

Habitat et cadre de vie à l'époque moderne





L'habitat est un marqueur social susceptible de révéler bien des us et coutumes. Ce volume fait partager les récentes découvertes, obtenues à partir d'enquêtes de terrain et de recherches dans les archives (inventaires après décès, plans d'architectes), pour mieux faire comprendre l'évolution des implantations et les structurations de l'espace habité dans lequel pénètre le lecteur.

À travers l'habitat aristocratique et clérical et ses différentes formes, les locaux professionnels et les maisons ordinaires en ville, et l'évolution des habitats ruraux, un large éventail d'études permet d'aborder bien des aspects de la vie des hommes et des femmes aux Temps modernes, une piste de recherches féconde, car le cadre de vie conditionne ou reflète souvent la façon de penser et d'agir.

Couverture : Brueghel le Jeune, dit Brueghel d'Enfer, *L'Adoration des mages, hiver*, huile sur bois, ca 1617-1633, Venise, musée Correr © De Agostini Picture Library/A. Dagli Orti/Bridgeman Images

ISBN 979-10-231-0515-5



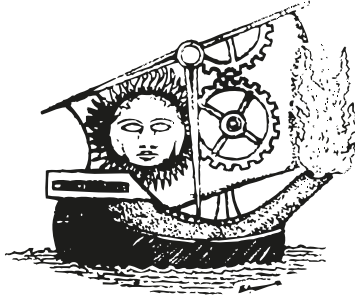
9 791023 105155

SODIS
F388090



12 €

HABITAT ET CADRE DE VIE À L'ÉPOQUE MODERNE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

DANS LA MÊME COLLECTION

*Les Monarchies française et espagnole
(milieu du XVI^e siècle-début du XVIII^e siècle)*

La Renaissance

*Révoltes et révolutions
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle

Les Paysages à l'époque moderne

*Les Affrontements religieux en Europe
1500-1650*

*Turcs et turqueries
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe
1600-1800*

*Les Circulations internationales en Europe
(1680-1780)*

*Les Universités en Europe
(1450-1814)*

*La Péninsule Ibérique et le monde
(1470-1640)*

Habitat et cadre de vie à l'époque moderne

Préface de Lucien Bély

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES
Paris

Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les Presses de l'université Paris-Sorbonne, désormais Sorbonne Université Presses,
sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN PAPIER : 979-10-231-0515-5

ISBN DU PDF GLOBAL : 979-10-231-1045-6

I. Marjorie Meiss-Even : 979-10-231-1046-3

I. Nicolas Courtin : 979-10-231-1047-0

I. Natacha Cocquery : 979-10-231-1048-7

I. Frédéric Meyer : 979-10-231-1049-4

II. Linnéa Rollenhagen Tilly : 979-10-231-1050-0

II. Youri Carbonnier : 979-10-231-1051-7

III. Michel Figeac : 979-10-231-1052-4

III. Martine Caminade & Jean-Pierre Lacombe-Massot : 979-10-231-1053-1

Maquette : 3D2S, mise en page : Emmanuel Marc Dubois
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

fax : (33)(0)1 53 10 57 66

PRÉFACE

Lucien Bély

Un homme doit d'abord se nourrir, s'abriter et se chauffer pour survivre : c'est une évidence à laquelle nous ne pouvons qu'être sensibles aujourd'hui encore, alors qu'une partie de la population française n'a pas de domicile fixe.

L'habitat est bien une préoccupation essentielle et son étude historique pour les Temps modernes constitue donc une piste de recherche féconde qui permet d'aborder bien des aspects de la vie humaine. La maison devient souvent l'objet de grands efforts et de sacrifices consentis tout au long d'une existence. Elle sert de cadre à la vie familiale comme à la sociabilité ordinaire. Elle protège les enfants, ainsi que les meubles ou le bétail. Elle contribue parfois à l'affirmation dans la société, comme signe d'une ascension. Elle montre le rang dans un monde hiérarchisé, en particulier pour bien distinguer les seigneurs. Elle reflète aussi les activités humaines auxquelles elle sert de cadre, qu'il s'agisse de la fabrication du vin ou du travail d'un ministre.

Nous avons déjà une idée assez précise de l'habitat à l'époque moderne en visitant de magnifiques hôtels particuliers dans les villes et de splendides châteaux dans les campagnes. Si ces monuments offrent d'utiles indications sur les anciens modes de vie, ils ne correspondent qu'à une élite sociale, celle des différentes noblesses. L'historien de l'art a bien déblayé le terrain en rendant compte avec précision des choix esthétiques qui prévalent dans ces belles demeures.

Celles-ci ne peuvent suffire à l'historien. Les maisons plus simples, celles des petites gens, lui ont longtemps échappé alors qu'il laissait l'ethnologue et l'anthropologue prendre de l'avance sur ce terrain essentiel. Ce livre montre qu'un renouveau s'opère et que des études historiques se sont multipliées sur l'habitat de tous les groupes sociaux.

Cet ouvrage offre en effet un large éventail d'études pour aborder des milieux très divers, de la haute noblesse au monde des gentilshommes

campagnards, du palais de l'évêque au presbytère du curé, de la maison des villes à celle des champs. Au fil des pages, nous découvrons des moments différents et des contextes très variés.

Ce recueil montre aussi quelles sources nouvelles ont stimulé un véritable renouveau historique et comment elles peuvent être confrontées aux vestiges qui sont conservés aujourd'hui, dans une démarche proche et complémentaire de l'archéologie.

8 Ce livre donne sa place à l'habitat rural qui n'est peut-être pas le plus facile à étudier. Alors que la plus grande partie de la population vit dans les campagnes, nous avons souvent des idées très générales sur les maisons des paysans. La recherche se trouve facilitée lorsque le chercheur peut se rendre sur le terrain pour observer des témoins du passé. La maison rappelle la nature qui l'entoure et qui lui fournit des matériaux commodes. De même, cet ouvrage nous permet de pénétrer chez les artisans et les boutiquiers des villes, ainsi que chez les pauvres vicaires.

Une telle approche historique ne se contente pas d'une description des bâtiments. Elle propose des questions sur leur usage réel, ainsi sur la destination des différentes pièces, et la tâche reste ardue pour le XVII^e siècle. Dans les maisons ordinaires, nous découvrons les espaces communs, avec les escaliers, mais aussi les puits et les lieux d'aisances.

À partir du cadre de la vie quotidienne, une approche sociale et culturelle s'avère possible. Pour les très grands seigneurs, l'habitat se démultiplie et se disperse : la manière d'habiter devient alors une errance de demeure en demeure. Pour l'artisan ou pour le paysan, l'activité professionnelle se trouve imbriquée dans la vie familiale. L'habitat révèle aussi des évolutions sociales, par exemple dans la noblesse où les écarts se creusent au XVIII^e siècle.

L'habitat connaît une transformation, une évolution continue qui traduit sans doute un progrès général. Les espaces habités se dilatent, les pièces ont une attribution plus précise, les immeubles gagnent en hauteur. Parallèlement, la construction fait de plus en plus partie des activités majeures de l'économie qu'elle contribue à stimuler. Elle s'accompagne de spéculation et cela renvoie à l'histoire financière et politique d'une période donnée. Cela s'oppose ou cela rencontre la

volonté, plus ou moins forte selon les périodes, des autorités urbaines ou de l'État de donner à la ville cohérence et beauté.

Ces études précises, riches d'informations historiques et de problématiques nouvelles, évoquent avec sensibilité ce cadre matériel où se déroulait la vie des femmes et des hommes d'autrefois, riches ou pauvres, campagnards ou citadins.

Au nom de notre association, j'exprime notre gratitude à Nicolas Le Roux, notre Secrétaire général, qui a organisé le colloque à l'origine de cet ouvrage, et à Françoise Dartois-Lapeyre, notre Secrétaire générale adjointe, qui a préparé cette publication avec l'excellente équipe des PUPS.

PREMIÈRE PARTIE

Spécificités de l'habitat aristocratique et clérical

BIENVENUE CHEZ LES GUISE : SUR L'HABITAT ARISTOCRATIQUE À LA RENAISSANCE

Marjorie Meiss-Even
Université Lille 3

Souhaiter la « bienvenue chez les Guise », au moment d'approcher l'habitat aristocratique, compris comme l'ensemble des conditions d'habitation et de logement de l'élite du second ordre, s'avère vite problématique. En effet, où était-ce, « chez les Guise » ? Était-ce dans la forteresse picarde dominant la petite capitale du duché de Guise ? Dans le château familial de Joinville, en Champagne ? À l'hôtel parisien de la rue du Chaume (l'actuelle rue des Archives) ? À Nanteuil, Meudon, Dampierre, Eu, Ancerville, Éclaron ? Chacun sait que les aristocrates de l'époque moderne possédaient plus d'une résidence. Je voudrais toutefois prendre ici une certaine distance à l'égard des analyses généralement faites de cette « multipropriété » aristocratique en termes de contrôle de l'espace seigneurial ou de marquage de l'espace politique et social, pour tenter plutôt d'appréhender ce qu'induisait très concrètement le fait de vivre cet habitat éclaté. Les anthropologues de la culture matérielle nous incitent en effet à ne pas limiter notre approche de la matérialité à une dimension sémiologique dans laquelle « l'objet et la matière ne [seraient] que le signe ou la représentation symbolique d'enjeux culturels et sociaux qui se déroulent en amont ou en aval de leur manipulation¹ ». Le fait même d'habiter un espace, d'en expérimenter les dimensions, la disposition, les conditions de confort, la décoration, le fait d'user des objets qui y sont déposés, contribue à la construction du sujet au moins autant qu'à l'élaboration consciente d'un discours symbolique. Il importe par conséquent de chercher à déterminer comment les

1 Marie-Pierre Julien et Jean-Pierre Warnier (dir.), *Approches de la culture matérielle. Corps à corps avec l'objet*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 11 (« Avant-propos »).

aristocrates habitaient leurs différents lieux de résidence afin de saisir ce que le logement faisait aux logés.

Par ailleurs, la multipropriété, tout comme l'itinérance de la cour, imposaient une mobilité, pour ne pas dire un nomadisme, aux conséquences très directes en matière d'habitat. Des déplacements incessants à une époque marquée par la lenteur des convois – on ne faisait guère alors plus de 40 km par jour – impliquaient de faire de très fréquentes étapes dans des logements de fortune aménagés à la hâte par le maréchal des logis et les fourriers. La vie d'un Grand de la Renaissance se déroulait par conséquent tout autant dans ces logements d'une nuit ou de quelques jours que dans les belles demeures qui suscitent aujourd'hui encore notre admiration.

14

L'objet de cet article sera donc d'interroger, à travers le cas des Guise, l'appropriation de leur habitat par les aristocrates de la Renaissance, c'est-à-dire d'étudier la façon dont ils l'investissaient et ce que cet investissement leur faisait en retour, cela dans un contexte d'habitat pluriel, presque contradictoire, allant de la tente montée à la va-vite en rase campagne au palais grandiose décoré par les artistes les plus en vue.

SUR LA ROUTE : LE LOGIS D'ÉTAPE COMME CADRE DE VIE ORDINAIRE

L'itinérance de la cour de France jusqu'à sa fixation à Versailles en 1682 est bien connue². L'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano, en 1535, ne pouvait que déplorer ce nomadisme qu'il jugeait fatigant et ruineux : « Jamais, du temps de mon ambassade, la cour ne s'arrêta dans le même endroit pendant quinze jours de suite³ ». En tant que membres éminents de la cour de France, les Guise suivirent le roi sur toutes les routes du royaume. Toutefois, même en dehors des périodes où ils se trouvaient à la suite du roi, les Lorrains passaient le plus clair

2 Voir les chapitres intitulés tous deux « Une cour nomade » dans les ouvrages de Jean-François Solnon (*La Cour de France*, Paris, Fayard, 1987) et de Monique Chatenet (*La Cour de France au XVI^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002). Voir également Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

3 *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, éd. N. Tommaseo, Paris, Imprimerie royale, 1838, 2 vol., t. I, p. 109.

de leur temps en déplacement. Ils circulaient entre leurs possessions réparties pour l'essentiel entre la Picardie, la Champagne, la Normandie, le Maine et l'Île-de-France, quand ils ne voyageaient pas pour faire la guerre. En 1562, François de Lorraine était ainsi en Champagne à la fin de l'hiver (que l'on pense au massacre de Wassy, le 1^{er} mars), il se rendit ensuite à Paris où il passa l'essentiel du printemps avant de partir pour Blois (juillet-août), puis au camp devant Bourges, puis au camp devant Rouen ; la fin de l'année se passa aux confins de la Normandie et de l'Île-de-France (bataille de Dreux, le 19 décembre)⁴. Séjourner dans l'une de leurs résidences ne leur faisait pas non plus déposer leurs malles puisque la chasse et la sociabilité au sein de la clientèle et du voisinage imposaient d'innombrables petits déplacements. En novembre 1527, alors qu'il séjournait à Joinville, Claude de Lorraine se rendit à Gondrecourt, Échenay et Montiers-sur-Saulx à la poursuite du gibier (voir **fig. 1**) ; il dormit quatre nuits hors de sa résidence habituelle au château d'En-Haut⁵. En juin 1532, il sillonna sa baronnie en logeant ponctuellement à Roches-sur-Marne, Avrainville, Joinville, Biencourt, Montiers-sur-Saulx, Stainville, si bien qu'il passa onze des trente nuits du mois hors de son château joinvillois⁶.

Au cours de ses déambulations, il était fréquent que la suite ducale demandât l'hospitalité aux gentilshommes du cru ainsi qu'aux officiers royaux ou seigneuriaux en charge dans la localité traversée, spécialement lorsque celle-ci faisait partie des domaines de la famille. Claude de Lorraine descendit ainsi chez le prévôt de Biencourt en juin 1532 ; sa veuve, Antoinette de Bourbon, logea quant à elle chez le bailli de Chaumont en novembre 1553, sur la route de sa nouvelle seigneurie de Marac⁷. L'hospitalité était alors une vertu sociale consacrée par la morale chrétienne qui faisait de l'étranger demandant un abri pour la nuit une figure du Christ⁸. Au jour du Jugement dernier, Jésus ne devait-il pas

4 BnF, ms. fr. 22433 (compte annuel de 1562).

5 BnF, fr. 8181, fol. 77-81 v^o.

6 *Ibid.*, fol. 157-214 v^o.

7 *Ibid.*, fol. 81 v^o, 188 et 466 v^o.

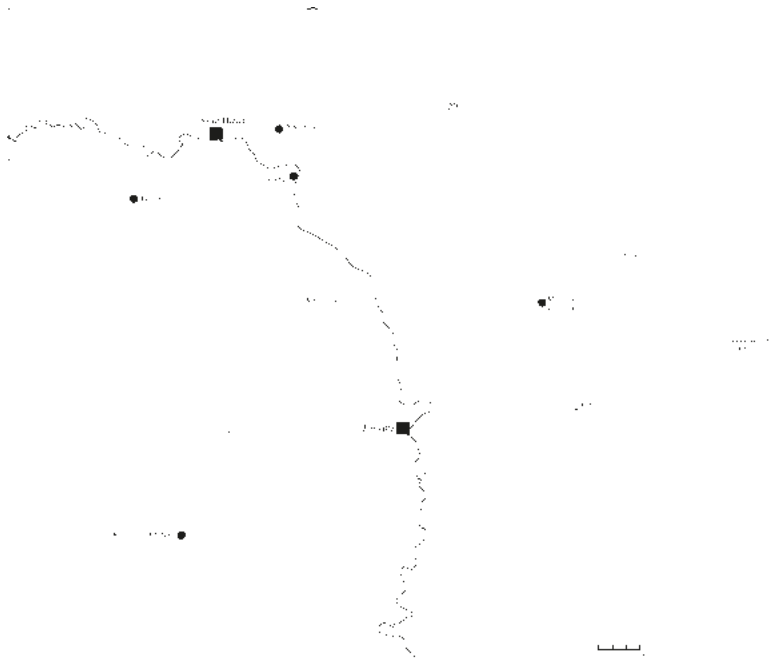
8 Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 484-486.

accueillir les élus en ces termes : « [...] j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli [...] » (Matthieu, xxv, 35) ? Prendre logis chez l'habitant s'inscrivait par conséquent dans une économie morale des relations humaines. Il est bien évident toutefois que l'amour de son prochain n'était pas le seul, ni même sans doute le principal, motif qui poussait un habitant à ouvrir les portes de sa demeure au duc de Guise. Héberger le duc et sa suite était un honneur ; c'était aussi une occasion pour le logeur d'affirmer son appartenance à la clientèle ducale et de cultiver les liens de fidélité et de faveur l'unissant à son protecteur. La portée sociale et politique d'un bon accueil justifiait de se mettre en frais et en peine pour accommoder son hôte d'une nuit, d'autant qu'il n'était pas rare que le duc manifestât son contentement en offrant au propriétaire des lieux une petite somme destinée à le dédommager du dérangement et du travail supplémentaire imposé à ses serviteurs.

Faute de témoignage, il est très délicat d'approcher le ressenti de l'aristocrate amené à vivre pendant quelques heures dans une demeure qui pouvait être fort humble. François I^{er} aurait eu coutume de dire « qu'un gentilhomme, tant superbe soit-il, ne sçauroit mieux recevoir un seigneur, tant grand soit-il, en sa maison ou chasteau, mais qu'il y opposast à sa veue et première rencontre une belle femme sienne, un beau cheval et un beau lévrier⁹ ». Boutade grivoise mise à part, la formule est intéressante car elle renvoie à un mode de vie noble plus qu'à un environnement matériel fastueux. Le cheval et le lévrier suggèrent en effet un propriétaire amateur de chasse et d'équitation, soit deux activités intimement liées à la culture nobiliaire et propices à l'exhibition du statut social¹⁰. Cela tendrait à prouver que le degré de confort et de raffinement d'une maison aurait moins importé, pour l'agrément d'une étape, que la présence d'un certain nombre de marqueurs du « vivre noblement ». L'hospitalité aurait alors actualisé l'idéal d'une communauté de valeurs

9 Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, *Les Dames galantes*, éd. Pascal Pia, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1981, p. 279-280.

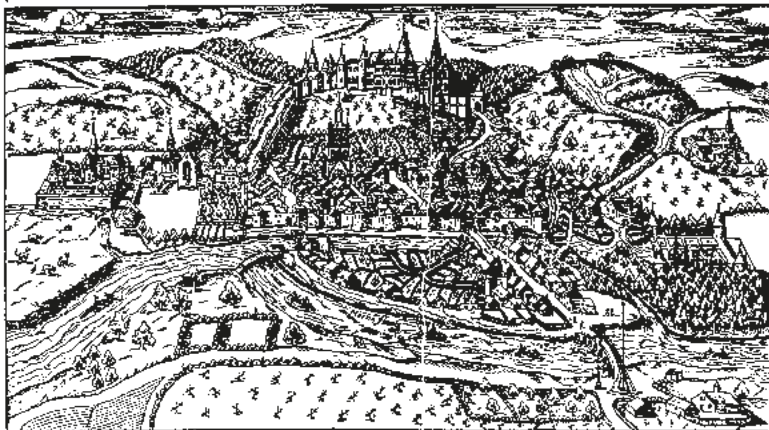
10 Marjorie Meiss-Even, « Portrait des Guise en "gentilz veneurs". La chasse noble au XVI^e siècle entre symbolique et réalité », *Histoire et sociétés rurales*, 38/2, 2012, p. 85-118.



1. Carte des environs de Joinville

18

Portrait ou Plan de la Ville de Joinville.



2. La cité de Joinville d'après la *Cosmographie* de Belleforest (1575)

célébrée dans un effacement, prétendu plus que réel, des hiérarchies internes au second ordre. Il convient cependant de ne pas idéaliser les relations nouées par la grâce de l'hospitalité. Celle-ci pouvait en effet être vécue comme une contrainte, voire comme une violence exercée par le duc à l'égard de ses logeurs. En témoigne la réaction scandalisée du prévôt de l'Hôtel, Claude Genton, en mars 1549, qui estimait avoir été traité avec le plus grand mépris par les fourriers de François de Lorraine venus prendre logis chez lui, à Paris, au nom du duc :

18

Monseigneur, votre mareschal des logis et fourrier sont venuz en ma maison où je suys demeurant qui y ont prins logis pour votre train. Et combien que je leur aye dict que ma personne et biens estoient votres et pour votre service, leur remonstrant que n'entendiez ainsi que je croy que l'on me delogeast sans me laisser de logis commodement pour ce qu'il m'en fault, ilz n'ont touteffoys laissé d'en user comme ilz eussent faict au logis du moindre crocheteur de ceste ville [de Paris], qui me fait monseigneur prandre la hardiesse vous escrire la presente affin d'entendre sur ce votre voulloir et s'il vous plaist que leur laisse le tout, je le feray et tout aultre choze qu'il vous plaira me commander¹¹.

Qu'il fût placé sous le signe de la convivialité ou sous celui de la contrainte, le séjour d'un puissant chez les officiers ou chez les hommes de sa clientèle le mettait en contact avec un cadre de vie plus modeste, moins fastueux que celui qu'il connaissait à la cour ou dans ses propres résidences. Les demeures des petites élites rurales étaient bien souvent des bâtiments de médiocre dimension, meublés sans grande recherche, bien que distingués des habitations communes par quelques traits propres aux résidences seigneuriales (colombier, tourelle) et pourvus de quelques objets et meubles censés souligner la dignité de leur propriétaire (lit garni, pièce d'orfèvrerie)¹². L'aristocrate expérimentait ainsi un confort plus rudimentaire que celui de ses propres demeures, dans le même temps qu'il vérifiait la distance sociale existant entre son logeur et lui.

¹¹ BnF, fr. 20511, fol. 47 (lettre de Genton à François de Lorraine, Paris, 27 mars 1549).

¹² Michel Figeac, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse. De la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 76-85.

Il en allait de même lorsque, faute d'officiers ou de clients en capacité d'héberger leur suite, les Guise s'installaient pour la nuit dans une auberge. Les pièces comptables nous ont conservé le nom de quelques-unes d'entre elles : « Le Plat d'estain » à Bar-le-Duc (1526), « l'hoste de sainte Barbe » à Stainville (1532), celui de « saint Anthoine » à Soncourt et celui de « saint Humbert » à Marac (1553), « La Croix blanche » à Saint-Nicolas, « La Charrue » à Nancy et « La Fleur de lis » à Toul (dans les années 1550), « Le Cheval blanc » à Romorantin mais aussi à Orléans (1560), l'hôte de « l'Imaige Nostre Dame » à Chateaudun (1560), « Le Heulme » à Saint-Maur-des-Fossés (1581)¹³... Sans doute ces auberges n'étaient-elles pas toutes semblables au logis de la Couronne, à Châlons-en-Champagne, où Montaigne s'émerveilla, en 1580, d'être servi dans de la vaisselle d'argent et de voir les lits garnis de « couvertes [...] de soie¹⁴ ». Certaines devaient être de celles qu'il appelait les « chétives hôtelleries », où le souper était mauvais, le vin râpeux et les draps sales¹⁵. Le périple de Montaigne à travers la France de l'Est, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie donne en effet une idée de la qualité très inégale des auberges égrenées le long des routes européennes : efficacité du chauffage, chaleur des couvertures, moelleux des lits, propreté de la chambre, taille de la pièce, autant de variables susceptibles de modifier du tout au tout l'appréciation portée sur un logis d'étape. Dans les petites villes ou les bourgs, l'offre hôtelière restreinte pouvait contraindre la suite ducale à se contenter de peu. Quand le caractère reculé d'une localité ne l'obligeait pas à trouver refuge sous de simples tentes et à mener ainsi ce que Benvenuto Cellini nommait avec amertume une vie de « gitans¹⁶ » !

Passer tant de nuits dans des logis d'étapes, parfois petits ou malcommodes, ne pouvait qu'influer sur la notion aristocratique

¹³ BnF, fr. 8181, fol. 52 v^o-53 v^o, 58, 181, 182, 444 v^o, 445, 464, 466, 467, 480 ; Archives du château de Chantilly (ACC), 1-A-14 (dépense ordinaire de juin 1560, samedi 1^{er} et dimanche 16 ; dépense ordinaire de novembre 1560, samedi 30 ; dépense ordinaire de juillet 1581, lundi 31).

¹⁴ Michel de Montaigne, *Journal de voyage*, éd. Fausta Garavini, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1983, p. 76.

¹⁵ *Ibid.*, p. 368.

¹⁶ J.-F. Solnon, *La Cour de France*, *op. cit.*, p. 61.

de confort. Peut-être est-il nécessaire de rappeler ici que le terme « confort », emprunté à l'anglais au cours du XIX^e siècle, recouvre depuis la révolution industrielle l'idée d'un bien-être matériel qui est le fruit direct d'un progrès technique (électricité, adduction d'eau)¹⁷. Les contemporains des Guise parlaient plutôt de « commodités » ou d'« aisances » et mettaient derrière ces termes une conception un peu différente du bien-être. Les réactions – positives ou négatives – des Lorrains et de leurs semblables aux conditions de leur hébergement dans ces logis d'étape sont très révélatrices de leurs attentes en la matière. Ainsi, le cardinal Jean de Lorraine se plaint vivement, lors d'une étape particulièrement inconfortable de la cour, d'être « aux crottes et au froid jusqu'aux yeux¹⁸ » ! À l'inverse, en 1556, lorsqu'il souhaite convaincre François de Lorraine de venir loger au château royal de Moulins sur le chemin de l'Italie, le sieur de Villeneuve lui promet chaleur, bon accueil et bonne chère :

Monseigneur, j'ay esté adverty quant estes party de la court pour aller en Itallye et que le chemain se passa part icy, je vous supplye ne faire poinct se tort à votre très humble ensian serviteur que je suys de vouloyr loger aultrepart que au château du Roy où trouverez votre logis prest et bien eschauffé et l'hoste que s'y tient qui vous fera la milheur chere et bon traictement que luy sera possible, vous donnant du vin que pansse que n'hi a poinct de milheur en la ville par le raport de monseigneur le mareschal de Brissac lequel a logé sceans. J'ay entendu que Madame vous acompaigne jusques à Nevers. Il me semble que la pouvez bien mener jusques en ceste ville où pance que n'a poinct esté en lieu où elle se trouve myeux que icy et s'il luy plaist y faire sjour, je donneray hordre qu'elle ne sy fachera poinct¹⁹.

17 Olivier Le Goff, *L'Invention du confort. Naissance d'une forme sociale*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994, p. 25-27 ; Jean-Pierre Goubert (dir.), *Du luxe au confort*, Paris, Belin, 1988.

18 J.-F. Solnon, *La Cour de France*, op. cit., p. 61.

19 BnF, fr. 20540, fol. 125 (lettre de Villeneuve à François de Lorraine, Moulins, 22 novembre 1556).

Il ressort de ces quelques notations que l'espoir d'un aristocrate renaissant, lorsqu'il faisait étape quelque part, était avant tout de trouver un logis le protégeant des rigueurs du climat – du froid et de l'humidité, surtout – et un logeur disposé à lui faire bon accueil. Ce qui est somme toute bien compréhensible après une journée passée sur le dos d'un cheval à affronter les éléments et sans doute à s'ennuyer au rythme lent des chariots. L'attrait du décor, le moelleux des lits et le luxe de la vaisselle ne venaient que dans un second temps pour définir l'agrément d'un logis. Une certaine rusticité ne devait d'ailleurs pas déplaire à des hommes prompts à dénoncer l'amollissement auquel conduirait inévitablement un excès de confort et de douceur. L'angoisse de dévirilisation et de l'affaiblissement qui lui serait consécutif commandait une certaine méfiance à l'égard des logis trop douillets, méfiance qui traverse tout le siècle dans des domaines aussi différents que le logement des chiens de chasse ou la critique politique du luxe à la cour d'Henri III²⁰.

D'auberges en logements d'une nuit, les Guise arrivaient cependant dans l'une ou l'autre de leurs résidences. Ils pouvaient alors vivre la vie de château, ou plutôt la vie de châteaux.

LA VIE DE CHÂTEAUX

Comme grands propriétaires terriens, les Guise possédaient de très nombreuses résidences disséminées dans leurs différents domaines. Beaucoup n'apparaissent toutefois jamais dans les sources, ou bien tout au plus comme la maison seigneuriale dans l'énumération des éléments constituant un bien acheté ou vendu par les Lorrains. Il en va ainsi par exemple du manoir d'Arzillières, mentionné en ces termes, en 1556, dans l'acte d'achat de cette baronnie champenoise décrite comme suit : « la baronnie, terre et seigneurie d'Arzillières, qui se compose de la maison seigneuriale, basse-cour, bois, étangs, prés, terres, vignes, jardins, vergers, cens, rentes, fiefs, arrière-fiefs et autres droits²¹ ». On n'en saura

²⁰ Jacques du Fouilloux, *La Vénerie* [1573], Paris, Vve A. L'Angelier, 1614, chap. XII : « Comme doit estre situé et accommodé le Chenin des chiens » ; *L'Isle des Hermaphrodites*, éd. Claude-Gibert Dubois, Genève, Droz, 1996.

²¹ BnF, fr. 8182, fol. 42 v^o.

pas plus sur cette demeure, peut-être d'ailleurs parce que les Guise n'y mirent guère les pieds au cours de leur existence. Seules une vingtaine de résidences émergent des sources de façon un peu plus particularisée²².

Il s'agit tout d'abord des châteaux et demeures de Champagne : le château féodal de Joinville, capitale des Guise, bien sûr, où Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon s'installèrent au début des années 1520 et qui fut considérablement remanié entre 1551 et 1557, puis à nouveau en 1565-1567 ; le pavillon d'agrément du Grand Jardin, toujours à Joinville, bâti entre 1533 et 1546 ; le château de Doulevant ; le château d'Éclaron, à proximité immédiate du site principal du haras ducal, mis au goût du jour entre 1550 et 1562 ; le château d'Ancerville, remanié entre 1554 et 1562 ; celui de Roches-sur-Marne, où eurent lieu des travaux dont on ne sait rien en 1501-1505 puis à nouveau en 1551 ; celui de Montiers-sur-Saulx, fort délabré à la date de 1556 ; celui enfin de Marac, que la duchesse douairière fit visiter par des maîtres maçons et charpentiers lors de sa prise de possession au début des années 1550.

Il s'agit ensuite des palais et beaux châteaux d'Île-de-France : l'hôtel parisien de la rue du Chaume, acquis de la famille Babou de La Bourdaisière en juin 1553 et profondément remanié entre cette date et la fin de l'année 1557 ; le château de Nanteuil, construit, semble-t-il, dans une inspiration serlienne par la famille de Lenoncourt et acquis par les Guise en 1555 ; les châteaux de Dampierre et de Meudon, propriétés du cardinal Charles de Lorraine respectivement en 1551 et 1552 et transmis à Henri de Lorraine, troisième duc de Guise ; le palais du Grand-Ferrare à Fontainebleau, enfin, donné en 1557 par le cardinal Hippolyte d'Este à François de Lorraine, époux de sa nièce Anne.

Il s'agit enfin en Picardie du château ducal de Guise, du château de Rumigny et, aux confins des terres picardes, de la Champagne et de l'Île-de-France, du château de Marchais ; en Normandie, du château d'Eu ; et, pour en terminer, des hôtels urbains de Calais et de Sablé-sur-Sarthe.

²² Voir en particulier AN, KK 906 et KK 908 ; AN, 300 AP II 404* ; BnF, fr. 22433 ; ACC, 1-A-14 et 1-CB-2.

Bien que plus singularisées que les simples « maisons seigneuriales » des actes notariés, quelques-unes de ces demeures n'apparaissent que furtivement dans les sources, à la faveur par exemple d'une lettre informant le duc de Guise de l'avancée d'un chantier ou bien d'une procédure de transfert de propriété. Il en va ainsi, par exemple, du château de Rumigny, sur lequel nous disposons de quelques lumières grâce à la conservation d'un compte des travaux qui y furent réalisés en 1539, ou du palais du Grand-Ferrare à Fontainebleau, bien connu des historiens de l'art mais très peu présent dans les sources ducales²³. D'autres demeures, en revanche, se distinguent comme les réels lieux de vie des Guise : ils ne sont pas alors l'une des multiples facettes de l'habitat ducal, mais bien « chez les Guise », des lieux appropriés, investis, voire aimés de leurs propriétaires.

Quels étaient ces lieux ? Il faut commencer par traiter rapidement d'un paradoxe : « chez les Guise », ce n'était pas vraiment à Guise. Le château de la capitale du duché picard était en effet bien trop marqué par sa fonction militaire pour faire office de lieu de résidence plaisant. Intégré à la constellation de places fortes destinée à protéger les marches septentrionales du royaume, le château fit l'objet d'une modernisation poussée au cours des années 1530 et 1540 afin de respecter les principes architecturaux de la trace italienne²⁴. Les ingénieurs Jean de Saint-Rémy,

23 ACC, 2-D-34 ; BnF, manuscrits, collection Clairambault (Clair) 349, fol. 22 (lettre du cardinal de Ferrare à François de Lorraine, 1^{er} février 1557). Sur le Grand-Ferrare, voir Jean-Pierre Babelon, « Du Grand-Ferrare à Carnavalet. Naissance de l'hôtel classique », *Revue de l'art*, 40-41, 1978, p. 83-108.

24 Sur la modernisation de la forteresse de Guise, voir : ACC, 1-D-7 et 1-A-14 ; BnF, fr. 20511, fol. 60 (lettre de Louis de Sorbey à François de Lorraine, Guise, 20 avril 1550) ; BnF, fr. 20512, fol. 137 (lettre de M. de Vasse à François de Lorraine, Compiègne, 1^{er} juillet 1557) ; BnF, fr. 20513, fol. 39 (lettre de Louis de Croisy à François de Lorraine, Guise, 3 octobre 1551) ; BnF, fr. 20515, fol. 13 (lettre de M. de Villebon à François de Lorraine, Guise, 9 juin 1552) ; BnF, fr. 20536, fol. 55 (lettre d'Antoine de La Garde, gouverneur de Guise, à François de Lorraine, Guise, 21 septembre 1558) ; BnF, fr. 20540, fol. 43 et 73 (lettres de M. de L'Eschelle à François de Lorraine, Guise, 27 mai et 17 juin 1556) ; BnF, fr. 20541, fol. 95 (lettre de Louis de Croisy [?] à François de Lorraine, Guise, 4 mars 1551) ; BnF, fr. 20544, fol. 148 (lettre d'un auteur non identifié à François de Lorraine, Guise, juin 1553) ; BnF, fr. 20545, fol. 109 (lettre de M. de L'Eschelle à François de Lorraine, Guise, 15 octobre 1555) et 145 (état de la recette et de la dépense faites par le receveur du duché de Guise pour la ville et le château de Guise du 1^{er} septembre au 19 octobre 1555) ; BnF, fr. 20551, fol. 5

Girolamo Bellarmato, Migliorino Ubaldini et un mystérieux Italien appelé Dominique s'y succédèrent sur ordre de François I^{er} et d'Henri II. Même si les Guise jouaient de leur autorité seigneuriale pour faire travailler les habitants des environs au terrassement, s'ils suivaient de très près l'avancée du chantier, s'ils contribuaient largement au financement de l'opération, si leurs armes enfin ornaient les canons défendant la forteresse, ils ne pouvaient abstraire leur château d'une politique royale de mise en défense du territoire. Leurs passages à Guise furent par conséquent surtout des visites commandées par les besoins de la vie militaire, de la gestion des terres ou du maintien de leur autorité seigneuriale.

24 Si l'on veut vraiment entrer « chez les Guise », mieux vaut quitter la Picardie et filer droit vers la Champagne et vers Joinville. Le château féodal de la petite cité des bords de Marne était sans conteste le lieu de vie par excellence des Lorrains. Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon s'y installèrent au début des années 1520, après que l'entrée au couvent de Philippe de Gueldre, la mère de Claude, eut rendu disponible le bâtiment qui faisait jusque là partie de son douaire (1519). Le contrat de mariage du premier couple ducal fut modifié dès 1521 pour permettre à Antoinette de Bourbon de prendre son douaire, le cas échéant, sur Joinville au lieu de Guise et La Ferté-Bernard, ce qui dit assez l'importance nouvelle prise à cette date par la baronnie champenoise²⁵. En juillet 1524, Claude de Lorraine écrivait en tout cas de Joinville : « puis peu de temps en ce je suis venu icy faire ma résidence²⁶ ». Près de trente ans plus tard, l'édit d'érection de la baronnie de Joinville en principauté (1552) faisait un argument du fait que les Guise y avaient élu domicile :

(lettre de M. de La Baune à François de Lorraine, Guise, 15 juin 1553) ; BnF, fr. 22433, fol. 132 v^o (compte annuel des recettes et dépenses pour l'année 1562) ; BnF, Clair 344, fol. 168 (lettre de M. d'Estrées à François de Lorraine, 13 juin 1550) ; BnF, Clair 345, fol. 121 (lettre de Robert de La Marck à François de Lorraine, sans date) ; BnF, Clair 348, fol. 183 (lettre d'Antoine de La Garde, gouverneur de Guise, à François de Lorraine, Guise, 23 juin 1555).

²⁵ BnF, fr. 8182, fol. 4.

²⁶ BnF, fr. 20468, fol. 249 (lettre de Claude de Lorraine aux élus de Châlons-en-Champagne, juillet 1524).

[...] joint aussi que de ladicte baronnie dépend grand nombre de fiefs, arrière-fiefs et vassaux ; et y a ville et maison de grande et ancienne marque, où par ci devant feu nostre cousin le duc de Guise, son père, de tres recommandable memoire, a fait ordinairement sa principale demeure, comme fait encore aujourd’huy nostre dict cousin, son filz [...] ²⁷.

D’où venait cette place éminente du château de Joinville dans la vie des Guise ? Les premières raisons sont à chercher du côté de l’intérêt qu’avaient les Guise à s’installer en Champagne. La rivalité qui opposa la maison de Lorraine à Charles de Rohan-Gié à propos de la possession du duché de Guise, apaisée par un accord conclu en janvier 1527 seulement, eut sûrement sa part dans ce choix en disqualifiant l’option picarde. Mais plus encore, Joinville présentait l’insigne avantage d’être aux portes de la Lorraine, ce qui permettait aux Guise, cadets de la famille ducal de Lorraine ayant hérité de toutes les possessions françaises de leurs ancêtres, de rester en contact étroit avec la puissante maison souveraine dont ils étaient issus. Dernier intérêt de la cité haut-marnaise : le rapprochement induit avec un précédent seigneur des lieux, Jean de Joinville, l’ami de Louis IX et historien des croisades. Ce hasard n’était pas pour déplaire à une famille qui continuait à clamer ses droits sur le royaume de Jérusalem en revendiquant sa filiation avec Godefroy de Bouillon. Antoinette de Bourbon se chargea d’ailleurs d’entretenir le lien symbolique en faisant réaliser une copie manuscrite de la *Vie de saint Louis* rédigée par Jean de Joinville, aujourd’hui conservée à la Bibliothèque nationale de France ²⁸.

Cependant, le château de Joinville fut bien plus qu’un symbole du pouvoir des Guise et de leurs prétentions. Il fut à la fois leur berceau, leur retraite et leur tombeau. Leur berceau, car tous les enfants, petits-enfants et même les arrière-petits-enfants du premier couple ducal y vécurent leurs premières années, sous l’autorité ferme mais bienveillante de la

²⁷ BnF, fr. 8182, fol. 21 v^o.

²⁸ BnF, fr. 10148.

duchesse Antoinette de Bourbon²⁹. Leur retraite, car c'était là que les Guise se repliaient lorsque la faveur royale venait à leur manquer, là aussi qu'ils venaient se reposer des affres de la vie de cour en profitant des plaisirs de la chasse ou de l'entretien de leur haras³⁰. Leur tombeau, enfin, car ce fut dans l'église Saint-Laurent, accolée au château, que se fixa la nécropole ducale ; un couloir permettait même aux habitants du château d'entrer directement dans la chapelle sans passer par l'extérieur³¹.

Il est certain que l'exceptionnelle longévité d'Antoinette de Bourbon fut pour beaucoup dans tout cela. Née en 1494, elle mourut en 1583, à l'âge de 89 ans, après avoir survécu pendant 33 ans à son époux. À l'époque de son mariage, elle passait déjà le plus clair de son temps à Joinville ; la mort de Claude de Lorraine, en 1550, fit qu'elle ne quitta presque plus son château champenois, en devenant ainsi l'âme. Ses contemporains l'associaient à cette vaste demeure de façon très étroite. Claude Haton assurait que les reîtres, en 1568, avaient épargné Joinville « pour la reverence de laditte dame qui y faisoit sa demeure continuelle³² ». François de Belleforest rendait dans sa *Cosmographie* (1575) un vibrant hommage à la duchesse douairière :

Je fais aussi icy tel compte de cette ville [de Joinville], quoy que petite, pource que c'est le domicile, & retraite de vertu, & chasteté qui sembloit estre chassée de la France, où elle reside en la compaignie de cette très illustre Princesse, & vray miroir de pudicité Madame Antoinette de Bourbon [...], laquelle Dame vit encor à present, & se tient à Joinville

²⁹ Voir par exemple ACC, 1-A-14 (dépense des enfants du duc de Guise pour l'année 1555).

³⁰ Voir par exemple BnF, fr. 3231, fol. 83 (lettre du cardinal de Guise au duc de Nemours, sans date).

³¹ AN, N III, Haute-Marne, n° 4 : Plan par terre du château de Joinville. Sur le tombeau de Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon, voir notamment : Isabelle Balsamo, « Les tombeaux des Guises », dans Jean Balsamo (dir.), *Les Funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 171-184 ; Ian Wardropper, « Le mécénat des Guise. Art, religion et politique au milieu du xvi^e siècle », *Revue de l'art*, 94, 1991, p. 27-44 ; *Primate, maître de Fontainebleau*, Paris, Éditions de la RMN, 2004, p. 367-382. Voir aussi Rémy Belleau, *Œuvres poétiques*, t. II : *La Bergerie* [1565], éd. Guy Demerson et Marie Madeleine Fontaine, Paris, Champion, 2001, p. 23-25.

³² Claude Haton, *Mémoires*, éd. Laurent Bourquin, Paris, Éditions du CTHS, 2001-2007, 4 vol., t. II, p. 210 (1568).

près la memoire de ses enfans, & mary, attendant l'heure qu'il plaira à Dieu l'appeller pour aller jouyr en l'autre siecle de leur compaignie³³.

Belleforest reprenait là un éloge dû à la plume de Rémy Belleau puisque celui-ci, dans la première journée de sa *Bergerie* (1565), fit de la vieille duchesse la « sainte et venerable Princesse » dont la demeure était le refuge de la vertu³⁴. De passage à Vitry-le-François sur le chemin des bains de Plombières, en 1580, Montaigne écrivit encore : « Nous apprîmes là [...] que madame la douairière de Guise de Bourbon, âgée de quatre-vingt-sept ans, était encore vivante, et faisant encore un quart de lieue de son pied³⁵ ». En veillant sur la prime enfance de trois générations de Lorrains, comme sur le tombeau de son mari puis de son fils François au sein même du château de Joinville, Antoinette de Bourbon fit de celui-ci le centre de la vie familiale des Guise.

Dans une certaine mesure, le château de Joinville était en fait le centre d'un système résidentiel champenois. Le pavillon du Grand Jardin, situé en contrebas du château, en formait une sorte d'appendice, une annexe dans un espace moins contraint par la topographie et donc plus propice à la création d'un beau jardin où l'eau jouait le premier rôle³⁶. Ses dimensions modestes ne pouvaient en faire un réel lieu de vie, bien qu'Henri de Lorraine n'ait pas dédaigné, à l'occasion, d'y faire dresser son lit pour un court séjour champenois³⁷. Par ailleurs, cinq châteaux de moindre importance (Doulevant, Montiers-sur-Saulx, Éclaron, Roches-sur-Marne et Ancerville) accueillaient fréquemment les Guise lorsque, en séjour à Joinville, ils décidaient de faire de longues parties de chasse. En novembre 1527, Claude de Lorraine fit halte à Montiers-sur-Saulx lors d'une poursuite de gibier, tout comme en juin

33 François de Belleforest, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, N. Chesneau, 1575, t. I, p. 349.

34 R. Belleau, *La Bergerie*, éd. cit., p. 23 et 33.

35 M. de Montaigne, *Journal de voyage*, éd. cit., p. 77.

36 Diane Vlaswinkel-Timmer, « Le château du Grand Jardin à Joinville : un joyau de la Renaissance », *Cahiers haut-marnais*, 188-189, n° spécial « Joinville et les Guises », 1992, p. 42-59.

37 BnF, fr. 20472, fol. 111 et 175 (lettres d'Henri de Lorraine à Catherine de Clèves, non datée).

1532, date à laquelle il s'arrêta aussi à Roches ; le mois précédent, il avait séjourné quelque temps à Doulevant en compagnie de la duchesse³⁸. Dans une lettre datant sans doute du milieu des années 1560, le cardinal de Guise annonçait au duc de Nemours que ses neveux et lui s'en allaient à Éclaron pour s'adonner à la chasse au sanglier³⁹. Toutes ces résidences firent l'objet de travaux au cours des années 1550, en particulier les châteaux d'Éclaron et d'Ancerville qui furent profondément réaménagés pour obéir aux nouveaux canons architecturaux⁴⁰. La correspondance de François de Lorraine au cours de cette décennie témoigne de son vif intérêt pour les chantiers en cours dans cette région où il aimait passionnément chasser. Ces cinq châteaux constituaient ainsi des prolongements du château de Joinville au sein de la baronnie, jusqu'à former un maillage serré pour un espace vécu, intensément parcouru⁴¹. C'est alors l'ensemble du domaine ducal champenois qu'il convient de considérer comme l'habitat des Guise.

Si le château de Joinville et ses cinq satellites représentent, dans le cas des Guise, l'exemple abouti de l'appropriation de son habitat par une famille, et ce, au moins jusqu'à la mort d'Antoinette de Bourbon en 1583, le château de Nanteuil, aux confins de l'Île-de-France et de la Picardie, constitue quant à lui un bel exemple d'appropriation individuelle. Nanteuil était considéré par tous les membres de son entourage comme le château d'Anne d'Este, l'épouse de François de Lorraine. Les deux conjoints achetèrent ensemble le comté en 1555,

³⁸ BnF, fr. 8181, fol. 77-81 v^o et 157-214 v^o.

³⁹ BnF, fr. 3231, fol. 83 (lettre du cardinal de Guise au duc de Nemours, non datée).

⁴⁰ BnF, fr. 20540, fol. 55 (lettre de Jean Le Seurre à François de Lorraine, Ancerville, 1^{er} juin 1556) ; BnF, fr. 20543, fol. 137 (lettre de François de Hangest à François de Lorraine, Joinville, 2 juin 1550) ; BnF, fr. 20554, fol. 61 (lettre de François des Boves à François de Lorraine, Saint-Dizier, 18 janvier 1556) et 127 (lettre de Jean Vanesson, maître maçon, à Anne d'Este, Joinville, 19 février 1556) ; BnF, fr. 22433, fol. 91, 96, 130 v^o et 154 (comptes annuels de 1562 et 1563) ; BnF, Clair. 347, fol. 295 (lettre de François de La Chaussée à François de Lorraine, Joinville, 31 juillet 1554) ; AN, 300 AP II 404* (inventaire de Joinville), fol. 539-543 ; AN, KK 906 (inventaire des titres de la principauté de Joinville, 1561), fol. 202 ; ACC, 1-A-14 (dépense extraordinaire de novembre 1560), fol. 2 v^o ; ACC, 1-A-14 (recherches de Le Coigneux sur les comptes de la maison de Guise).

⁴¹ Pour le rôle de la chasse dans l'appropriation du territoire ducal, voir M. Meiss-Even, « Portrait des Guise en "gentilz veneurs" », art. cit., p. 102-105.

mais la duchesse fit rapidement du château sa résidence favorite et y mit au monde l'un de ses enfants en 1557⁴². Elle prit les commandes de toutes les opérations concernant le domaine et son château : elle fit construire dès 1557 un jeu de paille-maille qui fit le bonheur de son fils aîné, dépensa au moins 3 000 livres en 1560 pour diverses réparations et fit édifier de nouveaux bâtiments en 1562-1563⁴³. À la mort de François de Lorraine, Anne d'Este garda sa faveur au château de Nanteuil, à tel point qu'un correspondant du duc de Nemours, peu après leur mariage en 1566, évoqua le bâtiment en l'appelant « la belle mayson de madame votre femme⁴⁴ ». Elle dut néanmoins s'en séparer lorsque son fils Henri, perclus de dettes, se vit dans l'obligation de vendre le comté à Gaspard de Schomberg, en 1578⁴⁵.

Le statut de l'hôtel de Guise, à Paris, est plus ambigu. L'importance croissante de la capitale dans la vie politique du royaume, et l'obligation qu'avaient les Guise d'y entretenir leur popularité, avaient rendu nécessaire l'acquisition d'un hôtel susceptible de devenir la vitrine de la puissance des Lorrains. Ce fut fait en 1553, et les années qui suivirent virent les meilleurs artistes et artisans – le Primatice, Niccolò dell'Abbate, mais aussi Thomas Le Plastrier, Jean de La Hamée – conjuguer leurs talents pour faire de l'ancien hôtel de Clisson le « Louvre des Guise », pour reprendre l'heureuse expression de Jean-Pierre Babelon⁴⁶.

42 BnF, fr. 8182, fol. 91 v^o-99 v^o ; BnF, fr. 20467, fol. 153 (lettre d'Henri de Lorraine à François de Lorraine, Villers-Cotterêts, 27 avril 1557).

43 BnF, fr. 20467, fol. 153-154 (lettre d'Henri de Lorraine à François de Lorraine, Villers-Cotterêts, 27 avril 1557) ; ACC, 1-A-14 (recherches de Le Coigneux sur les comptes de la maison de Guise), fol. 1 v^o ; BnF, fr. 22433, fol. 39 v^o et 98 v^o (rubrique « Bastimens que madame fait faire à Nantheuil »).

44 Christiane Coester, *Schön wie Venus, mutig wie Mars. Anna d'Este, Herzogin von Guise und Nemours (1531-1607)*, München, Oldenbourg, 2007, p. 136.

45 BnF, fr. 8182, fol. 175 v^o-186.

46 BnF, fr. 8182, fol. 58 v^o-82 v^o ; BnF, fr. 20522, fol. 39 (lettre du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris à François de Lorraine, Paris, 5 août 1556) ; BnF, fr. 20537, fol. 30 (lettre de Guillaume d'Aboncourt à François de Lorraine, Paris, 18 juillet 1556) ; BnF, fr. 20554, fol. 13 (lettre du Primatice à François de Lorraine, Fontainebleau, 28 octobre 1555) ; BnF, fr. 22433, fol. 79 v^o, 82, 87 v^o-88, 92 v^o, 147 v^o (comptes annuels de 1562 et 1563) ; BnF, Clair 348, fol. 20 (lettre de Gaucher de Foissy à François de Lorraine, 23 janvier 1556) ; BnF, Clair 349, fol. 128 (lettre de Mathurin Richer à François de Lorraine, Paris, 16 juillet 1556), 164 (lettre d'un auteur non identifié à François de Lorraine, 6 août 1556) et 196 (lettre de Simon Basdoulx

Conscients de son importance symbolique, les Guise utilisèrent un artifice juridique pour le protéger des créanciers en le mettant en la possession de leur héritier. Le palais devint un lieu incontournable de la vie politique parisienne dans la seconde moitié du siècle, notamment aux heures sombres de la Saint-Barthélemy puis de la Ligue. Était-il pour autant un lieu où les Guise aimaient à vivre ? Les sources ne délivrent aucune indication dans ce sens, ni dans le sens contraire, d'ailleurs. Tout au plus peut-on remarquer que l'hôtel était doté de tous les espaces d'agrément et de sociabilité qui étaient désormais de mise dans une demeure de qualité : bibliothèque, étuves, jeu de paume, en particulier. Quels que fussent leurs sentiments à l'égard de leur hôtel parisien, François puis Henri de Lorraine y vécurent de plus en plus et surent l'utiliser dans leurs combats pour le pouvoir.

Menée dans la perspective de l'appropriation des espaces, l'étude de la multipropriété aristocratique conduit ainsi à distinguer les simples possessions des véritables lieux de vie dont le choix repose sur un ensemble de facteurs mêlant intérêts et affects.

Rappeler que les châteaux et palais de la Renaissance étaient des lieux de vie investis et appropriés – que les raisons de cet investissement fussent d'ordre stratégique ou bien plus émotionnelles – doit permettre d'éviter un écueil : celui de considérer ces bâtiments, leur décoration et les objets qui les meublent comme de purs discours sociaux ou politiques destinés à faire comprendre à tout un chacun l'éminente position de leurs possesseurs. Comme tout cadre de vie, ils participaient aussi à la construction psychologique, sociale et culturelle des personnes qui les habitaient. Je reprends ici à mon compte le manifeste du groupe « Matière à penser », animé par l'anthropologue Jean-Pierre Warnier :

à François de Lorraine, Paris ?, 17 août 1556) ; AN, Minutier central des notaires parisiens (MC), étude XLIX, liasse 101, marchés de peinture des 5 novembre 1554 et 14 mars 1555 ; ACC, 1-A-14 (recherches de Le Coigneux sur les comptes de la maison de Guise). Voir aussi Charles-Victor de Langlois, *Les Hôtels de Clisson, de Guise et de Rohan au Marais*, Paris, J. Schemit, 1922 ; Charles Samaran, « Le Primatice et les Guises d'après des documents inédits », *Études italiennes*, 3, 1921, et Jean-Pierre Babelon, « L'hôtel de Guise », dans Roland Mousnier et Jean Mesnard (dir.), *L'Âge d'or du mécénat (1598-1661)*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 69-75.

L'anthropologie contemporaine pense les objets matériels en les rapportant à autre chose que la matière : au discours, aux structures de la pensée, à la stratification sociale ! Tout ceci est fécond mais laisse une part d'impensé : le corps à corps entre les humains et la matière dans la manipulation ludique et fonctionnelle, comme espace de production de la culture à l'état naissant⁴⁷.

Considéré de la sorte, l'examen du cadre de vie aristocratique s'émancipe en partie des approches stylistiques comme des analyses de type sémiologique : il ne s'agit plus tant alors d'essayer de cerner la qualité artistique d'un environnement matériel ni même d'envisager la lisibilité sociale de ce dernier, mais plutôt (ou en complément) d'évaluer l'effet qu'eut cette matérialité sur ceux qui la pratiquaient au quotidien.

Reprenons le cas des Guise. L'investissement financier qu'ils consentirent pour mettre leurs principales résidences au goût du jour est indiscutable. Alors que Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon n'étaient que médiocrement meublés au regard de leur rang au moment de leur mariage, Henri de Lorraine était, soixante ans plus tard, lorsqu'il récupéra l'héritage de son oncle le cardinal de Lorraine après celui de son père François, à la tête d'un patrimoine mobilier et immobilier d'une exceptionnelle qualité. Que l'on pense au château du Grand Jardin, considéré comme l'une des premières manifestations de l'inspiration de Serlio en France, au château de Dampierre, choisi par Androuet du Cerceau pour figurer parmi ses *Plus excellents Bastimens de France*, ou bien encore à la grotte de Meudon, qui faisait l'admiration de ses contemporains⁴⁸. Le troisième duc de Guise avait encore en sa possession la somptueuse tapisserie des *Chasses de Maximilien*, qui est à l'heure actuelle l'un des trésors du musée du Louvre, ainsi qu'une très riche collection de vaisselle d'apparat, d'objets en cristal, en lapis-lazuli ou en calcédoine, de marbres anciens et de peintures modernes. Au-delà

47 M.-P. Julien et J.-P. Warnier (dir.), *Approches de la culture matérielle*, op. cit., p. 99.

48 Jean-Pierre Babelon, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1989 ; Anne-Marie Lecoq, « "Queti et musis Henrici II. Gall. R." Sur la grotte de Meudon », dans Marc Fumaroli, Philippe-Joseph Salazar et Emmanuel Bury (dir.), *Le Loisir lettré à l'Âge classique*, Genève, Droz, 1996, p. 94-115.

de la qualité intrinsèque des bâtiments et des objets en question, au-delà aussi de leur incontestable valeur distinctive, les possessions des Guise participaient de ce que Peter Burke a nommé la « domestication » ou « quotidianisation » de la Renaissance, c'est-à-dire le passage dans le cadre de vie habituel des formes et idées nouvelles apparues pour l'essentiel au cours du xv^e siècle⁴⁹. Or, si l'on est convaincu que le rapport de l'individu à l'objet et à la matérialité est une interaction créatrice de culture, il faut avancer l'hypothèse que cette « domestication » de la Renaissance fut aussi pour l'aristocratie une *intérieurisation* des références culturelles humanistes. La progressive adoption par les élites sociales des valeurs de culture, de grâce et de raffinement vantées notamment par Castiglione ne fit donc pas que se refléter dans les objets dont ces mêmes élites se mirent à s'entourer : elles y puisèrent leur force.

49 Peter Burke, *La Renaissance européenne*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 205-287 (chap. 5 : « La “domestication” de la Renaissance »).

HABITER UN HÔTEL PARTICULIER
À PARIS AU XVII^e SIÈCLE
D'APRÈS LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS

Nicolas Courtin
Docteur en histoire de l'art

L'identification des hôtels particuliers comme lieux essentiels du renouveau artistique de Paris au xvii^e siècle est bien établie. Creusets d'une révolution architecturale et décorative, terrains des expériences pré-versaillaises, les grandes demeures élevées à Paris par les aristocrates et les financiers au cours des règnes des trois premiers Bourbons n'ont toutefois peu été regardées par les historiens de l'art comme des maisons, des lieux de vies de familles. Afin de tenter de mieux cerner le cadre quotidien de l'habitation d'une catégorie sociale bien précise, je me suis attaché à mettre en perspective les demeures elles-mêmes, à la lumière des inventaires mobiliers qui ont pu y être dressés au cours du xvii^e siècle¹. Bien qu'aujourd'hui aucun hôtel parisien n'ait conservé son décor intérieur et son ameublement d'origine, il m'a semblé que la confrontation de l'œuvre architecturale et des archives, soutenue par l'examen des nombreux objets d'art et d'ameublement français du xvii^e siècle conservés, pouvait être concluante. Ainsi, je me suis attaché à sélectionner vingt-quatre demeures, subsistantes ou connues par des plans anciens², dans lesquelles un ou plusieurs inventaires ont été dressés

- 1 Ce travail a été l'objet de notre thèse de doctorat en histoire de l'art, soutenue en Sorbonne en 2007, publiée en 2011 : *L'Art d'habiter à Paris au xvii^e siècle. L'ameublement des hôtels particuliers*, Dijon, Faton.
- 2 Soit les hôtels d'Albret (29bis-31, rue des Francs-Bourgeois, 4^e arr.), Amelot de Bisseuil (47, rue Vieille-du-Temple, 4^e arr.), d'Angoulême (24, rue Pavée, 4^e arr.), d'Aumont (7, rue de Jouy, 4^e arr.), de Bretonvilliers (démoli, rue de Bretonvilliers, 4^e arr.), de Chevreuse (démoli, emplacement de la rue de Luynes, 7^e arr.), de Créquy (démoli, emplacement des 11-13, quai Malaquais, 7^e arr.), d'Émery (démoli, emplacement du 2-4, rue de La-Vrillière et place des Victoires, 2^e arr.), Guénégaud des Brosses (60, rue des Archives, 3^e arr.), des Hameaux (13, place des Vosges, 4^e arr.), Hesselin (démoli, emplacement du 24, quai de Béthune, 4^e arr.), Lambert

au cours des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, soit cinquante-cinq actes transcrits³. Disposant, d'un côté, d'une enveloppe architecturale précise et, de l'autre, d'une liste d'objets dont la présence dans la demeure est attestée à un moment donné, il a été possible de pénétrer progressivement dans ces hôtels et de hiérarchiser nos interrogations selon trois niveaux d'intérêt : les appartements, les pièces et les objets.

L'APPARTEMENT AU XVII^e SIÈCLE ET LE SYSTÈME DES AMEUBLEMENTS TYPES

34 La lecture des inventaires, dont la rédaction suit, dans une certaine mesure, un parcours logique à l'intérieur de la maison, pièce par pièce, permet dans un premier temps de répondre à une interrogation récurrente quant à la fonction des pièces qui composent un appartement, et, partant, à la définition des appartements eux-mêmes, et à leurs rôles dans la maison par rapport aux autres logements et espaces de la maison.

Le vocabulaire descriptif des pièces est tout au long du siècle très stéréotypé et réduit ; en outre, d'après les dictionnaires de l'époque, un même mot peut désigner plusieurs types de pièces. L'étude des inventaires confirme rapidement cet usage qui consacre la traditionnelle succession d'une salle, d'une antichambre, d'une chambre, d'un cabinet et d'une garde-robe pour définir un appartement. Mais de nombreuses « chambres » sont dépourvues de lit et combien de « cabinets » ne sont que des réduits ! Parallèlement, de nombreuses couches sont inventoriées dans des pièces qui ne sont pas désignées comme des chambres... Devant de telles imprécisions, il a paru nécessaire de proposer une nouvelle façon de désigner les pièces d'un appartement, définie selon

(2, rue Saint-Louis-en-l'Île, 4^e arr.), de La Rivière (14, place des Vosges, 4^e arr.), de La Rochefoucauld-Liancourt (démoli, emplacement des 14-18, rue de Seine, 6^e arr.), de La Vrillière (3-5, rue La Vrillière, 1^{er} arr.), de Lesdiguières (démoli, emplacement des 10-12, rue de la Cerisaie, 4^e arr.), de Marle (11, rue Payenne, 4^e arr.), de Miramion (45-53, quai de la Tournelle, 5^e arr.), de Rambouillet (démoli, emplacement de l'actuelle place du Carrousel, 1^{er} arr.), de Ratabon (démoli, emplacement du 10, rue de Richelieu, 2^e arr.), Séguier (démoli, emplacement du 15, rue du Louvre, 1^{er} arr.), de Sully (62, rue Saint-Antoine, 4^e arr.), Tubeuf (16, rue Vivienne, 2^e arr.) et de Vigny (10, rue du Parc-Royal, 4^e arr.).

3 Consultables sur le site internet du centre André Chastel (<http://www.centrechastel.paris-sorbonne.fr>).

les meubles décrits par les inventaires. Sur la même trame de l'enfilade précédente, je propose pour chaque hôtel des distributions revisitées, plus précises que les termes génériques donnés par les plans anciens ou les notaires⁴.

Cette nouvelle lecture se fonde sur l'étude des meubles de chaque pièce, dont l'analyse a permis de définir des ameublements types qui caractérisent la fonction et le rang de chacune. Cette grille de lecture repose sur les trois familles de pièces principales – les salles pour la réception, les chambres pour le repos et les cabinets pour la délectation et le travail. On peut ensuite les décliner en trois niveaux selon la qualité des ameublements. En outre, plus l'importance des pièces est grande, plus il est fréquent qu'elles partagent les caractères de deux familles. Ainsi, les grandes chambres associent l'ameublement type des pièces de repos à celui des salles de réception (gamme de sièges et luxe). Les grands cabinets mêlent de la même manière leur spécificité de lieu de retraite avec le goût des ameublements d'apparat propres aux salles. Cette perméabilité des usages définit des espaces pour lesquels le vocabulaire du xvii^e siècle n'est pas encore toujours adapté. C'est le cas des pièces de réception pure, auxquelles nous donnons l'appellation de *salons* empruntée au xviii^e siècle, alors qu'au Grand Siècle, ce mot ne désigne qu'une forme architecturale importée d'Italie et non une pièce exclusivement destinée à la réception mondaine. L'analyse des ameublements le fait apparaître comme une grande chambre dépourvue de son grand lit; typologie bien connue du siècle des Lumières mais généralement ignorée pour le xvii^e siècle car dissimulée sous des appellations variées. Les salles à manger apparaissent également avant la consécration de la formule. Le repérage dans les inventaires d'une pièce principalement meublée d'une grande table, d'une série de chaises légères et surtout d'un bassin pour se laver les mains permet d'identifier le lieu privilégié des repas, généralement une antichambre située après la

4 Les plans de ces distributions « revisitées » sont reproduits dans N. Courtin, *L'Art d'habiter à Paris au xvii^e siècle*, op. cit., p. 310-363.

grande salle, comme cela avait déjà été repéré dans les châteaux royaux de la Renaissance⁵.

Parallèlement à cette graduation des usages, un certain nombre de pièces spécialisées se repèrent par la présence d'un meuble dominant. À côté des pièces « techniques » aux fonctions précisément indiquées par leur appellation – garde-robe, chapelle, buffet –, les salles et les cabinets peuvent recevoir des destinations particulières. La présence d'un dais par exemple transforme la pièce où il se rencontre en « salle du dais », même si le volume et l'ameublement complémentaire ne correspondent pas à celui d'une salle. Le dais est un meuble d'apparat, réservé aux princes et aux ducs et pairs de France. Sa présence dans un hôtel signale une pièce d'audience, donc vaste et peu meublée, mais luxueuse, c'est-à-dire en général avec un ameublement textile dominant. La présence d'œuvres d'art, de livres ou de meubles d'étude transforme de la même manière la pièce concernée – qui peut être indifféremment appelée chambre, cabinet, galerie ou salle – en cabinet de collection, bibliothèque ou cabinet de travail...

36

Ainsi se comprend mieux un vaste appartement comme celui de Louis Phéliepeaux, marquis de La Vrillière, qui occupe tout le rez-de-chaussée de son hôtel de la place des Victoires. De part et d'autre du vestibule central qui relie directement la cour et le jardin, se développent deux enfilades divergentes et d'inégale importance. À gauche, la partie la plus domestique de l'appartement, globalement assez modeste, composée d'une simple salle, d'une salle à manger plutôt qu'une antichambre, d'une grande chambre et d'une garde-robe ayant un dégagement direct sur la basse-cour. À droite du vestibule, la partie publique de l'appartement du ministre se développe en deux salles et deux grands cabinets de travail. Ces pièces commandent en outre l'accès à la galerie basse qui abrite une collection de sculptures. Véritable passion du marquis, l'exposition d'œuvres d'art se poursuit au premier étage, notamment avec la célèbre galerie de tableaux italiens (emplacement de l'actuelle galerie dorée de la Banque de France).

5 Monique Chatenet, « Architecture et cérémonial à la cour de Henri II : l'apparition de l'antichambre », dans Hervé Oursel et Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les arts*, Paris, École du Louvre, 2003.

La distinction manifeste entre deux aspects de la vie quotidienne du marquis de La Vrillière en autant de zones distinctes de son appartement est exceptionnelle, toutes les maisons ne bénéficiant pas d'autant d'espace pour répartir aussi clairement les activités du maître de maison. Les dispositions de cet appartement réservent à la vie privée une part finalement restreinte. La qualité de l'ameublement de la chambre du marquis suggère en effet une utilisation relativement publique, sans doute plus familiale que professionnelle, mais bien au-delà du simple ameublement d'une chambre à coucher privative. L'originalité de cet appartement est, précisément, de ne pas disposer de chambre privée, plus petite et plus confortable, distincte de l'appartement principal. La question de l'appartement privé et du lieu réel du sommeil est un des enjeux de la distribution des maisons du xvii^e siècle. Si les traités théorisent la distinction entre chambre de parade et chambre à coucher, la réalité construite des hôtels est loin d'offrir toujours une telle commodité (qui ne s'impose dans les logements royaux qu'au milieu du siècle). Cela suppose que dans de nombreuses maisons, les maîtres de maison couchent dans un grand lit, souvent spectaculaire, et dans une chambre aux dimensions telles que leur chauffage est difficile.

En détaillant la qualité des meubles, notamment des lits, les inventaires permettent de repérer avec une grande certitude les chambres réellement utilisées pour le repos nocturne à côté de celles d'apparat où le lit participe au grand décor, sans usage réel pour le sommeil⁶. De cette manière, la géographie de la vie privée des maîtres de maison se précise à l'intérieur de l'hôtel. On distingue ainsi plusieurs solutions pour aménager des espaces de vie protégés : si la plupart des appartements ne comportent qu'une seule chambre, les petites pièces attenantes – cabinets et garde-robes – jouent le rôle d'espaces détachés de la zone publique. Toutefois, on voit apparaître à plusieurs reprises un système d'appartement à deux chambres, une grande chambre de parade et une chambre à coucher, permettant de répondre plus efficacement à la distinction entre vie

6 C'est le cas, notamment, des « lits d'ange », dont la garniture à retroussis extrêmement décorative ne se referme pas et, donc, ne permet pas le sommeil nocturne. Ils se rencontrent dans les pièces d'apparat ou pour les lits de repos, destinés au repos diurne.

publique et vie privée, et cela dès les années 1630. Les plus grandes demeures permettent de dédoubler non seulement la chambre, mais l'appartement complet. L'hôtel Lambert (Louis Le Vau, 1639-1644) est sans doute l'exemple le plus classique avec autant d'appartements privés que de membres de la famille, situés dans l'aile gauche, et un grand appartement développé sur les deux niveaux des deux ailes sur le jardin, d'un usage commun à tous les membres de la famille. Mais la solution la plus courante, qui s'imposera dans les hôtels du XVIII^e siècle, est ébauchée par Pierre Le Muet à l'hôtel de Chevreuse (1660-1669), qui consiste à placer l'appartement privé en suite de l'enfilade principale, sur un plan massé qui permet une plus grande commodité d'usage.

38

L'identification donnée par les notaires des occupants des principaux appartements permet également de connaître un peu mieux la répartition des espaces entre le maître et la maîtresse de maison. Les appartements des deux membres d'un couple sont rarement au même étage ; les femmes ne logent en général pas au rez-de-chaussée de l'hôtel, et ne profitent donc pas d'un accès direct au jardin, qui semble être un privilège plutôt masculin. Les appartements des hommes sont généralement plus grands que ceux de leurs épouses. Leur activité professionnelle entraîne l'adjonction d'une ou plusieurs pièces à leur appartement, ce qui n'ajoute toutefois pas de différence de surface considérable ; la tendance semble être à une certaine égalité. L'exemple de l'hôtel de Rambouillet, où la marquise dispose d'un appartement plus grand que celui de son mari, qui doit partager le rez-de-chaussée avec leur fille, semble exceptionnel, même si on la rencontre également à l'hôtel d'Aumont en 1669, où la maréchale dispose de deux appartements au premier étage, alors que son mari n'en dispose que d'un petit au rez-de-chaussée. Plus grand et dévolu au chef de famille, l'appartement de monsieur est toujours meublé plus richement que celui de sa femme, très souvent avec une différence de valeur considérable, que seuls les bijoux peuvent éventuellement contrebalancer. À nouveau, seules des personnalités considérables renversent cette tendance, comme la maréchale d'Aumont ou la duchesse de Sully. Les communications entre ces appartements superposés se font par le grand escalier ou, plus directement, par le petit escalier qui dégage toujours la garde-robe, et permet donc un accès assez

direct à la chambre. L'idée d'une chambre commune, matrimoniale, est tout à fait étrangère à l'époque⁷.

MEUBLER UNE PIÈCE

À l'échelle de la pièce, les inventaires permettent de restituer des intérieurs dont l'ameublement reflète l'alliance du confort, des convenances et des goûts personnels. En fonction du statut de chaque pièce, l'importance de tel ou tel varie pour constituer des ensembles adaptés aux usages. Les pièces de parade concentrent les articles les plus précieux, ainsi que les meubles adaptés à l'étiquette aristocratique, généralement dans un souci d'harmonie générale. Les espaces plus privés laissent plus de place aux objets et aux œuvres d'art qui reflètent le goût des habitants, parfois dans un certain désordre. Mais, dans tous les cas, malgré l'image figée que donnent les inventaires, une grande mobilité des meubles s'observe dans la maison et dans chaque pièce. La quantité importante d'articles inventoriés dans les garde-meubles témoigne des roulements qui s'opèrent dans les ameublements, principalement au rythme des saisons, mais aussi des occasions – fêtes ou réceptions – des modes et des déménagements d'une résidence à l'autre⁸. Parallèlement, de nombreux objets mobiliers sont stockés dans des lieux à part de l'appartement et apportés selon les besoins. C'est le cas principalement des objets de la toilette, habituellement entreposés dans les garde-robes, qui sont utilisés quotidiennement dans les chambres. Aussi trouve-t-on des objets d'une grande valeur dans des espaces tout à fait secondaires. L'iconographie et les textes décrivent le même système pour les meubles de l'hygiène, avec le déplacement des chaises percées et des baignoires

7 Sur ce point, voir Michèle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Éditions du Seuil, 2009. Le seul exemple, à notre connaissance, d'une chambre commune à cette époque dans les logements princiers, se rencontre pour Louis XIV et Marie-Thérèse avec « la petite chambre du roi et de la reine » du château vieux de Saint-Germain en 1666.

8 Les inventaires décrivent toutes les maisons habitées par le défunt. La faible quantité d'articles trouvés dans les résidences où il ne se trouvait pas au moment de son décès, confirme, s'il le fallait, l'usage connu du déménagement aristocratique, à l'image de la Cour, même sur une distance aussi courte que celle entre Paris et Versailles.

dans les maisons qui ne disposent pas de chambre ou d'appartement de bain, assez rare dans les hôtels parisiens⁹. De la même manière, la plupart des luminaires sont mobiles – les lustres et les appliques sont encore rares et généralement placés dans les pièces d'apparat ; au quotidien, les domestiques apportent flambeaux et bougeoirs à la demande. Enfin, l'habitude est bien connue, notamment grâce aux *Précieuses ridicules* de Molière, de déplacer les sièges habituellement disposés le long des murs au centre de la pièce pour la conversation.

40

Dans les pièces principales, dès le début du siècle, se constate le soin apporté à la recherche d'un ameublement harmonieux. Cette uniformité passe par le choix de matériaux, de décors et de couleurs formant un ensemble cohérent à travers les différents objets de la pièce. Les textiles permettent le plus facilement de répondre à ce souci ; le choix d'une même étoffe (le « meuble ») pour garnir les murs et les meubles de menuiserie forme facilement un intérieur très homogène. La nature et la couleur du meuble répondent aussi bien au rang de la pièce qu'aux goûts de l'occupant. Les pièces les plus importantes dans l'étiquette recevront fréquemment un meuble rouge cramoisi rehaussé d'or ou d'argent, ou bien encore des tissages précieux – tapisseries de haute lisse historiées ou soieries brodées. Dans ce domaine, l'aristocratie parisienne reproduit strictement les usages de la Cour. Les couleurs rencontrées sont peu variées, du rouge le plus noble au vert plus commun ; le bleu et le blanc apparaissent plus exceptionnels, souvent dans les appartements féminins. Dans ces cas particuliers, un ameublement d'argent ou une collection de porcelaines permettent de constituer un ensemble mobilier particulièrement cohérent, comme les meubles plaqués d'ébène ou de laque rehaussés de cuivre ou de bronze doré accompagnent naturellement les tentures noires brodées d'or. Certains meubles sont d'ailleurs conçus pour former des ensembles ; dès le milieu du siècle, il est fréquent de rencontrer des « triades », c'est-à-dire une table, un miroir et une paire de guéridons assortis, soit en bois sculpté et doré, en ébénisterie, en laque ou bien encore en placage d'argent. La disposition de collections d'œuvres d'art contribue aussi fortement à caractériser une

9 Et d'un usage plutôt d'agrément, comme à l'hôtel de Lesdiguières.

pièce. Un ensemble de tableaux ou d'objets exotiques forment des pièces spécifiques, désignées par les notaires selon le type de collection, comme le qualificatif des couleurs est fréquent pour distinguer les « chambres » d'un grand appartement. À ce titre, l'exemple de la « chambre bleue » de Mme de Rambouillet est célèbre : elle est appelée ainsi tout au long de l'année, alors que cette pièce recevait un meuble alternativement vert puis bleu selon les saisons.

Cette règle des ensembles, bien connue et théorisée au XVIII^e siècle, apparaît donc dès le début du Grand Siècle, principalement grâce aux meubles textiles, sans toutefois être systématique. La distinction entre ces deux périodes réside sans doute dans le fait qu'au XVII^e siècle, l'usage limite une telle caractérisation à une pièce seulement et non à l'ensemble de l'appartement. Une variété et une hiérarchie sont ainsi clairement mises en œuvre dans les logements les plus soignés, mais cette règle peut tout à fait se limiter à la pièce principale de l'enfilade. Pour le XVII^e siècle, ce système d'ameublement cohérent pose la question du responsable de cet ordonnancement. Si, au XVIII^e siècle, dans ce domaine, le rôle de l'architecte, du marchand-mercier ou de l'ornemaniste est connu, il est difficile d'identifier le coordinateur des ensembles privés du Grand Siècle. La prépondérance des textiles a fait du tapissier l'auteur naturellement avancé par les historiens des arts décoratifs, mais rien ne démontre son intervention pour réunir des objets d'origines plus variées.

La conservation de quelques grands décors d'hôtels parisiens, dont le mobilier est connu par les inventaires, pose la question des relations entre le décor fixe et l'ameublement. Force est de constater qu'en ce qui concerne les murs, les meubles, parfois nombreux, trouvés dans une pièce ne semblent pas adaptés aux lambris sculptés et peints, ce qui est une autre différence avec le siècle suivant. En effet, dans les grandes chambres comme dans les grands cabinets, les objets les plus précieux, lits, armoires ou cabinets, sont des meubles de hauteur adossés aux parois. Leur installation dans la pièce interrompt nécessairement la composition du décor mural ou des tapisseries. Les exemples sont nombreux – et confirmés par les gravures – de tableaux, de miroirs ou de bras de lumière appliqués sur une tenture. Une grande partie d'un décor figuré peut ainsi être dissimulé, comme les décors brodés, marquetés ou sculptés

des meubles les plus précieux – sièges, cabinets, bureaux – peuvent être dissimulés par une housse ou un tapis. Un rapport particulier s’installe entre le confort et l’esthétique, signe supplémentaire de la façon qu’ont eu les habitants des hôtels de s’approprier les espaces et les meubles.

LES MEUBLES DU XVII^e SIÈCLE

Document administratif avant tout, l’inventaire après décès se prête naturellement aux études statistiques. Chaque objet y étant dénombré, décrit, avec plus ou moins de précision, et prisé, ils permettent de suivre les évolutions de la manière de se meubler et les fluctuations des modes et des valeurs.

42

À côté des considérations formelles et stylistiques que permettent les descriptions des commissaires et des notaires, mais que nous ne détaillerons pas ici, il est possible de suivre les évolutions en termes de quantité et de valeur en regroupant les meubles par grandes familles typologiques¹⁰. En termes de nombre d’objets, l’ameublement des hôtels est largement dominé par les textiles, les meubles de menuiserie et l’orfèvrerie. À eux trois, ils représentent fréquemment 30 % de la quantité totale des articles inventoriés. Tout au long du siècle, chaque domaine évolue différemment, et leur domination a tendance à s’effacer au profit d’autres techniques, dans un mouvement d’équilibre qui reflète les évolutions connues de la manière de meubler les hôtels. Ainsi, la place des textiles évolue de manière très symptomatique, avec une forte croissance dans la première partie du siècle, qui correspond à la généralisation des tentures, notamment des tapisseries, avant de reculer sous les effets de l’emploi de plus en plus fréquent des lambris de hauteur, l’usage des tissus se trouvant alors limité aux garnitures de meubles de menuiserie. Cette dernière catégorie subit tout au long du siècle les contrecoups de la multiplication progressive des meubles d’ébénisterie, mais dans une moindre mesure. Le déclin continu de l’orfèvrerie

10 L’examen des descriptions tout au long du siècle permet notamment de suivre l’apparition de nouvelles formes ou de nouveaux meubles. Ainsi, on voit apparaître les « lits à la duchesse » et les premières commodes au cours des années 1690, ou bien les « pieds de biche » du style Régence au début du XVIII^e siècle.

jusqu'aux années 1680, puis sa stabilisation jusqu'à la mort de Louis XIV, surprend plus puisqu'il semble indépendant du contexte politique de l'interdiction faite par le roi en 1689 de la création de grandes pièces (soit l'impossibilité de posséder des meubles recouvert de feuilles d'argent). Cet empêchement semble avoir été anticipé et la stabilité de la fin de la période semble correspondre au nombre standardisé des pièces des services table auxquels est désormais principalement réservé ce domaine.

Du point de vue des estimations, les textiles et l'orfèvrerie dominent largement les évaluations globales des inventaires. Les premiers représentent entre 35 et 45 % de la valeur totale du mobilier d'une maison, avec une certaine stabilité malgré une légère baisse au milieu du siècle. Les objets d'or et d'argent représentent de manière stable environ 40 % de l'estimation globale jusqu'aux années 1670, puis leur part décline jusqu'à ne représenter plus qu'un quart de la valeur totale des biens, laissant aux tissus une domination incontestable. La menuiserie représente avec une grande constance entre 10 et 15 % de la valeur globale du mobilier. N'atteignant jamais plus de 5 % du nombre d'articles inventoriés, les tableaux prennent en termes de valeur une place remarquable, avec une croissance continue, atteignant près de 10 % de l'estimation globale dans les années 1680. De la même manière, l'ébénisterie connaît une évolution constante, bien que représentant toujours moins de 5 % de la valeur globale de l'ameublement.

La valeur moyenne des objets inventoriés, c'est-à-dire le rapport entre les estimations et les quantités trouvées, montre une inflation constante jusque dans les années 1680. Jusqu'au milieu des années 1670, ce sont les pièces d'orfèvrerie qui sont les objets les plus précieux, atteignant à ce moment une valeur moyenne de 100 livres¹¹. Dans le dernier quart du siècle, ce sont les tableaux qui apparaissent comme les articles les plus précieux, avec des estimations moyennes entre 75 et 100 livres. Parmi les œuvres d'art, les sculptures sont des objets particulièrement précieux, avec des valeurs en hausse permanente tout au long du siècle,

11 Il faut toujours avoir en tête que les valeurs données par les inventaires après décès sont soumises à la « crue », c'est-à-dire une sous-estimation officielle d'environ 25 %, et que les prisées sont en réalité plutôt des montants de mises à prix.

atteignant jusqu'à 50 livres en moyenne à la fin de la période. Également rares, les objets en verre, principalement les miroirs, font une apparition remarquée ; ils sont fortement prisés – jusqu'à 70 livres en moyenne dans les années 1670 – avant de légèrement décliner à la faveur de leur généralisation. À l'inverse, les tissus, s'ils sont toujours très nombreux et donc dominants dans l'ameublement, connaissent une perte générale de valeur de 100 à moins de 50 livres par article.

44

L'historien de l'art qui examine les inventaires après décès a toujours l'espoir de trouver au détour de ces nombreuses descriptions d'objets celle d'une œuvre aujourd'hui conservée. Les spécialistes de la peinture ont depuis longtemps exploité ces sources pour retracer le parcours d'une oeuvre, confirmer une attribution ou étudier le marché des tableaux. Les historiens de l'orfèvrerie ont aussi mis à profit la spécificité de ces pièces qui, comme les tableaux, sont souvent prisées à part, ce qui rend ces objets facilement identifiables dans la masse de l'inventaire. Malheureusement, suite aux fontes ordonnées par le roi, les vestiges de l'orfèvrerie aristocratique française du XVII^e siècle sont rares, et il est quasiment impossible de relier tel vestige à telle maison. Par l'usage d'y appliquer les armes du propriétaire, les tapisseries sont les plus à même d'être reconnues dans les inventaires. Toutefois, leur description au rythme de la visite des appartements et du garde-meuble, rend indispensable la lecture entière de l'inventaire, décourageant bon nombre de spécialistes. Elles sont pourtant généralement bien décrites, leurs sujets et leurs dimensions précisément indiqués, parfois même le nom de l'auteur du carton lorsqu'il est suffisamment célèbre. Dans mon corpus, ce travail n'a été réalisé que pour les collections de tapisseries de Louis Particelli d'Émery par Jean Vittet, qui a pu identifier à travers les collections internationales des pièces ayant orné l'hôtel d'Émery puis celui de La Vrillière¹². De la même manière, John Rogister a fait le lien entre les « portières de Gondi », conservées dans une collection privée

12 Jean Vittet, « Les tapisseries de Michel Particelli d'Hémery et de son gendre Louis Phélypeaux de La Vrillière », dans *Objets d'art. Mélanges en l'honneur de Daniel Alcouffe*, publiés sous la dir. du département des Objets d'art du musée du Louvre, Dijon, Faton, 2004, p. 171-179.

anglaise, et l'inventaire de 1716 dressé l'hôtel de Lesdiguières¹³. Si je crois avoir reconnu dans deux bronzes du Louvre représentant Henri IV et Marie de Médicis des objets ayant appartenu à Michel Particelli, et peut-être dans un cabinet à deux corps du Musée des arts décoratifs un meuble de l'hôtel de Créqui¹⁴, la traçabilité entre les meubles décrits au xvii^e siècle et ceux aujourd'hui conservés reste très difficile à établir. Elle supposerait une étude plus vaste prenant en compte l'histoire des héritages au cours des siècles suivants et celle des acquisitions par les musées et le marché de l'art.

13 John Rogister, « The Gondi armorial hangings. Establishing a genealogical line », *Apollo*, avril 1992, p. 230-239.

14 Cabinet en armoire, France, vers 1680, bâti en chêne et sapin, marqueterie d'étain sur fond d'amarante (Paris, Musée des arts décoratifs : inv. 38042).

L'HÔTEL ARISTOCRATIQUE,
LIEU DU CHANGEMENT URBAIN.
PARIS AU XVIII^e SIÈCLE

Natacha Coquery
Université Lumière-Lyon 2 / LARHRA

L'hôtel particulier occupe au XVIII^e siècle une place de choix dans le marché immobilier parisien, comme en témoigne la fréquence des baux et contrats de ventes dans les archives notariales et certaines annonces immobilières dans les *Affiches de Paris*¹. Propriété et location vont souvent de pair : nombre de familles aristocratiques parisiennes possèdent des hôtels et des maisons qu'elles rentabilisent, tout en étant locataires ailleurs. À la différence du château provincial, qui incarne l'ancrage terrien d'une dynastie, l'hôtel, symbole de luxe, est un bien de consommation qui, comme les autres (vêtements, équipages, mobilier) est échangé ou transformé car sa valeur repose précisément sur son aptitude à exprimer la différence. Les maisonnées aristocratiques ne sont pas nécessairement attachées à une rue, à un quartier, tissant une fois pour toutes à partir de ce centre la toile de leurs relations. Pour les courtisans avides de changement et de nouveautés, pris dans la société de cour et son modèle de consommation, l'hôtel est un élément de la constellation d'objets qui marquent la distinction. Le signe le plus clair du respect de la mode se lit dans le déplacement massif de l'aristocratie de l'est vers l'ouest de la capitale entre le dernier tiers du XVII^e et le premier tiers du XVIII^e siècle² : dès 1730, l'Ouest attire près de 90 % des nobles relevés dans l'*Almanach royal*, près de 95 % en 1790. La construction en 1705 des hôtels de Soubise et de Rohan dans le Marais est une

- 1 *Annonces, affiches et avis divers, ou Journal général de France*, Paris, Bureau des Affiches, 1751-1814.
- 2 Natacha Coquery, *L'Hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 181-227. Cet article est une version actualisée d'un chapitre de ma thèse de doctorat.

splendide exception ; à la veille de la Révolution, entrepôts, hangars, boutiques et ateliers ont pris place dans les hôtels désaffectés de l'ancien quartier royal³.

Mode, prestige du rang, volonté de distinction, consommation et société de cour sont intimement liés : changer d'hôtel est un bel exemple de « consommation de prestige, de consommations imposées par la lutte pour le statut social et le prestige⁴ ». Comme l'a écrit Alexandre Gady, l'histoire des hôtels parisiens est celle « d'une succession de quartiers à la mode, recherchés pour leur entre-soi⁵ ». L'historien de l'art décrypte le système architectural et la typologie de l'hôtel, à la fois lieu d'habitation privée et espace de représentation sociale, où les œuvres d'art participent de l'exceptionnel⁶. Le point de vue de l'historienne de l'économie est complémentaire. Sans doute est-ce à force de considérer leur hôtel comme une marchandise que les nobles en viennent à tenir pour normale une mobilité résidentielle qui révèle qu'à Paris, la maisonnée aristocratique n'est pas enracinée dans son bien⁷. Or cette conception a eu une double conséquence : des transformations architecturales et urbaines, des changements sociaux. Les aristocrates ont fait partie des acteurs qui, par la valorisation de leur patrimoine en immeubles de rapport, ont provoqué une nouvelle densification de l'espace parisien ; celle-ci a pu engendrer une métamorphose sociale du quartier.

48

-
- 3 Bernard Lepetit, « Le temps des villes », *Villes, histoire et culture*, 1, 1994, p. 8-17 ; Isabelle Derens, « Le Marais néo-classique. 1760-1790 », *Cahiers du CREPIF*, 59, 1997, p. 35-64.
 - 4 Norbert Elias, *La Société de cour* [1969], Paris, Flammarion, 1985, p. 49.
 - 5 Alexandre Gady, « L'hôtel dans la ville », *Connaissance des arts*, hors-série, 506, « L'hôtel particulier, une ambition parisienne », 2011, p. 18. L'exposition s'est tenue du 5 octobre au 19 février 2012, à la Cité de l'architecture et du patrimoine.
 - 6 Alexandre Gady, « L'hôtel parisien et ses types. Une architecture aux mille visages », *Dossier de l'art*, 189, « L'hôtel particulier », 2011, p. 5.
 - 7 La situation varie selon les capitales : à Milan ou à Naples, les nobles et les patriciens vivent dans des demeures en pleine propriété. Voir Albane Cogné, *Patriciat et propriétés urbaines à Milan (XVII^e-XVIII^e siècles)*, thèse de doctorat, Université Pierre-Mendès-France Grenoble 2, 2007 ; Michela Barbot, « La résidence comme appartenance. Les catégories spatiales et juridiques de l'inclusion sociale dans les villes italiennes sous l'Ancien Régime », *Histoire urbaine*, 36, 2013, p. 29-48.

On se propose de questionner la métamorphose de ces « fragments de ville⁸ », où se trouvèrent modifiés à la fois le bâti, son usage et le tissu urbain, dans un contexte de désengagement royal. L'étude des liens tissés entre vente, spéculation et urbanisme permet de démonter les mécanismes spéculatifs, restituer les transformations du tissu urbain, saisir les mutations sociales. Le cas du comte de Choiseul-Gouffier, dynamique homme d'affaires qui sut exploiter la vogue des quartiers du nord-ouest, est à cet égard exemplaire, d'où l'intérêt d'observer les opérations qu'il dirigea dans un secteur en pleine mutation dans les années 1770-1780, rues Coqhéron et neuve Saint-Augustin (hôtels de Gouffier et de Choiseul).

L'ARISTOCRATE, ACTEUR URBAIN

L'expansion économique du siècle se traduit spatialement par une extension urbaine particulièrement nette à partir des années 1750-1755. Les traits marquants sont l'urbanisation des faubourgs, l'ouverture et le désenclavement. Emmanuel Le Roy Ladurie a daté les premières mises en place des quartiers neufs : 1755 pour Reims et Caen ; 1765 pour Nantes ; la fin des années 1760 pour Lyon ou Strasbourg ; 1770 pour Besançon ; 1750, puis 1765 et 1780 pour Paris⁹. Après des dizaines de règlements et de bornages visant sans succès, depuis le début du XVII^e siècle, à freiner l'extension de la capitale, le roi finit par étendre en 1765 l'autorisation de bâtir à l'ensemble du faubourg Saint-Honoré, situé à l'ouest du vieux centre¹⁰. Le souverain se contente désormais d'autoriser les ouvertures

- 8 Pierre Pinon, « Les lotissements de la rue Taibout et du couvent des Capucins. La chaussée d'Antin à la fin du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. CXIII-CXIV, 1986-1987 [1988], p. 264 ; « Lotissements spéculatifs, formes urbaines et architectes à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, supplément au n° 6-7, 1980, p. 179 sq.
- 9 Emmanuel Le Roy Ladurie (dir.), *Histoire de la France urbaine. La ville des temps modernes*, t. III, *De la Renaissance aux Révolutions*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire », 1998, t. III, p. 295 sq.
- 10 Gaston Bardet, *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme. Paris*, Paris, Sabri, 1952, p. 247-248 ; Maurice Halbwachs, « Les plans d'extension et d'aménagement de Paris avant le XIX^e siècle », *La Vie urbaine*, 2, 1920, p. 5-28 ; Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme à Paris*, dans *Nouvelle histoire de Paris* [5], Paris, Hachette, 1975, chap. III, p. 201-270 ; Louis Bergeron (dir.), *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989.

de rues par lettres patentes et de fixer les alignements. De 1774 à 1793, 139 rues sont ouvertes, près de 8 000 chantiers entrepris, notamment dans les faubourgs de la rive droite¹¹. En 1789, l'enceinte des Fermiers généraux renferme plus de 3 000 hectares (contre 400 en 1610) et la ville flotte dans ses limites. Louis-Sébastien Mercier célèbre la « fureur de la bâtisse », qu'il attribue à la construction d'hôtels particuliers :

[...] On a de l'argent que pour bâtir ; des corps de logis immenses sortent de terre comme par enchantement et des quartiers nouveaux ne sont composés que d'hôtels de la plus grande magnificence. La fureur de la bâtisse [...] imprime à la ville un air de grandeur et de majesté [...]¹².

50

Le pouvoir, en renonçant à organiser la croissance de la capitale, laisse le champ libre à l'initiative privée. L'essor d'un urbanisme privé explique que le développement de la ville ait été mené sans plan d'ensemble : les lotissements s'émancipent de la tutelle royale et deviennent des opérations spéculatives, la plupart sans préoccupation urbanistique globale, avec pour principal mobile l'argent. Au XVIII^e siècle, en effet, le capital immobilier double de valeur en moyenne tous les 25 ans, d'où l'intérêt d'investir dans le foncier. Loué en l'état ou converti en immeuble de rapport, l'hôtel représente pour son propriétaire un placement sûr et rentable, favorisé par la hausse continue des loyers¹³ ; rasé, puis loti, il permet de mener de profitables spéculations immobilières. L'environnement spatial est favorable : la périphérie de la capitale offre de larges terrains encore inhabités aux initiatives privées : Marais du Temple, des Filles-Dieu, de Saint-Lazare, des Mathurins, Pépinière d'Artois... Le quartier de la Chaussée d'Antin (délimité par les rues du Faubourg-Montmartre à l'est, Caumartin à l'ouest, des Porcherons au nord et le boulevard au sud) est celui où vont se réaliser les lotissements

11 Jeanne Pronteau, « Construction et aménagement des nouveaux quartiers de Paris (1820-1826) », *Histoire des entreprises*, 2, 1958, p. 5-32.

12 Louis-Sébastien Mercier, *Paris le jour, Paris la nuit...*, éd. Daniel Baruch et Michel Delon, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1990, p. 75.

13 Emmanuel Le Roy Ladurie, Pierre Couperie, « Le mouvement des loyers parisiens de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1970, p. 1002-1023.

les plus nombreux et les plus variés dans leurs processus et leurs formes¹⁴. Des communautés religieuses, des architectes, des entrepreneurs, des fermiers généraux et des banquiers mais aussi des aristocrates participent de ce mouvement, avec à leur tête les premiers d'entre eux, Orléans, Artois, Provence, Condé, Conti... Le comte d'Artois tente de lotir la Pépinière du Roule au milieu des années 1770 tandis que son frère, le comte de Provence, essaie d'urbaniser une partie des jardins du Luxembourg. Évoquons aussi les cas emblématiques du Palais-Royal, vaste opération spéculative du duc de Chartres entreprise au milieu des années 1780 (le « palais marchand » décrié par des courtisans persifleurs), du Théâtre-Français bâti sur le jardin de l'hôtel de Condé (1763-1785) ou du théâtre des Italiens élevé sur le terrain de l'hôtel de Choiseul (1779-1785). Les opérations sont motivées par le besoin d'argent. La finance prime sur l'architecture et l'urbanisme. Le prince de Carignan a envisagé très tôt le lotissement de son immense jardin : en plein cœur de Paris, l'hôtel de Soissons occupe 5 000 toises (près de 20 000 m²)¹⁵. Après la mort du prince, en 1741, les projets des architectes Bruand, Boffrand et consorts, qui imaginaient une composition urbaine monumentale conçue autour d'un point fort, opéra, place, statue royale, fontaine... font long feu. Les créanciers optent pour le lotissement intégral du terrain avec construction d'une halle et d'immeubles de rapport. L'ensemble, réalisé entre 1763 et 1769, est confié à l'architecte Le Camus de Mézières et aux frères Oblin, intéressés dans les affaires du roi. Piganiol de la Force critique amèrement le lotissement :

Qui ne sera pas indigné de voir qu'un si vil intérêt que celui du loyer de quelques maisons l'a emporté sur la perfection de cet édifice public et sur les facilités nécessaires pour les voitures qui apportent dans Paris une

- ¹⁴ Pierre Pinon, Patricia Boniface, Patrick Gullon, *Lotissements spéculatifs et formes urbaines. Le quartier de la Chaussée d'Antin à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, École d'architecture de Paris-La Défense, 1986; Werner Szambien, « La rue des Colonnes. Une spéculation immobilière à l'époque révolutionnaire », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. CXIII-CXIV, 1986-1987 [1988], p. 303-338.
- ¹⁵ Françoise Boudon, « Urbanisme et spéculation à Paris au XVIII^e siècle. Le terrain de l'Hôtel de Soissons », *Journal of the Society of Architectural Historians*, 32/4, 1973, p. 267-306.

denrée aussi précieuse que celle du blé? [...] Tout ce qui peut contribuer au bonheur et à l'avantage des citoyens ne saurait balancer aujourd'hui l'avidité du gain et l'enrichissement des propriétaires par toutes sortes de voies, pour fournir aux dépenses excessives d'un luxe sans bornes¹⁶.

L'historien, sensible aux théories aéristes de l'époque qui lient circulation de l'air et santé, s'en prend à la densification du tissu urbain :

Si ceux qui ont présidé à ce bâtiment [...] avaient pris quelque intérêt à la santé des citoyens, eussent-ils laissé couvrir de maisons un emplacement dont le vuide étoit si important pour donner de l'air à un des quartiers les plus peuplés de Paris et pour laisser respirer librement ceux qui y habitent et qui sont presque étouffés?

52

Un autre auteur, plus moderne, loue au contraire le monument « patriotique » de la nouvelle Halle, dont il apprécie le plan circulaire et l'utilité publique.

Ce bâtiment rond, parfaitement isolé, percé à jour de toutes parts [...] est, dans Paris, un de nos plus agréables morceaux [...]. Ce vaste édifice, entièrement consacré au service du public est [...] véritablement patriotique¹⁷.

L'essor de la spéculation, concomitante de la croissance urbaine, donne en effet naissance à une architecture et un urbanisme inédits¹⁸. Les immeubles à loyer prennent une importance nouvelle¹⁹. Les galeries du Palais-Royal surmontées d'appartements masqués derrière une façade uniforme et sans ressaut, le pourtour de la Halle au blé, les projets pour le lotissement du marché de Saint-Martin-des-Champs ou de la pépinière du Roule du comte d'Artois manifestent bien cette

16 Jean-Aimar Piganiol de La Force, *Description de la ville de Paris*, Paris, Libraires associés, 1765, t. III, p. 492.

17 Le Sage, *Le Géographe parisien*, Paris, Valleyre l'aîné, 1769, t. II, p. 38.

18 Voir l'étude de l'architecte et historien de l'architecture, Jean-François Cabestan, *La Conquête du plain-pied. L'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 2004.

19 La première vague de construction d'immeubles à loyer date des années 1720, suite à la banqueroute de Law, qui incita les détenteurs de capitaux à investir dans les immeubles locatifs.

nouvelle architecture urbaine. Près du Luxembourg, le lotissement de l'hôtel de Condé en 1779 aboutit à la création d'un quartier neuf articulé autour du Théâtre-Français (1767-1782), avec la formation de voies convergentes, Comédie-Française, Crébillon, Racine, Voltaire²⁰... Par leurs réalisations ou leurs projets, les architectes Ledoux, rue Saint-Georges, Antoine, rue Saint-Honoré, Bélanger, au Roule, Lenoir, rue d'Angivillers, Louis, au Palais-Royal, Le Camus de Mézières, aux Halles, participent activement de ce mouvement²¹.

Le comte de Choiseul-Gouffier fait partie de ces aristocrates promoteurs. Parmi ses différentes activités dans le domaine immobilier, il prit le risque de faire construire un vaste bâtiment destiné à la vente qui, acheté par le roi, devint l'hôtel de la Régie générale. Simultanément, sur deux autres terrains, il lotit une de ses demeures et en convertit une autre en immeuble de rapport²². Il ne semblait pourtant pas formé à ces affaires : Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817), abandonne le métier des armes pour mener de pair une carrière de diplomate et d'homme de lettres archéologue. Nommé à l'ambassade de France à Constantinople en 1784, il emmène avec lui savants et hommes de lettres. En 1779, il avait été admis à l'Académie des inscriptions puis, cinq ans plus tard, à l'Académie française ; le

20 L'hôtel occupait le triangle compris entre les rues de Condé, Monsieur-le-Prince et de Vaugirard ; les nouvelles rues sont reproduites sur le plan de Jugnié. L'ancien théâtre, rue des Fossés-Saint-Germain, menaçait de tomber en ruine. Sur la genèse du Théâtre-Français, voir Monika Steinhauser, Daniel Rabreau, « Le théâtre de l'Odéon de Charles de Wailly et Marie-Joseph Peyre, 1767-1782 », *Revue de l'art*, 19, 1973, p. 9-49 ; Monique Mosser, Daniel Rabreau (dir.), *Charles de Wailly : peintre architecte dans l'Europe des Lumières*, exposition organisée par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Hôtel de Sully, 23 avril-1^{er} juillet 1979, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1979.

21 Voir Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy, Françoise Hamon, *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977, chap. III : « Le petit parcellaire et l'architecture mineure. Essai de typologie », p. 127 ; Jean-Michel Bertrand, *Architecture de l'habitat urbain. La maison, le quartier, la ville*, Paris, Dunod, 1980, p. 65 ; Pierre Pinon, « À travers révolutions architecturales et politiques 1715-1848 », dans Louis Bergeron (dir.), *Paris, genèse d'un paysage*, op. cit., p. 180 ; Emil Kaufmann, *Trois architectes révolutionnaires : Boullée, Ledoux, Lequeu* [1952], Paris, Éditions de la SADG, 1978, p. 151 ; Jean-Marie Pêrouse de Montclos, *Histoire de l'architecture française : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Mengès, 1989 p. 449.

22 N. Coquery, *L'Hôtel aristocratique*, op. cit., p. 253-272.

premier volume de son *Voyage pittoresque en Grèce* parut en 1782²³. Ses activités intellectuelles et professionnelles ne l'empêchèrent pas, entre la fin des années 1770 et son départ pour la Porte, de mener des opérations immobilières d'envergure dans les deux quartiers occidentaux de la rive droite où il possédait des hôtels : près des Halles, les rues Coqhéron et Pagevin (hôtel de Gouffier) ; plus au nord-ouest, les rues neuve Saint-Augustin et de Gramont (hôtels de Choiseul et de la Régie).

LA CONVERSION DE L'HÔTEL ARISTOCRATIQUE EN IMMEUBLE DE RAPPORT : UN ÉVENTAIL SOCIAL ÉLARGI

54 La conversion de l'hôtel en immeuble de rapport revêt des formes diverses, depuis la location entière ou partielle à une autre famille aristocratique, cas les plus fréquents, jusqu'au compartimentage du bâtiment en bureaux ou en logements, avec un rez-de-chaussée converti en boutiques²⁴. Laissons de côté le premier cas puisque l'usage originel perdure plus ou moins (malgré l'utilisation mercantile de la façade sur rue avec aménagement de boutiques) et que le bâti demeure. Dans le second cas, en revanche, les transactions mettent en rapport des milieux sociaux divers et l'édifice est transformé, à la fois socialement et architecturalement. Il y a désadaptation, altération, discontinuité. La partition de l'hôtel, verticale et horizontale (par corps de logis), entraîne l'hétérogénéité sociale. Plus on monte dans les étages, plus diminuent la taille des logements et le luxe des aménagements intérieurs, et plus se réduit le loyer. L'hôtel offre dès lors un large éventail de conditions sociales. Rez-de-chaussée, entresol et étages supérieurs sont occupés par des membres de la bourgeoisie, artisans, boutiquiers, officiers, voire des classes laborieuses, petits commis, compagnons, ouvriers. Le mélange social ne touche pas seulement l'immeuble mais aussi le quartier. Le « noble faubourg », en dépit de son appellation, est loin d'être socialement homogène au XVIII^e siècle. Il regroupe, parfois

23 Jean-Baptiste-Pierre Jullien de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, Paris, chez l'auteur, 1826, t. VI, p. 163-167.

24 Natacha Coquery, *L'Espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public*, Paris 1700-1790, Paris, Seli Arslan, 2000.

dans les mêmes rues, résidences aristocratiques, demeures bourgeoises, hôtels de rapport et simples maisons ; les domestiques y sont spécialement nombreux puisque leurs employeurs vivent là. À l'exception du vieux centre qui est en grande partie le Paris du peuple²⁵, le brassage caractérise la géographie sociale parisienne du XVIII^e siècle, même si s'amorce à partir des années 1770 une ségrégation zonale corrélative de l'essor des quartiers occidentaux, particulièrement de ceux du nord-ouest.

Près de la place des Victoires, l'hôtel de Gouffier s'étendait sur environ 500 toises (2 000 m²) ; il se composait d'un bâtiment sur la rue Coqhéron, d'une aile droite sur la rue Pagevin qui se prolongeait jusqu'à la rue des Vieux-Augustins, et de deux maisons en retour sur cette rue dont l'une formait l'encoignure de la rue Pagevin (fig. 1)²⁶. En 1781 et 1782, le comte se lance dans d'importants travaux. Son beau-père, le marquis de Gouffier, en avait déjà entrepris de considérables à la fin des années 1730. Dans un terrain joignant alors le bout de son jardin, sur la rue des Vieux-Augustins et au coin de la rue Pagevin, le marquis avait édifié une maison de rapport de trois étages qui remplaçait des bâtiments délabrés composés de boutiques et d'écuries. L'ensemble des travaux, surveillés par l'architecte du roi Constant d'Ivry, coûta près de 168 000 livres. En 1741, le marquis donna à bail moyennant 2 500 livres une partie de la maison à un locataire principal, marchand mercier : deux boutiques, une arrière-boutique, l'entresol, trois étages de chambres avec le grenier au-dessus, une cour et des caves²⁷.

Quarante ans plus tard, l'édifice en aile (parcelles n° 12 à 17 rue Pagevin) est rebâti sous forme de maisons à location de cinq étages avec boutiques ; l'hôtel est profondément remanié. L'ensemble des travaux coûte 300 000 livres. La grande demeure aristocratique disparaît ; le vaste jardin orné de compartiments, dont la superficie dépassait 500 m², a diminué de plus de moitié au profit des nouveaux bâtiments et cours.

25 Daniel Roche, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1981, p. 35.

26 AN, IV Seine 64, *Atlas des plans de la censive de l'archevêché dans Paris*, feuille vingt-quatrième, 1786 : l'hôtel de Gouffier est constituée de la parcelle n° 7 rue Coqhéron, des parcelles n° 12 à 17 rue Pagevin et des parcelles n° 50 et 51 rue des Vieux-Augustins.

27 AN, T 153/24.

Le nouvel hôtel de Gouffier, de taille modeste, conserve toutefois la traditionnelle aile entre cour et jardin. Dès 1782, les rez-de-chaussée commencent à être loués en boutiques et les étages en appartements et en chambres. L'hôtel a d'abord été destiné à une famille aisée, et l'intendant le propose à la location pour 9 000 livres :

Cet hôtel est composé de 6 appartements de 4 pièces, 3 avec salon. Six chambres à cheminées pour officiers, logement pour 10 à 12 domestiques, cuisine, lavoir avec pompe dans les souterrains, office, garde manger ; 4 remises, écuries pour 8 chevaux avec terrasse audessus. Cour de 4 à 5 voitures et un petit jardin d'environ 56 toises de superficie [...] ²⁸.

56

Mais, par bail passé le 27 juillet 1782, l'hôtel est finalement loué 7 500 livres à un locataire principal qui le transforme en hôtel garni. Ce genre de conversion n'est pas une nouveauté et Françoise Hamon a noté l'essor du phénomène dès la seconde moitié du xvii^e siècle, soulignant le risque de confusion puisque, souvent, l'ancienne appellation demeure, comme c'est le cas de l'hôtel de Gouffier ²⁹.

Le rendement des maisons voisines de l'hôtel est appréciable. Les loyers des 53 locataires s'élèvent en 1784 à 26 000 livres, en 1787, à 32 000 livres, en 1791, à 37 500 livres. La partition verticale des bâtiments entraîne l'hétérogénéité sociale : plus on monte dans les étages, plus se réduit le loyer ³⁰. L'immeuble offre un large éventail de conditions sociales : membres de la bourgeoisie (artisans, boutiquiers, officiers) et des classes laborieuses (petits commis, compagnons, ouvriers). La maison n° 17 (qui joint l'hôtel et forme l'aile sur la cour et la rue Pagevin) contient six boutiques en rez-de-chaussée. Les trois premiers étages se composent chacun de deux appartements avec antichambre, chambre à coucher, salon, cabinet, garde-robe, cuisine, entresol pour domestiques et cave. Le quatrième étage est distribué en trois petits

²⁸ AN, T 153/2 : estimation de l'hôtel de Gouffier, janvier 1782.

²⁹ Françoise Hamon, « L'évolution de la terminologie », dans F. Boudon *et alii*, *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.*, p. 182-183.

³⁰ Pierre Couperie, Madeleine Jurgens, « Le logement à Paris aux xvi^e et xvii^e siècles : une source, les inventaires après décès », *Annales ESC*, 17/3, 1962, p. 488-500.



1. L'hôtel de Gouffier, rue Coquéron. Arch. nat., IV Seine 64, *Atlas des plans de la censive de l'archevêché dans Paris*, feuille 24^e, 1786

appartements, les combles en six chambres. En 1784, la maison est habitée par 15 locataires qui paient entre 1 400 livres, la grande boutique du rez-de-chaussée, et 34 livres, la minuscule chambre sous les combles ; elle rapporte au total plus de 4 300 livres par an. Les boutiques sont occupées par un limonadier (1 400 livres), un layetier (550 livres) et un épicier (500 livres). Deux appartements au troisième sont loués 400 livres au sculpteur du duc de Chartres, 300 livres à un valet de chambre ; deux chambres 170 livres à un courrier (porteur de dépêches). Au quatrième étage se sont installés deux musiciens (250 et 140 livres) et un commis à la poste (260 livres). Dans les six chambres du cinquième étage vivent le peintre du comte, un frotteur, une ouvrière, deux domestiques et un compagnon bourrelier ; du peintre au frotteur, les loyers décroissent de 100 à 34 livres. Certains locataires sont des artisans ou des domestiques qui travaillent ou ont travaillé pour les Choiseul : un modelleur-sculpteur du comte vit dans trois petites chambres au quatrième étage, à côté d'un ancien cocher de Mme de Choiseul mère ; un garçon de cuisine employé à Constantinople est installé dans les combles près du graveur qui s'est consacré au *Voyage en Grèce* ; une ouvrière n'est autre que la femme du

valet de chambre tapissier du comte ; un miroitier, à qui ce dernier doit encore plus de 1 000 livres, a deux années payées d'avance tandis que le peintre voit son loyer retenu sur ses honoraires.

Aux n° 14 et 15, deux bâtiments de remises sont loués 4 000 livres. L'aile de la rue Pagevin comporte deux autres immeubles de rapport, les n° 16 et n° 12-13 : le premier accueille vingt artisans, commerçants, domestiques et employés et rapporte 4 000 livres ; les loyers varient entre 650 et 40 livres. Le second abrite 16 personnes pour 6 000 livres, avec des loyers compris entre 1 000 et 48 livres. L'éventail des loyers trahit l'inégalité des conditions : petits commerçants (limonadier, épicier, traiteur, marchand de tabac), artisans (perruquier, coiffeur, tailleur, tourneur, sculpteur), serviteur qualifié (valet de chambre) occupent boutiques ou appartements ; commis et domestiques subalternes (garçon de caisse, frotteur, garçon de cuisine, portière), apprentis et compagnons (perruquier, bourrelier), ouvriers, voire talents méconnus (musicien) se contentent de chambres. L'employé à la Compagnie des Indes paie 200 livres, le garçon de caisse 60 ; le valet habite dans un « appartement » (300 livres), le garçon de cuisine dans une « chambre » (60 livres).

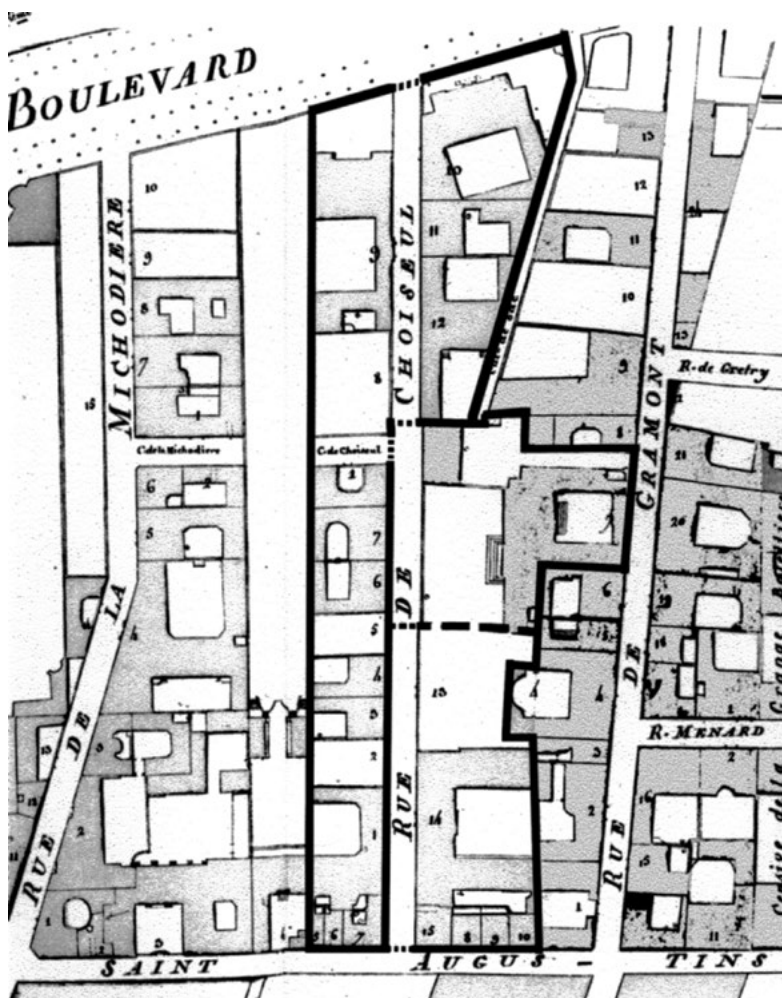
58

Demeure aristocratique jusqu'à la mort du marquis, l'hôtel de Gouffier, rénové par son gendre, accueille dès lors un milieu beaucoup plus modeste, composé de boutiquiers et d'artisans, de talents, de domestiques et d'ouvriers. C'est ainsi que la diversité sociale parisienne peut être organisée par la noblesse même, à partir du nouvel usage qu'elle fait de ses hôtels.

PROMOTION IMMOBILIÈRE, RESTRUCTURATION URBAINE ET SÉGRÉGATION GÉOGRAPHIQUE : LES HÔTELS DE CHOISEUL ET DE LA RÉGIE GÉNÉRALE DU ROI

Le comte mène simultanément, entre 1777 et 1782, une opération d'envergure dans un endroit en vue, entre le boulevard et la rue neuve Saint-Augustin (fig. 2)³¹. Du côté de la rue de la Michodière, il fait

31 AN, IV Seine 64, *Atlas des plans de la censive de l'archevêché dans Paris*, feuille 8^e, 1786. L'hôtel de Chalabre est composé d'une maison construite sur un terrain acheté en 1768 par J.-P. de Chalabre (n° 7, rue de Gramont) et de l'ancien hôtel des Marais adjugé au même en 1765 (n° 8, 9, 10, rue neuve Saint-Augustin, et n° 13, 14, 15, rue



2. Les hôtels de Choiseul, de Chalabre et de la Police. Arch. nat., IV Seine 64, Atlas des plans de la censive de l'archevêché dans Paris, feuille 8^e, 1786

abatte l'hôtel de Choiseul, don maternel, lotit le jardin, puis reconstruit trois immeubles (un nouvel hôtel et deux maisons)³². En face, du côté de la rue de Gramont, il achète l'ancien hôtel de la Police, le démolit en grande partie pour percer une rue et rebâtit un édifice qu'il revend quelques années plus tard au roi : l'hôtel de la Régie se compose d'un édifice neuf de quatre étages et de quelques bâtiments en bon état, conservés et réparés³³. Le quartier est alors en pleine transformation, conséquence directe de l'aliénation simultanée de plusieurs propriétés aristocratiques. En quelques années, les quatre grandes demeures qui s'étendaient de la rue neuve Saint-Augustin jusqu'au rempart (d'ouest en est, les hôtels de Richelieu, de Deux-Ponts, de Pons et de Choiseul [plan de Jaillot]) sont loties et de nombreuses rues tracées (fig. 3). En 1778, la rue de la Michodière est percée à travers l'hôtel de Deux-Ponts. En 1779, le duc de Choiseul conduit à proximité une vaste opération sur le jardin de son hôtel, avec la construction du Théâtre-Italien (l'Opéra-Comique), d'une place, de maisons aux façades dessinées par Le Camus de Mézières et de rues nouvelles, Favart, Marivaux, Grétry.

Le lotissement de l'hôtel de Choiseul s'est fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps, seule la partie supérieure du jardin, côté boulevard, est divisée en lots et partagée en deux par un cul-de-sac. Le projet, avec cinq ou six parcelles, contient 1 673 toises de superficie (6 300 m²). Deux autres variantes, qui englobent une portion nouvelle de jardin, proposent six et huit parcelles ; le terrain comprend 1 757 toises (300 m² de plus). Le 26 avril 1776, un arrêt du Conseil permet au comte « d'ouvrir un renforcement ou cul-de-sac de vingt-quatre pieds de largeur qui partagerait l'emplacement dudit jardin. Un an et demi plus tard commence la vente des lots³⁴. Onze parcelles vont finalement être achetées de 1777 à 1781, tandis que le cul-de-sac est prolongé en rue et que se dessine la future rue de Hanovre, joignant les rues de Choiseul et de

de Choiseul). Il fut appelé par la suite hôtel de Sartine ou de la Police. Le nouvel hôtel de Choiseul s'étend des n° 1 à 12, rue de Choiseul, et n° 5, 6, 7, rue neuve Saint-Augustin.

32 Les parcelles n° 1 et 2 rue de Choiseul, n° 5 à 7 rue neuve Saint-Augustin.

33 Les parcelles n° 8 à 10 rue neuve Saint-Augustin et n° 13 à 15 rue de Choiseul.

34 AN, T 153/118-119. Cf. Jean de La Monneraye (éd.), *Terrier de la censive de l'archevêché dans Paris 1772*, Paris, Imprimerie nationale, 1981, p. 110-112 (rue de Choiseul).



3. L'hôtel de Choiseul avant son lotissement
Arch. nat., N III Seine 132, plan de Jaillot, 1769

la Michodière. Deux comtesses se sont appropriées en juin et juillet 1778 les parcelles les mieux situées et les plus vastes, en bordure du cours : la comtesse de Boufflers la parcelle n° 10, 400 toises (1 400 m²) pour 114 000 livres ; la comtesse de Lamassais la n° 9, 300 toises (1 000 m²) pour 102 000 livres. Dans ce quartier à la mode, elles font rapidement élever un hôtel avec jardin donnant sur la promenade. Trois ans plus tôt, l'hôtel construit par Boullée pour Mme de Brunoy, entre la rue du faubourg Saint-Honoré et les Champs-Élysées, avait suscité l'admiration des contemporains. En 1777, les parcelles n° 12 et n° 11 sont vendues, la plus grande à un secrétaire du cabinet du roi (253 toises, 36 550 livres), la plus petite à un maître menuisier (123 toises, 24 700 livres). Cependant, s'il veut poursuivre le lotissement, le comte doit percer une rue. Aussi se lance-t-il dans une double opération : d'une part, l'acquisition de l'immeuble contigu au sien rue neuve Saint-Augustin, l'ancien hôtel des Marais, d'autre part la démolition de sa propre demeure. En mai 1779, Jean-Pierre Roger de Chalabre vend 300 000 livres au comte et à la

comtesse de Choiseul-Gouffier une « maison [...] cy devant appelée hôtel Desmarets » ; l'ensemble, y compris les cour, basse-cour, écuries, remises et jardin, contient 500 toises (2 000 m²). Le bâtiment, connu sous le nom d'hôtel de la Police, était loué depuis 1767 au lieutenant général de police. L'intention du comte apparaît explicitement dans le contrat de vente :

62

Ledit seigneur Comte de Choiseul déclare que son intention en faisant la présente acquisition est de prolonger dans son jardin et sur le terrain de la maison présentement acquise le cul-de-sac qu'il a formé sur le rempart dans le terrain qui composait le surplus du jardin de sondit hôtel [...] ou même d'ouvrir sur la rue neuve Saint-Augustin ledit cul-de-sac au travers de son hôtel et de la maison qu'il vient d'acquérir pour former une nouvelle rue qui débouchera de la rue neuve Saint-Augustin au rempart [...] ³⁵.

Rapidement, l'hôtel de la Police est en partie détruit, la nouvelle rue ouverte, l'hôtel de Choiseul abattu. Le lotissement peut reprendre. Les sept derniers terrains situés sur l'ancien jardin de l'hôtel de Choiseul sont vendus entre septembre 1780 et décembre 1781. Selon les superficies varient les conditions socio-professionnelles des acheteurs : les tailles réduites excluent l'aristocratie. Le plus grand lot va à Jauberthon, médecin-inoculateur du roi (68 000 livres) ; les plus petits à des artisans, menuisier, peintre et charpentier (environ 25 000 livres le lot) ; les deux derniers à l'architecte du duc de Penthièvre, Martin Goupy (37 000 et 73 000 livres). Architectes et entrepreneurs sont des acteurs essentiels du changement urbain, de par leur métier bien sûr et parce qu'ils sont bien placés pour maîtriser les règles de la spéculation immobilière et en

35 AN, T 153/146-147 : contrat de vente du 17 mai 1779. Un document intitulé *Privilege sur la maison et dépendances sis rue neuve Saint-Augustin appelée l'hôtel de la Police* précise que « l'objet de cette acquisition a été de faciliter l'ouverture du nouveau cul-de-sac formé sur le rempart et faire la nouvelle rue de Choiseul au travers des hôtel et jardin qui restent à vendre de M. le Comte de Choiseul-Gouffier et la vente des terrains faisant partie de ce jardin [...] ». Le chargé d'affaires du comte, dans *l'Appercu de l'operation de M le Comte de Choiseul-Gouffier sur les terrains de son hotel*, est encore plus net : « La maison que M de Choiseul a acquise de M de Chalabre uniquement pour parvenir a l'ouverture et alignement de la nouvelle rue [...] ».

bénéficiaire. Ainsi, Goupy, architecte promoteur, délaisse dès 1784 l'une des deux parcelles 180 000 livres à Perrée de la Villestreux, conseiller du roi, réalisant une intéressante plus-value ; entre-temps, il a édifié une maison. Une opération courante parmi les architectes spéculateurs est d'obtenir la maîtrise d'œuvre du bâtiment à construire sur le terrain qu'ils vendent préalablement : le rôle d'agent foncier est un moyen d'accès à la commande architecturale.

Le comte de Choiseul va jouer lui-même le rôle du spéculateur immobilier. Il doit faire face à un investissement de plus d'un million de livres : les reconstructions de l'hôtel de Gouffier ont coûté 300 000 livres, celles de l'hôtel de Choiseul 200 000 et celles de la Régie 400 000, auxquelles il convient d'ajouter 300 000 livres pour l'achat du bâtiment de la Police. La mise est élevée ! Pour mener à bien ces opérations, il lui faut trouver des fonds car l'ampleur des chantiers lancés, qui met au travail quelque 300 ouvriers et artisans pendant les périodes les plus intensives, exige des investissements élevés que le comte est incapable d'avancer en dépit d'une fortune confortable (200 000 livres de revenu annuel, soit 85 000 livres nets une fois déduites les charges et la dépense domestique)³⁶. Il va donc s'ingénier à trouver de l'argent : par la vente de terrains, les emprunts hypothécaires à divers particuliers et l'appel aux banquiers. Sa réussite tient aussi à l'habileté avec laquelle il a su réutiliser son patrimoine : la vente de l'hôtel de Choiseul a été réalisée de main de maître. Le comte est un virtuose de l'emprunt : ce sont surtout des membres de la bourgeoisie aisée tels des notaires qui vont profiter pendant plusieurs années de sa politique immobilière dévoreuse de prêts. Les opérations immobilières de l'aristocratie reposent ainsi financièrement pour une bonne part sur les rentes bourgeoises. Enfin, pour tirer son épingle du jeu, il va savoir tirer profit des besoins en logement de l'administration royale, en vendant au roi l'hôtel de la Régie.

Le comte agit en spéculateur. Il dirige des opérations dont le but est de profiter des fluctuations du marché pour réaliser des bénéfices. Dans une lettre à son notaire, il écrit cette phrase révélatrice du mobile de ses

36 AN, T 153/146-147 : *Tableau du revenu de Monsieur le Comte et de Madame la Comtesse de Choiseul-Gouffier et des charges du revenu*, novembre 1777.

entreprises: « [...] cette affaire [la construction de l'hôtel de la Régie] me devient plus nécessaire que jamais et je la crois avantageuse [...] »³⁷. À partir du début des années 1780, le quartier connaît en effet une flambée des prix, stimulée par la pression spéculative dont le comte de Choiseul est un des acteurs. D'une part, celui-ci a transformé son jardin en terrain à bâtir et le changement de statut induit un accroissement de valeur considérable dont il tire profit; d'autre part, il a fait élever à la place de ses anciens hôtels des maisons de rapport qui s'avèrent d'un rendement bien supérieur, dont un vaste immeuble de bureaux qu'il va bientôt revendre. Le comte a réussi la valorisation de ses biens: l'hôtel de Choiseul et les deux maisons voisines sont estimés 400 000 livres, l'hôtel de Gouffier et les cinq autres bâtiments 750 000 livres, l'hôtel de la Régie et une dernière parcelle non lotie 900 000 livres³⁸. En plaçant son argent dans l'immobilier, le comte fait montre d'une attitude qui, à l'époque, n'est pas si répandue parmi la noblesse. Mais une nouvelle tendance se fait jour, incontestablement, dans le dernier tiers du siècle: le « modèle bourgeois » supposé imité par la noblesse au XIX^e siècle a fait son apparition avant la Révolution.

Les investissements vont se révéler d'un rapport honnête et le comte, qui a risqué gros, possède un savoir-faire indéniable. Il parvient de surcroît à vendre au roi l'hôtel de bureaux qu'il avait dans un premier temps simplement loué à la Régie générale des aides, réalisant au passage, là encore, une belle plus-value. Le bâtiment construit à la place de l'hôtel de la Police est loué à compter du 1^{er} octobre 1781 à la Régie générale des aides et droits, avant même le parachèvement de l'édifice. Le roi a donné son accord pour le prix du loyer, fixé à 26 000 livres par an, le comte se réservant la propriété des rez-de-chaussée et entresols pour servir de boutiques locatives, louées entre 8 et 9 000 livres. Désireux d'en augmenter le revenu pour obtenir un rendement net de 5 %, le

³⁷ AN, T 153/118-119.

³⁸ Vers 1790, un *Etat des biens de Madame la Comtesse de Choiseul* établit ses revenus (elle est séparée en biens de son époux): l'hôtel de Gouffier représente un capital de 150 000 livres, la maison au coin de la rue des Vieux-Augustins 100 000, la seconde maison rue des Vieux-Augustins 96 000 et les trois maisons rue Pagevin 400 000 livres (AN, T 153/144).

comte propose dès l'année suivante d'élever le loyer à 35 000 livres ; un arrêt du conseil le limite à 33 000 livres en juillet 1782. Les autres maisons rapportent environ 90 000 livres en 1782, 70 000 livres de plus qu'en 1777. Globalement, leur rendement brut dépasse 7 %. L'affaire s'avère d'autant plus rentable que le 1^{er} avril 1786, le comte revend l'hôtel de la Régie au roi ainsi que ses appartements, dépendances, boutiques et entresols, à titre de propriété privée sans aucune réunion au domaine de la couronne. Le prix est fixé à 800 000 livres payables sur le fonds de la Régie générale (100 000 livres en 1787 et en 1788, puis quatre versements de 150 000 livres les années suivantes). Le comte de Choiseul a largement profité de l'opération immobilière puisqu'il gagne presque 400 000 livres³⁹. Mais son tempérament spéculatif, aiguïté par la promesse d'un fort enrichissement personnel, a des incidences beaucoup plus profondes : la valorisation de son capital ne met pas seulement en jeu sa fortune, elle est à l'origine de changements urbains définitifs. Le comte, qui n'écoute que son intérêt propre et n'a aucune visée urbanistique ni architecturale à la différence d'un duc de Choiseul, agit néanmoins durablement sur la ville.

RÉUTILISATION ET CRÉATION URBAINES

C'est que, dès que cesse la fonction résidentielle, les grandes parcelles aristocratiques deviennent dans l'organisation du tissu urbain des îlots de points faibles, favorables au percement de rues nouvelles et au déploiement de grands lotissements⁴⁰. Ces derniers dépendent morphologiquement de deux nécessités : découper le plus de lots possibles et distribuer commodément les terrains en les reliant à la voirie préexistante. La modification de l'îlot délimité par les rues de Gramont, de la Michodière, neuve Saint-Augustin et le boulevard illustre la mobilité formelle de l'hôtel particulier et, conséquemment, son aptitude à créer un nouveau paysage urbain. Successivement, entre

39 À cette dépense de 400 000 livres, il conviendrait d'ajouter les intérêts des sommes empruntées et les charges liées aux immeubles, vingtièmes et entretien.

40 F. Boudon *et alii*, *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.*, chap. II : « Tissu urbain et architecture », p. 51-52 et 62.

1778 et 1789, tous les hôtels encore intacts qui constituaient l'îlot, de Deux-Ponts, de Pons, de Choiseul et de la Police, à l'exception de l'hôtel de Chalabre, ont été lotis par leurs propriétaires. Les formes parcellaires en sortent bouleversées : aux grandes divisions peu nombreuses succèdent de multiples petits lots. Le tissu urbain est remodelé : les nouvelles voies, de Choiseul et d'Hanovre, séparent désormais trois îlots. Le paysage change : l'hôtel majestueux accompagné de son parc allongé est remplacé le plus souvent par de simples maisons, où une petite cour devient le substitut au jardin orné. Les seules exceptions dans l'opération du comte de Choiseul sont les deux hôtels, de taille médiocre au demeurant, situés en bordure du boulevard. L'emprise bourgeoise sur cet ancien îlot aristocratique est concomitante de la disparition de l'hôtel : huit parcelles sur les onze créées reviennent à des membres de la bourgeoisie dont cinq sont des artisans, maîtres de métier. La conversion de l'hôtel en immeuble de rapport s'accompagne de changements sociaux.

Cependant, en même temps que disparaît ou se transforme le patrimoine ancien, apparaît une génération de nouveaux modèles. La consommation aristocratique entretient un mouvement de construction, de peuplement, d'utilisation de nouveaux hôtels, en particulier dans les quartiers jusqu'alors peu occupés du nord-ouest parisien. De grands lotissements spéculatifs d'extension s'y déploient à la fin du XVIII^e siècle. Le phénomène deviendra systématique dans la première moitié du siècle suivant à la Chaussée d'Antin, au faubourg Poissonnière, aux Champs-Élysées ou dans le quartier de l'Europe : la ville se développe librement sur les terres en culture ou les friches de ses faubourgs. Les conséquences sociales sont à l'inverse de celles provoquées par les lotissements d'hôtels du Paris *intra muros* : la haute noblesse prend possession d'un territoire jusqu'alors occupé par la petite ou moyenne bourgeoisie. Ainsi, les transformations urbaines, quelles qu'elles soient, rénovation du vieux Paris ou lotissements des faubourgs, vont provoquer la scission entre des groupes sociaux qui jusqu'alors cohabitaient. Au XIX^e siècle, le centre de gravité glisse définitivement vers le nord-ouest.

Dans ce long processus de différenciation sociale, l'hôtel, par sa mutation au cours du XVIII^e siècle, joua un rôle essentiel. À la Chaussée d'Antin, l'urbanisation spéculative a commencé dès 1768, lorsque les religieux mathurins, principaux propriétaires, cédèrent à un particulier le premier bail emphytéotique avec obligation de bâtir. À cette date, le quartier, traversé de chemins ruraux, était encore occupé par les marais et les jardins maraîchers ; de 1768 à 1792, de nouveaux partages vont entièrement le remodeler, d'un point de vue à la fois urbain et social. La construction d'un habitat de luxe fit partir les maraîchers et les artisans, charpentiers, forgerons, tailleurs de pierre et marchands de bois, qui y vivaient jusqu'alors, et rapprocha noblesse et bourgeoisie sur le seul critère de l'aisance.

Les lotissements pré-révolutionnaires anticipent ainsi sur les grandes spéculations lancées dans le nord et l'ouest de la ville sous la Restauration, spécialement entre 1821 et 1826, toutes à destination d'une clientèle riche et dirigées par des sociétés immobilières unissant grands banquiers et entrepreneurs, qui vont passer alors maîtres dans la matière, et prendre le relais des aristocrates quand ils ne le seront pas eux-mêmes. L'émergence au XIX^e siècle d'une classe de promoteurs spéculateurs immobiliers est significative de l'essor de la grande bourgeoisie parisienne. Une partie de la noblesse s'insère dans ce mouvement, à l'instar d'un comte de Choiseul-Gouffier quelques décennies plus tôt. Au milieu du siècle et sous le Second Empire, les anciens marais, terrains vagues, jardins, terres maraîchères, enclos conventuels deviennent les quartiers neufs de Paris⁴¹.

41 J. Pronteau, « Construction et aménagement des nouveaux quartiers de Paris... », art. cit.

ENTRE NOTABILITÉ ET MODESTIE CLÉRICALE :
L'HABITAT DU CLERGÉ SÉCULIER EN FRANCE
À L'ÉPOQUE MODERNE

Frédéric Meyer
Université de Lorraine – CRULH

Les multiples travaux sur le clergé dans le monde catholique ont, depuis une trentaine d'années, mis l'accent sur son cadre de vie et son habitat. Le clergé a pu être ainsi présenté comme un médiateur des innovations (Alain Croix) et un excellent numéro des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* a posé la question dans ce sens¹. Il s'agissait alors d'étudier le clerc comme un notable et de saisir son influence dans la société, en descendant du haut vers le bas. On peut raisonner d'une autre façon. L'habitat du clergé possède une spécificité, parce que celui qui l'occupe n'est pas un être comme les autres. Son style de vie renvoie à un jugement moral sur la qualité du clergé tout entier. Si un évêque, un chanoine, un curé sont logés dans des maisons jugées trop luxueuses, ils sont moqués, jaloués, critiqués. Si au contraire ils vivent trop modestement, dans un souci d'humilité, de renoncement, voire de sainteté, associée très souvent au rejet de tout confort matériel sous l'Ancien Régime, les critères sociaux de l'époque, qui associent la dignité à l'état, leur reprochent leur « indécence ». C'est ce dilemme que je propose d'appréhender ici. Il faut essayer de comprendre, au-delà de la seule description de la maison d'un chanoine ou d'un curé, ce que le cadre de vie clérical signifie, comment il est perçu par les fidèles, et considérer que son agencement n'est pas dû au hasard de la fortune de son locataire.

À côté des sources décrivant le palais épiscopal ou le presbytère dans son implantation dans la localité, ses travaux, sa fiscalité, d'autres,

1 « Clercs et changements matériels, travail et cadre de vie (xv^e-xx^e siècle) » dossier des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 94/4, 1987. En particulier l'article d'Alain Croix, « Le clergé paroissial, médiateur du changement domestique ? Quelques remarques méthodologiques, quelques résultats », p. 459-474.

très nombreuses, ecclésiastiques ou non, en disent l'organisation et l'utilisation, conformément aux valeurs de l'époque. Les inventaires après décès, les procès-verbaux de ventes de bâtiments, les testaments, les écrits du for privé, les récits de voyageurs, les demandes d'aides auprès des intendants, documents conservés en séries C des archives départementales, ou Q pour les ventes révolutionnaires, et l'archéologie, forment un corpus qui ne demande qu'à être développé. L'abbé Sicard pour les évêques à la fin du XIX^e siècle, Jean Meuvret en 1968, et Michel Vernus plus récemment, en ont montré l'intérêt². Les travaux sur les curés, les chanoines, les évêques se sont multipliés. Si certaines provinces sont mieux connues que d'autres (la Bretagne, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Cambrésis par exemple ont fait l'objet de nombreuses recherches), et si l'on attend d'autres résultats sur les vicaires paroissiaux au XVI^e siècle, on peut néanmoins avoir une vue assez précise de l'habitat du clergé et de sa signification à l'époque moderne en France.

Je choisis de n'évoquer ici que le clergé séculier français. Étudier dans une même réflexion le clergé régulier amènerait trop loin. La question du cadre de vie pour les réguliers se pose différemment des séculiers : le quotidien est communautaire, ce qui est devenu rare chez les séculiers ; il est pour eux un aspect fondamental, souvent posé en termes légaux, de l'observance de la règle de leur fondateur, comme il a été montré pour les franciscains, mais pas seulement pour eux.

La maison du pasteur protestant, calviniste mais aussi luthérien en Alsace, en particulier pendant le régime de l'édit de Nantes, mériterait aussi développement. On peut ergoter sur le fait que les pasteurs ne constituent pas un clergé, mais on remarque que de fait, ils participent aussi de la cléricisation des hommes de Dieu au temps des réformes. Mal rétribués au XVI^e siècle, ils sont nombreux à se plaindre de la qualité de leur presbytère, de son mauvais chauffage et de l'espionnage de leurs fidèles. Ils doivent y loger leur famille, leur femme jouant un rôle

2 Abbé Sicard, *L'Ancien Clergé de France*, t. 1 : *Les Évêques avant la Révolution*, Paris, V. Lecoffre, 1893 ; Jean Meuvret, « La situation matérielle des membres du clergé séculier dans la France du XVII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LIV, 1968, p. 47-68 ; Michel Vernus, *Le Presbytère et la chaumière. Curés et villageois dans l'ancienne France (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rioz, Togirix, 1986.

important dans la paroisse. Leur vie devient peu à peu plus confortable au siècle suivant. Ne dit-on pas en « Alsace bossue » (Bas-Rhin) que dans la maison du pasteur les armoires sont pleines de livres et la chambre pleine d'enfants³? Mais, outre que je ne suis pas spécialiste des pasteurs, cela nous obligerait à poser d'autres questions : sur le financement des presbytères, qui repose sur les seuls fidèles, sur la vie du pasteur avec une famille, sur leur devenir après 1685, etc. Je les laisse donc de côté ici pour me consacrer au seul clergé séculier catholique.

En exigeant la résidence du clerc sur le lieu de son bénéfice, en rehaussant le prestige du sacerdoce, les éléments du luxe de sa maison ou de ce que plus tard on appellera le confort, le cadre de vie du clergé catholique reste un enjeu essentiel pour cerner sa définition et sa place dans l'Église. Si les réalités matérielles varient dans le temps et dans l'espace, entre grands et petits diocèses, entre grosses cures urbaines et humbles presbytères de villages, l'Église entend démarquer la résidence de l'homme de Dieu de celle des laïcs. La taille du logement, son décor, et la disposition des pièces, en particulier celles réservées aux domestiques et aux servantes, prennent tout leur sens dans cette perspective. La bienséance tridentine et réformée peut aller jusqu'à en faire la demeure d'un être d'exception. Avec la sexualité du prêtre, la façon d'habiter du clerc est un des tests de son professionnalisme, de son isolement, de sa sainteté. Je présenterai successivement le lieu d'habitation du clerc, puis la qualité de la vie qu'il y mène, et enfin la morale du « vivre » clérical qui l'anime, en prenant chaque fois des exemples dans le haut et le bas clergé.

LOGER LE CLERGÉ D'ANCIEN RÉGIME

Il ne va pas de soi que le clergé réside dans un lieu qui lui est propre, en communauté ou individuellement. Ce qui pose un certain nombre de problèmes, comme la résidence effective sur le lieu du bénéfice et sa desserte spirituelle, la décence et le degré de disponibilité du prêtre à son office. Au xvi^e siècle, mais encore au siècle suivant, beaucoup de membres

3 Philippe Wolff (dir.), *Histoire des protestants en France. De la Réforme à la Révolution*, [1977], 2^e éd. dir. J. Garrisson, Toulouse, Privat, 2001, p. 80 et 170.

du clergé résident dans leur famille, s'occupant à d'autres fonctions que le sacerdoce : ils sont bergers, notaires, etc. Dans le cas des *mesaus*, ces fraternités de prêtres des Pyrénées centrales, l'habitat est collectif avec maison, jardin et terres labourables. Il est réservé aux natifs du lieu, pour trois, quatre, voire douze prêtres, non seulement au xvi^e siècle, mais encore en 1662 quand Mgr Gilbert de Choiseul les visite. On en trouve aussi en Rouergue, en Auvergne et en Savoie, où la population cléricale est encore nombreuse : d'après la gabelle du sel de 1561, 57 % des clercs séculiers savoyards vivent en commun, et 44 % des chapelains résident dans leur propre famille. En 1522-1524, le diocèse de Rodez connaît ce type de prêtres dans un tiers de ses paroisses. En 1658, les communalistes de l'église paroissiale de Saint-Jean d'Ambert demandent à l'évêque de Clermont l'autorisation de vivre en communauté⁴.

Nombreux sont les clercs vivant hors d'un logement qu'on n'appelle pas encore de fonction, ce qui ne naît que très progressivement au xviii^e siècle. Seulement les deux tiers des paroisses du doyenné de Breteuil (Oise) possèdent une cure en 1657, et les travaux aux presbytères ne s'intensifient dans le diocèse de Beauvais que vers 1650. À la fin du xvii^e siècle, le chanoine de Cavailon Jean-Gaspard de Grasse habitait dans l'hôtel familial de son frère aîné, marié et père de deux filles, une petite maison particulière qu'il légua à sa nièce Barbe. L'étude de la localisation de 164 curés de Paris au xviii^e siècle montre que 4 % d'entre eux seulement sont propriétaires (contre 14 % des Parisiens d'alors) ; 29 % vivent dans un collège, un séminaire où ils enseignent, un couvent ou une maison de retraite ; 19 % seulement disposent d'un appartement de plus de quatre pièces. C'est encore plus net pour les vicaires. Les vicaires des paroisses parisiennes de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Sainte-Opportune au milieu du xvi^e siècle habitent chez le curé.

4 Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant. Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez, 1417-1563*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, p. 283 ; Serge Brunet, *Les Prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime (Val d'Aran et diocèse de Comminges)*, Aspet, PyrÉGraph, 2001, p. 95 sq. ; Stéphane Gomis, *Les « Enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, xvi^e-xviii^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006, p. 293 ; Bruno Gachet, *La Gabelle du sel de 1561. Une source remarquable pour l'histoire démographique et socio-économique de la Savoie au xvi^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Savoie, 2009, t. I, p. 332.

Mais celui de Saint-Séverin en 1601 est logé par les marguilliers, qui lui proposent un appartement dans une maison appartenant à la fabrique⁵.

La maison particulière est un privilège longtemps réservé à une élite du clergé. L'évêque habite un palais, qui peut l'être vraiment, surtout après les deux vagues de construction du premier xvii^e siècle et du xviii^e siècle, comme à Strasbourg ou à Bordeaux, mais aussi dans les diocèses de taille et de revenu plus modestes, comme Belley (fig. 1) ou Vaison, et qui est fourni par le diocèse. Mais il l'entretient avec ses seuls revenus, de la mense ou de sa fortune personnelle. Il n'y a pas de plan type, et ces palais sont des héritages autant que des constructions récentes. Beaucoup ont été endommagés par les guerres de Religion et sont incommodes. Ceux d'Avignon (fig. 2) ou de Lyon conservent un aspect massif. En revanche, aux xvii^e et xviii^e siècles, les grands architectes sont invités par les prélats à les reconstruire, comme à Carpentras (François de Royers de La Valfenière) (fig. 3) ou à Strasbourg (Robert de Cotte).



1. Le palais épiscopal de Belley (xviii^e siècle, Soufflot) (cliché F. Meyer).

- 5 Annik Pardailhé-Galabrun, « L'habitat et le cadre de vie des prêtres à Paris au xviii^e siècle », dans « Clercs et changements matériels », *op. cit.*, p. 507-517; Anne Bonzon, *L'Esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais. 1535-1650*, Paris, Éditions du Cerf, 1999, p. 146; Frédéric Meyer, *Un chanoine de Cavaillon au Grand Siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*, Paris, Éditions du CTHS, 2002, p. XLI; Vladimir Angelo, *Les Curés de Paris au xv^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2005, p. 584.



2. Le palais épiscopal d'Avignon (xv^e-xviii^e siècle) (cliché F. Meyer)



3. Le palais épiscopal de Carpentras (xvii^e siècle, La Valfenière) (cliché F. Meyer)

Chantier permanent, l'archevêché à Bordeaux est resté longtemps d'allure médiévale, malgré les travaux réalisés au cours du premier xvii^e siècle par Henri de Béthune, puis dans les années 1673-1680. À partir de 1758, Mgr de Lussan fait édifier un secrétariat et des cheminées. Pourtant en 1771, Rohan-Mériadec le juge inhabitable, et il se lance dans l'édification du somptueux palais que nous connaissons, avec François Bonfin comme architecte à partir de 1776, pour un coût estimé de deux millions de livres. L'évêque dispose également d'une résidence à la campagne, en général aux portes de la cité épiscopale et abordable en quelques heures de carrosse au maximum, qui tient souvent plus de l'exploitation agricole que de la « folie⁶ ». Mais celui de Mgr de Sabran, évêque de Laon, à Anizy, est un magnifique château dans un vaste parc, où il organise en juillet 1787 le mariage de sa nièce Delphine avec le fils du général de Custine. Le prélat possède aussi, comme bon nombre de ses confrères, un hôtel à Paris, en l'occurrence rue du faubourg Saint-Honoré⁷.

Les chanoines cathédraux ou collégiaux ne vivent plus en commun depuis la fin du Moyen Âge, mais ils ne sont pas à égalité devant le logement. Ils bénéficient parfois d'appartements dans le quartier canonial, proche de la cathédrale ou de la collégiale, comme à Cambrai (qui compte quarante-deux maisons!), sans qu'il existe un enclos pour en marquer l'autonomie judiciaire. Pour un loyer dérisoire (seize livres par an), les chanoines disposent à leur arrivée au chapitre d'un douze-pièces tout à fait enviable, que Christophe Leduc compare à un vrai hôtel particulier. Les maisons se concentrent à l'angle sud-est de la cathédrale, dans ce qui est encore aujourd'hui à Cambrai « la rue des chanoines ». L'archidiacre Bryas, en 1779, y dispose d'un logis refait à neuf avec porte

- 6 Frédéric Meyer, *La Maison de l'évêque. Familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie, Bugey, Lyonnais, Dauphiné, Comtat Venaissin), de la fin du xvi^e à la fin du xviii^e siècle*, Paris, Champion, 2008; Xavier Maurange, *L'Épiscopat bordelais à l'époque de Louis XIV. La poursuite de la Réforme catholique à l'épreuve des Lumières (1719-1781)*, thèse de doctorat, Université Bordeaux 3, 2011, t. II, p. 394-409.
- 7 Bruno Maes, « La vie quotidienne et l'œuvre du dernier évêque de Laon, monseigneur de Sabran », *Mémoires de la fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXXI, 1986, p. 82-98.

cochère, cour intérieure, larges caves, granges pour stocker les dîmes, et jardin avec son puits⁸. À Bordeaux, autour de la cathédrale, la valeur locative des maisons varie entre 500 et 1 000 livres à la fin du XVIII^e siècle; elle est tirée vers le haut par la croissance démographique de la ville. Celles de la collégiale Saint-Seurin conservent un côté plus rustique avec jardins clos et vignes. Les maisons des chanoines s'ordonnent devant la collégiale. Au rez-de-chaussée, une vaste salle; au premier étage, deux chambres: une pour le chanoine et une autre en général convertie en cabinet. Seuls les dignitaires (le doyen, le trésorier) habitent des maisons bien individualisées, plus cossues, qui sont de véritables petits hôtels particuliers⁹. D'autres, on l'a vu avec Grasse à Cavaillon, doivent se loger eux-mêmes.

76

Dans un chapitre, le bas-chœur, composé des bénéficiers, des prêtres habitués, du maître de musique, des musiciens, des enfants de chœur, aux effectifs très variables, est moins bien loti que les chanoines et les tensions avec eux sont souvent palpables. Tous les membres du bas-chœur ne sont néanmoins pas traités de la même façon. Le maître de musique de la cathédrale de Clermont en 1685, Pierre Villenaud, est un ancien enfant de chœur. Il a l'avantage d'être logé, plus modestement que les chanoines certes, mais dans une petite maison du cloître (deux pièces au premier étage; un grenier; une cuisine et une chambre pour sa servante au rez-de-chaussée) et il finit chanoine¹⁰. Le logement du personnel des maîtrises est en général fourni par le chapitre, mais parfois il est improvisé: le besogneux chapitre de Die a aménagé un logement pour le sous-sacristain et deux ecclésiastiques musiciens du bas-chœur

8 Christophe Leduc, *Gens d'Église et société à l'époque moderne. Le chapitre et les chanoines de Notre-Dame de Cambrai de la Renaissance à la Révolution (mi XVI^e-fin XVIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université d'Artois, 2004, p. 419-427.

9 Philippe Loupès, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985, p. 289, et *L'Apogée du catholicisme bordelais, 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, p. 68.

10 Nathalie Da Silva, « Être maître de musique à la cathédrale de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Bernard Dompnier (dir.), *Les Bas-Chœurs d'Auvergne et du Velay. Le métier de musicien d'Église aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 135-153; Bernard Dompnier (dir.), *Maîtrises et chapelles aux XVI^e et XVII^e siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003.

dans un passage menant aux orgues, au-dessus de la sacristie, « avec un plancher et un tuyau de cheminée¹¹ ».

Plus éloignée de ce galetas, et plus proche des psaltes des grands chapitres, apparaît la maison réservée aux enfants de chœur et au maître de musique. C'est le cas à Saint-Jean-de-Maurienne, et surtout à Annecy, rue Notre-Dame, dont l'entretien est à la charge du maître de musique. Un inventaire datant du 9 juin 1661 en donne une vision assez précise¹². La maison comprend une cuisine, un cabinet, une galerie, une « pièce de musique » et une chambre pour les enfants. Le maître de musique, le chanoine Masson, y loge. Son mobilier comprend, en plus d'une armoire aux pieds des escaliers, quatre tables, quatre bancs, un lit clos faisant buffet et quatre lits de noyer, avec des couettes. On ne voit ni drap ni couverture. Notons que dans la chambre des enfants, il n'y a que deux lits pour six personnes. Même s'ils dorment à deux par lit – ce qui est le cas à Saint-Jean-de-Maurienne, où le chauffage existe du 1^{er} novembre au 15 mars seulement –, les deux enfants restants doivent utiliser les lits de la cuisine et du cabinet, les vrais progrès dans ce domaine ne datant que des années 1730-1740¹³. On ne trouve aucune indication de chaises ou de fauteuils. Les ustensiles de cuisine sont peu nombreux : deux crémaillères, un chaudron, un pot de fonte pour cuire les viandes, un « vase à pétrir le pain », sans trace de vaisselle. Tout cela évoque un niveau de vie rudimentaire, les tables sont en sapin, le bois des pauvres, et il n'y a même pas de coffre pour ranger les vêtements.

Pour le curé de paroisse, le presbytère n'est pas forcément la règle avant le XVIII^e siècle, on l'a dit, et les écarts de situation sont considérables. Quand il existe au XVII^e siècle, il est souvent jugé fort incommode au goût des curés en Poitou ou en Rouergue¹⁴. Dans l'intendance de Rouen, c'est la seconde moitié du XVIII^e siècle qui voit les grands

11 AD Drôme, 6 G 239, fol. 224v.

12 AD Haute-Savoie, 7 G 5 bis, 2^e fascicule.

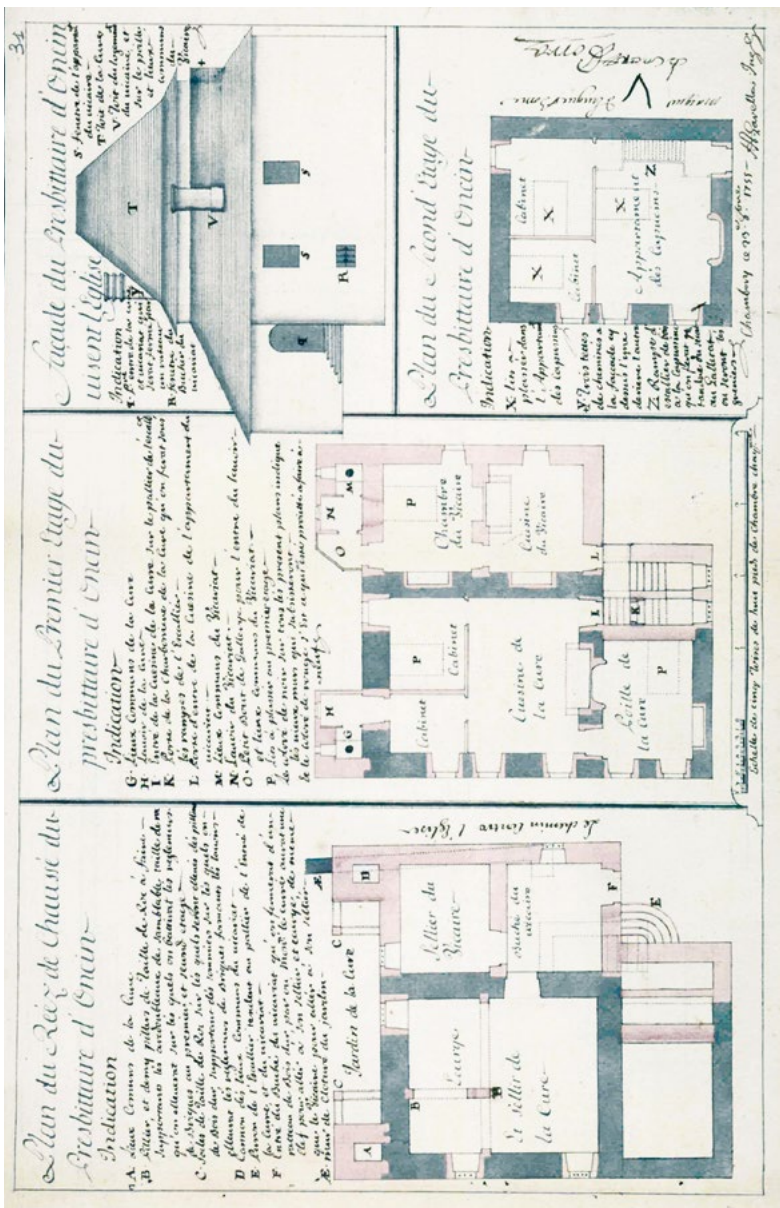
13 Anne Fillon, « Comme on fait son lit, on se couche. 300 ans d'histoire du lit villageois » [1989], dans *Fruits d'écritoire. Société et mentalités aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, 2000, p. 109-125.

14 Fabrice Vigier, *Les Curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste Éditions, 1999, p. 73, cité dans Nicole Lemaitre (dir.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, p. 189.

chantiers de rénovation des presbytères et des vicariats (420 cas)¹⁵. C'est aussi le cas en Savoie, où la mappe sarde de 1730 en ignore beaucoup ; ils existent pourtant après 1750. En 1756, la paroisse d'Oncin (environ 700 habitants) ajoute au presbytère un logement pour le vicaire, pour un devis de 3 550 livres de Piémont (fig. 4). C'est un indice de l'aisance relative des communautés d'habitants, mais aussi des curés eux-mêmes qui participent aux frais, pour refaire une chambre ou la toiture par exemple. Le niveau de vie des curés savoyards est très variable, et en général les plus riches bénéficiaires sont les desservants des paroisses des montagnes¹⁶. Si le presbytère de Corbel, petite paroisse pauvre, ne comporte qu'une cuisine et une chambre en 1783, les curés de Savoie sont déjà assez bien logés, alors qu'en Haute-Bretagne beaucoup de leurs confrères n'ont encore pas de presbytère à cette époque. Les paysans font le gros œuvre et les travaux de préparation par corvée : ils doivent fournir les pierres, le sable, la chaux et le bois. Le reste est confié à des professionnels, ce qui renchérit le coût de l'ensemble. Le presbytère d'Apremont coûta 2 163 livres aux 320 habitants en 1756 (fig. 5). Ces constructions sont de grosses bâtisses, parfois édifiées par des architectes-ingénieurs compétents, comme la dynastie des Garella, célèbre en Savoie pour avoir réalisé de nombreux travaux publics.

15 Antoine Follain, « Fiscalité et religion : les travaux aux églises et presbytères dans les paroisses normandes du XVI^e au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXXII, 1996, p. 41-61.

16 Ambre Tixier, *L'Architecture des presbytères de Savoie au XVIII^e siècle*, mémoire de Master I, Université de Savoie, 2007 ; AD Savoie, C 99, fol. 31 et 77 ; Roger Devos, « Le clergé rural du diocèse de Genève-Annecy sous l'épiscopat de Mgr de Rossillon de Bernex (1697-1734) », dans *Congrès des sociétés savantes de Savoie*, Moûtiers [1964], 1966, p. 111-134.



4. Plans des travaux au presbytère d'Oncin (Savoie) en 1756, AD Savoie, C 99, fol. 31 (cliché des Archives)

À qui revient-il de loger le curé ? Le canoniste Durand de Maillane explique que le concile de Langres en 1455 et les conciles provinciaux du XVI^e siècle (Rouen en 1581 ; Tours en 1583 ; Bourges en 1584) ont rappelé l'usage pour les paroissiens de loger leur curé. Les statuts synodaux des évêques réformateurs redisent régulièrement l'obligation de la résidence¹⁷. Il en va ainsi pour l'évêque de Bayeux, François de Nesmond, en 1662 : « voulons que les Curez demeurent dans leurs Presbyteres, où ils ne pourront retenir avec eux aucunes femmes ou filles, excepté leurs Mères et sœurs ; sans que sous ce pretexte ils puissent y souffrir aucunes servantes¹⁸ ». Par « logement convenable », Durand de Maillane entend « décence » et possibilité de loger le curé, mais aussi les vicaires et les autres clercs si nécessaires, comme le maître d'école : « le précepteur de la jeunesse dudit lieu, qui sera mis par le curé ou ses successeurs, [sera] tellement séparés du presbytère [pour] que le bruit de cette jeunesse ne puisse divertir le curé de ses études »¹⁹.

Les princes ont relayé cette exigence. Dans son article 52, l'ordonnance de Blois de 1576 demande que les curés soient convenablement logés, ce qui ne dispense pas le curé de contribuer aux travaux. Cette exigence est renouvelée à Melun en 1580 et elle est reprise régulièrement, notamment par les déclarations royales de février 1657 et de mars 1666. L'article 22 de l'édit de 1695, « portant règlement pour la juridiction ecclésiastique », fait du presbytère une charge pour les paroissiens, au même titre que la nef de l'église ou le cimetière. Les évêques devront informer de son état les intendants, qui enverront sur place des experts pour juger des éventuelles réparations à faire, autorisant ou non les

17 Marc Aoun et Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu (dir.), *Conciles provinciaux et synodes diocésains du concile de Trente à la Révolution française. Défis ecclésiastiques et enjeux politiques ?*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2010.

18 *Statuts publiés par Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Messire François de Nesmond Evêque de Bayeux, dans son synode de 1662 et dans les synodes des années suivantes*, article II : « De la résidence et obligation d'instruire », cité par Ludovic Balavoine, *Des hommes et des bénéfices. Le système bénéficiaire du diocèse de Bayeux au temps de Louis XIV*, Paris, Champion, 2011, p. 469.

19 Pierre-Toussaint Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale* [1761], Lyon, Duplain, 1776, t. III, p. 505-508 (en fait, p. 510 en raison d'une erreur de pagination) : « Logement des curés ».

travaux et orientant les plans²⁰. On imagine les contestations qui en sont nées entre les fidèles et les curés, soutenus ici par les autorités tant ecclésiastiques que civiles, les premiers arguant que la dîme était faite pour cela... La jurisprudence présentée par Durand de Maillane, autant que la banalité des conflits que tout historien sait trouver dans les archives, montrent combien les conflits furent âpres et durables, les gros décimateurs (rarement les curés) rechignant à participer. La tendance était de faire reposer entièrement l'entretien du presbytère sur la communauté d'habitants. Ainsi à Eyragues, en Provence, où l'usage était que les paroissiens participent pour les deux tiers des dépenses et le décimateur, le chapitre des chanoines de la collégiale de Saint-Rémy, pour un tiers, le parlement d'Aix imposa, le 18 avril 1761, la décision de 1695, en renvoyant la totalité des dépenses sur les paroissiens²¹.

Si les curés à portion congrue n'étaient tenus à rien, il était pourtant demandé aux curés de participer dans la mesure de leurs moyens, et pour la totalité des frais en cas d'agrandissement. On précisait même ce qui devait composer le presbytère : une cuisine, une salle à vivre, deux chambres à coucher, une cave et un grenier pour stocker la dîme. Le curé ne pouvait pas réclamer une chapelle ou un caveau, et le mobilier ne lui était pas fourni. La salle était nécessaire, car le curé est un « homme public qui a besoin d'une pièce dans laquelle il puisse recevoir avec décence toutes sortes de personnes », et d'une deuxième chambre « pour exercer l'hospitalité ». Si la paroisse est vaste et nécessite un cheval pour la parcourir, il faudra prévoir une écurie. Le roi sarde Victor-Amédée III imposa en 1777, à l'imitation du roi de France, que le presbytère comporte une cuisine, deux chambres, un garde-manger, un poêle, une cave, un bûcher, un grenier, des latrines et un jardin.

Les fidèles ont des rapports ambigus avec le logement des clercs. La sacralisation n'est pas complète et n'arrête pas les voleurs ou les libertins. Un prédécesseur d'Alexandre Dubois dans la cure de Rumegies (Nord) avait planté des arbres dans le jardin, mais « quelques malveillants,

²⁰ *Édit portant règlement pour la juridiction ecclésiastique*, Versailles, avril 1695, n°1574, cité par Rosie Simon-Sandras, *Les Curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1988, p. 97-107.

²¹ Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique...*, op. cit., t. III, p. 506.

quelques mécontents libertins les ont venu de nuit tous couper, en 1688, le 25 novembre²² », peut-être pour se chauffer. À Vaison, Louis-Alphonse de Suarez (1671-1685) aurait été critiqué par la population pour ses travaux à la poterne de son palais en 1678-1679, alors que l'année est un « grand hiver » en Comtat Venaissin²³. En 1761, l'abbé Claude Charvet, archidiacre du chapitre métropolitain de Vienne, n'hésite pas à critiquer la passion, conformiste et surannée à ses yeux, de construire de Henri de Villars (1663-1693) : « au commencement de son épiscopat, n'étant point encore assez dégagé des idées communes à tous les grands du siècle qui croient se relever par le faux éclat d'une dépense inutile et par l'ostentation d'une pompe mondaine, il avait fait bâtir dans la vigne qui joignait son palais un corps de logis où il entretenait un équipage de chasse », écrit-il, à une époque de reprise de la construction par de nombreux évêques²⁴. Heureusement pour sa mémoire, le prélat prit conscience que tout cela avait été volé aux indigents, vendit ses chevaux et ses chiens et en distribua l'argent aux pauvres.

Les communautés d'habitants ont dû en effet dépenser beaucoup d'argent pour construire et entretenir les presbytères, en pratiquant l'auto-imposition, puisant dans les revenus des fabriques ou s'endettant, sous le contrôle de l'intendant. Après 1740 en Normandie, les communautés arrivent à lever, avec le soutien de l'intendant, des cotes, non plus sur les rôles de taille qui exemptent les privilégiés et les horsains, mais sur ceux du vingtième de 1749 qui pèsent sur tous les propriétaires. Ce qui expliquerait la reprise des travaux de la seconde moitié du XVIII^e siècle... et les critiques contre les gros décimateurs dans les cahiers de doléances de 1789²⁵. En Savoie, les curés se plaignent pourtant de l'état de leur logement, pour obtenir des réparations de leurs paroissiens ou des subsides de l'intendant. Les Français ont incendié le presbytère de Francin (près du fort de Montmélian) pendant la

22 Alexandre Dubois, *Journal d'un curé de campagne au xviii^e siècle*, éd. H. Platelle [1965], Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997, p. 81.

23 Louis Anselme Boyer de Sainte-Marthe de Tarascon, *Histoire de l'Église cathédrale de Vaison [...]*, Avignon, M. Chave, 1731, p. 245 ; F. Meyer, *Un chanoine de Cavailon au Grand Siècle*, op. cit., p. 115.

24 Claude Charvet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, Lyon, C. Cizeron, 1761, p. 615.

25 A. Follain, « Fiscalité et religion », art. cit., p. 54-57.

campagne de 1706 ; le curé de Miolans déclare en 1757 que les murs de sa maison sont prêts à s'effondrer ; le presbytère d'École-en-Bauges brûle en 1777. Le pasteur de Francin, en 1782, craint de voir son plancher s'effondrer et ne se sent plus en sûreté chez lui. Le curé à portion congrue de Billème « pour se faciliter les moyens de vivre plus décentement » se dit obligé de prendre à ferme, en association avec un conseiller du roi de Sardaigne, la dîme des blés de l'évêque de Belley dans la paroisse, et pour cela fait construire une grange à ses frais. Manque de chance : elle brûle le 24 octobre 1785²⁶... On reste donc sur une impression mitigée quant à la qualité des logements des curés.

L'ART DE VIVRE CLÉRICAL

De nombreux travaux historiques permettent de se faire une idée de l'agencement des logements du clergé et de sa qualité de vie. Pour le haut clergé séculier au moins (évêques, chanoines), la taille des logements, le luxe du décor, la profusion des objets dans une société souvent précaire font du clerc un membre de l'élite urbaine.

Les palais épiscopaux sont de beaux ensembles, de deux ou trois étages, comprenant plusieurs dizaines de pièces, agencés en appartements pour les différents membres de la famille en fonction de leur rang et de nombreuses salles de service. Dans le Sud-Est, ce sont des hôtels à cour fermée, à la mode parisienne²⁷. À Valence comme à Grenoble, une cour bien close par une lourde porte cochère regroupe les communs (bûcher, cuisine, dépenses, « cabinet à lessive », remises, orangerie, écuries) et les premiers services de la curie diocésaine (« offices », logement du portier, vestibule pour les visiteurs, prison de l'officialité). La « maison où on distribue les aumônes » est une petite construction située dans la cour de l'archevêché de Moûtiers. À Grenoble, le rez-de-chaussée tout entier est réservé aux communs : cuisine, chambres des domestiques, salle basse, cellier, remise, écurie. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, le palais épiscopal ouvre au sud par deux portes, dont une « grande porte

²⁶ AD Savoie, SA 5477, n° 2 (sommaire apprise à l'intendant général de Savoie).

²⁷ F. Meyer, *La Maison de l'évêque*, *op. cit.*, p. 115-126.

flamande ». Les communs de la cour (cave avec « cuve vinaire », lavoir, cuisine, écurie, remises, basse-cour, deux greniers à foin) soutiennent une vaste terrasse sur le Rhône et le mont Ventoux qui est l'ornement de la maison.

Au premier étage, on trouve l'appartement de l'évêque. À Saint-Jean-de-Maurienne, le valet de chambre a une belle chambre à côté de celle de l'évêque en 1686, qui complète son logement par une antichambre, une chambre de parade et deux « cabinets secrets », où on conserve les papiers, les livres... et les confitures. L'appartement de l'évêque d'Annecy se compose seulement de sa chambre à coucher et de sa bibliothèque, qui lui sert aussi de cabinet privé, avec un prie-Dieu et ses cassettes pour ranger ses papiers. À Grenoble en 1725, l'évêque dort dans un lit « à la duchesse ». Sa chambre est lourdement meublée de treize chaises, quatre tapisseries de Flandres et une impressionnante série de tableaux. Il ouvre sur un cabinet-bibliothèque et sur une petite pièce avec un lit, peut-être destinée à un valet de chambre en cas de maladie du prélat. À proximité, on trouve les pièces destinées à l'administration diocésaine : la « salle synodale », la « salle des archiprêtres », la « salle des patronages de l'évêché » et la « chambre de saint Bruno ». L'évêque est logé à proximité immédiate de ses tâches spirituelles et administratives. Dans le bel immeuble de Valence, qui donne sur la place des Ormeaux, le logement de l'évêque est un simple trois-pièces, sans cuisine puisque ce genre de services est au rez-de-chaussée. Au premier étage, donnant sur la terrasse côté Rhône, il comprend, organisé sur un moderne corridor, un salon de compagnie, deux chambres, un cabinet de toilette et deux « commodités à l'anglaise ». On y accède par un escalier monumental. L'évêque de Belley en 1745 a cinq pièces à sa disposition : une chambre à coucher, une salle avec cheminée et tentures, un salon, et deux autres pièces, plus sa chapelle.

Au premier étage encore se trouvent les pièces de réception de l'évêché : à Valence, ce sont l'auditoire, la salle des archives, une « belle pièce » et une série de chambres et de cabinets. L'évêque du petit diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux possède un vestibule, une salle à manger, un cabinet servant d'office, une grande salle, la chapelle épiscopale, un salon de compagnie, sa chambre à coucher, trois cabinets... On notera

l'imbrication des pièces de la curie, des appartements privés et des pièces de réception.

Au deuxième étage, les palais épiscopaux multiplient encore les chambres avec des jacobines (des mansardes) et des logements pour les domestiques. À Saint-Paul, on y entrepose les archives, et chambres à coucher et salons ou cabinets y alternent. La destination de l'étage n'est pas unique encore. Il y a souvent un troisième étage. Il est sans escalier à Valence : on devait y accéder par une échelle de meunier. Il comprend cinq galetas pour des domestiques. À Saint-Paul, un grand corridor dessert six chambres et une petite tourelle pour les lieux d'aisance. Les pièces sont lambrissées et le toit couvert de tuiles.

86

Le cadre de vie et le décor sont fort différents selon le niveau de vie et le goût du faste des prélats. Malachie d'Inguibert, en 1757, habite, à Carpentras, un palais impressionnant. Le rez-de-chaussée est occupé aussi bien par les salles de service (cave, office, remises, écuries, grenier à foin) donnant sur une vaste cour intérieure, et par cinq petits salons « à plain pied » propices à des réceptions et à des fêtes, sur le jardin le long de la cathédrale. Une grande salle, qui devait servir de salle à manger les jours de réception, et trois autres salons, plus une alcôve tapissée de damas vert, complètent l'ensemble. Un bric-à-brac de dizaines de chaises, de statues antiques, de cartes de géographie montées sur toiles, un poêle en faïence d'Allemagne, des tableaux en grisaille, des encoignures de bois doré, remplies à ras bords d'assiettes de faïence, de théières et de tasses de porcelaine, encombre les pièces. C'est exactement le goût du mobilier de réception (les chaises), d'ostentation (les statues, les cartes), des nouvelles consommations (le thé, la chaleur) dont a parlé Daniel Roche pour le XVIII^e siècle²⁸. L'accumulation des objets situe un standing. Le mobilier est celui de la bonne société : sofas garnis de paille, secrétaire « en bois de Sainte-Lucie » (dans les Antilles), bureau de cerisier, commode, « lit fermé en forme de table », objets de curiosité comme ces six vases de coco garnis en argent. Deux des salons sont particulièrement soignés, celui des « hermites » et celui des « anges ».

²⁸ Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1997.

Le premier regorge de tapisseries, de tableaux profanes (des paysages), de chaises à bras à la provençale (seize). Le second est encombré de tables et de chaises, empilées en attendant un usage. Rien ne nous indiquerait à Carpentras que nous sommes dans un immeuble ecclésiastique s'il n'y avait des tableaux à dominante religieuse.

Mais le ton change au premier étage, celui où les étrangers n'accèdent pas. Une chambre encore et on arrive au premier, par un bel escalier, à ce que l'on appelle « l'appartement des chartreux », sans doute parce qu'il est composé de trois chambres toutes semblables qui évoquent le petit appartement des fils de saint Bruno, avec sa chambre et son arrière-chambre. Le mobilier y est celui en effet des cellules de moines du XVIII^e siècle, avec lit et paillasse, table, chaises de paille, prie-Dieu et chaise percée. C'est le logement des domestiques. Les pièces suivantes sont fonctionnelles (une grande salle, un cabinet avec des papiers, deux arrière-chambres à la destination vague), et comprennent qui un confessionnal, qui un prie-Dieu, un portrait de l'évêque régnant, un crucifix, un « sablier à quatre bouteilles ». L'atmosphère est maintenant beaucoup plus spirituelle et évoque celle d'un monastère d'un ordre renté du XVIII^e siècle, bénédictin ou dominicain. Viennent ensuite la chambre de l'aumônier et les deux salons d'hiver, que l'inventaire trouve quasi vide (nous sommes en septembre). On peut imaginer qu'une partie du mobilier des salons du rez-de-chaussée était rapatriée au premier à l'arrivée de la mauvaise saison. Les alcôves servent à entreposer les caisses de linge et de vaisselle. On y trouve aussi un quintal et demi de chocolat de Rome et 74 livres de café du Levant, ces plaisirs exotiques de l'éphémère que découvre le siècle. Une série de menus objets ayant probablement appartenu à Mgr d'Inguibert évoque un monde raffiné : une montre à répétition, un crayon d'or dans son étui de chagrin, deux lunettes en argent, des ciseaux d'argent, deux cachets aux armes de l'évêque, un écritoire d'argent de facture italienne (cinq pièces sur un plateau), etc. Il n'est pas question de la chambre de l'évêque dans l'inventaire. Peut-être dormait-il dans une de ces arrière-chambres à proximité de la grande salle.

Ce niveau de raffinement est inséparable de la dignité de la fonction épiscopale. François-Paul de Neufville a accumulé à Lyon une belle série

de tableaux, dont un gigantesque Pierre Mignard, *La Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, aujourd'hui à l'Ermitage à Saint-Petersbourg, estimé 1 500 livres en 1731. Il a aussi de la vaisselle de vermeil, des porcelaines, des services à café, des théières et des chocolatières. La forte proportion de tournebroches et de lèche-frites dans sa batterie de cuisine signale des mutations du goût au début du XVIII^e siècle, allant des plats en sauce vers les rôtisseries. Le tout nouveau grand vicaire du diocèse de Nancy en octobre 1787, Claude-François Fabry, commence à servir Mgr de La Fare en remplissant son palais de gravures et d'argenterie, sans oublier les écuries et les caves, avec un carrosse et des vins d'Espagne dignes de son maître, dont la mode se répand après 1770²⁹.

88

Ces divers niveaux de luxe et d'austérité ont un sens. Le palais épiscopal est trois choses à la fois. Il est d'abord une administration, avec un ensemble de bureaux, ouverts au public. Ensuite, c'est un hôtel particulier de l'aristocratie, avec pièces de réception élégamment décorées, à la mode du temps, et « bâtiments d'utilité ». Mais il est aussi une sorte de couvent, à l'ambiance sévère où la simplicité de vie est la règle, pour une famille d'une dizaine ou d'une vingtaine de personnes, selon les cas. On rejoint le témoignage d'un menuisier du XVIII^e siècle, André-Jacques Roubo, qui devait adapter le décor aux commanditaires « selon qu'il conviendra au rang que le propriétaire occupe dans la société, n'étant pas naturel de décorer l'appartement d'un Prélat ou d'un Magistrat comme celui d'un homme de Cour, chacun de ces différents états entraînant après lui des bienséances et des usages particuliers³⁰ ». S'il est somptueux à nos yeux, le mobilier et le décor d'un évêque ne sont pas celui des élites parisiennes.

29 Bernard de Brye, *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution, le cardinal A. L. H. de La Fare, évêque de Nancy (1752-1829)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 175-176 ; Nicole Lemaitre, « Les collections de bonnes bouteilles à la fin de l'Ancien Régime », dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, p. 381-389.

30 A.-J. Roubo, *L'Art du menuisier [...]*, Paris, Saillant et Nyon, 1769-1770, cité par Yves Durand, *Les Fermiers généraux au XVIII^e siècle* [1971], Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 505.

En dessous des évêques, les chanoines passent pour vivre néanmoins très confortablement « dans le gras du pâturage³¹ », c'est-à-dire confortablement et avec le temps de se dédier à l'*otium*. Jean-Gaspard de Grasse est à Cavaillon à la fin du xvii^e siècle un collectionneur de médailles antiques et de beaux objets. Il les décrit avec un plaisir évident dans son livre de raison : un bréviaire et un diurnal imprimés à Paris et à Cologne, en maroquin rouge ; un calice d'argent, avec burettes et clochettes, dont l'étui est gravé à ses armes ; une chape de chœur et un rocher de baptiste en dentelles évoquent la dignité de ses fonctions liturgiques. Mais la statuette en ivoire de « Niobé toute nue » est plus incongrue, comme les deux tasses fabriquées en coquille de noix de coco garnies d'argent, une « monstre d'horloge », des boules de marbre et des estampes qu'il rachète aux héritiers d'un confrère après son décès³². Au siècle suivant, la diversité des beaux objets est encore plus grande. Les chanoines bretons passent de la vaisselle en argent à la porcelaine, consommant du café dès le début du xviii^e siècle, au moins au chapitre de Rennes, associé au sucre et aux confitures. Mais ils prisent davantage le thé, élément d'anglophilie et de distinction, que le chocolat. On constate une inégalité entre grandes et petites villes, puisque cinq chanoines sur cinq possèdent des objets en porcelaine à Rennes en 1766-1775, contre trois sur neuf à Saint-Pol-de-Léon. Leur curiosité est aussi scientifique, et à la fin du siècle, les instruments d'optique ou les baromètres sont devenus courants³³. L'abbé Bergier (1718-1790), fait chanoine de Notre-Dame de Paris en 1769 par Mgr de Beaumont, vit à l'aise dans son appartement et il a le temps d'écrire à ses amis. Il l'avoue à son confrère Trouillet, curé d'Ornans :

Avez-vous, mon cher ami, dans vos montagnes et dans vos rochers, un été aussi détestable que celui que nous éprouvons dans nos plaines ? Depuis Pâques il n'a pas fait encore quatre jours de suite de beau temps. Actuellement je vous écris avec ma robe de chambre d'hiver et à côté

31 P. Loupès, *Chapitres et chanoines de Guyenne, op. cit.*, p. 285.

32 F. Meyer, *Un chanoine de Cavaillon au Grand Siècle, op. cit.*, p. XLIII-XLIV.

33 Olivier Charles, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2004, p. 255-256.

de mon feu. Il est vrai que ce feu a un autre motif que celui de me réchauffer. On a plafonné et peint mon appartement de chanoine, je suis occupé à le faire meubler en partie à neuf, il est triste et maussade, il sera propre et gai. J'emploie à cette opération le temps que la cour passe à Choisy, et je reviendrai après l'assomption finir ce qui reste à faire³⁴.

90

Il n'en va pas de même systématiquement pour les presbytères, qui ne connaissent que lentement une amélioration de leur agencement. Si celui de Maignelay, dans le Beauvaisis, est en 1573 bien bâti en pierre, avec grange et étable, le curé de Ronquerolles en 1639 trouve le sien trop petit, avec un bûcher impropre, sans grange ni étable. Anne Bonzon pense que ce peut être un argument pour les clercs pour ne pas résider. Mais en général, la cure évoque les grosses fermes du pays, comme celui de Léglantiers avec deux corps de logis, deux cours, cinq étables, un fournil et un colombier³⁵. Dans le Maine, à la fin du XVIII^e siècle, 14 % sont jugés « petits et pauvres », 45 % « passables », 31 % « assez beaux » et 10 % « bien bâtis et magnifiques³⁶ ». Celui du Grand-Lucé (Sarthe) appartient à la dernière catégorie, avec ses deux étages, sa façade en pierre de taille de tuffeau et son toit d'ardoises. En Savoie, au cube du XVII^e siècle, succède le plus complexe parallélépipède au XVIII^e siècle, en pierre et crépi, s'étendant sur deux étages pour une superficie moyenne totale de 249 m². La charpente soutient de plus en plus fréquemment un toit d'ardoise, et non plus de lauze. Les fenêtres sont dorénavant vitrées.

L'habitat du curé de village le met au XVIII^e siècle au niveau du seigneur, au dessus du bourgeois ou du laboureur³⁷. L'équipement de sa cuisine est dans les Pyrénées occidentales toujours supérieur à celui d'un bourgeois ou d'un laboureur. Dès 1685, les recteurs guérandais possèdent tous au moins un fauteuil, alors qu'un tiers seulement de ce qu'Alain Croix appelle le « bloc aisé » (nobles et bourgeois locaux) en

34 Ambroise Jobert (éd.), *Un théologien au siècle des Lumières : Bergier. Correspondance avec l'abbé Trouillet, 1770-1790*, Lyon, Centre André-Latreille, 1987, p. 163 (lettre du 3 août 1777).

35 A. Bonzon, *L'Esprit de clocher*, op. cit., p. 147.

36 René Plessix, « Le clergé du Maine et le changement matériel aux XVII^e et XVIII^e siècles : quelques exemples », dans « Clercs et changement matériel », op. cit., p. 487-496.

37 N. Lemaitre, *Histoire des curés*, op. cit., p. 189.

a. La fine analyse de Micheline Baulant sur le clergé de Meaux et de la Brie, en accordant une note sur cent à chaque inventaire à partir de la grille de dépouillement des objets possédés, montre la même chose. Dès le début du XVII^e siècle, les vêtements des prêtres sont nombreux et variés (chemises, camisoles, caleçons, soutane après 1660). Avant 1665, les chanoines de la cathédrale Saint-Étienne de Meaux possèdent tous des chemises, 96% des curés de campagne sont dans ce cas, pour qui elles sont, il est vrai, en grosse toile de chanvre. Leur train de vie est plus confortable que celui des paysans les plus riches. Les recteurs de grosses paroisses du Vannetais ont, au début du XVIII^e siècle, une belle demeure de sept pièces en moyenne, avec fille et garçon de ferme pour s'occuper de la vache et du cochon. La moitié des laboureurs se contente d'une pièce unique, les autres vivants dans au maximum trois pièces³⁸.

À l'intérieur, alors que le laboureur breton n'a pas de vraie table pour manger ni de vrai lit pour dormir au XVII^e siècle, on compte en moyenne huit tables et six lits par presbytère, dont celui à courtines du recteur. Tapisseries, armoires, bureaux confirment l'avance du recteur sur le laboureur. Le recteur mange dans de la vaisselle d'étain, plus rarement de faïence, avec une fourchette. Sa batterie de cuisine comprend casseroles et presse-purée en cuivre, broches, tournebroches et tourtières. Dans la cave, le vin (mais de production locale) remplace le cidre, la boisson des paysans. Après 1760, une abondance relative évoque les progrès de la consommation. En Savoie, cuisine, cellier, dépense au rez-de-chaussée s'opposent au premier étage, avec salon, chambre, cabinet de travail. Tableaux, estampes, armes à feu pour la chasse ou la défense, cafetière, crémaillère dans la cuisine illustrent le confort nouveau de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les curés de village vivent donc nettement au-dessus des gros paysans, ils sont renvoyés du côté des privilégiés. En Brie, ils ont même rattrapé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle

38 Christian Desplat, « Abstinence et abondance : modèles et régimes alimentaires dans les Pyrénées occidentales françaises (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans « Clercs et changements matériels », *op. cit.*, p. 381-388 ; Micheline Baulant, « Ascétique ou douillet ? L'existence des ecclésiastiques de Brie aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *ibid.*, p. 475-486 ; Odile Magyar-Thévenin, « Étude comparative du mode de vie des recteurs et laboureurs. L'exemple du Vannetais au début du XVIII^e siècle », dans *ibid.*, p. 497-506.

le niveau d'équipement des chanoines, et les desservants de paroisses urbaines de Meaux les ont dépassés (possédant trumeaux, jeu de trictrac, marqueterie, etc.).

Nicolas Navarre-neveu est curé de la paroisse Saint-Nizier de Lyon et grand vicaire lorsque débute la Révolution. Il occupe dans le quartier de La Guillotière un appartement de vingt pièces sur deux étages, qu'il partage avec ses sœurs Élisabeth et Louise. Sa chambre renferme « des objets très précieux » comme ses deux tabatières, son argenterie est raffinée. Dans les écuries, on trouve un cheval et deux voitures à deux roues, mais aussi deux vaches³⁹. C'est le niveau de vie d'un bon curé de paroisse parisienne, ou d'un chanoine bien prébendé, la majorité des logements de chanoines comprenant alors cinq à sept pièces⁴⁰.

92

Son confrère, Charrier de La Roche, grand vicaire lui aussi, possède en propre un domaine à Dracé (à côté de Belleville-sur-Saône), mais sans « maison de maîtres » et un manoir à Juliéna, Bois de la Salle, qui comprend neuf chambres, une grande salle et un salon⁴¹. On pense à ces maisons de campagne des hommes de loi des cours souveraines, nécessaires tant au *standing* qu'à l'approvisionnement de la table. Ce ne sont pas des châteaux, réservés aux parlementaires ou à l'aristocratie, mais des domaines ruraux plus modestes comme en ont les avocats et les « officiers subalternes » au parlement de Besançon par exemple, proches de la capitale provinciale, où l'on passe l'été. On est également dans la logique du goût des chanoines bordelais pour les « bourdieux » entourant la grande cité, domaines ruraux mais élégants avec salle de billard et orangerie ou, plus rustiques, de Bazas pour les métairies⁴².

Mais il faut éviter de trop généraliser, en restant au niveau du seul haut clergé. Les curés, et surtout les vicaires, âgés ou retraités sont dans

39 AD Rhône, 1 Q 637, art. 19, fol. 41 (2^e liasse), 12 ventôse an II ; AD Rhône, 1 Q 724, n^o 131 (inventaire du 16 septembre 1793).

40 Ségolène de Dainville-Barbiche, *Devenir curé à Paris. Institutions et carrières ecclésiastiques (1659-1789)*, Paris, PUF, 2005, p. 133-136 (cas de Chapeau, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1781) ; O. Charles, *Chanoines de Bretagne, op. cit.*, p. 214-228.

41 AD Rhône, 1 Q 750, 11 octobre 1793 et AD Rhône, 1 Q 940, 8 septembre 1793.

42 Maurice Gresset, *Le Monde judiciaire à Besançon : de la conquête par Louis XIV à la Révolution française, 1674-1789*, thèse de doctorat d'État, Université Lille-III, 1975, t. II, p. 605-613 ; P. Loupès, *Chapitres et chanoines de Guyenne...*, op. cit., p. 294.

une situation souvent précaire. Les « pauvres prêtres » assistés par la Bourse du diocèse de Genève-Annecy au XVIII^e siècle sont des curés âgés, mais aussi rattrapés par les infirmités, les maladies et appauvris après avoir résigné leur bénéfice. La majorité des aides va pourtant à des curés et des vicaires en activité, spécialement en hiver. Le dénuement matériel est parfois tel que leur vie même semble en danger. Il semble bien que beaucoup de membres du clergé séculier, en particulier les vicaires, n'aient pas de quoi vivre dignement. Les sommes distribuées sont modestes, moins de cent livres en général, assez souvent moins de vingt. Le vicaire de Pers-Jussy (Haute-Savoie) a besoin d'un manteau, de quelques vêtements et des « meubles les plus nécessaires ». Le vicaire de Viuz-en-Sallaz en 1776 ne peut attendre aucun secours de ses parents ; il n'a même pas de soutane et il a dû emprunter pour faire confectionner des chemises⁴³. Cette pauvreté et cette vulnérabilité face aux événements peuvent plaider pour un clergé paroissial ou régulier très éloigné des séductions du monde et partageant avec ses fidèles une pauvreté toute évangélique. Mais elle nous le montre également souvent incapable d'assumer sa charge pastorale. Ce clergé apparaît isolé, sans appui, voire assez pleurnichard. Les prêtres qui implorent une aide ne parlent pas d'un quelconque soutien de leurs paroissiens, de leurs confrères, de leur famille. La solidarité ne semble pas caractériser les rapports des desservants de paroisse avec leurs ouailles. C'est aussi la rançon de l'idéal très exclusif du curé tridentin qui tend à isoler le curé dans son presbytère.

LA MORALE DU LOGEMENT DU CLERC

Ce confort et ce niveau de résidence font du clerc un notable. Mais on voit bien qu'il ne vit pas chez lui comme un laïc. L'Église de la Réforme catholique s'est souciée de l'habitat des clercs pour deux raisons principales. Si les décrets du concile de Trente ne parlent pas

43 AD Haute-Savoie, 4 G 74 ; Frédéric Meyer, « La bourse des pauvres prêtres du diocèse de Genève-Annecy au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XCIII, 2007, p. 249-266.

explicitement du presbytère, ils insistent sur la nécessaire résidence des prêtres ayant charge d'âmes et sur la décence de leur vie. Il s'agit de montrer la rénovation de l'Église face aux destructions des protestants, face aux critiques des humanistes et d'inscrire dans la pierre la Réforme catholique. Édifier une église, un couvent, un palais épiscopal ou un presbytère, c'est montrer la victoire de l'Église nouvelle. Cette maison doit être indentifiable. En Haute-Bretagne, le presbytère porte fréquemment le monogramme « IHS » – et non plus « INRI », comme sur les croix d'enclos – et un calice sculpté sur la muraille insistant sur son sacerdoce (exemple à La Maladrie en Saint-Juvat, dans le Poudouvre)⁴⁴. L'évêché fait la fierté des citoyens, l'admiration des voyageurs et c'est là que descendent les notables, voire le roi lorsqu'ils passent par la cité, reconnaissant la supériorité de l'Église.

94

Mais contrairement à une image sans doute trop XIX^e siècle du « bon curé », le clerc n'est pas seul chez lui. Le curé vit avec son domestique, sa gouvernante, ses vicaires, parfois des chapelains. Dans les paroisses, les curés restent également à la merci de leurs paroissiens. La fréquence des incendies ou des destructions du presbytère les forcent souvent à loger chez un laïc. En février 1720, le curé de Destrier (Savoie), François Bozon, malade et alité, a tout perdu dans un incendie : ses meubles, ses livres, ses papiers, ses réserves alimentaires ; il a été sauvé par ses paroissiens qui le logent dans une maison voisine. À Versonnex (Savoie) en avril 1773, l'incendie de la maison d'un notable nous apprend qu'il y logeait le curé depuis six ans après l'incendie de son presbytère... et le curé pourrait en être le responsable⁴⁵ ! La coupure entre curé et fidèles est donc très relative et elle va imposer une règle de vie stricte au clergé réformé s'il veut rester fidèle à son idéal.

Le chanoine, en fonction de sa prébende, dispose à Bordeaux d'un ou deux domestiques, parfois trois. L'évêque a une « Maison » haute (aumôniers, secrétaire) et basse (domestiques), soit une dizaine de personnes à son service. Les usages épiscopaux visent à ne pas facilement

44 Bruno Restif, *La Révolution des paroisses, culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2006, p. 141.

45 AD Savoie, SA 5427, n° 27 et SA 5472, n° 5 (sommaire apprise de l'intendant du Genevois).

autoriser la cohabitation de membres de la famille par le sang, surtout féminine : François de Sales n'en voulait absolument pas, mais beaucoup d'évêques logent chez eux leur mère ou leur sœur, comme Tencin à Lyon au XVIII^e siècle. Plus que la solitude, c'est la manière du vivre ensemble qu'il faut évaluer. La vie dans la maison du clerc n'est pas celle d'un bourgeois ou d'un prince. Le panégyriste de François-Amédée Milliet de Challes, archevêque de Moûtiers, insiste en 1703 sur l'ordre qui régnait au palais épiscopal comme une preuve de sa sainteté. Il habitait l'appartement « le plus triste, le plus étroit, le plus négligé » du palais et ne laissait voir sa chambre à quiconque pour cacher ses mortifications : « Un ange, Messieurs, n'aurait pas été plus réglé ; sa famille ressemblait à un monastère, où les prières, l'office divin, la messe, le travail, les repas assaisonnés d'une lecture spirituelle, les conversations et les autres exercices se faisaient régulièrement à leurs heures »⁴⁶.

Au palais d'Annecy, les jeux de cartes et de dés sont interdits. Aucun accoutrement de couleur éclatante n'est toléré, ni les cheveux longs, ni les moustaches relevées (à la mode espagnole), ni les plumes au chapeau, ni le port de l'épée (sauf pendant les voyages, pour raison de sécurité). Chacun vaque à ses occupations en silence, avec une « humble gravité, une joviale modestie, une prudente simplicité et une cordiale naïveté⁴⁷ ». On n'entendait jamais ni blasphème ni « parole sale ». Toutes les « petites querelles » en avaient été bannies. La paix régnait partout⁴⁸. Cette impression d'extrême occupation, où l'oisiveté n'a pas sa place, a un but : montrer que la famille épiscopale est le modèle de la famille sainte. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695) a rédigé sur le modèle de François de Sales un règlement, de dix pages, où il définit les tâches et les attributions de chacun, mais aussi la « philosophie » de chaque membre de la famille. Il appliquait au palais d'Annecy un règlement très rigoureux, même si l'heure du lever est

⁴⁶ Bibliothèque municipale de Lyon, ms A 492 700 / 11, p. 8.

⁴⁷ C.-A. de Sales de La Thuile, *Histoire de la vie et faits du bienheureux François de Sales, évêque et prince de Genève [...]*, Lyon, François La Bottière et Jean Juillard, 1634, p. 285 (« Famille de François toute sainte »).

⁴⁸ Antoine Godeau, *Eloge des évêques qui dans tous les siècles de l'Église ont fleury en doctrine et en sainteté*, Paris, F. Muguet, 1665, p. 679.

passée à 5 h 30 en été et à 6 heures en hiver. Lui-même se levait à 4 heures, pratiquait une heure d'oraison mentale chaque matin, et avec l'office et l'étude faisait silence jusqu'à 8 heures⁴⁹. Le matin, l'homme de chambre sert l'évêque dans ses appartements, fait son lit, blanchit son linge et ses habits. Il se fait aider par le plus ancien des valets de pied, qui balaie la chambre épiscopale, allume le feu, nettoie ses habits. Le second valet de pied balaie le reste de l'appartement et fait les lits des prêtres d'honneur. Comme à l'époque de François de Sales, il fallait être prêt à tout instant à recevoir les visiteurs, du moins jusqu'à 17 heures.

96

Cette disponibilité semble une priorité pour l'évêque tridentin. L'évêque d'Annecy, de préférence, donnait audience après le repas de la mi-journée. Ouvrir la porte était la tâche du valet de cuisine, et à défaut, de tout domestique. Après, il fallait faire « comprendre doucement » que l'évêque ne pouvait plus recevoir jusqu'à 8 heures le lendemain. S'il y avait une urgence, elle devait transiter par un ecclésiastique de la maison. Un valet de pied prévenait d'une visite l'homme de chambre, qui se tenait dans l'antichambre et qui donnait des chaises, si besoin était. En milieu de journée, l'évêque dînait simplement avec ses aumôniers (et non tout son bureau) et le cuisinier devait être prêt à servir à 10 heures et à 18 heures. Le soir, l'évêque « soupa » seul dans son cabinet, récitait les matines à genoux, disait les prières du soir et l'examen de conscience avec son aumônier et la famille assemblée dans sa propre chambre à 20 h 30. Tous se couchaient à 22 heures, la maison était bien fermée et les clés remises au préfet temporel. Tous les membres de la famille, et plus seulement l'évêque, étaient astreints à la retraite annuelle au séminaire. On reste dans la continuité d'une austérité épiscopale et de la sociabilité familiale. Fénelon, à Cambrai (1695-1715), s'il mangeait peu, aimait avoir une compagnie nombreuse et se promener avec ses grands vicaires après dîner⁵⁰.

49 Innocent Le Masson, *La Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève*, Lyon, F. Comba, 1697, p. 534-544 et 222-232.

50 François Lebrun, « Un évêque d'Ancien Régime dans son diocèse : Fénelon à Cambrai d'après les *Mémoires* de Saint-Simon », dans Gérald Chaix (dir.), *Le Diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2002, p. 382.

Les Lumières ont-elles amené de profonds changements dans la vie quotidienne des palais épiscopaux et l'austérité a-t-elle cédé la place à un appétit de jouissance ? Saint-Simon fait du cardinal Armand-Gaston de Rohan-Soubise, archevêque de Strasbourg (1704-1749), un libertin. Dans le premier tiers du XVIII^e siècle, le président Laurent Dugas, membre de l'Académie de Lyon et prévôt des marchands, qui est un proche de l'archevêque, ne dîne pourtant que très rarement à l'archevêché. Mais les conversations y sont mondaines et légères, et le jeu est une des occupations préférées de Mgr de Rochebonne (1731-1740). La comtesse de Boigne nous donne à la fin de l'Ancien Régime un tableau peu moral de la vie de l'archevêque de Narbonne Arthur-Richard Dillon en 1763, particulièrement dans son château à la campagne de Hautefontaine. Le prélat y vivait avec sa nièce « dans une intimité fort complète qu'il prenait peu le soin de dissimuler ». Chasses, courses de chevaux, concerts, comédies, un ton très libre, même chez les grands vicaires, « car il y en avait au milieu de tout ce joyeux monde », évoquaient l'aristocratie de Louis XV plus que l'Église tridentine. En revanche, l'évêque de Metz, Louis-Joseph de Laval-Montmorency, avait fait de son château de Frascati une « maison ecclésiastico-militaire bien plus sévère et plus régulière que celle de Hautefontaine », où il tenait table ouverte pour la garnison. À Vienne, M. Émery témoigne en faveur de Mgr Le Franc de Pompignan (1774-1789) et de « sa table frugale, son modeste entretien, son éloignement de la société et des amusements du monde⁵¹ ». Mais l'estimation du mobilier du château rural de Fléville à l'usage de Mgr de La Fare, évêque de Nancy, vendu en l'an III (1795), est de 4 964 livres pour la vaisselle, 903 livres pour les porcelaines et 2 682 livres pour la cave (673 bouteilles!), alors que la bibliothèque ne vaut que 300 livres⁵².

51 *Correspondance littéraire et anecdotique de M. de Saint Fonds et le président Dugas, membres de l'académie de Lyon. 1711-1739*, éd. W. Poidebard, Lyon, M. Paquet, 1900, t. I, p. 188 (lettre du 18 janvier 1722) et t. II, p. 129 (lettre du 11 mars 1733); abbé Sicard, *L'Ancien Clergé de France*, op. cit., t. I, p. 128; *Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond. Récits d'une tante*, éd. J.-C. Berchet, t. I, *Du règne de Louis XVI à 1820*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1999, p. 54-60.

52 AD Meurthe-et-Moselle, 1 Q 671.

Ce modèle descend l'échelle cléricale. À un autre niveau, le presbytère est aussi une maison qui isole et qui protège un être à part dans la communauté, comme l'exige dorénavant la Réforme catholique. La cure tenant de la ferme et de la maison de maître (M. Vernus), le curé sait qu'il est mieux logé que ses fermiers. Mais la cure n'est pas un manoir même si elle peut en avoir les équipements. Les curés sont invités à y imiter la rigueur de leurs évêques. Le curé, Edme-Restif de La Bretonne, le frère de Nicolas, est le vertueux curé janséniste de Courgis, au diocèse d'Auxerre (Yonne) dans le premier tiers du XVIII^e siècle. Il n'a pas de feu dans sa chambre, et offre son bois à ses paroissiens. Les fenêtres des presbytères savoyards ont des barreaux. Les pièces sont cloisonnées (en briques et non plus en bois) pour distinguer les espaces dévolus au curé, à son vicaire souvent, et à sa servante. La couleur dominante des murs est le blanc et le gris. Les meubles sont en sapin plutôt qu'en noyer. La simplicité et la récollection doivent caractériser l'homme de Dieu. Le presbytère est aussi une forme de clôture spirituelle.

Certes, les écarts d'aisance financière et les usages locaux ne rendent pas les choses uniques, mais beaucoup de choix ne sont pas liés au niveau de revenus. Le niveau de vie augmente à l'évidence, mais avec de nombreuses nuances. Alain Croix a étudié un corpus de cinquante-deux dossiers (inventaires, scellés...) pour les clercs de la presque île de Guérande de 1636 à 1794. Un prêtre à l'inventaire inférieur à 250 livres en 1766 possède pourtant une bibliothèque de 200 volumes, une montre et une cafetière. La grande salle de tel presbytère qualifiée de « salle basse » vers 1720 est devenue un « salon » vers 1750, même si les armoires et les tapisseries voisinent avec des registres paroissiaux ou des sacs de grains⁵³. Contrairement aux logis des notables ou des recteurs bretons, il y a en Savoie, réputée pauvre, peu de chaises et on reçoit peu. En 1720, le curé de Destrier ne possède qu'une bibliothèque d'une vingtaine d'ouvrages (des in-4^o), douze paires de drap, une batterie de cuisine, quelques effets et des réserves d'huile, de vin et de blé⁵⁴. C'est la

53 Alain Croix, « Le clergé paroissial, médiateur du changement domestique ? », art. cit., p. 459-474.

54 AD Savoie, SA 2527, n° 27.

résidence en ville qui fait la différence. Les curés parisiens du XVIII^e siècle ont accès à la chaleur et à la lumière avec un lit clos, des cheminées et des flambeaux. Leurs murs sont couverts de tapisseries de diverses origines et d'une grande richesse de coloris. Les glaces murales, les faïences, les pendules, les livres (au moins 30 % de l'avoire des inventaires) fondent la distinction, et curieusement ils possèdent peu d'objets de dévotion (indice de jansénisme?), et jamais ni haire ni cilice ou discipline⁵⁵.

Un autre élément « fait le clerc » aux yeux des laïcs. Le jardin du curé est devenu un *topos* de la vie cléricale. Florent Quellier a montré que c'était le discours à son propos surtout qui était conformiste, plus que sa réalité⁵⁶. Le curé d'Hénouville, Le Gendre, auteur d'une *Manière de cultiver les arbres fruitiers* en 1652, ou l'abbé Pluche, avec son *Spectacle de la nature* en 1735, vantaient les vertus du curé horticulteur. Christophe Sauvageon, à Sennely en Sologne, en 1700, mêlait dans son quotidien le soin des âmes et de ses légumes. Son jardin faisait 10 000 m², clos de palissades et de haies, avec des simples et des fruitiers en espaliers. Les inventaires révolutionnaires estiment les jardins de curés entre 500 et 5 000 m² ! Ces jardins sont destinés à produire pour l'autoconsommation, mais aussi alimentent une vente (discrète) par la servante et peuvent devenir des lieux d'expérimentation agronomique pour le curé lui-même, mais aussi parfois pour le maître d'école ou un jardinier professionnel. Le jardin, bien clos, bien tenu, avec des allées bien droites, des charmilles, des carrés symétriques, est un signe de distinction et de notabilité. Il se distingue du jardin paysan jusque dans le choix des cultures : le curé préférera les poires, les asperges et les tulipes aux choux, aux poireaux et aux fèves, jugés trop populaires. Surtout, le jardinage est un bon exercice manuel pour délasser le curé de façon décente, comme le dit le chanoine Dognon, de Verdun. C'est une bonne récréation après le repas. Dans son jardin, le curé peut lire, méditer comme il l'a appris au séminaire : en fait, le jardin est le cloître du curé.

55 A. Pardailhé-Galabrun, « L'habitat et le cadre de vie des prêtres à Paris au XVIII^e siècle », art. cit., p. 514.

56 Florent Quellier, « Le jardinage, une signature du bon prêtre tridentin (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Florent Quellier et Georges Provost (dir.), *Du ciel à la terre. Clergé et agriculture, XVI^e-XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 27-39.

Les jardins d'hiver et d'été sont l'objet de soins attentifs de la part du haut clergé. Il y a vingt-et-une caisses d'orangers en 1684 à l'archevêché d'Auch et on en trouve à celui de Valence comme de Bordeaux. Devant la terrasse du palais épiscopal de Lyon sont disposés en août 1758 treize pieds d'orangers dans leur caisse, et vingt-sept sont en serre. L'évêque de Grenoble en a six caisses à Grenoble en 1788 dans sa galerie sur la place Notre-Dame et vingt-deux caisses dans le jardin, décoré de statues et d'une fontaine. Il a également fait faire une serre pour recevoir vingt-et-un orangers à son château d'Herbeys⁵⁷. Le goût des évêques du XVIII^e siècle pour les orangers est général et participe d'une culture aristocratique qui se soucie davantage qu'auparavant des « bâtiments d'utilité » de ses maisons urbaines ou rurales. En 1731, François-Hyacinthe de Valpergue, à Saint-Jean-de-Maurienne, veut agrandir le verger de l'évêché pour embellir le site. Il réalise avec le chapitre cathédral l'échange d'une maison et de son jardin, qui appartiennent aux chanoines dans la rue Saint-Antoine, devant le palais, avec une vigne qu'il possède à Margillan. Le jardin fait « cinq quartellées et demi » (environ 6 040 m²), la vigne « six fossorées » (à peu près 2 370 m²), mais elle est exemptée de dîme par l'évêque. L'intendant en rend hommage à l'évêque : si son « palais n'est pas le mieux bâti », il a réussi « un très beau jardin que lui-même a fait faire » écrit-il⁵⁸. Profitant d'une fontaine considérable, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux a pu faire creuser un bassin d'où partent des canalisations vers les cuisines, l'écurie et un jardin potager. Une grande rampe descend vers le jardin, bien clos de murs. Légumes, mais aussi arbres fruitiers, fleurs, buis taillés, vigne en treille y poussent facilement⁵⁹.

57 O. Meslay, « Le palais de l'archevêché d'Auch en 1684 et l'inventaire des biens de Mgr de La Mothe-Haudencourt », *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1^{er} trimestre 2001, p. 27 ; François Cadilhon, « Jérôme-Marie Champion de Cicé : vivre en archevêque à la fin du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXIX, 1993, p. 47-62 ; AD Rhône, BP 2211, fol. 23 r^o ; AD Isère, 4 G 176.

58 Archives diocésaines de Maurienne, Évêché, n^o XV ; Gabriel Pérouse, « État de la Savoie à la fin du XVII^e siècle. 1679-1713. Documents inédits recueillis aux Archives d'État de Turin », *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. LXIII, 1926, p. 1-60.

59 AD Drôme, Q 74, n^o 47, fol. 135-136.

Les chanoines de Cambrai prenaient beaucoup de soin de leur jardin d'agrément (les légumes y sont mal vus), installé dans l'axe de leur cabinet de travail ou de leur chambre de repos et non des pièces de réception, en forme de jardin secret. Des parterres dessinent des carrés géométriques, ornés parfois de statues et de bassins. Les tulipes y poussent depuis la fin du xvii^e siècle, mais aussi les œillets, les jonquilles, les lauriers-roses. Le chanoine Antoine d'Or en 1709 possédait vingt-trois orangers, treize jasmins, deux grenadiers et deux citronniers, cultivés en pot. Ces clerics se donnent des arbres par testament⁶⁰.

Quelques remarques pour terminer. On constate une avance du clergé sur le reste de la population dans l'accès aux objets, au confort, même si le vrai luxe de l'habitat du clergé, c'est d'abord l'espace, les étages et la sociabilité. Le xvi^e siècle apparaît très contrasté, et ce sont les xvii^e et xviii^e siècles qui voient l'édification des beaux palais ou des presbytères. Contrairement à d'autres indicateurs de la Réforme catholique, il n'y a pas ici de rupture après 1750 et la relative aisance financière de la seconde moitié du xviii^e siècle permet une grande époque de construction. « Embourgeoisement », disait Pierre Pierrard⁶¹; disons plutôt adéquation exigée par le contexte religieux et social entre la dignité et le prestige de la fonction, avec le sens des hiérarchies de la société d'Ancien Régime, avec sa culture du paraître et du prestige. C'est aussi un style de vie parent du milieu social d'origine du clergé lui-même. Mais le sens moral, la dignité de la fonction sacerdotale imposent des règles de vie austères, qui ne peuvent être celles des laïcs, opposant nettement la partie « publique » et la partie « réservée » de la maison d'Église, délimitée par une clôture qui ne dit pas son nom et rapproche les séculiers des réguliers.

Le cadre de vie du clergé est-il une médiation culturelle? Elle est évidente lorsqu'Alain Croix évoque en Bretagne l'avance du clergé dans

60 Christophe Leduc, « Les jardins de chanoines à Cambrai aux xvii^e et xviii^e siècles, reflets d'un art de vivre », dans Laurence Baudoux-Rousseau et Charles Giry-Deloison (dir.), *Les Jardins dans les Anciens Pays-Bas*, Arras, Artois Presses Université, 2002, p. 109-125.

61 Pierre Pierrard, *La Vie quotidienne du prêtre français au xix^e siècle, 1801-1905*, Paris, Hachette, 1986, p. 385.

la possession du cabinet de toilette et du pot de chambre ; mais elle est limitée quand le clergé ne connaît que rarement les tables à jeu et possède des chaises à la fois comme les élites urbaines (76 % du corpus) mais aussi des bancs comme les paysans (41 %). Christophe Leduc ne voit pas les chanoines de Cambrai rechercher les plantes rares ni innover dans leurs choix botaniques ; mettent-ils la main eux-mêmes au jardin ou laissent-ils faire leurs domestiques (qu'ils dotent pour cela dans leur testament) ?

En fait, l'habitat du clerc reproduit largement les inégalités existantes à l'intérieur du clergé. La frontière de distinction passe entre haut et bas clergé, entre haut-chœur et bas-chœur dans un chapitre ; entre curés et vicaires dans la paroisse : l'habitat est un marqueur social. Mais en brouillant quelque peu les cartes : un curé urbain vit mieux que certains chanoines ; un chanoine peut vivre mieux qu'un évêque crotté d'un petit diocèse méridional. Restent les oubliés, les vicaires, les prêtres habitués. Un autre champ de recherche à creuser.

DEUXIÈME PARTIE

**Espaces communs
et locaux professionnels en ville**

HABITER ENSEMBLE :
LES ESPACES COMMUNS DANS LES MAISONS
ORDINAIRES À PARIS (1650-1790)

Linnéa Rollenhagen Tilly

Chercheure associée à l'UMRAUSER

(Architecture, urbanistique, société: savoir, enseignement, recherche)

Les ouvrages étudiant l'architecture et l'urbanisme français ont longtemps éludé le thème des maisons ordinaires. Il s'agit pourtant de « la donnée urbaine par excellence de la majorité silencieuse », comme l'écrivait André Chastel dans l'introduction d'un ouvrage fondateur pour les études urbaines : *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*¹. Depuis quelques décennies, les recherches concernant l'architecture de l'habitat ordinaire dans les villes aux XVII^e et XVIII^e siècles se multiplient². Il s'agit d'une époque où le tissu urbain dense de la

- 1 Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy et Françoise Hamon, *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977, 2 vol.
- 2 Michel-Jean Bertrand, *Architecture de l'habitat urbain. La maison, le quartier, la ville*, Paris, Dunod, 1980; Pierre-Denis Boudriot, *La Construction locative parisienne sous Louis XV, de l'inerte à l'animé*, thèse de 3^e cycle, Université Paris-IV, 1981; *Cahiers du CREPIF*, 1, 1983; Christian Topalov, *Le Logement en France. Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987; Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988; Olivier Zeller, « Un mode d'habiter à Lyon au XVIII^e siècle. La pratique de la location principale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 35/1, 1988, p. 36-60; Monique Eleb-Vidal et Anne Debarre-Blanchard, *Architectures de la vie privée. Maisons et mentalités, XVII^e-XIX^e siècles*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1989; François Fortunet, « L'insoutenable légèreté de l'être non propriétaire », dans Geneviève Koubi (dir.), *Propriété et Révolution*, Paris/Toulouse, Éditions du CNRS/Université de Toulouse-1, 1990, p. 43-47; Olivier Zeller, « À l'enseigne du Chameau. Manières d'habiter, manières de gérer à Lyon au XVIII^e siècle », *Cahiers d'histoire*, 38/1, 1993, p. 25-54; Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes, *Montpellier, la demeure classique*, Paris, Imprimerie nationale, 1994; Olivier Faron et Étienne Hubert (dir.), *Le Sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France de l'Italie (XII^e-XIX^e siècle)*, Rome/Lyon, École française de Rome/Presses universitaires de Lyon, 1995; Daniel Roche, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard 1998;

capitale était dominé par des maisons verticales, érigées sur des parcelles étroites, ayant pour fonction principale l'habitat collectif. Si plusieurs études concernant les modes de logement urbain aux XVII^e et XVIII^e siècles témoignent de structures plus ou moins complexes et diversifiées, il reste difficile de déterminer le nombre de ménages vivant sous un même toit. En effet, les sources nous renseignent exceptionnellement sur tous les occupants d'une maison, et une évaluation qui reposerait sur le décompte du nombre de lits dans les inventaires ne serait pas fiable puisque dans les milieux populaires il était rare de disposer d'un lit individuel. Dans les 23 223 maisons, 32 hôtels et 38 collèges répertoriés dans la capitale au milieu du XVII^e siècle, William Petty comptait 81 280 cuisines, nombre qui, selon Jean-Pierre Babelon, correspond à celui des foyers³. Les chiffres de Petty donnent une moyenne de trois foyers et demi par maison, tandis qu'une ordonnance de police de 1668 constate que, dans certaines maisons collectives, s'entassaient alors jusqu'à vingt-cinq familles⁴. Ces deux évaluations correspondent certainement à des réalités parallèles, qui sont difficiles à apprécier. Les sources soulèvent des interrogations quant aux fonctions des cuisines dans ces maisons, car dans de nombreux cas nous ne savons pas si elles constituaient des espaces privés ou communs.

Marie-Luce Pujalte, *L'Architecture civile privée du XVIII^e siècle à Toulouse*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1999 ; Jacques Fredet, « La maison d'habitation ordinaire comme fait urbain, observation dessinée », dans Emmanuelle Sarrazin (dir.), *L'Architecture et la ville. Mélanges offerts à Bernard Huet*, Paris/École d'architecture de Paris-Belleville, Éd. du Linteau, 2000, p. 105-107 ; Daniel Roche (dir.), *La Ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e-début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000 ; Jean-François Cabestan, *La Conquête du plain-pied. L'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 2004 ; Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, 2006.

- 3 Roger Mols, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, Gembloux/Louvain, Duculot/Publications universitaires de Louvain, 1954-1956, 3 vol., t. II, p. 163, cité dans Jean-Pierre Babelon, *Paris au XVI^e siècle*, Paris, Association pour la publication d'une Histoire de Paris, 1986, p. 162.
- 4 Louis Hautecoeur, « Immeubles à loyers », dans *Urbanisme et architecture. Études écrites et publiées en l'honneur de Pierre Lavedan*, Paris, H. Laurens, 1954, p. 168. « [...] en la plupart des quartiers, les propriétaires des maisons se sont dispensés d'y faire des fosses et latrines, quoique ils aient logé dans aucune des dites maisons jusqu'à vingt-cinq familles » (Déclaration par des Commissaires du Châtelet en septembre 1668, cité dans Roger-Henri Guerrand, *Les Lieux. Histoire des commodités*, Paris, La Découverte, 1985, p. 41).

Une étude détaillée des coutumes quotidiennes des foyers ordinaires serait nécessaire pour répondre à ces questions, puisque

trop souvent, l'on s'est contenté de constater la vague coïncidence entre les notions de maisonnée et de ménage qui paraît évidente dans beaucoup de villes petites et moyennes [...]. Mais il s'agit également de quartiers – généralement centraux – de villes plus importantes où l'intensité de la corésidence est très significativement augmentée par le triple effet de formes architecturales privilégiant les volumes importants, de la pratique de l'extension verticale par rehaussement des immeubles et du fractionnement interne de l'habitat correspondant à la définition d'unités locatives de plus en plus réduites. [...] Mais la seule mesure qui permettrait véritablement d'appréhender les conditions matérielles d'habitat serait celle des densités au plancher⁵.

Dans ma thèse, j'ai cherché à mieux connaître les fonctions et à dresser un panorama de l'architecture des maisons ordinaires à Paris entre 1650 et 1790, période où une documentation relativement homogène permet une analyse fine de caractères et de l'évolution de cette architecture⁶. Une archéologie du bâti aurait sans doute fourni des éléments intéressants, mais l'enquête n'aurait pu concerner qu'un petit nombre d'édifices, et rien ne garantissait que ces « survivants » représentent le tissu ancien dans sa diversité. J'ai donc choisi d'entreprendre un dépouillement des procès-verbaux de visite dressés par les experts-jurés (sous-série Z¹ aux Archives nationales), y retenant 635 descriptions provenant de partages et de ventes de maisons anciennes et neuves. Ce dépouillement a été complété avec des documents divers du Minutier central. Ainsi j'ai utilisé les mêmes sources que celles exploitées par Youri Carbonnier dans sa thèse⁷, mais en m'intéressant à une période de cent cinquante ans au lieu de trente, et sans me restreindre à un quartier. Nos études

5 Olivier Zeller, « Introductions. Histoire de l'habitat et histoire urbaine », *Cahiers d'histoire*, 44/4, 1999, p. 2-8.

6 Linnéa Rollenhagen Tilly, *Maisons ordinaires à Paris, 1650-1790*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, Université Paris-Sorbonne, 2006, 3 vol.

7 Youri Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 2001.

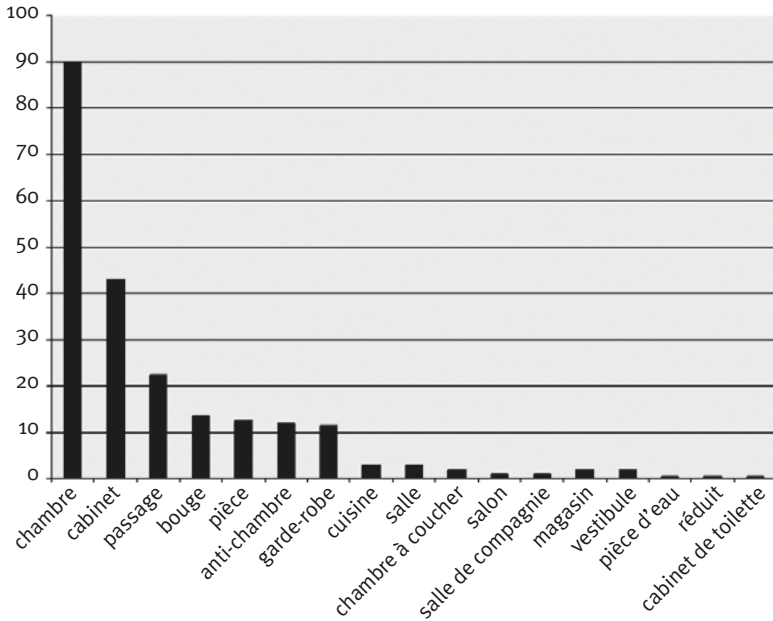
sont donc complémentaires et la comparaison des résultats s'est avérée très intéressante. Malheureusement, ces sources ne permettent toujours pas de compter le nombre de foyers habitants dans une maison, ni de recomposer les foyers éclatés sur plusieurs étages. Malgré ces lacunes, quelques dossiers ont permis de retracer l'utilisation de cette architecture d'une manière plus précise. En effet, alors que seul un tiers des descriptions étudiées atteste de la présence d'un ou de plusieurs locataires, les types de bâtiments comme les modes de propriété tendent à indiquer que l'utilisation principale était la location. Trois modes d'exploitation se distinguent : la cohabitation propriétaire-locataire, la location directe du propriétaire à plusieurs locataires, et la gestion de sous-locations par un locataire principal⁸. Ces trois usages nécessitent une disposition architecturale combinant des espaces communs et des espaces privés, dans des parcelles souvent étroites et peu commodes. En outre les distributions étaient souvent imposées par l'histoire des lieux (fusions et partages), c'est-à-dire par les besoins et les moyens financiers des occupants successifs. Dans ses *Observations sur l'architecture*, l'abbé Laugier critique d'ailleurs la volonté des architectes d'être toujours à la recherche de solutions complexes dans les palais et les hôtels, alors que l'espace « n'y est point contraignant » ; et il conseille aux architectes de garder ces exercices pour les endroits où ils sont nécessaires, par exemple « où l'on est gêné par la petitesse de l'espace, la difficulté des jours et une foule de dégagements obligés⁹ ». Laugier souligne encore que les bâtiments destinés à l'habitation doivent être commodes pour être habitables ; selon lui le confort dépend, outre de la situation, de la distribution et des dégagements¹⁰.

Si la distribution des espaces privés, dans les maisons ordinaires était relativement simple et répétitive – superposant et juxtaposant des chambres ou pièces et des garde-robes, cabinets ou bouges (fig. 1) –,

8 Linnéa Rollenhagen Tilly, « La maison ordinaire à Paris (1650-1790), construction et exploitation », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 2011, p. 27-54.

9 Marc-Antoine Laugier, *Observations sur l'architecture*, La Haye/Paris, Desaint, 1765, p. 218-225.

10 Marc-Antoine Laugier, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753, p. 156.



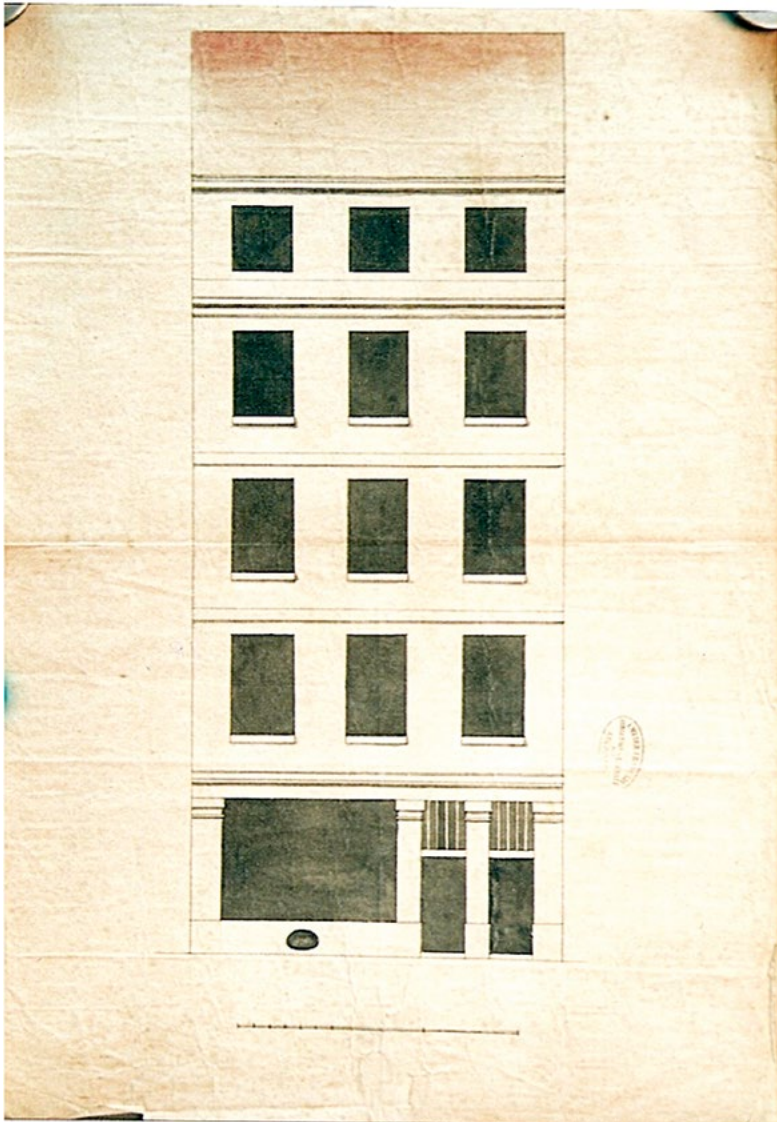
1. Distribution des espaces privés dans les maisons ordinaires

les agencements des espaces et des équipements communs étaient plus complexes. Les procès verbaux dressés par les experts-jurés sont étonnamment riches en informations éparées concernant ces installations et espaces. Ainsi, bien que les données réunies soient fragmentaires, leur classement systématique nous éclaire sur des aspects peu connus de cette architecture. D'une part, il s'agit d'éléments distributifs donnant accès à la maison et aux unités d'habitation, mais qui permettent aussi d'isoler ces dernières entre elles ; on parle ici des lieux de circulation utilisés par les différents foyers d'une ou de plusieurs maisons : l'entrée, la ou les cours, un ou plusieurs escaliers avec les paliers et éventuellement des galeries. D'autre part, il s'agit d'installations de confort ou d'hygiène, tels que les dispositifs d'eau potable et les toilettes, équipements qui dans cette architecture sont restés collectifs jusqu'à récemment. Les lignes qui suivent donnent un aperçu de ces espaces et équipements communs tels qu'ils sont décrits, en texte et images, par les experts-jurés, des professionnels du bâtiment et des notaires.

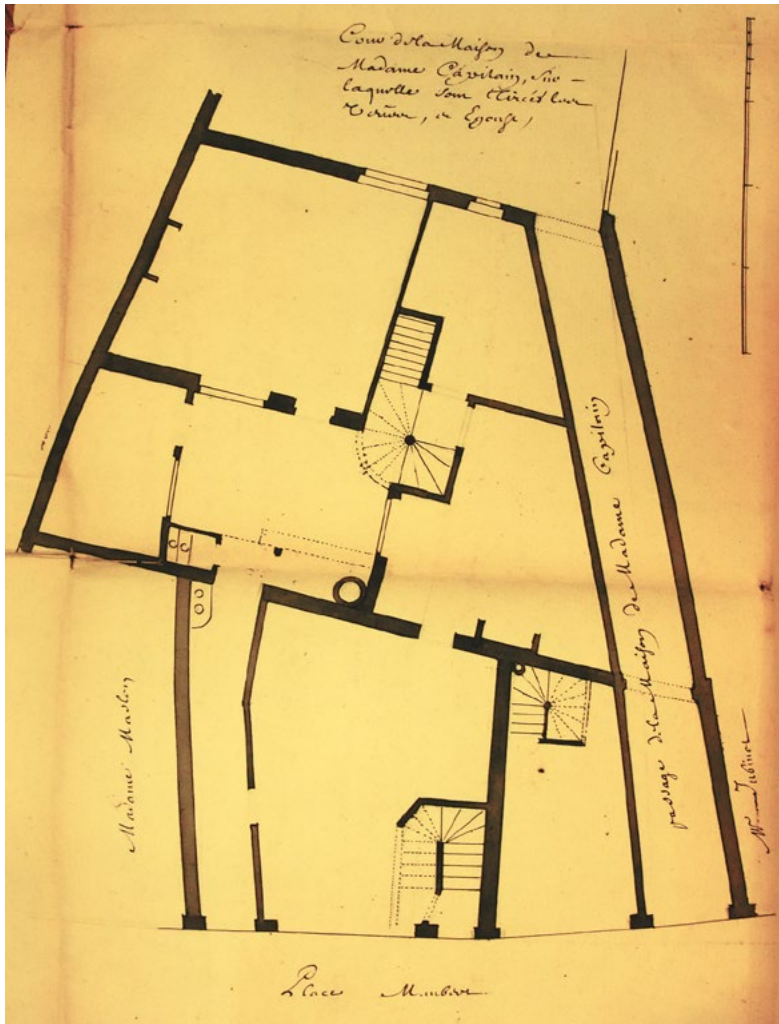
Les habitants pénètrent généralement dans une maison ordinaire par une entrée commune. Si un bâtiment peut réunir différentes sortes d'entrées, il s'ouvre couramment sur la rue par une porte piétonne, souvent appelée *petite porte*. L'usage de remployer ces portes lors des reconstructions laisse d'ailleurs supposer qu'il s'agissait d'un élément de qualité, qui par souci de sécurité devait être solide (pleine et en chêne). Les théoriciens incitent à placer l'entrée dans le milieu de la façade, autant pour obtenir une symétrie dans la composition, que parce qu'elle « est comme le centre d'où l'on communique à toutes les extrémités », comme le note l'abbé Laugier¹¹. L'étroitesse des parcelles permettait toutefois rarement de procéder ainsi. C'est pourquoi de nombreuses maisons modestes avaient l'entrée rejetée sur l'un des côtés (fig. 2). Ainsi, dans près des deux tiers des maisons de mon corpus, l'entrée ouvre sur une allée de passage étroite. La répartition chronologique des données ne montre aucune évolution de cet agencement avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, époque où de grandes maisons de rapport, avec une ou plusieurs entrées, se multiplient (fig. 3). Une petite minorité de maisons (environ 3 %) comportaient des passages qui étaient communs à plusieurs maisons. Nous pouvons distinguer trois types de passages. La première formule consiste en un passage commun placé entre deux maisons mitoyennes, disposition permettant à la fois d'économiser de la place et des frais de construction, par exemple en l'accompagnant d'un escalier commun¹². Le deuxième type possède une entrée unique desservant une suite de maisons juxtaposées en profondeur dans la parcelle. Certains textes et plans montrent un passage faisant partie de la construction effective d'une maison, dont l'usage ne lui appartenait pas mais qui constituait l'accès à une ou à plusieurs maisons voisines, situées

11 M.-A. Laugier, *Observations sur l'architecture*, op. cit., p. 199 : « [...] ces entrées rejetées dans l'angle de la cour ont un air de mesquinerie qui déplaît ; elles annoncent que l'on est logé à l'étroit, et que l'on a été obligé de prendre la pièce qui devait servir de vestibule pour augmenter l'appartement ».

12 « a côté du corps de logis est un passage commun entre la maison et celle qui appartient à Mr. Bellart » (AN, Z¹ 268, 14 juillet 1649).



2. Maison modeste dont l'entrée est rejetée sur un côté
(AN, CP Z^o 1313, pièce 1) (cliché DR)



3. Maison de rapport avec passage de dégagement en saillie sur la cour
(AN, Z^h 542, 21 mars 1720) (cliché DR)

à l'intérieur de l'îlot¹³, ou qui prenait parfois la forme d'un passage public. Pour le tiers restant des maisons étudiées, les experts-jurés ne signalent aucun espace servant d'allée. L'accès se faisait alors soit par un escalier ouvrant directement sur la rue¹⁴, soit par une boutique ou une salle, que traversaient tous ceux qui entraient dans la maison.

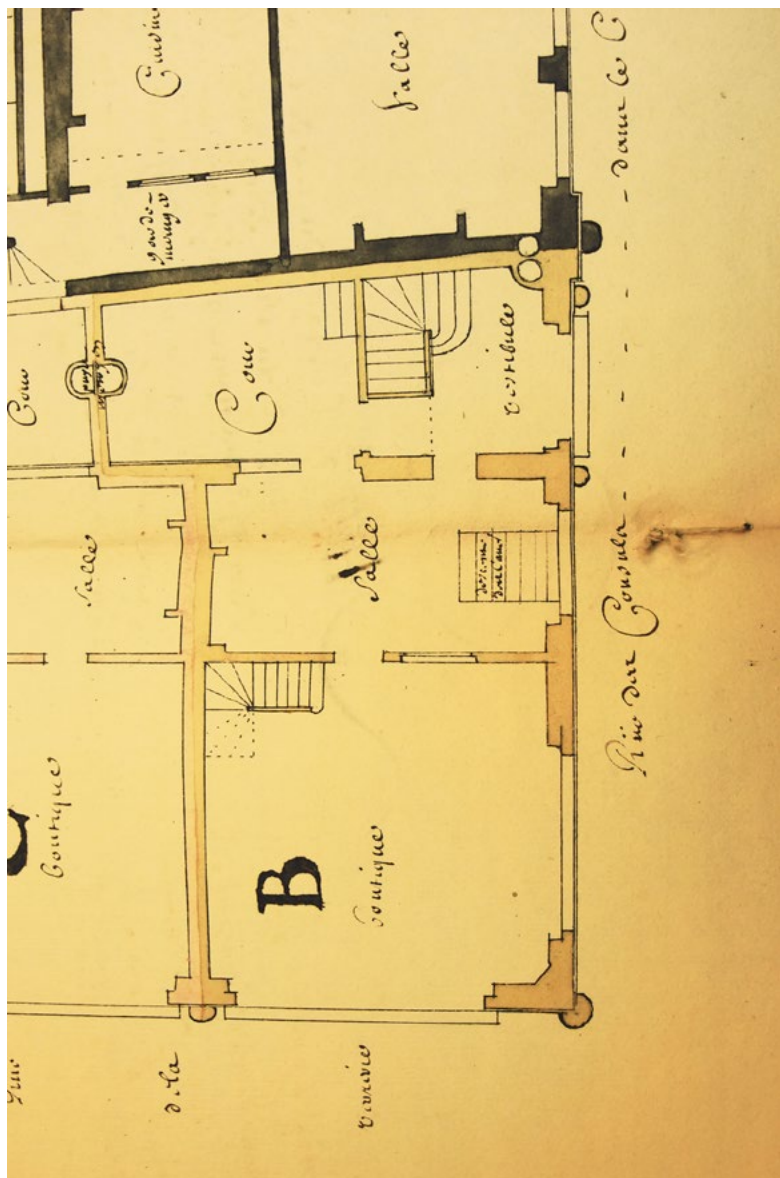
Évoquant une architecture plus sophistiquée, le *vestibule* est un autre terme qu'emploient les greffiers pour désigner l'espace servant d'entrée. Il s'agit généralement d'un espace moins étroit et moins austère que le passage. Les descriptions de vestibules les rapprochent cependant parfois des passages étroits. C'est le cas de cette mention d'un vestibule servant d'entrée à une maison, éclairé « par une baie au dessus de ladite porte garnie d'un panneau de fer à enroulements¹⁵ ». Il semble que le vestibule jouxait souvent un escalier et qu'il servait de pivot de distribution dans l'agencement intérieur en regroupant plusieurs portes. Plusieurs entrées de cages d'escaliers sont d'ailleurs appelées « vestibule d'escalier » (fig. 4). À la fin du XVIII^e siècle, les vestibules devinrent un élément central et systématique dans le dispositif de distribution des grandes maisons de rapport, précurseurs de l'immeuble.

Outre sa première fonction « d'entrée et de sortie », l'allée de passage abritait souvent un ou plusieurs accès aux caves, dans le sol ou sous la

13 « allée de passage vers la rue Tire Boudin prenant depuis la rue jusqu'au corps de derrière appartenant au Sr. Halot [...] vers la rue passant sous la maison de Broquet de 6,75 pieds de hauteur au droit du mur mitoyen » (AN, Z¹ 539, 8 juillet 1719) ; « entrée de petite porte et allée de passage [...] à côté de l'allée, entrée de passage de porte cochère appartenant à la maison derrière » (AN, Z¹ 782, 6 février 1750) ; « allée pavée dans l'emplacement de la maison mais qui dépend de la maison voisine à gauche en entrant et au fond de la maison » (AN, Z¹ 782, 6 février 1750) ; « allée avec entrée de porte bâtarde servant d'entrée pour communiquer à la maison voisine » (AN, Z¹ 932, 1 août 1769) ; « passage de porte cochère à gauche sur la rue étant pour le service seul de la maison voisine dont le corps sur la cour est avec allée à droite de la face » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780).

14 Les distributions 5 et 6 dans l'*Architecture moderne ou l'Art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, Paris, Claude Jombert, 1728, 2 vol. (rééd. par Charles-Antoine Jombert, 1764) et la planche 157 dans Jean-François de Neufforge, *Recueil élémentaire d'architecture*, Paris, chez l'auteur, 1757-1758, 8 t. en 6 vol., t. 3, présentent des plans sans entrée par une allée, alors que toutes les maisons proposées dans *Manière de bastir pour toutes sortes de personnes* de Pierre Le Muet en comprennent une.

15 AN, Z¹ 857, 28 janvier 1760.



4. Entrée par un vestibule (AN, Z¹ 346, 20 août 1679) (cliché DR)

rampe de l'escalier¹⁶, ainsi que des gargouilles¹⁷ ou des ruisseaux¹⁸ pour évacuer des eaux pluviales et domestiques de la parcelle. Dans quelques allées se trouvaient également un puits¹⁹, et de larges passages, cochers ou charretiers, servaient régulièrement de remises. C'est près de ces allées ou vestibules que furent aménagées des loges (ou logements) de portiers dans les grandes maisons de rapport de la fin du XVIII^e siècle²⁰.

COURS ET JARDINS

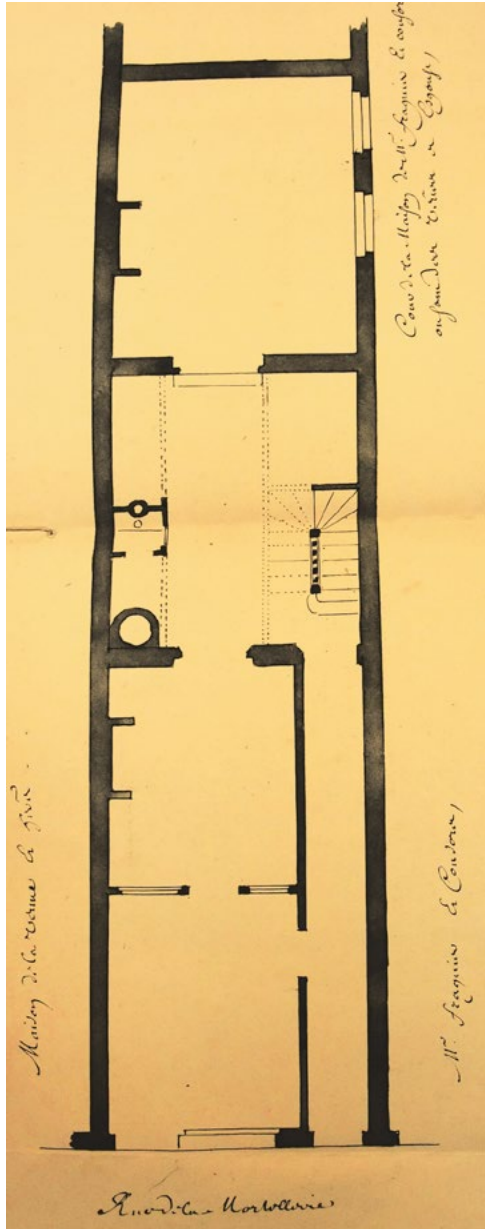
L'allée de passage aboutit habituellement dans une cour. Les recueils d'architecture ne proposent aucun plan qui ne soit doté d'une cour et plus de trois quarts (77 %) des maisons de notre dépouillement sont accompagnées d'un ou de plusieurs espaces ouverts. Pour 15 % des maisons restantes, l'absence de cour peut être expliquée par l'exiguïté de la parcelle ou par sa situation dans le tissu urbain, comme c'est le cas des

- 16 « allée de passage pavée avec porte, à l'entrée trappe couvrant une descente droite » (AN, Z¹ 783, 11 mai 1750). « Dans l'allée vers la rue est une descente de cave de pierre couverte d'une trappe de bois de chêne et sous la rampe de l'escalier une petite descente potoyère pour communiquer à la cave sous le corps » (AN, Z¹ 694, 12 avril 1740).
- 17 La gargouille « est une pierre creusée en gouttière que l'on pose dans les allées des maisons pour former un ruisseau qui porte les eaux dans la rue » (Antoine Desgodets, *Les Loix des bâtiments suivant la coutume de Paris*, Paris, s.n., 1742, p. 448) ; « passage carrelé de dalles de pierre fermé de porte de menuiserie sur la rue, gargouille pour l'écoulement des eaux » (AN, Z¹ 1053, 27 octobre 1779) ; entrée et passage « avec gargouille en pierre dans toute la longueur pour l'écoulement des eaux » (AN, Z¹ 1061, 2 juin 1780).
- 18 Entrée et passage d'allée pavés « de grès avec ruisseau pour l'écoulement des eaux à la rue » (AN, Z¹ 1203, 26 mars 1790). Passage cocher « pavé en grès ruisseau écoulement des eaux [...] au bout du passage à gauche couloir pavé en grès avec ruisseau écoulement des eaux à la cour » (AN, Z¹ 1200 [1], 4 décembre 1789).
- 19 « puits dans l'allée clos de murs en forme de tambour par le dedans dans ladite boutique, couvert de planches par le haut » (AN, Z¹ 395, 9 août 1689). « Dans le passage puits délagé de partie de son épaisseur dans le mur de refend » (AN, Z¹ 1053, 26 octobre 1779).
- 20 À gauche d'un passage cocher se trouve « un logement de portier » éclairé sur la cour. Le plancher haut de cette pièce forme une soupente éclairée sur la cour par deux croisées, à laquelle on monte par un petit escalier en menuiserie (AN, Z¹ 1053, 20 octobre 1779). À gauche d'un passage cocher est aménagée « une loge pour un portier », éclairée sur la rue par une croisée (AN, Z¹ 1053, 12 octobre 1779). À droite, sous un passage de cocher il y a une « loge de portier » fermée d'une porte pleine et éclairée par une croisée sur le cul de sac (AN, Z¹ 1200 [1], 4 décembre 1789).

parcelles situées entre une rue et la rivière ou entre une rue et un marché. Certaines cours prenaient un aspect allongé, analogue à une allée de passage, notamment lorsqu'elles abritaient des aménagements complémentaires, tels des escaliers ou des cabinets (fig. 5)²¹. Elles pouvaient également présenter des enclaves dans des maisons voisines, permettant par exemple l'accès à un puits mitoyen²².

À ma surprise, près d'un cinquième (18 %) des maisons recensées étaient accompagnées d'un jardin, pour lesquels de rares actes précisent une utilisation privative. Même les plus modestes jardins combinaient des plantations de légumes et de fruits avec des aménagements décoratifs. Certains jardins étaient meublés de tables et de bancs fixes, quatre jardins comprenaient des jeux de balles ou de boules (à ciel ouvert ou couverts), et quelques-uns étaient équipés de cabinets d'aisances, de hangars ou d'appentis²³.

-
- 21 « une petite cour qui s'étend sous le petit édifice en saillie » (AN, Z¹ 857, 28 janvier 1760).
- 22 « la grande cour formant plusieurs enclaves [...] d'une grande maison joignante de la même succession » (AN, Z¹ 399, 2 mars 1690). Petite cour « formant enclave dans la maison voisine à droite » (AN, Z¹ 932, 16 août 1769) ; « petite courelle au derrière dans laquelle est un siège d'aisance et derrière lesdits lieux est une cour séparée en deux par un mur de clôture dans une est un puits et dans l'autre [...] est un siège d'aisance en enclave sur la courelle qui est dépendante du corps devant déclaré » (AN, Z¹ 305, 19 octobre 1669). « En enclave [une] petite cour sert de tenir étendoir qui s'étend dans une partie du rez-de-chaussée de la maison voisine » (AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769).
- 23 Un jardin « clos de murs [...] contre deux desquels sont des arbres fruitiers, espaliers sans échelles et treilles, berceau » la moitié de ce jardin est planté en parterre et l'autre moitié en potager, avec des arbres fruitiers dans le milieu (AN, Z¹ 397, 23 novembre 1689). « Lequel jardin est distribué en quatre carrés dont deux en parterre de broderie et les deux autres sont formés par [...] de buis qui fait le carré, dans lesquels sont plantés des arbres fruitiers et ceps de vignes » (AN, Z¹ 539, 28 août 1719) ; « petit jardin qui s'étend sur la face de la rue, clos de murs en trois sens avec ceps de vignes de muscat le long des murs, distribué à 4 carrés et allées bordées de buis où il y a quelques arbres fruitiers [...] un jeu de boules et un puits, petit cabinet de commodité dans une des angles et un siège de plus dans le milieu... » (AN, Z¹ 539, 11 août 1719).



5. Cour encombrée par des équipements communs
(AN, Z¹ 542, 21 mars 1720) (cliché DR)

L'escalier constitue un élément essentiel pour la circulation verticale. L'analyse de leur nombre, de leur situation et de leur forme peut de ce fait aider à déterminer l'utilisation d'un bâtiment, à définir le nombre et la taille des logements, ainsi que les liens qui existaient entre eux. Dans les maisons ordinaires, l'escalier, exposé à une usure constante, est souvent décrit comme ancien ou vétuste et nécessitant des réparations importantes, voire une reconstruction²⁴. Dans ce dernier cas, des formes neuves pouvaient parfois être introduites dans des maisons anciennes, mais la fonction de l'escalier prévalait toujours sur son rôle décoratif²⁵. En effet, à l'exception de quelques mentions dans des grandes maisons de rapport, les indications de « beaux » escaliers sont rarissimes dans nos sources²⁶. Comme il s'agissait d'éléments coûteux et qui occupaient beaucoup de place, on s'efforçait à réduire leur nombre. Ainsi, les édifices à un seul escalier prévalaient jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et ce n'est qu'à partir de cette époque que les formules à deux escaliers ou plus se sont multipliées. Auparavant, un seul escalier « montant de

118

-
- 24 Avec l'usure, les marches en bois prennent une forme inclinée et dangereuse obligeant des réparations régulières : « la première rampe de l'escalier au milieu du corps a été recoupée : marches de menuiserie au dépense du locataire » (AN, Z¹ 783, 11 mai 1750) ; « les paliers et marches de l'escalier et la galerie ont besoin d'être changés et sont la plus part de nulle valeur » (AN, Z¹ 282, 29 novembre 1659) ; une montée « toute fractionnée tant maçonnerie que charpenterie, la plupart des tenons des marches sort de leurs mortaises : doit être remplacé par un escalier à noyau et appuis [...], les deux premières marches de pierre de taille » (AN, Z¹ 304, 27 septembre 1669) ; l'escalier « est abimé » (AN, Z¹ 611, 31 mars 1730).
- 25 Une proposition de typologie pour l'architecture de la ville de Beaune distingue les types de bâtiments en fonction des « grandes distributions », dont un des critères est l'emplacement de l'escalier (Virginie Inguenaud, « La ville de Beaune et ses demeures », intervention aux journées d'étude à l'INHA, 7 juin 2000). Selon Tiercelet, « Il semble que l'escalier qui est la partie de l'édifice la plus en usage, en devrait occuper l'une des principales places » (*Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, p. 65) et Charles-Antoine Jombert juge de même que l'escalier constitue la pièce la plus nécessaire d'une maison (*Architecture moderne*, C.-A. Jombert, 1764, p. 263).
- 26 Un escalier « garni de balustres tournés » et un autre escalier avec « une balustrade de fer, trois bustes en haut d'icelui » (AN, Z¹ 400, 24 mai 1690). L'escalier principal est orné d'une « rampe de fer à barreaux droits avec plate-bande estampée dans toute la hauteur » (AN, Z¹ 1203, 26 mars 1790, p. 263).

fond²⁷ » distribuait souvent tous les étages d'un corps de logis, et il était même fréquent qu'il desserve deux bâtiments²⁸, voire qu'il serve à deux maisons mitoyennes²⁹.

Dans plusieurs maisons, des escaliers secondaires ou des échelles permettaient des accès parallèles et complémentaires. Si l'escalier dit de service n'apparaît qu'à la fin de l'Ancien Régime³⁰, un cinquième des bâtiments étudiés étaient équipés d'escaliers dits « de dégagement³¹ ». Le fait de permettre à deux personnes de se croiser dans l'escalier devrait constituer un confort et une sécurité minimale pour les usagers, ce qui nécessitait des marches de 1,3 à 1,6 m de largeur selon Le Muet et Tiercelet. Toutefois, autant les sources que Le Muet témoignent de l'existence de cages encore plus étroites. La première planche de *Manière de bastir* prévoit par exemple des marches qui n'excèdent pas un mètre de large³².

DES ESPACES COMMUNS DANS LES ÉTAGES CARRÉS

Lorsque les étages des différents corps de logis formaient des logements indépendants, l'intimité des foyers était assurée par une porte, fermant à clef ou non, qui donnait sur le palier de l'escalier. Maints procès-verbaux

27 Un escalier « montant jusqu'à l'étage en mansarde » (AN, Z¹ 932, 9 août 1769) ; « à droite de l'allée vers la cour un escalier en vis [...] montant jusqu'au comble » (AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769).

28 « escalier à vis hors œuvre servant aux deux corps de logis qui pour ainsi dire n'en forme qu'un » (AN, Z¹ 543, 20 mars 1720).

29 « Accès par une montée au derrière le logis, commune et mitoyenne à la maison voisine » (AN, Z¹ 448, 28 novembre 1699).

30 Hans Ottomeyer, « Autobiographies d'architectes parisiens », *Bulletin de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1971, p. 8-9.

31 « escalier en aile servant aux deux corps et au troisième étage en aile un petit escalier de dégagement » (AN, Z¹ 304, 16 octobre 1669) ; « petit escalier en enclave dans l'angle du logis de devant servant de dégagement pour monter de la cuisine jusqu'à l'étage en galetas du logis en aile » (AN, Z¹ 348, 7 mai 1680) ; « petit escalier de dégagement en aile qui sert à dégager le premier et deuxième étage des deux corps » (AN, Z¹ 396, 29 octobre 1689). « Une montée hors œuvre en bas de laquelle est un vestibule et dans lequel vestibule est une petite montée de communication au logis dernier déclaré » (AN, Z¹ 269, 8 novembre 1649).

32 Nicolas Le Camus de Mézières, *Le guide de ceux qui veulent bâtir*, Paris, chez l'auteur, 1781, 2 parties en 1 vol., t. I, p. 156.

décrivent des pièces regroupées autour de paliers communs de formes variées (fig. 6). Une autre disposition classique était le retranchement d'une petite allée ou passage sur une chambre jouxtant l'escalier, permettant ainsi un accès indépendant à une autre chambre³³. Certains experts-jurés décrivent également des couloirs, ressemblant à des paliers ordinaires rallongés³⁴. Il est cependant difficile d'établir la distinction entre ces termes, et la terminologie employée dans les descriptions varie parfois suivant les étages. Cette confusion s'explique par une multitude de solutions hybrides dans une même maison, car lorsque la distribution primitive ne prévoyait pas de dégagements, les occupants en aménageaient eux-mêmes à l'aide de cloisons légères.

120

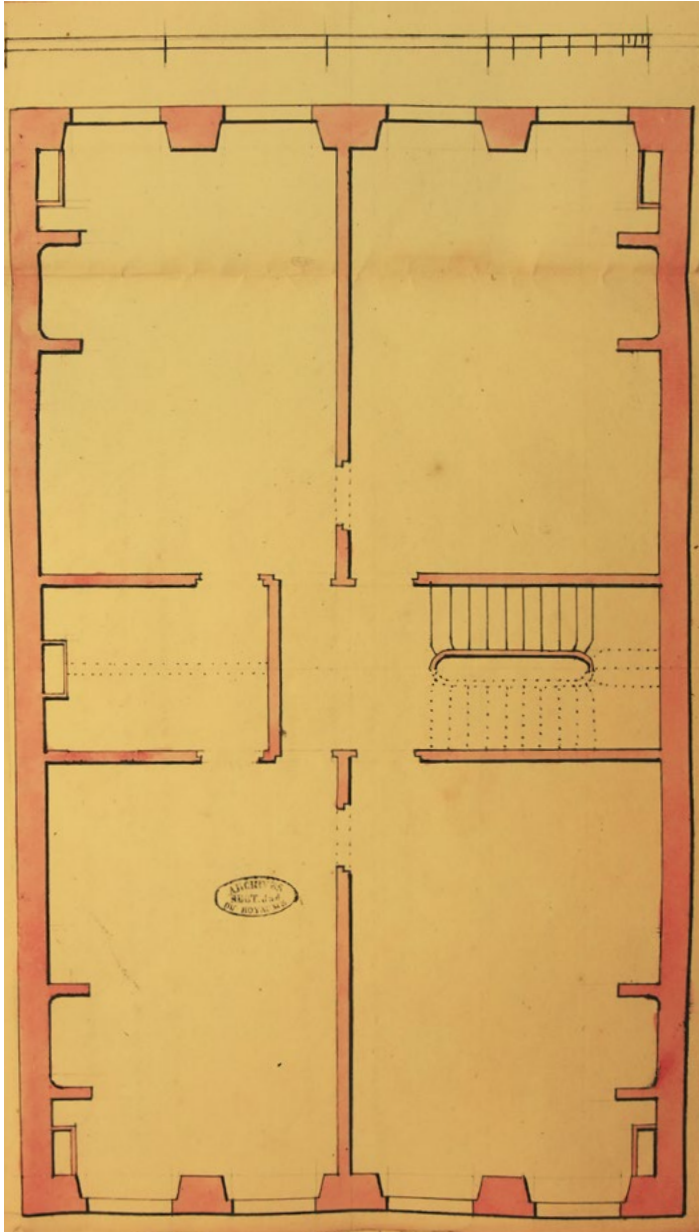
L'agencement d'une circulation horizontale permettait également de relier des corps de logis dans des parcelles profondes ou irrégulières. Économiques et relativement simples à réaliser, les galeries constituaient une option récurrente au XVII^e siècle : 20 % des maisons du corpus comportaient une ou plusieurs galeries, et 80 % de ces descriptions datent du XVII^e siècle³⁵. Quelques experts-jurés nous renseignent sur la forme et la fonction de ces galeries ordinaires, dont nous pouvons distinguer quatre variantes, qui coexistaient parfois dans une même maison :

- la plus courante était la « galerie de distribution » ou de « communication », dont l'avantage était d'éviter la construction d'un

33 « allée pour accéder à la chambre sur la rue » (AN, Z¹ 348, 17 mai 1680) ; « allée de passage à côté des petites chambres sur la cour pour dégager les grandes sur la rue » (AN, Z¹ 449, 12 mars 1700).

34 Vincent Droguet, « Le couloir central dans la distribution : son apparition et son développement au XVIII^e siècle », *Bulletin monumental*, 160/4, 2002, p. 379-389.

35 « palier avec trois marches qui communique à une galerie en aile à droite sur la cour [...] au fond de la galerie porte de communication à la chambre du premier étage du corps de fond ». Au deuxième étage, « pareil palier quatre marches à gauche [desquelles] l'on communique à une pareille galerie ». Le palier du troisième étage communique « à une pareille galerie et chambre ». Du quatrième palier on descend « d'une marche par une grande baie non close à la galerie en aile [...] au bout de la galerie autre bouge en descendant une marche suite d'un passage [...] au bout duquel est un cabinet et siège d'aisance » (AN, Z¹ 611, 30 mai 1730) ; une « galerie servant de communication de l'escalier à la chambre fermée par une porte sur l'escalier » et une autre galerie également « fermée sur l'escalier par une porte pleine » (AN, Z¹ 932, 31 août 1769).



6. Palier distribuant quatre pièces (AN, Z¹ 937, 29 avril 1770) (cliché DR)

second escalier³⁶. Dans ces cas, la galerie formait un prolongement de la cage d'escalier permettant ainsi la desserte de deux corps de logis non mitoyens par un seul escalier ;

- proche de ce type la galerie de dégagement ou « carderon », sous la forme d'un corridor ou passage, permettait de créer un lien extérieur entre des chambres d'un même corps de bâtiment³⁷ ;
- une troisième variante, la « galerie de privés », servait à écarter les sièges d'aisances des pièces d'habitation, afin d'éloigner les désagréments et rendre ces lieux accessibles à plusieurs foyers³⁸ ;
- sous la forme d'un espace clos voire même d'une pièce, la galerie « fermée » présentait une quatrième variante plus élaborée et moins courante dans les maisons ordinaires, mais il ne s'agit pas d'un espace commun.

36 « montée dans œuvre servant audit corps et à celui au fond de la cour par une galerie en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 306, 10 février 1670) ; « quatre étages de galeries en saillie à droite en entrant dans la cour [qui] servent à communiquer de l'escalier aux cabinets au fond de la cour » (AN, Z¹ 447, 1^{er} octobre 1699) ; galerie de communication avec le corps de derrière « la montée est dans œuvre sur la rue » (AN, Z¹ 269, 2 janvier 1650) ; « auquel édifice on y va par trois galeries de communication du premier logis » (AN, Z¹ 268, 12 août 1649) ; montée hors œuvre avec deux étages de galeries l'une sur l'autre « servant de communication pour aller au corps de logis de derrière » (AN, Z¹ 306, 6 février 1670) ; « auquel corps de logis de derrière on communique par le même escalier [hors œuvre] au moyen de deux étages de galeries en saillie sur la petite cour [...] petit édifice en aile où l'on communique par le même escalier par une porte dans le mur de refend et par une galerie sur la cour » (AN, Z¹ 304, 25 septembre 1669).

37 « petite galerie couverte d'ardoise en appentis en aile et saillie sur la cour qui sert à la première chambre » (AN, Z¹ 306, 1^{er} février 1670) ; devant les trois étages carrés se trouvent « des passages de dégagement en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 542, 12 mars 1720) ; une pièce en aile fermée sur une chambre dépendante par une porte pleine et une autre porte de dégagement sur l'escalier ce dégagement « en pan coupé formant saillie sur la cour et couvert d'un petit comble de tuile » (AN, Z¹ 932, 31 août 1769).

38 Des galeries d'aisances sur la cour « servant tant au logis de fond qu'à celui sur la rue », à l'autre côté de la grande cour sont « deux étages de galeries couverts d'ardoise » et « au derrière ledit logis sont deux étages de galeries d'aisances » (AN, Z¹ 269, 18 novembre 1649). D'un côté de la cour se trouvent « deux étages de galeries » et de l'autre côté est « une autre galerie d'aisance en saillie sur la cour servant au premier étage » d'un corps de logis (AN, Z¹ 269, 18 février 1650). Deux étages de galeries « de l'autre côté où sont les aisances » et un autre corps de logis avec un « étage de galerie de privé en haut » (AN, Z¹ 269, 22 février 1650). Une petite galerie en saillie sur la cour, deux autres étages de galeries couvertes de tuiles en appentis sur la cour avec « chacune un siège de privé » (AN, Z¹ 269, 21 mars 1650).

DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS : PUIITS ET AISANCES

Les trois-quarts des maisons étudiées disposaient d'un puits, et quelques maisons en engageaient deux. Environ un cinquième de ces puits étaient mitoyens entre deux ou plusieurs maisons, un partage qui était parfois issu d'un démembrement des parcelles³⁹. L'emplacement des puits n'est précisé que pour deux tiers des cas : plus de la moitié se trouvaient à l'extérieur des bâtiments – dans une cour, un jardin ou sous un escalier –, certains étant abrités sous une construction simple⁴⁰, voire engagés dans l'épaisseur d'un mur⁴¹. Des puits restants, 16 % étaient intégrés dans les maisons : dans une allée de passage, sous un escalier voir à l'intérieur d'une pièce, salle ou cuisine⁴². Notons enfin que certains puits étaient joutés par des pierres à laver ou des auges⁴³,

- 39 « puits en icelle [cour] commun et mitoyen avec le Sr. Guizard maître maçon » (AN, Z¹ 398, 10 février 1690) ; « grande cour commune à tous les bâtiments avec puits commun et mitoyen avec la maison voisine » (AN, Z¹ 447, 1^{er} octobre 1699) ; une remise « sous laquelle est un puits mitoyen au droit d'une enclave de la maison voisine et une pierre à laver dans l'angle » (AN, Z¹ 448, 5 janvier 1700) ; dans le mur mitoyen, « un puits commun entre la présente maison et la maison voisine » (AN, Z¹ 932, 9 août 1769) ; « Un puits au bout de la courelle qui est commun et mitoyen à plusieurs héritages » (AN, Z¹ 304, 12 septembre 1669) ; « au fond de la cour contre le mur de clôture mitoyen est un puits » (AN, Z¹ 1053, 12 octobre 1779).
- 40 « un appentis couvert de tuiles couvrant un puits de maçonnerie garni de sa margelle de pierre et son support et chape de fer et poulie de bois » (AN, Z¹ 854, 28 janvier 1760) ; un puits sous un « petit comble couvert de tuiles en appenty et baie avec porte du puits on tire de l'eau pour la maison à droite par une autre baie fermée de support contre le mur de la cour le tout en planches et appartenant au locataire » (AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769).
- 41 AN, Z¹ 1061, 7 juin 1780. Dans « l'un des angles de la cour est un puits en partie encastré dans l'épaisseur du mur du corps de logis sur la rue » (AN, Z¹ 397, 16 novembre 1689).
- 42 « Au dedans duquel passage est un puits pour servir à la maison » (AN, Z¹ 397, 3 décembre 1689) ; à « droite de l'allée un puits circulaire avec margelle en pierre » (AN, Z¹ 1198, 30 octobre 1789) ; « un puits à côté de l'allée dans l'épaisseur de la cloison séparant icelle de la salle » (AN, Z¹ 269, 17 décembre 1649) ; allée de passage « dans le milieu de laquelle est un puits faisant enclave dans la boutique » (AN, Z¹ 394, 18 juillet 1689) ; une « cloison de charpente enduite à bois apparent dans laquelle est un puits de l'usage de la maison » (AN, Z¹ 694, 13 mai 1740) ; « escalier dans œuvre sous lequel est un puits » (AN, Z¹ 398, 27 février 1690).
- 43 « un puits et une petite pierre à laver avec un petit appentis de charpenterie et ais de bateau couvert de bardeau » (AN, Z¹ 346, 2 septembre 1679) ; « courelle » avec un « puits mitoyen et pierre à laver » (AN, Z¹ 448, 4 janvier 1700) ; un « puits et une auge de pierre au fond de la cour » (AN, Z¹ 539, 15 juillet 1719). Un puits et « deux petits auges » (AN, Z¹ 611, 10 mars 1730) ; « En icelle [cour] un puits et une pierre à

et que quelques maisons comprenaient des lavoirs ou étaient équipées de pompes⁴⁴.

La construction systématique de fosses d'aisances d'une taille proportionnelle à celle de la maison fut d'abord ordonnée par un arrêt du 13 septembre 1533, puis en 1580, l'article 193 des *Us et coutumes de Paris* rendit obligatoire la présence de privés dans toutes les maisons de Paris et de ses faubourgs. Dès lors, tout entrepreneur était tenu de « faire des privés et latrines suffisantes, quoiqu'il n'en fut fait mention dans son marché, car il doit savoir à quoi la loi oblige le propriétaire par cet article ». Destiné à limiter la pratique du tout-à-la-rue, afin d'améliorer l'hygiène générale des rues de Paris, cet article omet néanmoins de préciser le nombre d'habitants par siège. Ainsi, la quantité des lieux dépendait de la bonne volonté des propriétaires et des entrepreneurs, et à la fin du XVII^e siècle, Pierre Bullet rapporte que « cet article regarde la police et n'est point du fait des Experts⁴⁵ ». Un siècle plus tard, de nombreuses maisons de la capitale n'étaient d'ailleurs toujours pas équipées de fosses nécessaires pour stocker les matières. En 1728, Tiercelet spécifie que

[...] par latrines et privés suffisans, la coutume entend un lieu souterrain, clos, couvert en telle sorte qu'il n'y ait que le trou par lequel les matières entrent dans la fosse, et celui de la ventouse s'il y en a, et qui soit ouvrants, même le trou du siège doit être clos et couvert pardessus; en sorte qu'on ne peut voir ceux qui y vont, la fosse doit être d'une grandeur sortable pour ne point être vidée si souvent, afin de ne point incommoder le voisinage, et non pas d'y mettre des tonneaux comme plusieurs se licencient de faire⁴⁶.

laver » (AN, Z¹ 691, 28 novembre 1739) ; à côté d'une remise un puits non mitoyen accompagné d'« une auge de pierre » (AN, Z¹ 937, 10 avril 1770).

44 « pompe garnie de sa manivelle dans le corps dessus dans le puits qui est dans la cave » (AN, Z¹ 1203, 8 mars 1790) ; « un balancier servant à un corps de pompe en cuivre placé dans le puits qui se trouve dans l'une des caves et dont la margelle a été supprimée à l'endroit de la cour bois » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780) ; « pompe en bois » (AN, Z¹ 1200 [1], 9 décembre 1789).

45 Pierre Bullet, *Architecture pratique*, Paris, E. Michallet, 1691, p. 312.

46 *Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, *op. cit.*, p. 20 (« Commentaire des us et coutumes »).

Près de 80 % des maisons du corpus étaient équipées de toilettes : 34 % comptaient un seul siège⁴⁷, 23 % deux, 10 % trois et 9 % quatre sièges ou plus, soit une moyenne de deux aisances par maison (un peu moins au xvii^e siècle qu'au xviii^e siècle)⁴⁸. Le « confort » variait donc beaucoup d'une maison à l'autre. En 1689, deux maisons voisines se partageaient un seul cabinet avec siège d'aisance installé au cinquième étage⁴⁹, quand d'autres maisons étaient équipées d'un siège par étage⁵⁰. Alors que Le Muet emploie systématiquement le terme *privé*, Tiercelet indique aussi bien des *lieux* que des *privés*, et Neufforge parle des *lieux* ou des *latrines*. Quant aux experts-jurés, ils utilisent trois vocables différents : *privés*, *lieux* et *aisances*.

Le choix de l'emplacement des sièges était délicat, car il fallait à la fois éloigner les mauvaises odeurs des logements et rendre l'accès facile. Plusieurs théoriciens conseillent de les placer en haut d'un escalier. Dans son commentaire de la distribution 12, dans la réédition de *l'Architecture moderne* (1764), Jombert énonce que « les lieux des commodités seront placés au haut de l'escalier et seront communs à toute la maison ». Outre le fait que cette solution limitait le nombre de sièges et rendait l'accès peu commode, les chaussees de descentes étaient souvent bouchées et fragilisées par leur longueur. L'acidité des matières provoquait régulièrement des fuites⁵¹, détériorant ainsi les murs contre lesquels ou dans lesquels ces chaussees étaient installées (fig. 7). Afin de résoudre ce problème récurrent, Tiercelet explique qu'un « expert très habile a trouvé [...] que l'isolement des tuyaux de poterie doit être laissé visible en toute sa hauteur afin que l'on puisse plutôt et plus facilement s'apercevoir des fujutements qui peuvent y arriver par engorgement,

47 « au bas de l'escalier cabinet d'aisance servant à tous les locataires des deux corps » (AN, Z¹ 398, 17 janvier 1690).

48 Youri Carbonnier a recensé un siège dans 45 % des maisons, deux sièges dans 32 %, trois sièges dans 10 % et quatre sièges ou plus dans les 13 % restants.

49 « un cabinet et siège d'aisance à côté de la montée [au cinquième étage] en enclave dans la maison du Sr. Couvreur avec une chaussee et fosse d'aisance au dessous du rez-de-chaussée le tout commun aux deux maisons » (AN, Z¹ 395, 9 août 1689).

50 « à chaque étage cabinets et sièges » (AN, Z¹ 1203, 26 mars 1790) ; à « chacun étage un cabinet d'aisance du côté de la rivière » (AN, Z¹ 269, 4 mars 1650).

51 « chaussee d'aisance dans la cour faite de maçonnerie et bondé, de nulle valeur » (AN, Z¹ 304, 27 septembre 1669).

cassure de pot ou autrement, et y remédier au même⁵² ». Décrivant des chausses d'aisances longeant les murs extérieurs⁵³ ou visibles à l'intérieur des pièces⁵⁴, quelques experts-jurés confirment l'usage de cette formule.

L'éloignement des sièges par rapport aux pièces d'habitation, qui était de mise dans les deux tiers des cas, imposait des aménagements parfois complexes⁵⁵. En effet, environ un tiers des aisances recensées étaient établies au rez-de-chaussée⁵⁶, et près de 45 % des aisances se trouvaient dans les étages carrés⁵⁷. Parmi celles-ci, plus de la moitié étaient construites sur un escalier (en saillie⁵⁸,

52 *Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, p. 20.

53 « la chausse d'aisance passant à côté de la maison » (AN, Z¹ 270, 15 avril 1650) ; « chausse d'aisance hors œuvre » (AN, Z¹ 270, 15 avril 1650) ; « châsse des sièges dans l'angle à gauche de la cour » (AN, Z¹ 1053, 27 octobre 1779).

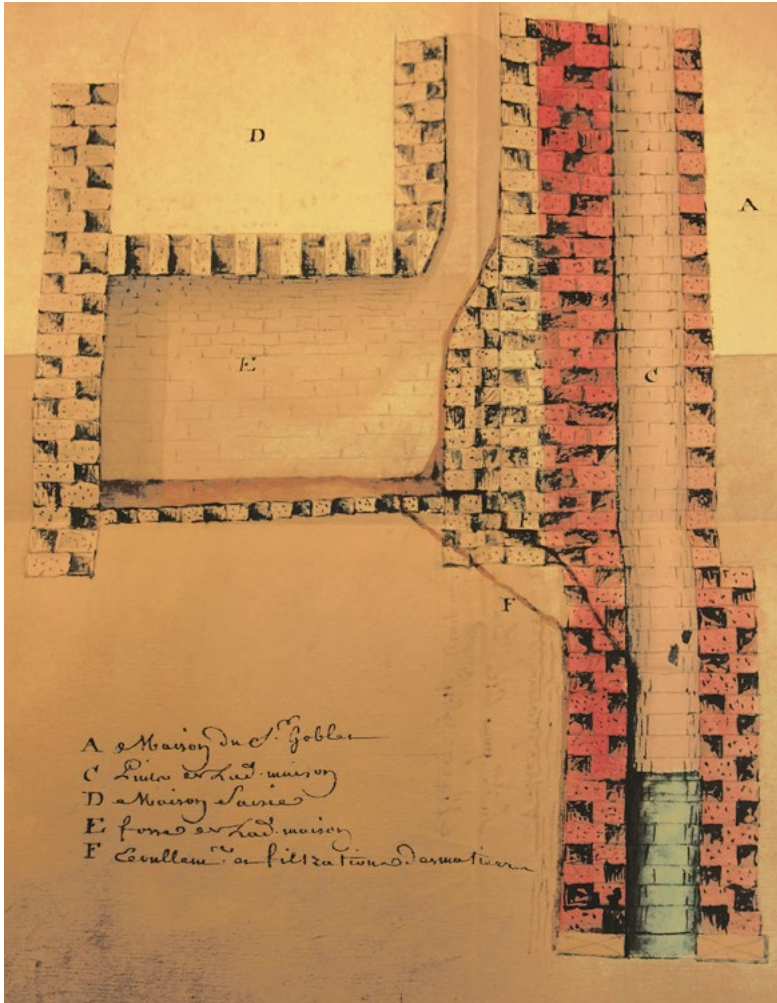
54 Dans l'un des angles de la pièce « passe la chausse d'aisance de l'étage ensuite » (AN, Z¹ 346, 21 juillet 1679).

55 « en haut duquel [escalier] est un siège d'aisance et un autre environ dans le milieu en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 304, 23 juillet 1669) ; « En haut de laquelle [montée] est un siège d'aisance et un autre au rez-de-chaussée ; à l'entrée du grenier un siège d'aisance aussi en haut de l'escalier [...] en haut duquel [escalier] est un siège d'aisance » (AN, Z¹ 307, 30 juin 1670) ; à côté de l'escalier « un cabinet et siège d'aisance dont l'entrée est par la cour et au haut de l'escalier au droit de l'étage d'attique un second cabinet d'aisance tous deux fermés de portes simples » (AN, Z¹ 1053, 12 octobre 1779).

56 La plupart des sièges étant isolés dans une cour et abrités par un appentis ou un cabinet sommaire : « cour avec deux sièges d'aisances couverts de tuiles en appentis » (AN, Z¹ 269, 4 mars 1650) ; deux « sièges d'aisances adossés l'un contre l'autre, couverts de plomb » (AN, Z¹ 348, 20 mars 1680) ; « Un petit cabinet d'aisance couvert de planches en appentis avec une aire de plâtre » (AN, Z¹ 450, 15 mai 1700) ; « Deux cabinets et sièges d'aisances couverts de bardeau en appentis à égouts en la cour » (AN, Z¹ 539, 4 août 1719) ; d'autres sièges se trouvent en bas d'un escalier « un siège d'aisance sous la vis dont la fosse est sous la sallette » (AN, Z¹ 304, 1^{er} août 1669) ; « au bas duquel [escalier] est un siège d'aisance pour l'usage des deux corps de logis » (AN, Z¹ 305, 19 octobre 1669) ; d'autres encore sont aménagés dans un jardin ou dans des communs (écurie ou remise).

57 Sur 941 sièges, 411 se trouvent à l'étage (41 % des maisons du XVII^e siècle et 48 % des maisons au XVIII^e siècle).

58 Montée dans œuvre avec « deux sièges d'aisances servant auxdits lieux qui sont en sailli sur la petite cour [...] petit escalier en sailli du côté de la petite cour de passage servant à monter auxdits lieux de la seconde maison avec un siège d'aisance aussi en saillie sur la petite cour entre le corps et l'aile ensuite [...] au dessus un petit escalier » est aménagé un siège d'aisance et un petit cabinet sur un autre escalier (AN, Z¹ 282, 28 février 1660) ; « un petit cabinet [au premier étage] en saillie sur la cour entre le corps de devant et le corps sur la cour » (AN, Z¹ 304, 12 septembre 1669) ; « bouges au derrière l'escalier [à chaque étage] qui tirent leurs jour de la cour dans deux desquels sont des sièges d'aisances, dont un en haut de l'escalier »



7. Fuite entre une fosse d'aisance et un puits (AN, Z^h 782, 23 février 1750) (cliché DR)

à mi-rampe⁵⁹ ou entre deux escaliers⁶⁰), un tiers des sièges semblent avoir été intégrés dans la distribution⁶¹, alors que 15 % étaient aménagés sur une galerie⁶². En revanche, contrairement aux préceptes des traités, seuls 18 % des sièges étaient installés dans la partie supérieure des bâtiments⁶³. Parmi ces derniers, 63 % se trouvaient en haut d'un escalier⁶⁴, 22 % dans un comble et 15 % dans un grenier.

[...] les tuyaux trop étroits s'engorgent facilement ; on ne les débouche pas ; les matières fécales s'amoncèlent le tuyau surchargé crève ; la maison est inondée ; l'infection se répand, mais personne ne déserte : les nez parisiens sont aguerris à ces revers empoisonnés [...] Les trois quarts des latrines sont sales, horribles, dégoûtantes : les Parisiens, à cet égard, ont l'œil et l'odorat accoutumés aux saletés. Les architectes, gênés par l'étroit emplacement des maisons, ont jeté leurs tuyaux au hasard, et rien ne doit plus étonner l'étranger, que de voir un amphithéâtre de latrines perchées les unes sur les autres, contiguës aux escaliers, à côté

(AN, Z¹ 304, 16 septembre 1669) ; « escalier hors œuvre [...] au derrière duquel sont quatre cabinets d'aisances l'un sur l'autre » (AN, Z¹ 306, 10 février 1670) ; « ensuite de l'escalier sont quatre étages de cabinets d'aisances compris celui du rez-de-chaussée » (AN, Z¹ 542, 12 mars 1720) ; en « haut de la rampe en montant une porte pleine pour l'entrée d'un cabinet et siège d'aisance pratiqué en saillie et en encorbellement sur la cour » (AN, Z¹ 1061, 2 juin 1780).

- 59 « à mi-rampe au troisième au quatrième étage deux cabinets dont un à siège d'aisance » (AN, Z¹ 783, 4 mai 1750).
- 60 « observant qu'entre les deux escaliers sont pratiqués cinq petits cabinets dont deux d'aisances » (AN, Z¹ 691, 28 novembre 1739).
- 61 Le Camus des Mézières déconseille de placer les cabinets à l'intérieur des appartements (sauf ceux à l'anglaise) et Tiercelet précise qu'« il faut placer les Chaussees d'aisances, de manière qu'elles ne répondent pas aux chambres ».
- 62 Trois étages de « galeries d'aisances couvertes de tuiles en appentis et en saillie sur la cour » (AN, Z¹ 270, 15 avril 1650) ; au troisième étage, « passage en saillie sur la rue avec un siège au bout » (AN, Z¹ 539, 12 juillet 1719) ; une « galerie qui conduit à un siège d'aisance » (AN, Z¹ 779, 7 octobre 1749) ; à « mi étage au dessus du petit escalier en aile à droite est un cabinet d'aisance au fond de la galerie avec son siège » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780).
- 63 « lieux en haut de l'escalier, comme il est d'usage de le faire dans bien de maisons que l'on donne à loyer, telles que celle-ci » (*Architecture moderne*, C. Jombert, 1764, distribution 7).
- 64 « en haut d'icelui [escalier] un cabinet avec siège d'aisance » (AN, Z¹ 783, 30 mai 1750 et Z¹ 1061, 7 juin 1780) ; « En haut de laquelle [montée] est un siège d'aisance » (AN, Z¹ 304, 25 septembre 1669 et Z¹ 348, 7 mai 1680) ; « Au haut de l'escalier est un cabinet d'aisance fermé de porte garnie de sa ferrure » (AN, Z¹ 932, 31 août 1769).

des portes, tout près des cuisines, et exhalant de toutes parts l'odeur la plus fétide⁶⁵.

Cette plainte très expressive de Louis-Sébastien Mercier sur l'état général des latrines parisiennes, n'est probablement pas si exagérée qu'elle pourrait paraître. Car si les traités de la fin de l'Ancien Régime prônent l'installation de sièges à l'anglaise, où l'eau facilite l'écoulement des matières, ce changement n'apparaît pas dans nos sources. Les experts-jurés ne rapportent qu'un seul « siège d'aisance à demi anglais revêtu de menuiserie avec cuvette en faïence réservoir double de plomb et bout de tuyaux de conduite avec robinets en dépendant⁶⁶ ». En effet, les greffiers décrivent surtout des sièges aménagés dans de petits espaces, rudimentaires, mal ventilés et fermés de portes simples, voire sans porte⁶⁷; comme ce siège d'aisance situé au fond d'une galerie dont « le bas est pavé en grès avec ruisseau écoulant les urines dans la chasse du siège⁶⁸ ». Des châssis simples, parfois des baies sans châssis, aéraient et éclairaient sommairement ces espaces⁶⁹. Plusieurs actes évoquent également des ventouses de poterie qui, selon Tiercelet, servent à ôter les odeurs. Tiercelet conseille également de placer les aisances vers le nord et de construire une cheminée, qui sert de ventouse, au-dessus de la voûte de la fosse et jusqu'au-dessus de la couverture « ce qui donne vent et empêche les odeurs⁷⁰ ».

Quant aux fosses d'aisances, elles n'étaient pas toujours étanches. Le commentaire de Desgodets sur le passage des *Us et coutumes* concernant l'aménagement des fosses, éclaire bien la complexité d'un tel équipement dans une ville comme Paris. Tout en affirmant que « les fossés d'aisances ne doivent point être fondés jusqu'à l'eau parce que l'eau

65 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, s.n., 1783-1788, t. I, p. 34.

66 AN, Z¹ 1053, 26 octobre 1779.

67 AN, Z¹ 932, 30 août 1769.

68 AN, Z¹ 932, 1^{er} août 1769.

69 Cabinet d'aisance installé au fond d'une galerie « fermée d'une porte et éclairé d'une baie sans châssis » (AN, Z¹ 1061, 5 juin 1780). Cabinet d'aisance « éclairé par un trou sans verre ni fermeture » (AN, Z¹ 937, 10 avril 1770).

70 *Architecture moderne*, C. Jombert, 1728, p. 71. « cabinet d'aisance sans porte, l'aire recouverte d'une table de plomb, le siège usé en salpêtre et sans ventouse d'exhalaison sur le comble ce qui cause infection » (AN, Z¹ 932, 30 août 1769).

[...] entraîne les matières et les urines des fosses et les fait communiquer avec l'eau des puits voisins et les infecte », Desgodets était conscient des problèmes pratiques qui se posaient dans la capitale puisqu'il explique que si creuser « des fosses jusqu'à l'eau [est] quelque fois impossible à éviter dans les terrains bas de Paris », il faut aussi « prendre la précaution de les éloigner des puits le plus possible : si ceci est impossible à cause de peu de place des terrains d'une grande partie des maisons de Paris : il faut construire une fosse étanche comme un pot »⁷¹. Entre un puits et une fosse d'aisance, une épaisseur de 1,3 m (4 pieds) de maçonnerie était imposée. Cette précaution était bien inutile, selon Pierre Bullet, « car les matières pénètrent même un mur de 6 pieds d'épaisseur ». Bullet précise qu'il vaut mieux « *laisser 1 pied* de distance entre les deux murs du puits et de l'aisance, afin d'interrompre le cours des matières du côté du puits⁷² ». Le nombre de litiges entre voisins dans la sous-série Z¹, atteste d'ailleurs le caractère récurrent de problèmes concernant aussi bien la vidange⁷³ que l'entretien des fosses d'aisances, notamment lorsque les équipements étaient communs à deux maisons et que les charges d'entretien n'étaient pas clairement définies⁷⁴. Il était défendu aux maçons ou autres gens sans qualité d'entreprendre des ouvrages de vidange des fosses. Louis-Sébastien Mercier dépeint encore un tableau peu enviable à ce sujet :

71 A. Desgodets, *Les Loix des bâtiments...*, *op. cit.*, p. 120.

72 P. Bullet, *Architecture pratique*, *op. cit.*, p. 489.

73 « La densité des vapeurs méphitiques s'accroît à proximité des fosses d'aisance. Les vidangeurs, regroupés depuis le 8 novembre 1729 dans une compagnie à monopole, sont les premières victimes des émanations putrides. Des anecdotes affreuses et édifiantes à la fois relatent les accidents mortels qui surviennent lors des vidanges et exaltent le dévouement sublime de sauveteurs bénévoles » (Jean Chagniot, *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1988, p. 174-176).

74 « siège d'aisance avec fosse commune avec la maison voisine » (AN, Z¹ 269, 2 janvier 1650) ; « cabinet d'aisance dans la cour dont la fosse qui est au dessous de partie de la cour et de celle de la maison d'angle ci après » (AN, Z¹ 346, 9 août 1679) ; « sous le surplus du corps troisième berceau de cave voûté [...] berceau passe la poterie d'aisance [...] commune aux deux maisons [...] sous les deux berceaux une fosse d'aisance commune [avec une] ouverture dans le berceau et la vidange se fait par cette maison » (AN, Z¹ 932, 19 août 1769).

Les maisons sont puantes, et les habitants perpétuellement incommodés. Chacun a dans sa maison des magasins de corruption ; il s'exhale une vapeur infecte de cette multitude de fosses d'aisance. Leurs vidanges nocturnes répandent l'infection dans tout un quartier, coûtent la vie à plusieurs malheureux, dont on peut apprécier la misère par l'emploi périlleux et dégoûtant auquel ils se livrent [...]75.

Outre la nécessité de construire des fosses d'aisances conformes aux règlements, les spécialistes du bâtiment du XVIII^e siècle cherchaient à éviter une accumulation trop dense dans un même quartier76. Une solution consistait en la réunion de cours mitoyennes en une plus grande commune77. Cette procédure était particulièrement intéressante pour les parcelles saturées, mais les sources rapportent aussi des exemples dans des quartiers moins denses. Ainsi, à l'occasion de lotissements neufs, même à petite échelle, il était plus facile d'organiser la disposition de ces équipements en créant une alternance d'aisances et de puits mitoyens. De la sorte, deux maisons neuves et voisines dans la rue de Lappe, bordées d'au moins deux autres bâtiments semblables, disposaient chacune d'une cour avec puits et fosses d'aisances mitoyens. Cette disposition permettait de réaliser des économies tant sur le plan de l'espace que sur

75 « la fosse d'aisance qui a besoin d'être vidé » (AN, Z¹ 282, 29 novembre 1659).

76 « Il faut éloigner le plus possible les lieux communs ou latrines des puits [...]; mais aussi de ceux que leurs voisins font construire chez eux » (Bernard Forest de Bélidor, *La Science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile*, Paris, C. Jombert, 1729, livre 4, chap. 10, VI). « Au fond de la cour puits vis à vis sont des lieux de commodité : on les a assez éloignés l'un de l'autre pour que les matières de la fosse ne puissent pas pénétrer dans le puits, surtout si l'on a pris, en les construisant, les précautions qu'il faut prendre pour ces sortes d'ouvrages » (C. Jombert, *Architecture moderne*, C.-A. Jombert, 1764, distribution 7). « Il faut les [fosses d'aisances] *écarter des puits le plus qu'il est possible, et particulièrement de ceux des voisins* ; l'épaisseur de quatre pieds entre deux fossés, imposé par l'article CXCI de la Coutume, n'est pas suffisant » (Le Camus de Mézières, *Le guide de ceux qui veulent bâtir*, op. cit., t. I, p. 136).

77 Neufforge donne deux modèles de pré-immeubles couvrant trois côtés d'un îlot et quelques grandes maisons accompagnées d'une grande cour (planches 169, 180 et 182). Ce n'est toutefois qu'avec les immeubles proprement dits que la cour occupera une place prépondérante dans ces demeures. En précurseur, Ledoux avait proposé pour la maison Hosten rue Saint-Georges, de remplacer les « puits de lumière » par des cours ouvertes, éventuellement transformées en jardins (M.-J. Bertrand, *Architecture de l'habitat urbain*, op. cit., p. 67).

celui des frais de construction, tout en rendant les équipements plus hygiéniques et moins coûteux en entretien.

Durant le bail, le rôle du propriétaire se réduisait à la maîtrise des réparations du gros œuvre et l'entretien des puits. Ainsi, le preneur du bail était responsable des réparations locatives, des agencements de détail et du droit d'usage et du nettoyage des espaces communs. Malheureusement, nous n'avons peu d'informations précises sur la gestion interne de ces équipements et espaces. Néanmoins, les propos de Mercier sont encore une fois explicites :

On n'entend que plaintes réciproques entre le principal locataire et les sous-locataires. C'est une sous-division qu'il est difficile quelquefois en justice de débrouiller. Le même palier a jusqu'à quatre locataires différents, qui tiennent des baux les uns des autres⁷⁸.

Outre un manque d'entretien et une densité d'occupation, l'obscurité et les faux jours provoquaient des problèmes récurrents d'hygiène et de sécurité. Dans les passages, l'unique source de lumière était en général une imposte à jour au-dessus de la porte d'entrée sur la rue⁷⁹, parfois complétée par une porte d'entrée vitrée⁸⁰. Des ouvertures vers la cour pouvaient apporter un peu plus de jour⁸¹. La réglementation limitant les encorbellements ne concernait que la voie publique, ainsi les superficies des cours étaient souvent réduites par des excroissances diverses, au sol et dans les étages, et formaient ainsi d'étroits puits de lumière et d'air⁸².

⁷⁸ S. Mercier, *Tableau de Paris*, op. cit., t. I, chap. CDXX.

⁷⁹ « Une porte pleine avec ferrures, imposte de bois et barreaux de fer au dessus » (AN, Z¹ 932, 24 août 1769) ; « porte pleine de menuiserie [avec] des barreaux de fer au dessus » (AN, Z¹ 779, 18 octobre 1749) ; passage « fermé sur la rue par une porte pleine dont le panneau du haut est à jour et garni de barreaux de fer » (AN, Z¹ 932, 19 août 1769).

⁸⁰ La « baie d'issue à la cour est fermée d'une porte vitrée celle sur la rue est de même et il y a de plus entre l'imposte et le portail des barreaux de fer » (AN, Z¹ 932, 16 août 1769).

⁸¹ « Dans laquelle allée de la présente maison il y a une baie de croisée qui tire son jour par un passage conduisant au logis de derrière appartenant au Sr. Charlois, laquelle croisée sert à éclairer tant lad. allée de passage que soupente au dessus d'icelle » (AN, Z¹ 348, 28 mars 1680).

⁸² Richard Étlin, « L'air dans l'urbanisme des Lumières », *Dix-huitième siècle*, 9, « Le sain et le malsain », 1977, p. 123-134.

Dans les escaliers, on palliait parfois l'absence de jours directs par des jours indirects, tel cet escalier « éclairé par les cabinets du côté de la rivière⁸³ », et quelques experts-jurés décrivent un éclairage zénithal⁸⁴.

La lecture attentive des documents d'archives et le classement systématique des renseignements qu'ils contiennent permettent de restituer les grandes lignes d'un type de bâti aujourd'hui disparu. Cette analyse montre qu'au cours des décennies le bâti éclate, fusionne et se modifie, partiellement ou entièrement, au gré des reconstructions sur des schémas quasi constants. Concernant l'agencement intérieur, nos résultats confirment bien les propos de l'abbé Laugier au sujet de cette architecture ordinaire où l'« on fait comme on peut et [où] l'économie bannit la règle⁸⁵ ». Les spécimens encore en élévation dans la capitale constituent souvent une gamme supérieure, d'où l'intérêt des recherches concentrées sur les documents d'archives et non seulement sur une étude archéologique.

83 AN, Z¹ 782, 6 février 1750.

84 « une montée hors œuvre à jour par-dessus » (AN, Z¹ 282, 11 décembre 1659) ; un escalier à un « noyau éclairé par dessus sur une cour voisine » (AN, Z¹ 783, 30 mai 1750) ; un « escalier hors œuvre et circulaire [...] la cage à jour » (AN, Z¹ 937, 21 avril 1770) ; un « escalier éclairé du haut tant en son pourtour que son plafond par deux châssis vitrés » (AN, Z¹ 1203, 8 mars 1790).

85 M.-A. Laugier, *Observations sur l'architecture*, *op. cit.*, p. 210.

L'HABITAT ET LES LOCAUX À USAGES PROFESSIONNELS EN VILLE AU XVIII^e SIÈCLE

Youri Carbonnier

Université d'Artois,

Centre de recherche et d'études : Histoire et sociétés (EA 4027)

L'interpénétration de la vie familiale et des activités professionnelles est reconnue pour être l'un des traits dominants de la société préindustrielle. Notaires, commissaires¹, marchands, boutiquiers et artisans demeurent dans les lieux mêmes où ils exercent leur métier, qu'ils disposent d'une boutique ou bien qu'ils se contentent d'y associer l'une des pièces de leur logement. Pour Paris, les travaux de l'équipe d'Annik Pardailhé-Galabrun l'ont admirablement illustré en montrant, par la variété des exemples, l'universalité de cette situation². À travers les prisées des notaires, lors de l'établissement des inventaires après décès, des outils apparaissent, rangés dans des tiroirs ou posés sur des établis, ainsi que des marchandises destinées à la vente. Pour autant, cette imbrication des sphères privée et professionnelle n'est pas toujours sans conséquences sur l'habitat. La présence d'un établi, qui doit rester à l'abri des enfants, ou d'un métier à tisser qui encombre une pièce – parfois la seule – d'une façon qui n'est pas négligeable, entraîne des adaptations du quotidien et de l'aménagement du logement. Certaines activités s'avèrent plus encombrantes : tel marchand entrepose ses marchandises dans son logement, tel autre doit disposer d'un espace de vente qui soit distinct des lieux où loge sa famille ; un boucher doit pouvoir regrouper une étable, une tuerie et un espace commercial,

- 1 Voir à ce propos les travaux de Cécile Colin, résumés dans « Pratiques et réalités d'un quartier de police à Paris dans la première moitié du XVIII^e siècle : l'espace Saint-Eustache et le commissaire Pierre Régnard le Jeune (1712-1751) », *Cahiers du CREPIF*, 38, « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XX^e siècle », 1992, p. 119-130.
- 2 Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime, 3 000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988, p. 325-330.

tandis que le fournil est indispensable aux boulangers, et ne parlons même pas des aubergistes ou cabaretiers, chez qui les pièces réservées au logement sont souvent réduites à bien peu de choses au regard de celles qui accueillent la clientèle. Les notaires ne sont guère diserts sur les aménagements nécessaires, qui ne sont pas du ressort des biens meubles. Certes, la prisée indique parfois que tels objets sont disposés dans un fournil, une boutique, une tuerie, voire un cabinet servant d'étude, lorsque l'inventaire pénètre chez un homme de loi ou un notaire. Pour en savoir plus sur les cloisons posées pour délimiter une boutique ou un atelier, sur l'existence d'un four de boulanger ou sur celle de cuves de teinturier, il faut avoir recours à d'autres documents.

136

En ce domaine, Paris est largement avantagée par l'existence des procès-verbaux de visites et d'estimations dressés par les experts-jurés des bâtiments (sous-série Z¹ des Archives nationales). Pour le reste du royaume de France, l'existence de documents graphiques qui accompagnent des demandes d'autorisations de bâtir ne suffit pas à combler cette lacune, dans la mesure où les aménagements intérieurs échappent généralement à l'accord préalable des autorités municipales. Au moins les élévations de façade, dont les archives municipales de plusieurs villes des anciens Pays-Bas sont parfois assez riches³,

- 3 Les Archives municipales d'Arras, particulièrement riches en ce domaine, conservent ainsi plus de 600 dessins qui offrent une grande variété de représentations de façades tout au long du XVIII^e siècle, à rapprocher des autorisations de bâtir conservées dans les registres de la série DD. Avec une bien moindre ampleur, de semblables documents subsistent à Dunkerque (Guy Blazy, *Les Façades anciennes à Dunkerque*, Dunkerque, Westhoek-Éditions des Beffrois, 1982 ; *Cahiers du patrimoine*, 41, « Dunkerque. Dunes, briques et béton », 1995 ; les élévations numérisées sont visibles sur le site <http://www.carto.ville-dunkerque.fr/>, rubrique « Dunkerque à travers l'histoire », à Aire-sur-la-Lys (Agnès Maillard-Delbende, « La politique de reconstruction urbaine à Aire au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, janvier-mars 1996, p. 49-70), à Valenciennes (Laurence Baudoux-Rousseau y a repéré une cinquantaine de documents graphiques, dont 34 élévations dont elle livre une analyse dans « L'architecture domestique à Valenciennes au XVIII^e siècle », dans Philippe Guignet [dir.], *Le Peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest [fin du Moyen Âge-1945]*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle-Lille 3, t. I, 2002, p. 395-416) ou à Douai (Archives communales, DD 299, une quarantaine d'élévations, 1716-1790 ; Jacques Guillouet, « La maison douaisienne de Louis XIV à Louis XVIII », *Revue du Nord*, avril-juin 1979, p. 381-393). Pour Saint-Omer, ces précieux documents n'existent plus : ils ont servi à confectionner des cartouches pendant la Révolution (Bernard

permettent-elles de s'attacher à l'aspect extérieur des boutiques (fig. 1), élément renforcé par les autorisations de poses d'enseignes, de tableaux ou de « montres vitrées ». Au même titre que les devantures de boutiques en menuiserie qui se multiplient à Paris à partir du XVIII^e siècle, ces transformations de façades témoignent pour les passants des usages commerciaux d'édifices d'abord conçus pour l'habitat.

TRAVAILLER À DOMICILE : UNE SITUATION QUASI UNIVERSELLE

Le domicile n'est que très rarement éloigné du lieu de travail. Ceux qui tiennent boutique disposent presque toujours d'un logement situé juste au-dessus, mais surtout, bien des artisans pratiquent leur métier dans leur logement ou attribuent une partie des lieux qu'ils louent à leur activité professionnelle.

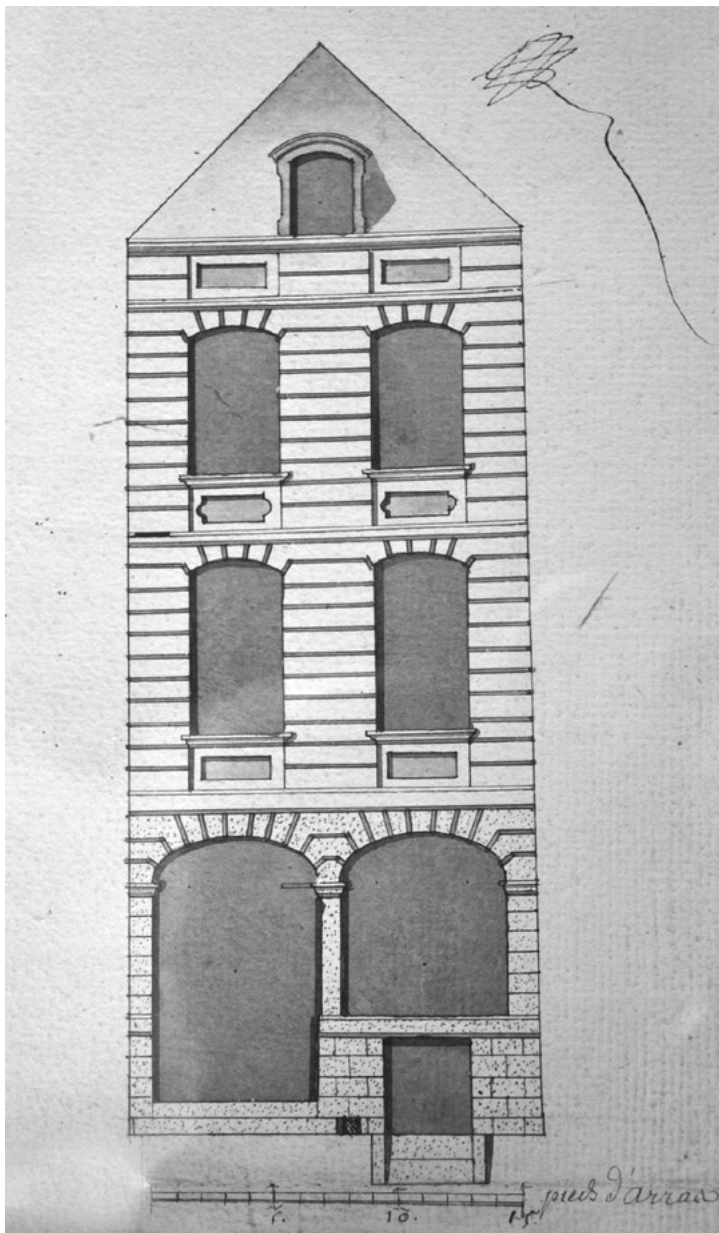
Quand le logement abrite l'activité professionnelle

Les inventaires après décès dévoilent la présence d'outils dans un logement et n'hésitent pas à qualifier d'atelier une pièce à usage professionnel. Chez le peintre Claude Patin, décédé en 1744, une pièce est ainsi signalée comme « servant de cuisine ou d'atelier⁴ ». Le virtuose de la musette Esprit-Philippe Chédeville décède en 1762 dans son appartement de la rue Jean Pain Mollet, qui inclut « un cabinet servant de laboratoire » où s'entassent « différents outils [...] servant à travailler à des musettes et autres instruments de musique », un établi muni d'un étau, un tour et « une glace convexe [*sic*] servant à grossir les objets ». Le notaire y découvre huit musettes « tant en bui ebene qu'yvoir avec leurs soufflets garnies en partie de leurs robes de velours, toille et autres étoffes », tous éléments révélateurs d'une activité de facteur d'instruments qui ne peut étonner chez un descendant de ces Hotteterre qui firent tant pour la facture des bois sous le règne de Louis XIV⁵.

Level, *Les Façades des maisons de Saint-Omer*, Saint-Omer, Société académique des Antiquaires de la Morinie, 1999, t. I, p. 8).

4 A. Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime*, op. cit., p. 326.

5 AN, Minutier central des notaires parisiens (MC), V, 524, 1^{er} avril 1762, inventaire après décès de Chédeville.



1. Élévation d'une façade à bâtir à Arras, rue de la Housse, 1747 (Arras, Archives municipales, dessins d'architecture, n° 9) (cliché Anne-Charlotte Data)

D'ailleurs, les luthiers exercent fréquemment à domicile. Ainsi, l'une des pièces de l'appartement qu'occupe Toussaint Germain Lefebvre, au deuxième étage d'une maison du Cimetière Saint-Jean, est qualifiée de laboratoire⁶. Au 32 de la rue des Arcis, c'est un tabletier qui exerce son métier dans son appartement du deuxième étage⁷, tandis que les outils inventoriés dans un cabinet du logement qu'occupe Lobligeois, place Dauphine, attestent qu'il ne travaille pas dans une boutique⁸. Au-delà des outils, les marchandises empiètent souvent sur l'habitation : tel maître tissutier-rubanier, décédé en 1751, encombre quatre pièces avec ses marchandises, tandis que les menuisiers n'hésitent pas à entreposer leur production chez eux. En 1737, Jean Boucault entasse toutes sortes de meubles jusque dans sa chambre à coucher, tandis qu'un autre stocke près de cent meubles dans deux pièces de son logement⁹.

Les papiers des commissaires examinateurs au Châtelet fournissent quelques renseignements complémentaires, en particulier pour les petits métiers qui ne nécessitent pas d'installations particulières : « les tailleurs, les cordonniers, les ciseleurs, les brodeurs, les couturières, tous les métiers sédentaires », pour reprendre les mots de Louis-Sébastien Mercier¹⁰, se pratiquent volontiers dans les étages. On retrouve en effet, au hasard des papiers des commissaires, des exemples de ces personnes travaillant en chambre. Les scellés, posés par le commissaire Duchauffour après le décès du marchand joaillier Ankersen, interdisent l'accès à un modeste appartement où une petite pièce sert de laboratoire... et de cuisine¹¹. Dans la chambre du défunt Charles Eugène Remond, horloger, on trouve un établi de noyer et des ustensiles pour l'horlogerie¹².

6 AN, MC, CXXII, 872, 28 mai 1789 (inventaire après décès de Madame Lefebvre).

7 AN, MC, V, 818, 13 novembre 1789 (vente Gosset à Tournier).

8 AN, MC, XXVI, 768, 1^{er} février 1788 (inventaire après décès de Lobligeois).

9 A. Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime, op. cit.*, p. 326-327.

10 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, éd. J.-C. Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, 2 vol., t. II, p. 486.

11 AN, Y 12698, 16 juin 1789. L'appartement est au quatrième étage de la maison sise au coin de la rue de Harlay et du quai de l'Horloge, emplacement prisé par les joailliers et les orfèvres (Youri Carbonnier, « Le cœur de Paris à la veille de la Révolution », *Histoire urbaine*, n° 6, 2002, p. 58-61 ; Natacha Coquery, *Tenir boutique à Paris au XVIII^e siècle. Luxe et demi-luxe*, Paris, Éditions du CTHS, 2011, p. 144-148).

12 AN, Y 11033^B, 24 février 1789 (description d'effets).

Même lorsque l'existence d'une boutique est avérée, ses liens avec le logement, généralement situé juste au-dessus, demeurent étroits, soit par imbrication (le logement s'étendant alors sur plusieurs niveaux), soit grâce à un escalier de dégagement qui double d'une façon plus intime la communication normale passant par l'escalier principal de la maison.

La proximité des lieux de travail et d'habitation

140

En premier lieu, les portiers sont, par leur fonction, obligés de demeurer sur leur lieu de travail. Les architectes experts ne manquent jamais de signaler la loge de ce personnage très important de la vie d'une maison à porte cochère¹³. Les mieux lotis disposent, en entresol au-dessus de leur loge, d'une chambre, accessible par un petit escalier intérieur¹⁴. Cette activité leur laisse le loisir de se livrer à de menus travaux artisanaux : des portiers sont également cordonniers¹⁵ ou tailleurs¹⁶, comme le précise Mercier¹⁷.

Cette profession n'est pourtant pas la seule concernée par l'imbrication des pièces à vivre et du logis. Les procès-verbaux des experts qui, à première vue, peuvent sembler de mauvais indicateurs dans ce domaine, fournissent pourtant des indices évocateurs. Ici, c'est une salle à manger installée dans l'arrière-boutique ou dans la cour qui la jouxte¹⁸, ailleurs,

13 Depuis sa loge, souvent fermée d'une porte coupée sur la hauteur, le portier épie les allées et venues. Un cordon – cet équipement est rarement indiqué : voir par exemple AN, Z¹ 1028, 30 décembre 1778, estimation de la succession Lhoste de Beaulieu, rue Saint-Victor – lui permet d'ouvrir la porte cochère sans quitter son poste. Mais il peut également refuser l'ouverture, ce qui donne lieu à des conflits multiples avec les locataires ou le propriétaire, qu'il serait hors de propos de narrer ici : les minutes des commissaires les racontent souvent en détail.

14 AN, Z¹ 1137², 14 juillet 1785 (estimation de la succession de Ferrières, n° 28, rue des Maçons).

15 Par exemple, Darbois, rue du Mûrier, témoin de l'apposition de scellés après le décès de Rossard : AN, Y 12698, 27 mai 1790 [*sic* : il est classé en mai 1789].

16 C'est le cas par exemple de Pierre Jérôme, rue Saint-Germain l'Auxerrois : AN, Y 14603, 10 janvier 1788 (plainte contre le principal locataire).

17 L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, éd. cit., t. I, p. 1023.

18 AN, Z¹ 1133, 28 avril 1785 (estimation de la succession Briard, rue Saint-Victor : la boutique est suivie de l'arrière-boutique et d'une salle à manger prise sur la cour, où on accède par une porte vitrée).

c'est un escalier de dégagement qui permet un accès direct de la boutique jusqu'à l'entresol ou au premier étage¹⁹.

Les baux représentent, bien entendu, la principale source de connaissance dans ce domaine. Les locations de boutiques s'accompagnent presque inmanquablement d'un logement situé en général au premier étage ou à l'entresol. Ainsi, parmi de très nombreux exemples, la boutique que le marchand orfèvre Jean-Toussaint Lucas prend à bail dans l'enclos du Palais s'accompagne d'une arrière-boutique et d'une cuisine au rez-de-chaussée, d'un escalier intérieur menant aux deux chambres et cabinet du premier étage, que complètent des pièces situées aux étages supérieurs, ainsi qu'un grenier²⁰.

Les notaires sont certes plus diserts que les experts en bâtiments, mais ces derniers nous décrivent des aménagements inconnus des premiers. L'existence de petites trappes pratiquées dans le plancher du premier étage dénote le souci de pouvoir surveiller la boutique depuis le logement²¹. Toutefois, ce type d'aménagement est loin d'être généralisé. Ainsi, sur trois maisons contiguës de la rue des Mauvais Garçons, une seule dispose d'un judas de ce genre²². En revanche, dans une maison de la rue des Noyers, dont chaque niveau est divisé en trois parties dans la largeur, le judas est attesté dans le plancher des trois chambres du premier étage, au-dessus des trois boutiques²³. La présence, au premier étage, d'un magasin est assez classique chez les marchands de draps, mais elle ne peut suffire à conclure de façon définitive que le commerçant loge sur place²⁴. Il est également fréquent

19 AN, Z¹ 1180, 26 mai 1788 (estimation de la succession Debourge, rue de Savoie, au coin de la rue des Grands Augustins : depuis la boutique, un escalier mène au premier étage).

20 AN, MC, XXVII, 492, 23 juin 1789 (bail par Gamache).

21 C'est d'abord en regardant par le judas qui donne dans sa boutique que l'orfèvre Jacques Favre tente de comprendre l'origine des bruits qui l'ont réveillé en pleine nuit : AN, Y 13015^B, 24 octobre 1788.

22 AN, Z¹ 1091, 27 septembre 1782 (estimation de la succession de la veuve Bailly).

23 AN, Z¹ 1137¹, 5 juillet 1785 (estimation à la requête de Clerambourg).

24 AN, Z¹ 1138, 8 août 1785 (estimation de la succession de la veuve Dulac, rue Tirechappe, troisième maison, dont Hecquet, marchand de draps, est principal locataire).

N.° 17, 1/4 Quartier, Rue de Cubilly

NOTES	TOTALS par PROPRIÉTÉ.			DÉTAIL DE L'ÉVALUATION	
	Revenu	Plus taxes et rendements	N.° d'édifice.	NOMS des PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS.	PROFESSION
<p>Boisserie</p>	2 p 2	1 p 2	1	1 <i>Belinard, Emile</i> (<i>Cochard Jacques Armand</i>) (<i>Jy. 11/12</i>)	
	3 p 2	1 p 2	1	2 <i>Laportier, Jacques</i> (Veuve) <i>Appelant Emile</i> <i>Cochard Jacques Armand</i> <i>Delais, M. Gustave</i> <i>Emile et Emile</i> <i>de la Draperie</i>	

2. Extrait de la matrice cadastrale du quartier du Saint-Sépulcre de Charleville (Charleville-Mézières, Archives municipales, 1G 5, fol. 76 v°) (cliché Youri Carbonnier). On voit bien l'espace dévolu à la brasserie, qui s'insère en fond de parcelle, derrière les locaux dédiés au logement.

que des petits boutiquiers vivent dans leur arrière-boutique²⁵ ou installent leur lit dans une soupente, mais ce sont plus généralement les compagnons, les apprentis ou les garçons de boutique qui occupent une soupente dans la boutique, tandis que le maître loge au premier²⁶.

25 AN, MC, CXXII, 873, 3 juillet 1789 (inventaire après décès du fruitier regratier Mazuet).

26 Le limonadier Lambert, rue de la Vieille Draperie, habite au premier étage et loge ses garçons dans une chambre près de la boutique : AN, MC, CXXII, 874, 14 décembre 1789 (inventaire après le décès de Mme Lambert).

Les indications des experts sont quelquefois plus limpides. Ainsi, lors de l'estimation de la maison où demeure le fondateur en caractères d'imprimerie Fournier, place de l'Estrapade, l'expert signale que le bâtiment situé au fond du jardin sert de fonderie²⁷. À Charleville, une matrice cadastrale agrémentée de schémas très explicites, offre, pour le milieu de la monarchie de Juillet, des indications très précises et nous montre également que les vastes locaux requis par les brasseurs ou les magasins des marchands de clous s'intègrent dans l'habitat, occupant les rez-de-chaussée d'édifices d'habitation ou colonisant les cours (fig. 2)²⁸. Si la source est relativement tardive et ne peut exclure des transformations postérieures à l'époque moderne (reconstruction d'un vaste magasin chez un marchand de clous en gros, après 1836, par exemple²⁹), elle témoigne néanmoins d'une situation qui se rencontre à Paris dès le XVIII^e siècle et même avant.

ADAPTER L'HABITAT À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La notion d'*habitat* recouvre ici plusieurs acceptions. En effet, les qualités requises pour certaines professions se rapportent autant au bâti – taille et commodité des lieux – qu'à l'emplacement, deux critères qui peuvent se révéler déterminants dans l'occupation par telle ou telle profession.

Grandes surfaces et métiers avides de place

Les bouchers ont besoin de place pour garder les bêtes avant l'abattage, les maréchaux-ferrants ou les charrons doivent également disposer d'espace, ainsi que la plupart des métiers de bouche pour qui une cave assez vaste est indispensable. Ces contraintes orientent certainement leur choix au moment où ils s'installent dans une maison.

²⁷ AN, Z¹ 1126, 15 novembre 1784, estimation de la succession Fournier.

²⁸ Archives municipales (AM) de Charleville-Mézières (déposées aux AD Ardennes), 1G 5, fol. 77 (rue d'Aubilly, n° 57).

²⁹ *Ibid.*, fol. 41 (rue de la Paroisse, n° 26).

Lafosse, maréchal-ferrant du roi, occupe l'hôtel de Crémone³⁰, rue de l'Éperon, dont les généreuses proportions sont propices à son métier³¹. La cour et les écuries y tiennent une place aussi importante que les forges qu'il y a installées. Aussi voit-il d'un très mauvais œil les projets d'installer sur une partie de son terrain un nouvel hôtel pour la Comédie-Française. Il s'y oppose d'autant plus farouchement que l'étendue des lieux lui paraît indispensable à son état et lui permet d'avoir des élèves « français et étrangers³² » que, probablement, il loge sur place³³. On retrouve cette importance de l'espace, mais de façon moins affirmée chez d'autres maréchaux-ferrants cités par les architectes experts, comme celui qui s'est installé sur un chantier proche du collège du Cardinal Lemoine³⁴. Il n'y a rien d'inexorable toutefois : un maréchal-ferrant n'a, somme toute, vraiment besoin que de la place d'un cheval et de quoi ranger ses outils et sa forge.

L'affaire est plus complexe pour un charron : la porte cochère est indispensable, ainsi qu'un hangar pour les réparations des voitures qui

- 30 Précision apportée par AN, Z¹ 880¹, 16 mai 1763 (estimation pour La Fosse). Les Lafosse, père et fils, dominent la maréchalerie dans la seconde moitié du xviii^e siècle (Daniel Roche, *La Culture équestre de l'Occident, xvi^e-xix^e siècle. L'ombre du cheval*, t. 1 : *Le Cheval moteur*, Paris, Fayard, 2008, p. 332, 344-345, 350-351 et 443). L'usage d'un hôtel particulier déchu rejoint celui que les administrations mettent en œuvre à la même époque (Natacha Coquery, *L'Espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000.).
- 31 Rappelons que le métier de maréchal, comme on dit à l'époque, ne consiste pas uniquement à ferrer les chevaux. Le maréchal est un véritable spécialiste du cheval, qui possède la science pour le panser et le soigner en cas de blessure. L'*Encyclopédie* rappelle qu'« il n'appartient qu'aux seuls *maréchaux* de priser & estimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter » (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et des métiers*, t. X, Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, art. « Maréchal », p. 95). Sur ce métier, voir D. Roche, *La Culture équestre de l'Occident, op. cit.*, t. 1, p. 317-353.
- 32 Il est impossible de dire d'où viennent ces « étrangers » que Lafosse met en avant pour plaider sa cause.
- 33 AN, Z¹ 959, 6 mai 1772 (estimation de maisons à acquérir pour le nouveau projet d'un hôtel des Comédiens-Français vis à vis de l'ancien, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés).
- 34 Par exemple AN, Z¹ 1211², 20 décembre 1790 (estimation de la succession Marsal : un bâtiment entre la rue et la cour est occupé par un maréchal-ferrant). C'est déjà le cas vingt-six ans plus tôt : Z¹ 977, 30 mars 1774 (estimation de maison et chantier pour les mineurs Didier).

lui sont confiées. C'est pourquoi, à Paris, on retrouve souvent ces artisans à la périphérie du centre, là où les superficies s'élargissent³⁵. Ils savent également profiter au mieux du désintérêt qui frappe le jeu de paume au XVIII^e siècle³⁶ : plusieurs d'entre eux transforment d'anciennes salles en ateliers. Dans la maison d'Outrequin, rue Saint-Louis en l'Île, le jeu de paume de l'île est entièrement transformé par le charron Froment, à qui il sert de chantier et d'atelier « tant pour l'état de charron que pour les ferrures des trains et abatages des roues³⁷ ». Des distributions, réalisées avec des cloisons et des entresols, permettent d'y aménager des écuries et des chambres. L'ensemble est particulièrement bien situé et desservi par une seconde entrée, au bout d'un passage d'allée qui permet de rejoindre le quai de Bourbon³⁸.

Cette nécessité de s'installer sur des surfaces étendues touche également les administrations qui utilisent des chevaux en grand nombre. De façon assez étonnante, la poste aux chevaux est, en effet, installée durablement dans les quartiers resserrés du centre de la capitale. Sa première localisation, rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, est le résultat d'une reconstruction à neuf sur un vaste emplacement de forme irrégulière, issu de la démolition du grand et du petit hôtel Saint-Pierre, jadis propriété de

- 35 AN, Q² 120, 23 août 1790 (estimation de terrain et maison appartenant aux Cordeliers, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, loués au maître charron Marchand). David Lussault souligne également que les charrons s'établissent au plus près de leur clientèle, dans les faubourg de l'ouest parisien de préférence (« Des artisans commerçants au service des élites : selliers carrossiers et charrons à Paris au milieu du XVIII^e siècle », dans Natacha Coquery [dir.], *La Boutique et la ville*, Tours, Publication de l'université François-Rabelais, 2000, p. 113-130).
- 36 Ce délaissement des jeux virils est souligné par Francis Freundlich (*Le Monde du jeu à Paris : 1715-1800*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 175). Sur six salles repérées par les experts, deux semblent encore être en activité : c'est le « jeu de paume de la tour », rue Saint-Hyacinthe, qui propose également une salle de billard et deux salles de jeux (AN, Z¹ 998, 11 décembre 1775, estimation de maisons appartenant à la veuve Gosseaume) et celui de la rue de la Vieille-Estrapade, également flanqué d'une salle de billard (Z¹ 1111, 27 janvier 1784, estimation de la communauté Moreau). D'autres sont détruits ou transformés en ateliers divers : pour la transformation en imprimerie d'une salle de la rue Mazarine, voir Philippe Béchu, *De la paume à la presse*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris/Klincksieck, 1998.
- 37 AN, Z¹ 1119, 8 juillet 1784 (estimation de la communauté Outrequin). Le bâtiment du jeu de paume subsiste aujourd'hui : il abrite un hôtel, n° 54, rue Saint-Louis-en-l'Île.
- 38 *Ibid.* et AN, Z¹ 1145, 20 janvier 1786 (estimation de la communauté Serreau, n° 5, quai de Bourbon).

l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis³⁹. Son installation dans une rue aussi étroite est compensée par l'existence d'une seconde issue, sur la rue Jean Tison⁴⁰. La veuve Poullain, maîtresse de la poste aux chevaux, y fait la part belle aux écuries. De proportions imposantes, elles peuvent accueillir près de 140 chevaux et sont surmontées d'un étage carré, qui offre le gîte aux postillons et aux garçons d'écurie ou sert de grenier à foin, comme l'étage mansardé qui couronne l'ensemble. La translation de la poste aux chevaux vers la rue Contrescarpe s'accompagne du choix de locaux suffisamment étendus pour accueillir les nombreux équidés nécessaires à son bon fonctionnement. Le choix se porte sur l'hôtel des archevêques de Lyon, auquel sont rattachées les maisons voisines, de la même dépendance⁴¹. Outre le fait qu'on y trouve nombre d'écuries d'une capacité importante – trois d'entre elles peuvent accueillir dix-huit chevaux chacune, deux autres quatorze bêtes –, cet emplacement est suffisamment vaste pour abriter un bureau pour la poste, une sellerie, une salle de garde pour les postillons, le tout étant disposé autour d'une cour plus étendue que celle de la rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois. Enfin, un limonadier est installé dans l'une des boutiques de la rue Saint-André des Arts, où il bénéficie sans doute de l'apport non négligeable des voyageurs pour Orléans et au-delà : c'est là que se situe la tête de ligne des coches et des diligences vers le sud et le sud-ouest⁴².

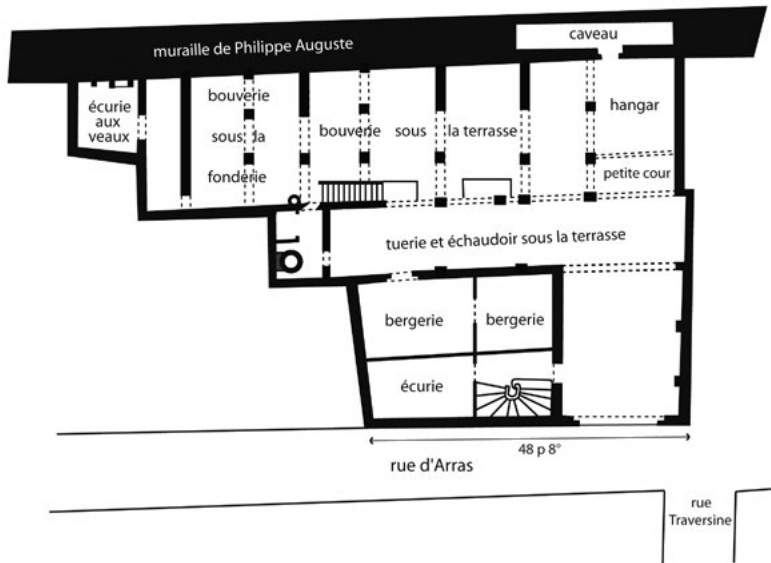
La présence de bêtes en nombre important entraîne nécessairement des aménagements du bâti existant, en particulier par l'établissement d'écuries. Or, il est une profession qui garde de façon presque constante des bestiaux et qui se trouve en abondance dans les quartiers du centre de la capitale : il s'agit des bouchers.

39 AN, Z¹ 872, 27 janvier 1762 (réception de travaux de maçonnerie).

40 AN, Min. Cent., LXXXII, 372, 3 mai 1758 (devis et marché de construction). Plan et coupe reproduits dans Youri Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 2001, p. 723-724.

41 AN, Q² 121, 16-19 février 1791 (estimation de maisons appartenant à l'archevêché de Lyon, plan joint reproduit dans Y. Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat*, op. cit., p. 725).

42 Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1963, t. II, p. 117. La diligence de Lyon occupe l'hôtel de Sens, résidence archiépiscopale du Marais, toujours visible aujourd'hui : voir Daniel Roche (dir.), *La Ville promise. Mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e-début XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2000, p. 333.



3. Plan de la boucherie de Maindorge, rue d'Arras, à Paris (dessin Youri Carbonnier, d'après AN, Z1 1049, 2 juin 1779, estimation de la succession de Mme Maindorge)

Les bouchers parisiens : un exemple astucieux d'utilisation du bâti

Au XVIII^e siècle, la plupart des bouchers parisiens pratiquent l'abattage des bêtes, ce qui leur assure le choix de la meilleure qualité, ainsi que des revenus supplémentaires grâce à la revente de la graisse, des tripes ou du cuir⁴³. Ils ont donc besoin de surface, à la fois pour garder les animaux vivants et pour stocker la viande. Tous n'arrivent pas à en obtenir dans le centre extrêmement dense de Paris, mais certains transforment habilement des maisons afin d'y abriter toutes leurs activités, sans trop empiéter sur l'espace dévolu au logement.

Maindorge, marchand boucher de la rue d'Arras⁴⁴, profite admirablement d'une parcelle importante – près de 400 m², avec une profondeur de plus de 20 m – pour aménager un vaste espace de travail, qui ne grignote pas trop la partie habitée (fig. 3). L'ensemble du rez-de-chaussée est dévolu à la

43 Aspect souligné par Reynald Abad : « Les Tueries à Paris sous l'Ancien Régime ou pourquoi la capitale n'a pas été dotée d'abattoirs aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, 17/4, 1998, p. 675.

44 AN, Z¹ 1049, 2 juin 1779 (estimation de la succession de Mme Maindorge).

boucherie, y compris la grande cour qui longeait l'ancien mur d'enceinte de la ville, derrière les deux corps de logis sur la rue. Grâce à des piliers et à des murs de soutènement, la cour est entièrement couverte en terrasse. La plus grande partie est occupée par une bouverie, recevant une maigre aération par deux ouvertures dans le plafond, qui se poursuit en enclave derrière le voisin de gauche. Un peu plus loin, à l'écart, une petite étable de 20 m² abrite les veaux. Les moutons sont, quant à eux, parqués dans deux bergeries établies au rez-de-chaussée de la maison, derrière une écurie et l'escalier qui dessert les étages. La tuerie et l'échaudoir forment une longue pièce entre bouverie et bergerie. Un ancien hangar de charpente, situé à droite de la cour, servant de séchoir, s'élève sur trois étages et demi, « le tout sans planchers et à la place desquels sont des perches portant d'une travée à une autre pour recevoir les peaux des bestiaux ». Enfin, un fondoir dallé, directement accessible depuis la tuerie par un escalier, s'étend au-dessus d'une partie de la bouverie. Les logements – la description reste malheureusement très sommaire – s'étendent sur deux étages carrés et un lambrissé, entre la rue et la terrasse. Celle-ci est égayée par des treillages, censés sans doute faire oublier les mugissements et les odeurs qui remontent par les deux vides aérant le rez-de-chaussée.

Ce cas demeure cependant exceptionnel : il n'est rendu possible que par la situation, contre l'ancienne enceinte, et, sans doute, par le regroupement préalable de plusieurs maisons. Ailleurs, où l'exiguïté est la règle, les bouchers doivent s'adapter, en rognant parfois sur l'espace habitable.

S'adapter à l'étroitesse du bâti

L'activité professionnelle se contente le plus souvent d'une étroitesse peu propice à de bonnes conditions de travail. Tel boucher doit régulièrement s'approvisionner dans les différents marchés aux bestiaux qui alimentent la capitale, parce que la maison qu'il occupe ne lui permet pas l'installation d'une étable importante; tel boulanger doit faire preuve d'ingéniosité pour aménager son fournil de la façon la plus adaptée pour lui, tout en veillant à la sécurité du voisinage, qui vit dans la crainte d'un incendie. Chaque profession aspire à plus d'espace, mais le centre de Paris concentre une clientèle dont il serait maladroit de s'éloigner.

C'est en plein centre de la capitale, au cœur d'un quartier où la toponymie des rues évoque une implantation ancienne de l'abattage des animaux de boucherie et des activités qui en découlent, qu'il faut chercher les exemples d'adaptation d'un bâti étroit à l'activité bouchère. À l'est du Grand Châtelet s'étend un labyrinthe de ruelles étroites aux noms évocateurs : rue de la Triperie, rue du Pied de Bœuf – la plus horrible de Paris selon Mercier⁴⁵ –, rues de la Tuerie et de la Vieille Place aux Veaux. C'est précisément dans cette dernière, au coin de la rue de la Vieille Tannerie, qu'est installé le marchand boucher Bénard⁴⁶. La maison n'est pas bien grande, à l'image de ses voisines, mais son aménagement dénote les capacités d'adaptation de son occupant. Un grand échaudoir occupe tout le rez-de-chaussée, à la réserve de la traditionnelle allée, tandis qu'une bergerie est installée dans une partie du bâtiment situé au fond de la cour. Si les deux premiers étages sont à usage de logement – pour Bénard seul, ou pour d'autres ? –, le troisième sert de fondoir pour les graisses et les suifs des animaux abattus, grâce à une chaudière et à un fourneau. Les fumées épaisses qui s'en échappent sont évacuées par les baies sans fermeture⁴⁷. Enfin, le grenier renferme le fourrage destiné aux bestiaux, ainsi que, dans un petit cabinet spécialement prévu à cet effet, une réserve de sel pour la conservation de la viande.

Dans une maison aussi étroite qu'elle est vétuste, rue Judas, on retrouve pourtant tous ces éléments⁴⁸. Grâce à un arrangement, une cour voisine est transformée dans sa totalité en étable, pour accueillir les bêtes destinées à l'abattage. Tout le rez-de-chaussée de la maison est occupé par un échaudoir que l'expert nous décrit avec un luxe de détails inhabituel : dans le pavage du sol est fixée « une dalle de pierre avec anneau de fer pour arrêter les bestiaux » ; voilà de quoi immobiliser

45 L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, éd. cit., t. I, p. 1075.

46 AN, Z¹ 871, 13 novembre 1761 (estimation de la succession Le Prince).

47 Ces fumées nauséabondes, « épaisses et infectes », brocardées par L.-S. Mercier (*Tableau de Paris*, éd. cit., t. I, p. 111), sont souvent l'objet de plaintes des riverains : R. Abad, « Les Tueries à Paris sous l'Ancien Régime », art. cit., p. 663.

48 AN, Z¹ 869, 21 juillet 1761 (estimation d'une maison appartenant à Drieux, marchand boucher).

les bœufs avant le coup de merlin mortel⁴⁹. Une fois tuée, la bête doit être suspendue sur des « pentes » et des chevilles de bois scellées dans les murs pour être découpée. L'installation de l'animal n'est alors possible que grâce à un treuil avec sa poulie en bois. Il semble bien que Drieux reçoive ses clients dans la même pièce, à moins qu'il ne dispose, ailleurs dans la ville, d'un étal.

Les bouchers ne sont, bien entendu, pas les seuls concernés par la difficulté d'adapter l'étroitesse des maisons à une activité qui ne s'en satisfait guère. Toute activité de production qui demande des aménagements un peu encombrants doit affronter la même situation, en particulier les boulangers et les pâtisseries.

Les boulangers : concilier cuisson et sécurité

Les boulangers parisiens du XVIII^e siècle disposent en moyenne de deux pièces et demi pour l'exercice de leur métier : la bluterie où est remoulée la farine, généralement entreposée dans un grenier, et le fournil qui accueille la fabrication et la cuisson, sans compter la boutique. Le fournil sert souvent de cuisine au logement du boulanger⁵⁰.

Lors de leur installation dans un édifice, les boulangers doivent trouver une place pour leur four. Le volume nécessaire n'est pas le seul critère à prendre en compte ; il faut en effet veiller à limiter au mieux les risques d'incendies. C'est pourquoi le choix de l'emplacement se porte le plus souvent sur la cour ou sur la cave⁵¹. Le four de Morat, principal locataire d'une maison de la rue Saint-Séverin, se trouve dans le berceau de cave sous la boutique⁵², ce qui reste la situation la plus classique à Paris. Chez Levasseur, rue Dauphine⁵³, le fournil est établi dans la cour. On y trouve le four et, au-dessus, une chambre destinée au stockage de la farine, en complément de celle qui est installée au-dessus de la boutique. L'avantage évident de cet emplacement en plein air est d'amoindrir les

49 Voir à ce propos les pages de R. Abad sur le « bœuf manqué » : « Les *Tueries* à Paris sous l'Ancien Régime », art. cit., p. 654-655.

50 A. Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime*, op. cit., p. 325.

51 On en trouve aussi dans l'arrière-boutique : AN, Z¹ 1123, 1^{er} septembre 1784 (estimation de la succession Dupont, rue de la Vieille Draperie).

52 AN, Z¹ 1208, 2 septembre 1790 (estimation de la succession Mornet).

53 AN, Z¹ 1147, 6 mars 1786 (estimation de la succession Levasseur).

risques d'incendies. Ceux-ci représentent le principal danger que les boulangers font courir aux maisons : résultant le plus souvent d'une négligence, ils sont rarement très destructeurs⁵⁴. Ainsi, par exemple, malgré l'imprudence de voisins curieux qui attisent les flammes en ouvrant la trappe de la boutique, l'incendie qui se déclare dans la cave du boulanger Dodon, rue de la Coutellerie, est éteint par les pompiers⁵⁵. La surveillance dans ce domaine s'exerce à grand renfort de visites des syndicats de la communauté, accompagnés de commissaires de police ou d'experts des bâtiments.

En 1775, la construction d'un nouveau four, prévue dans un cellier de la rue de la Harpe qui dépend du collège de Dainville, donne lieu à une bataille d'experts entre Le Camus de Mézières et Taboureur, qui n'en sont pas à leur première passe d'armes. Le premier considère que l'installation d'un boulanger représente une nuisance à l'ordre public et craint que le feu ne prenne au plancher haut du cellier, malgré le plafond en plâtre. « On a tort, affirme-t-il, de se confier à un remède aussy léger et qui par lui même peut devenir dangereux en empêchant de voir le feu dans le cas où il prendrait au plancher ». Il s'inquiète également, par anticipation, de l'incapacité pour les planchers des étages de supporter le poids de la farine – une voie de farine, « qui est de trois mille cinq cents à quatre mille livres pesant », lui paraît un minimum – et prévoit déjà la chute de la maison. Taboureur réplique à son collègue qu'il sera bien temps de s'inquiéter du dépôt des farines lorsque le boulanger proposera de le faire, ce qui n'est nullement d'actualité⁵⁶. Une tierce estimation donne son accord, considérant qu'il y a « incommodité pour les voisins », mais que le plancher est solide et le risque d'incendie limité « parce que jamais on ne fait de feu dans ces sortes de fours qu'en présence du fournier ou maître boulanger ». D'ailleurs, le bail n'indique aucune prohibition de cette sorte. Toutefois, précise l'expert Payen, « il serait un bien et une sage précaution de ne souffrir aucun boulanger, pâtissier, teinturier,

54 Voir les exemples de Steven Kaplan : *Le Meilleur Pain du monde*, Paris, Fayard, 1996, p. 515-517.

55 AN, Y 15099 (procès-verbal de feu, 19 mai 1788).

56 AN, Z¹ 989, 14 mars 1775 (avis sur la construction d'un four).

forgeron et autres personnes de cette espèce dans les maisons de cette ville de Paris⁵⁷ ». On aimerait connaître sa proposition de rechange!

Dans les années 1830, le quartier du Saint-Sépulcre de Charleville, compte 38 fours pour 115 parcelles (soit un tiers), avec quelques regroupements remarquables⁵⁸. Contrairement aux Parisiens, les Carolopolitains installent généralement leurs fours à pain – certains sont en fait à usage privé – au rez-de-chaussée, dans les bâtiments situés en fond de parcelle, ce qui n'est pas plus sûr que la pratique habituelle dans la capitale.

Tanneries et teintureries

152

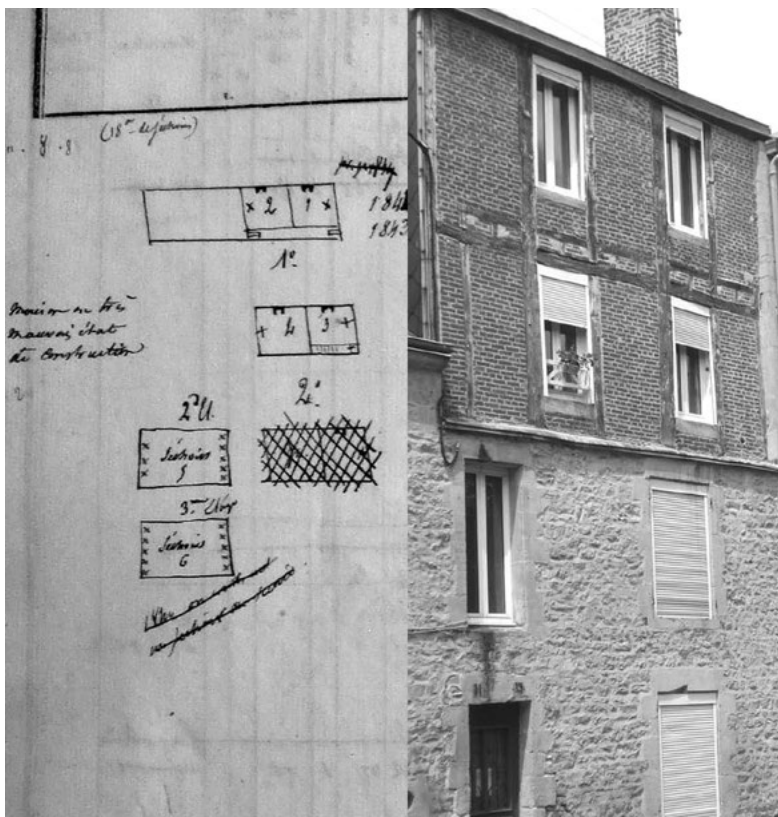
Dans le même quartier, proche de la Meuse, on rencontre des adaptations de l'habitat à l'usage des tanneurs. Celles-ci consistent généralement en l'établissement d'étages supplémentaires, largement ouverts en façade, pour sécher les peaux. Dans un cas, place du Saint-Sépulcre, l'habitat a par la suite repris ses droits avec la disparition de l'activité professionnelle : les baies des séchoirs ont été comblées par des murs de briques percés de fenêtres (fig. 4). De semblables aménagements, qui s'étagent sur toute la hauteur de la façade postérieure de la maison sont courants dans les tanneries parisiennes des bords de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, ou encore dans leurs sœurs messines, bien connues par des photographies du début du siècle dernier ou, pour les secondes, grâce au plan-relief levé entre 1821 et 1825⁵⁹. Hormis ces aménagements, qui changent la physionomie de la maison sans doute autant que les conditions de son habitabilité, les transformations plus techniques échappent généralement aux autorités, dans la mesure où elles se lovent dans le secret des édifices.

C'est le cas d'une transformation en profondeur qui affecte, à l'aube de la Révolution, l'hôtel de la Rose blanche, sis rue

57 AN, Z^{II} 991, 19 avril 1775 (visite de maison dépendant du collège de Dainville).

58 AM Charleville-Mézières, 1G 5.

59 Photographie de la rangée des tanneries reproduite dans Isabelle Warmoes, *Le Musée des plans-reliefs*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1997, p. 41. Les cahiers de développement des façades sont par ailleurs conservés au musée des plans-reliefs, à Paris.



4. Anciens séchoirs de tannerie, place du Saint-Sépulcre (auj. place Jacques Félix) à Charleville, transformés en logements par comblement des espaces entre les poteaux de charpente des étages supérieurs. Plans schématiques vers 1840 (Charleville-Mézières, Archives municipales, 1G 5, fol. 112 v°) et aspect en 2009 (clichés Youri Carbonnier)

Saint-Germain l'Auxerrois⁶⁰. Afin de le rendre propre à usage de teinturerie, la veuve Digeon y fait installer des cuves et simplifie, en la rendant plus pratique et plus lisible, la distribution des bâtiments et des espaces vides sur une parcelle enchevêtrée, résultat probable

60 AN, Z¹ 1193, 16 avril 1789 (visite de reconstructions à faire en la maison appartenant à la veuve Digeon). Plans avant et après travaux dans Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 222.

d'agrandissements successifs. L'espace ainsi défini autour d'une vaste cour semble désormais entièrement dévolu aux activités professionnelles, qu'il s'agisse de la production, répartie entre la salle de travail (où on prépare les pigments ?) et l'atelier qui, avec la petite cour voisine, accueille les cuves, ou du stockage, grâce au magasin sis en fond de parcelle. Un espace anonyme, prêt à recevoir un poêle, est peut-être utilisé pour le séchage.

Les cas qui précèdent demeurent relativement marginaux face à l'abondance de boutiques, mêlant parfois vente et fabrication, entraînant presque inmanquablement des aménagements et des communication particulières avec le logement du commerçant ou de l'artisan qui l'occupe.

DES LIEUX DE TRAVAIL : BOUTIQUES ET ATELIERS

Contrairement à ce que pourraient laisser croire les stéréotypes architecturaux de Le Muet, la boutique est présente dans la majorité des maisons du centre de la capitale. Plus de 68 % d'entre elles possèdent une ou plusieurs boutiques au rez-de-chaussée⁶¹. Le reste rassemble les différents ateliers d'artisans – depuis l'imprimerie de Ballard, rue des Noyers⁶², jusqu'à un atelier de serrurier⁶³ –, les cafés avec leurs « salles pour les buveurs⁶⁴ », les échaudoirs des bouchers et tripiers⁶⁵, des études de notaires⁶⁶ ou de simples salles dont l'usage n'est pas précisé. La distinction entre boutique et atelier n'est pas toujours claire, d'autant

61 Toutes les maisons ont été prises en compte, sans distinguer les hôtels qui, d'ailleurs, n'en sont pas tous dépourvus : voir par exemple l'hôtel d'Anjou, rue Dauphine, dont la porte cochère est flanquée, de chaque côté, de deux boutiques (AN, Z¹ 1188, 29 décembre 1788, état des lieux à la requête de Meyer).

62 AN, Z¹ 888, 2 août 1764 (estimation de la succession Sallé, saisie).

63 AN, Z¹ 903², 15 mai 1775 (estimation de maison pour les mineurs Leclerc de Lesseville, rue Hautefeuille, au coin de la rue Percée).

64 Par exemple : AN, Z¹ 1013¹, 7 mars 1777 (estimation de la succession Boulanger, rue de la Verrerie).

65 Par exemple : AN, Z¹ 858, 31 mars 1760 (estimation de la succession Suriot, rue de la Lanterne).

66 Par exemple : AN, Q² 123, 12 novembre 1790 (estimation de maison appartenant au prieuré de Sainte-Croix de la Bretonnerie, rue de la Verrerie, au coin de la rue des Deux-Portes).

que nombre d'ateliers sont aussi des lieux de vente et que certains sont d'ailleurs qualifiés de boutiques, comme cette « boutique de maréchal » de la rue des Fossés Saint-Bernard⁶⁷.

Le règne de la boutique

La boutique n'est pas toujours prévue dès l'origine en tant que telle, ce qu'attestent certaines dispositions inhabituelles, comme ces boutiques où l'on entre par l'allée, cour de Lamoignon au palais de justice de Paris⁶⁸. Il est vrai que certaines boutiques ne sont visiblement rien d'autre que des « salles » – la polysémie de ce mot permet en effet tous les usages – utilisées à des fins commerciales. La présence d'une croisée au lieu du soubassement d'appui, parfois surmonté d'un châssis vitré, marque traditionnelle de la boutique⁶⁹, en est le meilleur indicateur. Cette situation est monnaie courante dans les villes modestes, comme la petite cité fortifiée de Gravelines, bordée par les dunes de la mer du Nord. Rien ne distingue les boutiques, dans les maisons modestes qui composent l'essentiel de son habitat : un écriteau, quelques marchandises placées à la fenêtre, voire un étal installé devant la porte ouverte suffisent à attirer le client qui, de toute façon, connaît certainement déjà l'emplacement de chaque commerce de cet espace restreint. Ailleurs, quelques transformations permettent de donner une identité plus nettement commerciale à la boutique.

En 1768, une visite, place Baudoyer à Paris, nous fait presque assister en direct à la transformation : on y décrit en effet les étapes qui mènent à l'installation de la boutique dans ce qui jusqu'alors est une salle⁷⁰. Le piédroit qui sépare la croisée de la porte et le cintre de la porte sont supprimés et surmontés d'un poitrail de 12 pieds de long, ce qui permet

67 AN, Z¹ 977, 30 mars 1774 (estimation de maison et chantier appartenant aux mineurs Didier) et Z¹ 1211², 20 décembre 1790 (estimation de la succession Marsal).

68 AN, Z¹ 859, 20 mai 1760 (estimation de la succession de Lamoignon).

69 Voir à cet égard les boutiques médiévales, avec leur étal ouvrant, généralement dépourvu de châssis vitré, dont certains exemples subsistent probablement jusqu'au xviii^e siècle. Voir également les modèles très sommaires du début du xix^e siècle dans Francis Courpotin, « De la boutique sur rue au magasin : construction et aménagement », dans N. Coquery (dir.), *La Boutique et la ville*, op. cit., p. 315-337.

70 AN, Z¹ 919, 10 mai 1768 (visite de réparations à faire en une maison de la succession Detté).

de former une baie plus vaste, à même de présenter avantageusement les activités du boutiquier. La suppression de la cheminée achève la transformation. Vingt ans plus tard, le maître traiteur Louis Bourdet, tenant l'hôtel garni de Valois, rue des Bourdonnais, loue une maison rue Plâtrière pour en faire un autre hôtel garni. Il aménage la loge du portier en supprimant l'œil de bœuf et en le remplaçant par deux croisées pour en faire une chambre, puis, deux ans plus tard, lorsqu'il la baille à un perruquier, il remplace une des croisées par une porte, ouvrant ainsi une entrée indépendante pour la boutique⁷¹.

156

L'aménagement de la boutique dépend largement de la profession de celui qui l'occupe, néanmoins, on ne dévie guère de la variation sur les thèmes du comptoir, du présentoir vitré, de l'armoire et de la tablette⁷². Dans la mesure où ces éléments s'apparentent plutôt à l'ameublement, les experts des bâtiments les excluent de leurs procès-verbaux, ce qui rend plus précieuses encore les rares mentions qu'ils en font⁷³. Rue de l'Arbre sec, des deux boutiques qui encadrent une porte cochère, l'une est laconiquement décrite comme séparée de la rue par deux appuis avec une porte au milieu, mais, pour l'autre, occupée par un marchand mercier, le greffier décrit le comptoir en chêne, l'armoire qui cache le mur mitoyen à droite et la niche cintrée pour le siège du comptoir⁷⁴. Il est impossible de donner une description d'une boutique typique, tant peuvent varier non seulement son utilisation, mais aussi sa taille⁷⁵ ou sa forme, même si le rectangle domine indéniablement.

71 AN, Y 13318, 26 janvier 1788 (minutes du commissaire Grandin).

72 Exemples chez des merciers grenoblois dans René Favier, « "Faiseurs de rien, vendeurs de tout". Les merciers de Grenoble au XVIII^e siècle », dans N. Coquery (dir.), *La Boutique et la ville, op. cit.*, p. 104-106 ; pour les boutiques lyonnaises, au siècle précédent : Anne Montenach, « La boutique au cœur du commerce alimentaire à Lyon au XVII^e siècle : entre économie légale et marchés parallèles », dans *ibid.*, p. 31-33. On y constate que, un siècle plus tôt, la séparation entre logement et boutique est encore plus ténue.

73 Sauf, bien entendu, s'il s'agit de procès-verbaux de visite ou d'estimation de travaux de menuiserie, auxquels sont joints des mémoires détaillés : voir par exemple AN, Z¹ 1088, 18 juin 1782 (estimation d'ouvrages de menuiserie, rue Boucher).

74 AN, Z¹ 1076, 18 juillet 1781 (estimation de la succession de Saint-Roman).

75 La plus petite est sans doute celle d'un bottier du pont au Change, qui mesure 7 m² : voir AN, Z¹ 1160, 24 février 1787 (estimation de la maison n° 24 appartenant à Francisque, plan joint).

Protéger la boutique des intrus

Espace commercial par excellence, la boutique se doit normalement d'être à l'abri des allées et venues des locataires de la maison. À Paris, c'est vrai dans la majorité des cas, où les habitants accèdent à l'escalier en passant par le couloir appelé *allée*, séparé de la boutique par une cloison, mais il existe des boutiques qui sont régulièrement traversées par tous ceux qui veulent accéder aux étages.

Celle qu'occupe le marchand de laine Fourdinier, rue des Lombards, souffre de ce handicap⁷⁶. Il est vrai que la maison ne dispose que d'une seule porte, à peu près au milieu d'une façade de faible largeur, 14 pieds 6 pouces (4,70 m), ce qui est inférieur aux mesures les plus basses proposées par Briseux : 15 pieds. Seule l'arrière-boutique, qualifiée de salle à manger par le greffier, garde une certaine intimité grâce à une cloison de séparation avec l'allée qui ne démarre qu'après la boutique. Cette situation est difficilement tolérable pour un boutiquier : le va-et-vient peut troubler les clients et être préjudiciable à la bonne marche du commerce, sans compter les risques de vols. Le cas de Fourdinier peut s'expliquer par le fait qu'il occupe la majeure partie de sa maison : le premier étage sert de magasin, les deux suivants sont à usage de logement pour le maître de séant, seuls les quatrième et cinquième sont peut-être mis en location, mais il est plus probable qu'ils servent de logis à des employés. La situation est loin d'être représentative, mais l'absence d'allée se retrouve dans les maisons du pont Notre-Dame que leur étroitesse condamne à s'en passer. Dix maisons du pont Marie en sont également dépourvues⁷⁷.

Plusieurs élévations de façades arrageoises ou dunkerquoises indiquent clairement une entrée unique, dévolue de ce fait à l'accès commercial et à l'accès des habitants. Néanmoins, il est probable que ces édifices, somme toute modestes, n'abritent qu'une seule famille, réduisant ainsi le risque qui pourrait peser sur les marchandises. Cela dit, la maison que le négociant Guillaume Debuigne désire bâtir dans la rue Notre-Dame, à Dunkerque, à l'hiver 1759, distingue nettement la boutique, sa vitrine

76 AN, Z¹ 1110, 19 décembre 1783 (estimation d'une maison pour les mineurs Fourdinier).

77 AN, Cartes et plans, F²¹ 3572 (plan des maisons du pont Marie).

et sa porte, de l'entrée de la maison, qui se présente sous la forme d'une porte cochère totalement surdimensionnée pour cet édifice élevé d'un unique étage carré et d'un second établi dans le comble⁷⁸. Quelques élévations de façades arrageoises semblent indiquer une séparation prévue entre l'entrée de la boutique et une allée qui mènerait à l'escalier qui dessert les étages (fig. 5).

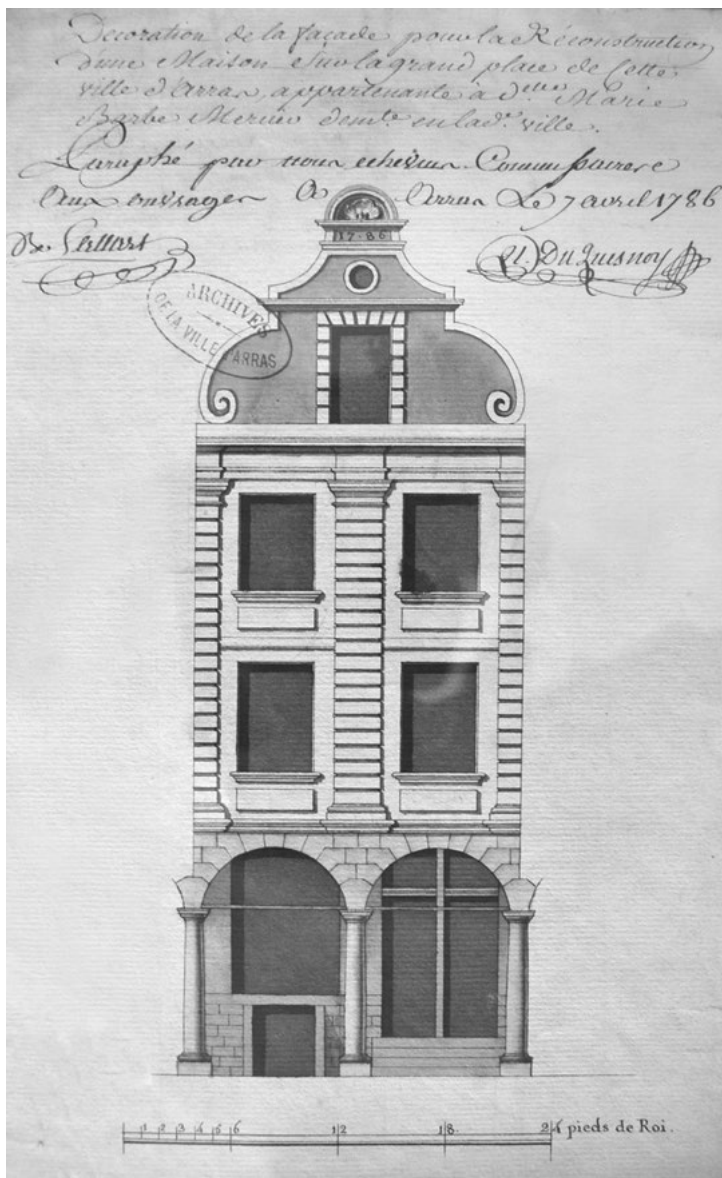
Bien des plans-reliefs, scrutés avec attention, fournissent des exemples, stimulants à défaut d'être assurément conformes à la réalité, de façades percées de ce qui semble être une porte de boutique flanquée d'une ou de deux baies portées sur un soubassement. Il est assez rare, sur les cahiers de développement de Toul, pourtant bien postérieurs, de rencontrer deux ouvertures d'accès aux maisons⁷⁹. La boutique semble donc servir de passage à tous les habitants. En l'absence de travaux confrontant un recensement contemporain à ces données purement graphiques, il apparaît difficile d'exclure la possibilité d'une occupation monofamiliale de ces bâtiments. Certes, une seconde porte éclôt dans les immeubles les plus importants, mais d'autres exemples contredisent ce constat.

Il n'existe qu'une solution pour qui ne souhaite pas réduire la surface de vente de la boutique tout en la garantissant contre le vol : c'est la formation, à l'aide d'une cloison amovible, d'une allée provisoire pendant les heures de fermeture de la boutique. Certes, pendant la journée, les locataires traversent la boutique, mais c'est toujours sous l'œil inquisiteur de celui qui l'occupe. En revanche, lorsque la boutique est fermée, la cloison qui la sépare de l'allée place les marchandises hors de portée des malfaiteurs. Les maisons établies sur les ponts sont, à cause de leur exiguïté, un terrain idéal pour ce type d'expérience. À Paris, plusieurs exemples sont rassemblés sur le pont au Change. Une « allée pour les nuits et les jours de fête fermée par une cloison mobile en planches » protège ainsi les objets précieux que renferme la boutique de l'orfèvre Huguet⁸⁰. Dans la maison n° 18, se trouve également « une partie de menuiserie mobile pour fermer tous les soirs un passage

⁷⁸ AM Dunkerque, série 24, pièce 131.

⁷⁹ Musée des plans-reliefs, Paris, art. IV, n° 264, cahiers C à E (plans et élévations de façades levés en 1848-1849).

⁸⁰ AN, Z¹ 1145, 30 janvier 1786 (estimation de la succession Beasse de La Brosse).



5. Élévation d'une façade à bâtir sur la grand place d'Arras, 1786 (Arras, Archives municipales, dessins d'architecture, n°565) (cliché Anne-Charlotte Data). Au rez-de-chaussée, sous l'arcade de droite, on remarque une séparation entre deux entrées : celle de gauche donne accès à la boutique, celle de droite, aux espaces d'habitation.

d'allée conduisant à l'escalier⁸¹ », alors que celle numérotée 16 utilise un système plus perfectionné : « une fermeture mobile et mouvante sur traverses de fer scellées au plancher et au mur mitoyen pour former passage d'allée aux dépens de ladite boutique⁸² ». L'allée de la maison n° 22 est de même « retranchée sur la boutique par cloisons mouvantes et glissantes sur des traverses de fer attachées au plancher haut⁸³ ». Chez Crose, l'accent est mis sur la sûreté des marchandises : « une cloison de menuiserie composée d'anciennes fermetures brisées en trois parties ouvrantes et fermantes sépare la boutique du passage d'allée, avec barre de sûreté mobile s'adaptant dans les crampons de la cloison et de la fermeture de boutique, le tout garni à l'intérieur de tôle bardée de clous⁸⁴ ». De semblables cloisons mobiles se trouvent également sur la terre ferme, comme, par exemple, chez un marchand de draps de la rue Saint-Honoré qui protège ainsi sa boutique « les jours de fermeture⁸⁵ », ou chez un joaillier de la rue des Deux Boules⁸⁶, tandis que la boutique du bouchonnier Henry, rue des Lombards, se contente d'une cloison formée de simples ais de bois⁸⁷. Le procès-verbal de visite d'une maison de la rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, occupée par un papetier, décrit plus précisément la cloison mobile équipée de roulettes de cuivre roulant sur trois barreaux de fer qui sert à former un allée « les jours de fête⁸⁸ ».

En règle générale, toutefois, du moins dans les villes de quelque importance, l'aménagement permet de séparer la boutique de l'espace semi-public qui sert d'entrée à la maison. Une maison de Dinan, datable du XVI^e siècle, abrite en fait deux boutiques, auxquelles on accède par un vestibule central qui précède également l'escalier en vis desservant les deux niveaux supérieurs⁸⁹. La solution la plus courante juxtapose

81 AN, Z^{II} 1161, 8 mars 1787 (estimation de la maison n° 18 appartenant à Didier).

82 *Ibid.*, 5 mars 1787 (estimation de la maison n° 16 appartenant à Barnou).

83 *Ibid.*, 1^{er} mars 1787 (estimation de maison appartenant aux héritiers Benoist).

84 AN, Z^{II} 1160, 24 février 1787 (estimation de la maison n° 69 du pont au Change).

85 AN, Z^{II} 1111, 23 février 1784 (estimation de la succession Barré).

86 AN, Z^{II} 1076, 25 juillet 1781 (estimation de la succession Tellier).

87 AN, Z^{II} 1112, 17 mars 1784 (estimation de maison appartenant aux mineurs Trudaine).

88 AN, Z^{II} 1184, 2 septembre 1788 (estimation de la succession Dheu).

89 N° 24, rue du Petit-Fort, à Dinan (Côtes-d'Armor) dans Daniel Leloup, *Maisons en pan-de-bois de Bretagne. Histoire d'un type d'architecture urbaine*, Rennes,



6. Maison de la rue Saint-François (auj. rue de la Paix) à Charleville (début XVII^e siècle), montrant l'aménagement d'une porte d'accès aux étages, indépendante des deux boutiques inscrites dans une baie à arcade (état en 2009) (cliché Yuri Carbonnier)

une porte d'accès à une allée, qui conduit à l'escalier principal, et une ou deux boutiques qui bénéficient de leur propre porte. L'aménagement peut-être prévu dès l'origine, comme dans les maisons qui forment l'enceinte de la place Dauphine à Paris ou dans celles qui sont édifiées le long de la rue Saint-François, à Charleville, à peu près à la même époque (fig. 6).

162

À Charleville, justement, la source cadastrale permet de jeter un éclairage intéressant sur cette question. Dans la rue aux Juifs, une maison relativement modeste, toujours en place, abrite un boucher sur étal, chef d'une famille de six personnes, qui occupe la boutique du rez-de-chaussée, ainsi que trois ménages, respectivement composés de trois, deux et deux personnes. L'entrée de la boutique, astucieusement aménagée dans une baie cintrée, est complétée par une porte donnant accès à une allée qui mène jusqu'à la cour, préservant ainsi le commerce et l'intimité de chaque locataire (fig. 7)⁹⁰.

L'arcade d'ouverture de boutique est un élément récurrent dans les opérations immobilières urbaines au xvii^e, comme au xviii^e siècle. On la retrouve dans les maisons bâties sur les ponts parisiens qui ajoutent cet agrément à leur emplacement idéal pour un usage marchand. La plupart y ont installé une vaste baie vitrée dotée d'une porte à carreaux de verre, mais il semble que ce système ne puisse pas être généralisé, si l'on en croit la représentation que nous a laissée Watteau dans sa fameuse enseigne pour le marchand d'art Edme-François Gersaint, établi sur le pont Notre-Dame, dont on sait néanmoins qu'elle est plus évocation que portrait fidèle de l'espace de vente qu'elle annonce⁹¹.

Ouest-France, 2002, p. 66-67.

⁹⁰ AM Charleville-Mézières, 1G 5, fol. 123 et recensement de 1839.

⁹¹ Tableau conservé au château de Charlottenburg, à Berlin. Pour la réalité des boutiques sur les ponts : Guillaume Glorieux, *À l'enseigne de Gersaint*, Seyssel, Champ Vallon, 2002 ; Youri Carbonnier, « Structures et occupation des maisons des ponts parisiens à la fin de l'Ancien Régime », *Architettura Città*, 2001-3, « Città fluviali – Villes fluviales », p. 20-31 ; *id.*, « Les maisons sur les ponts à Paris aux xvii^e et xviii^e siècles », dans Donatella Calabi et Claudia Conforti (dir.), *I Ponti delle capitali d'Europa dal Corno d'Oro alla Senna*, Milano, Electa, 2002, p. 166-175 ; Donatella Calabi, « Ponti e botteghe a Parigi alle soglie dell'età moderna », dans *ibid.*, p. 150-165.



7. Aménagement spécifique pour une boutique, avec baie cintrée et porte coupée flanquée de murets à hauteur d'appui, rue aux Juifs (auj. rue Hippolyte Taine) à Charleville (état en 2009) (cliché Youri Carbonnier)

Watteau nous entraîne en fait vers l'extérieur de la boutique, annoncée souvent par une enseigne, d'abord pendue sur une potence, mais combattue dans bien des lieux à la fin de l'Ancien Régime qui y voit un risque pour les passants (surtout les jours de grand vent), un facteur d'insécurité nocturne à cause des ombres qu'elle projette et un élément d'enlaidissement du paysage urbain. En 1772, les municipalités de Saint-Omer et d'Arras interdisent presque simultanément les enseignes pendantes qui doivent être remplacées par des « tableaux » annonçant plus ou moins la profession du locataire⁹². Les demandes de poses arrageoises montrent clairement à quel point, dès avant cette date fatidique, les tableaux gagnent du terrain, parfois complétés par des écriteaux qui témoignent des progrès de l'alphabétisation⁹³. Quelques exemples d'enseignes intégrées à la grille qui protège la boutique des intrusions extérieures commencent à apparaître dans les rues de Paris, comme cette toison d'or qui s'inscrit dans la grille de fer du marchand de laine Fourdinier, rue des Lombard, rappelant le décor peint sur le plafond de l'auvent⁹⁴. Les marchands de vin et les boulangers⁹⁵ sont tenus d'être protégés par des grilles solides, afin d'éviter les troubles émeutiers, mais d'autres professions n'hésitent pas à s'abriter derrière des

-
- 92 En 1756, Chombart demande de poser un tableau « représentant la sainte face pour vendre des marchandises de toile » (AM Arras, DD 4, fol. 24, 26 janvier 1756). Il s'agit probablement d'une véronique, allusion subtile au tissu. De façon plus claire le tailleur Compaigne fixe un tableau représentant « une paire de cizeaux, et différents marchandises tant en tabac poudre pommade et autres » (AM Arras, DD 3, fol. 298 v^o, 10 avril 1747).
- 93 Alicia Chevalier, *Les Enseignes, les écriteaux, les montres vitrées, les tableaux et les treilles à Arras de 1722 à 1753*, mémoire de Master I, Université d'Artois, 2012, p. 40. L'écriteau est logique lorsqu'il annonce une maîtresse d'école ; il est moins attendu quand il vante les vertus d'une « liqueur propre à détacher toute sorte d'étoffe » (AM Arras, DD 4, fol. 142 v^o). Pour une vue plus générale sur les différentes marques de boutiques : David Garrioch, « House names, shop signs and social organization in western European cities, 1500-1900 », *Urban History*, 21, 1994, p. 20-48.
- 94 AN, Z¹ 1110, 19 décembre 1783 (estimation d'une maison pour les mineurs Fourdinier).
- 95 AN, Z¹ 1100, 30 mai 1783 (estimation de la communauté Brullée, quai de l'École, où un treillage en fil de fer vient compléter une grille à barreaux). Ce sont les plus nombreux parmi les demandeurs de poses de « treilles » qui s'adressent à l'échevinage arrageois (AM Arras, DD 3 à 5).

barreaux, fussent-ils de bois, comme les notaires, qui, outre leurs actes, sont amenés à conserver de l'argent dans leurs études⁹⁶.

Le XVIII^e siècle est celui du triomphe des aspects décoratifs de la boutique⁹⁷. Certes, on trouve encore maintes boutiques d'inspiration médiévale, constituées d'ouvroirs sur la rue, parfois constitués d'abattants qui pivotent sur des axes horizontaux, l'un vers le bas (formant alors étau sur le soubassement), l'autre vers le haut (formant auvent), d'autres fois fermés de solides ais de chêne glissés entre deux coulisses et bloqués par de fortes barres métalliques. Les structures en pans de bois se marient harmonieusement avec ce type d'ouvertures, comme le fameux cabaret à l'*Image Notre-Dame*, sur la place de Grève à Paris, ou nombre de maisons urbaines bretonnes.

Néanmoins, les boutiquiers n'hésitent pas, suivant leurs moyens, à compléter ce canevas constructif par un aménagement décoratif bienvenu. Celui-ci revêt parfois de bien modestes proportions. En 1786, à Arras, un habitant obtient de poser deux petites planches aux coins de la porte et d'y « peindre du coton, de la laine, du fil et autres marchandises⁹⁸ ». La devanture de boutique en menuiserie, porteuse d'un décor sculpté et, plus souvent, peint est une des conquêtes du siècle des Lumières. Ce sont, par exemple, ces panneaux ornés de peintures qui montent jusque dans la hauteur de l'entresol, en façade de la grande boutique qui flanque, à droite, l'entrée de la place Dauphine en venant du pont Neuf⁹⁹, ou ces boiseries à guirlandes qui sont plaquées devant la boutique de Faudon, quai de Bourbon en 1779¹⁰⁰. En 1786, le doreur Vannier décide d'embellir la maison qu'il vient d'acquérir de la Ville, au

96 Marie-Françoise Limon, *Les Notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1992, p. 135 et 186-187.

97 Sophie Descat, « La boutique magnifiée », *Histoire urbaine*, n° 6, 2002, p. 69-86.

98 AM Arras, DD 5, fol. 116 r°, cité dans Anne-Charlotte Data, *Étude des autorisations de bâtir à Arras au XVIII^e siècle dans la paroisse de Saint-Nicolas sur les Fossés*, mémoire de Master I, Université d'Artois, 2011, p. 103.

99 AN, Z¹ 992, 15 mai 1775 (estimation de la succession Allain, place du Pont-Neuf).

100 AN, Z¹ 1045, 17 février 1779 (estimation, avec dessin de la devanture). Ce décor de menuiserie a été remonté au Metropolitan Museum of Art de New York, avec quelques différences par rapport au dessin, qui n'a été redécouvert que plus tard.

coin de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Séverin¹⁰¹. La boutique est abritée derrière une façade de menuiserie, présentant une succession de pilastres surmontés de consoles et de panneaux, et percée d'une porte et de deux châssis vitrés. L'ensemble est couronné d'une architrave et d'une frise, surmontées d'une corniche de plâtre à denticules et moulures. Le nom et la profession de Vannier sont inscrits sur l'architrave¹⁰².

Le boutiquier profite parfois de la légère saillie du soubassement de la baie de la boutique pour y installer une véritable vitrine, qui avance par rapport à la façade et prend plus efficacement la lumière¹⁰³. C'est sans doute ce type d'équipement que l'échevin arrageois examinateur des demandes nomme « montres vitrées », à moins qu'il ne s'agisse de boîtes posées sur l'appui de la fenêtre¹⁰⁴. En tout état de cause, l'afflux de lumière dans la boutique conduit ces aménagements, avec l'espoir qu'il s'accompagnera bien vite d'un afflux de clientèle¹⁰⁵.

Attirer la clientèle et organiser un espace de travail commode constituent les deux principales préoccupations des artisans et boutiquiers dans les villes de l'Ancien Régime. Qu'ils soient installés dans une rue passante et naturellement favorable au commerce ou dans une ruelle moins fréquentée ne change guère les moyens mis en œuvre pour y parvenir : extérieur plus ou moins explicite (avec ou sans vitrine, avec ou sans enseigne ou autre marque de boutique, ce dernier élément étant également valable pour les activités exercées en chambre, avec ou sans étal) et, le plus souvent, sacrifice d'une part des conquêtes contemporaines en matière d'habitat, qui pénètrent pourtant jusque dans les logements les plus modestes, avec une habileté et une astuce limitées ici à l'espace de travail.

¹⁰¹ AN, Q¹ 1347, 7 mars 1786 (vente d'une maison par la Ville, à Vannier). C'est la maison sur laquelle s'appuie la fontaine Saint-Séverin.

¹⁰² AN, Z¹ 1151, 12 juillet 1786 (visite de réparations à faire, rue Saint-Jacques au coin de la rue Saint-Séverin).

¹⁰³ AN, Z¹ 1084, 18 mars 1782 (estimation d'une maison place Dauphine, de la succession de Claude de Lafresnaye, avec une coupe montrant la vitrine en saillie).

¹⁰⁴ Plusieurs exemples repérés par A. Chevalier, *Les Enseignes [...] à Arras de 1722 à 1753*, *op. cit.*, p. 21 et p. 69-89.

¹⁰⁵ Sur le rôle de la lumière dans les stratégies de vente, voir F. Courpotin, « De la boutique sur rue au magasin », *art. cit.*, p. 327-328.

Certes, en ce domaine comme en bien d'autres, tout est aussi question de moyens financiers. Chez les plus cossus des boutiquiers, la ségrégation avec le logis se lit dans la distribution verticale de la maison. Il n'est toutefois pas rare qu'un horloger ou un orfèvre intègre son atelier dans son logement, alors même qu'il dispose, un niveau plus bas, d'une boutique splendide. La minutie de l'activité le permet et la préciosité des objets y encourage. Certes, la boutique est souvent protégée des malveillants par des grilles métalliques ou par des ais d'un chêne épais solidement fixés à la nuit tombée. De tels dispositifs ne suffisent pas toujours à se prémunir des vols. Ainsi, le perruquier parisien Crosnier, à qui a été dérobée une des serrures de sa boutique, craint, à juste titre, une tentative de vol pendant la nuit et veille avec ses garçons pour faire fuir les malandrins¹⁰⁶. Quant au marchand fourbisseur Briel, la situation favorable de sa boutique, sur le pont Saint-Michel, se révèle catastrophique à la veille de la prise de la Bastille lorsque des hommes enfoncent la porte pour s'emparer des armes, en menaçant le garçon de boutique¹⁰⁷. Ce dernier exemple nous permet de constater l'absence de proximité entre le logement du marchand et son espace de vente : en effet, le récit qu'il livre au commissaire du Châtelet est constitué des éléments rapportés par le compagnon qui gardait la boutique. Briel n'a rien entendu et rien vu, contrairement à son voisin le ceinturonnier Forbet, victime de la même troupe¹⁰⁸. Si la plupart des marchands ou artisans logent à proximité de leur lieu de travail, bénéficiant parfois, nous l'avons vu, de petite trappes pour surveiller la boutique, certains habitent ailleurs – souvent dans le voisinage –, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'un choix délibéré ou d'une situation conjoncturelle (établissement sans déménagement, absence de logement près de la boutique...). Un menuisier établi dans l'enclos de Saint-Denis de la Chartre occupe deux chambres au cinquième étage,

¹⁰⁶ AN, Y 11440 (cahier des déclarations du commissaire Chénon, mercredi 29 octobre 1788).

¹⁰⁷ AN, Y 12698 (minutes du commissaire Duhauffour, déclaration d'enlèvement d'armes du 15 juillet 1789, par Briel).

¹⁰⁸ AN, Y 12698 (minutes du commissaire Duhauffour, déclaration d'enlèvement de marchandises par Joseph Forbet, 14 juillet 1789).

chez une blanchisseuse, dans la rue de la Lanterne toute proche¹⁰⁹, tandis que le marchand mercier bijoutier Rousseau déclare un domicile place Dauphine et une boutique au pont Neuf¹¹⁰. Les marchands de vin, qui détiennent souvent plusieurs débits de boissons, délèguent à des compagnons le soin d'y recevoir la clientèle, tandis qu'ils se logent parfois en de belles maisons dépourvues de boutique¹¹¹ et parfois assez éloignées¹¹².

C'est néanmoins par l'attachement à la maison à boutique que la bourgeoisie commerçante parisienne inscrit généralement sa réussite, à travers le maintien séculaire d'un domicile lié à un lieu de commerce, à une enseigne et à une parcelle¹¹³. La collusion entre domicile et lieu de travail n'est plus contrainte : elle devient un signe d'implantation et de réussite sociale.

109 AN, Y 13015^A (minutes du commissaire Ferrand, scellés après le décès de Noël Bertrand, maître menuisier, 31 mars 1788).

110 AN, Y 12697^A (minutes du commissaire Duchauffour, déclaration de vol, 19 mars 1788). Rousseau déclare que, en arrivant à sa boutique le matin, il a constaté qu'elle avait été fracturée et qu'un soldat de la garde de Paris avait été placé en faction pour la surveiller, ce qui prouve bien le (relatif) éloignement entre son domicile et sa boutique.

111 Pour un exemple, antérieur et assez original, d'un marchand de vin qui fait bâtir un hôtel au faubourg Saint-Germain, voir Thomas Berthod, « Une stratégie ascensionnelle : un exemple de marchand de vin protestant parisien au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 2011, p. 75-123.

112 Vé, marchand de vin du roi, demeure rue Traversière Saint-Honoré mais possède une « cave » au Marché neuf, sur l'île de la Cité, soit à environ deux kilomètres de son domicile, dont s'occupe un garçon nommé Meunier (AN, Y 13015^B [minutes du commissaire Ferrand, procès-verbal de capture de Meunier par la garde, 24 octobre 1788]).

113 Mathieu Marraud, *De la ville à l'État. La bourgeoisie parisienne XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 163-170.

TROISIÈME PARTIE

Habitat rural et modes de vie

VIVRE EN GENTILHOMME CAMPAGNARD AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Michel Figeac

Université Bordeaux Montaigne / CEMMC

« Il y a beaucoup de petite noblesse en Angoumois [...] et la plupart de ces familles qui étaient peu de choses dans leur origine, ayant tout d'un coup été rendues nobles, ont produit une infinité de gens qui [...] ont demeuré et tombent de plus en plus, en se multipliant et en se divisant dans une honteuse pauvreté¹ ». C'est ainsi que Jean Gervais, lieutenant criminel au présidial et maire d'Angoulême, signalait la présence, dans sa province, de gentilshommes indigents qui étaient souvent la conséquence d'un partage noble qui privilégiait l'aîné. Avec le talent littéraire en plus, Chateaubriand avait dépeint exactement le même phénomène en Bretagne quand il écrivait que « les cadets divisaient entre eux tous un seul tiers de l'héritage paternel. La décomposition du chétif estoc de ceux-ci s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient ; et comme la même distribution des deux tiers au tiers existait aussi pour leurs enfants, ces cadets des cadets arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours chevaliers hauts et puissants seigneurs d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne² ». Ainsi se trouvait très clairement désignée la coutume comme accélérateur de la paupérisation de la noblesse, avec la question sous-jacente de savoir à quel niveau de fortune on devenait incapable de maintenir un niveau social correspondant au statut nobiliaire. Ici, l'approche par la culture matérielle peut fournir des clés de lecture, car l'une de ses ambitions méthodologiques est de mettre en évidence des dénivellations socio-économiques internes à un

1 Jean Gervais, *Mémoires sur l'Angoumois* [1864], rééd. Paris, B. Sédulchre, 1986, p. 34.

2 François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. M. Levaillant et G. Moulinier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1947, p. 12.

groupe social. Ceci dit, dans sa thèse sur la noblesse pauvre bretonne, Michel Nassiet a fait ressortir les difficultés que l'on peut rencontrer à recréer un habitat qui a totalement disparu et qui n'a guère laissé de traces dans les archives, ce qui conduit à le déduire par extrapolation de documents qui émanent plutôt de la petite noblesse³. Depuis, de nouvelles études, notamment celle d'Étienne Lambert sur la noblesse de Basse-Normandie ou celle d'Olivier Royon sur celle du Sarladais ont exploré d'autres régions dans lesquelles la paupérisation de la noblesse s'était accélérée⁴. Partant des travaux qui ont scruté la culture matérielle de la noblesse, je m'interrogerai sur la validité du clivage ville/campagne, avant de recréer les manières de vivre de la noblesse rurale, pour terminer par ces hobereaux que la déchéance socio-économique menait inexorablement à la sortie du second ordre.

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE, DEUX ESPACES NOBILIAIRES SÉPARÉS ?

Les enseignements de l'analyse statistique

Seule une exploitation statistique des inventaires comme celle que j'ai menée entre Bordeaux et l'intérieur de la Guyenne est susceptible de dépasser les impressions et de mesurer un éventuel décalage⁵. Quantitativement, on ne discerne pas d'écart significatif dans le nombre moyen de meubles (6,59 armoires en ville contre 6,68 à la campagne, 3,89 contre 2,89 pour les coffres, 2,24 commodes contre 2,10), ce qui est au demeurant logique puisque les châteaux ruraux étaient des demeures fort vastes et abondamment meublées. On remarque surtout que le mobilier le plus sophistiqué, le plus précieux et le plus récent, était nettement moins important en province. Les fauteuils, les bergères,

3 Sur la méthodologie, voir Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne xv^e-xviii^e siècle*, Bannalec, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, p. 211-227.

4 Étienne Lambert, *Nobles du bocage, nobles de la plaine. Au centre de la Normandie (1700-1790)*, thèse de doctorat, Université de Caen-Basse-Normandie, 2010, 3 vol. ; Olivier Royon, *La Petite Noblesse de la sénéchaussée de Sarlat de la Fronde à la Révolution française (1648-1789)*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2011, 4 vol.

5 Michel Figeac, *La Douceur des Lumières. Noblesse et art de vivre en Guyenne au xviii^e siècle*, Bordeaux, Mollat, 2001.

sans parler des sofas étaient ainsi incontestablement moins fréquents (33,96 contre 23,49) car, dans les pièces secondaires, on utilisait la plupart du temps des chaises simplement paillées. Les petits meubles (chiffonniers, encoignures, cabarets) qui investissaient les intérieurs bordelais, étaient ici beaucoup moins nombreux et ne se retrouvaient que dans les très grands châteaux. De simples étagères suffisaient amplement pour supporter quelques livres de dévotion et les différentes éditions de *La Maison rustique*⁶. La quantité bien plus faible de tables à jeu (0,94 contre 3,17 en moyenne à Bordeaux) était-elle une indication d'un moindre attrait pour cette passion dispendieuse, ou le signe que le jeu se déroulait sur une petite table unique, au tapis vert usé, dans un coin du salon ?

Si l'on envisage le décor, les observations sont strictement les mêmes. D'une manière générale, les éléments du décor semblaient nettement moins nombreux dans les châteaux de la Guyenne, aussi bien pour les tapisseries (11,11 par inventaire contre 7,60) que pour les tableaux (16,29 contre 11,44), les trumeaux (2,43 contre 1,27) ou les gravures (6,94 contre 0,28).

L'étude de la matière des objets va dans le même sens, par exemple en ce qui concerne les arts de la table. Le noble avait en effet table ouverte, mais la vaisselle était visiblement moins raffinée. La faïence était nettement plus courante qu'en Bordelais (42,67 % contre 32,64 %), alors que l'on obtient le résultat inverse pour la porcelaine (9,16 % contre 25,56 % en Bordelais). Assiettes, sauciers, saladiers, soupières étaient la plupart du temps dans une faïence qui provenait de nombreux ateliers qui, comme ceux de Samadet, avaient proliféré tout au long du siècle, fournissant en Chalosse une production rustique, mais souvent assez délicatement décorée. Beaucoup de plats étaient encore en étain (13,53 %) alors qu'ils avaient pratiquement disparu en Bordelais (3,55 %). La vaisselle était certes moins fine, mais elle était tout aussi abondante et souvent capable de réunir des assemblées extrêmement nombreuses. C'est sur la foi de

6 *L'Agriculture, et maison rustique de M. Charles Estienne [...], parachevée premièrement, puis augmentée par M. Jan Liebault*, Paris, Jacques du Puys, 1572 [disponible dans Gallica].

telles observations quantitatives que certains historiens, comme Philippe Jarnoux, ont pu déduire que cela correspondait à deux modes de vie assez opposés : « L'appartement urbain est un amoncellement d'objets. On accumule les meubles, les tentures, tapisseries, objets de décoration de tous genres, tous achats assez récents et chers. Le noble consomme en ville [...]. Le château n'est pas toujours un lieu de réception ; on y vit en famille et on n'accueille régulièrement que les proches [...]. Mais l'espace intérieur du château reste en partie gouverné par des préceptes et des habitudes anciennes, mettant en valeur, en particulier, l'enracinement de la lignée familiale⁷ ».

Les vérités d'une approche qualitative : « La lumière pénètre peu mais elle arrivait douce »

En réalité, ces mots de Talleyrand en visite à Chalais chez sa grand-mère⁸, aux confins du Périgord et de la Charente, résument parfaitement le problème et les nuances qu'il faut apporter à l'approche statistique. Même dans les châteaux des fins fonds de la Guyenne, les traces du progrès étaient loin d'être absentes, mais elles prenaient des formes variables et irriguaient inégalement les demeures en fonction de la fortune des propriétaires. On le perçoit particulièrement bien quand on suit la diffusion des modes étrangères marquées par la recherche de l'exotisme et par l'anglomanie. C'est ainsi que l'on voit une « chambre chinoise » dans le château d'Amet Laromagère de Roussey en Charente, meublée entre autres, de « deux chaises chinoises », de « six pots à fleurs de faïence et de verre bleu » ainsi que d'« un pavillon chinois en carton »⁹. Cette pièce traduisait bien sûr le goût des chinoiseries mais, inventoriée sous la Révolution, elle était déjà un peu passée de mode. Ailleurs, la folie des indiennes s'était emparée des propriétaires, à l'image de ce château landais de Baudignan, que le propriétaire, Caucabannes,

7 Philippe Jarnoux, « La noblesse bretonne au XVIII^e siècle : les tiraillements de la modernité », dans Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen-Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 1999, p. 186.

8 *Mémoires et correspondances du prince de Talleyrand*, éd. Emmanuel de Waresquiel, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2007, p. 124.

9 AD Charente, Q IV20.

avait transformé en véritable musée de la toile de Jouy, puisque ces impressions recouvraient 95 % des chaises et des fauteuils. La mode des tissus muraux gagnait sans cesse du terrain, tout comme les papiers peints qui prirent un grand essor dans les trois dernières décennies.

En réalité, à la campagne, les différences entre les inventaires sont considérables, entre le grand seigneur et le petit hobereau désargenté. Dans les Landes, chez les Sourdis, Caupenne ou Baylenx, les murs étaient recouverts d'œuvres d'art, tandis que dans de nombreux manoirs, les pièces n'étaient décorées que de scènes religieuses et de tapisseries de Bergame rongées par les mites. On ne peut donc pas écrire qu'à la campagne, le mode de vie était systématiquement moins sophistiqué qu'en ville, dans la mesure où la fortune du propriétaire, voire la place qu'il accordait à sa demeure dans son système de représentations, semblent les facteurs déterminants.

En Bordelais, certains châteaux viticoles accueillaienent notamment une vie mondaine importante, particulièrement au moment des vendanges. Le château de Haut-Brion, propriété du comte de Fumel à la fin de l'Ancien Régime, offrait un mobilier aussi fastueux que celui des plus beaux hôtels de la ville proche¹⁰. De même, à Château d'Yquem, que Joséphine de Sauvage apporta en dot en 1785 à Louis-Amédée de Lur Saluces, la chambre de la future donne une idée du luxe qui régnait dans la demeure. Elle contenait deux lits jumeaux à roulettes estimés 1 200 livres, ce qui constituait le dernier cri en matière de literie, et dans un grand miroir se reflétaient un bureau, une encoignure, une chiffonnière, une bergère, une duchesse et pas moins de 17 fauteuils recouverts de satin et de tapisserie¹¹. Nombreux sont les nobles de ville qui n'en possédaient pas tant ! En vérité, s'il n'y avait pas de différence entre les hôtels urbains et les châteaux du Médoc ou du Sauternais, où tout était aménagé pour recevoir avec confort les parlementaires venus s'y délasser, le fossé était énorme avec les maisons dont l'unique vocation était d'être le centre d'exploitations agricoles. On observe le même comportement chez les parlementaires du Toulousain où, à côté

¹⁰ AD Gironde, Q 916.

¹¹ AP Lur Saluces, Dossier des contrats de mariage, M^e Chalu, 6 juin 1785.

des propriétés céréalières du Lauragais, on recense toute une série de châteaux comme la propriété de Bonrepos, seigneurie du procureur général Riquet, où l'on avait installé le confort moderne pour une intense vie festive.

En réalité, tout dépendait de la place du domaine rural dans le système de représentation, car l'équilibre pouvait se renverser, et le propriétaire accorder davantage de soin à ses possessions rurales, car elles lui permettaient de mieux faire oublier une noblesse récente. Olivier Chaline y voit en Normandie une singularité des magistrats rouennais qui, dans l'ensemble, mettaient l'accent sur leurs propriétés rurales¹². Le procureur général Godart de Belbeuf, auquel il s'est notamment intéressé, dessina lui-même les plans de son château et des jardins qui l'entouraient. Parvenu à l'une des places les plus éminentes de la province, le marquis se dota d'une résidence digne de son état, à la fois lieu de réception, comme en témoignent les salons et le théâtre, et havre de l'intimité familiale, manifestant ainsi une volonté d'harmoniser un double système de valeurs. Pour d'autres, le rapprochement de la campagne correspondait à la quête nouvelle de la nature telle que la recommandait Jean-Jacques Rousseau, ainsi que l'exprime Marie-Françoise de Pardaillan, dans une lettre à son époux, François-Aymery, marquis de Civrac :

176

J'ai reçu hier, mon cher cœur, votre lettre de Blaignac. Que vous êtes heureux d'être dans ce charmant pays et que je vous porte envie. Arrangez-vous de façon que je puisse y aller l'année prochaine car, comme je vous l'ai mandé, la paix est remise aux calendes grecques et je ne suis pas d'humeur d'attendre si longtemps. Je meurs d'envie de voir le parc et je suis ravie de la découverte que vous avez faite des anciens canaux. Ils seront d'une grande utilité pour avoir de l'eau. J'ai donc quelquefois raison puisque, aujourd'hui, vous suivez mes projets pour le potager ; en prenant une partie de la vigne et le grand chemin, il sera parfaitement beau¹³.

12 Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf. Le roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996, p. 146.

13 Lettre citée dans Yves Durand, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1975, p. 259-260.

Ces nobles de cour qui, par choix ou par obligation (exil, vieillesse), se repliaient en province, constituaient des intermédiaires culturels très influents auprès des élites locales.

Tout cela confirme pleinement qu'à la campagne, moyennes et indices de fréquence recouvraient des réalités fort variables, de la maison de plaisance au vieux castel délabré, ce qui nécessite une démarche avant tout qualitative qui devrait nous permettre de recréer la vie quotidienne du gentilhomme campagnard.

L'HABITAT DU GENTILHOMME RURAL

Les signes de la prééminence

Le château de Fraysse, qui est à deux cents pas de Terrasson, n'est remarquable que par sa belle situation sur le penchant d'un coteau qui domine une riche plaine arrosée par la Vézère et au pied duquel coule cette rivière [...]. Cependant, quoique sa table et son ameublement soient sur le ton le plus décent et qu'il ait fait rebâtir son château sur un emplacement plus reculé de la rivière afin d'agrandir son jardin, qui est terminé par une superbe terrasse sur la Vézère, il n'a pas 10 000 livres de rentes et pas un sol de dettes¹⁴.

Dans cette belle description du château de Jacques de Saint-Exupéry, l'inspecteur des manufactures, François de Paule de Latapie, dégage très bien les signes de la prééminence seigneuriale. Au siècle des Lumières, la construction défensive n'était plus une nécessité, néanmoins, de simples manoirs demeurèrent sur les aplombs au-dessus des vallées, car les architectes rebâtissaient souvent sur le lieu de l'ancienne construction. Ainsi, au XVIII^e siècle, toujours en Périgord, Marc de Laulanié de Sainte-Croix fit bâtir son repaire de Sainte-Croix sur le point culminant de la région : la bâtisse dominait encore l'église romane et la maison du prieur, ainsi que les vallées de la Véronne, de la Couze et de la Vouludre. Si la symbolique seigneuriale rappelait dans le paysage la puissance du

¹⁴ AD Dordogne, 2 J 886, Notice de la généralité de Bordeaux en 1783 et 1784 par François de Paule de Latapie, inspecteur des manufactures.

détenteur d'une maison noble, l'ostentation avait un rôle identique. Apparus au milieu du xvii^e siècle, les logis dits en « chartreuse » produisaient par leur ampleur et l'élégance de leur ligne un effet identique. Les nobles qui choisissaient ce parti architectural cherchèrent à « casteller » leur résidence en l'édifiant sur des éminences du terrain ou en faisant élever de somptueux portails contribuant à anoblir le lieu. L'adjonction de pavillons, voire de tours, leur donnait aussitôt une allure de petits châteaux. Tel fut le cas de Peychaud, à Ambarès, entre Garonne et Dordogne, bâtiment très complexe, créé à la fin du xvii^e siècle par une famille de parlementaires, les Fayet. Le logis, composé d'un grand corps d'habitation rectangulaire, est en effet flanqué sur ses côtés de gros pavillons carrés à l'étage, doublés sur l'arrière de deux autres pavillons plus petits et hors d'œuvre. Deux petites tourelles rondes, coiffées de dômes en pierre de taille accolées aux ailes principales, donnaient un air incontestable de château à cette demeure qui commandait un très vaste domaine polyculturel de 200 hectares. Apprécier une demeure dans son environnement demande de ne pas en rester à l'inventaire après décès qui, comme en ville, ne fournissait aucun détail sur les façades et encore moins sur le site et la situation.

Si la hauteur permettait à de simples manoirs de se faire remarquer dans le paysage, les jardins entourant les bâtisses parvenaient au même résultat. Par son caractère non fonctionnel, le jardin apparaissait comme un luxe réservé aux familles dominant la paroisse. Les plus importantes demeures en disposaient systématiquement, mais la moindre maison noble avait son jardin dont il est difficile de dire s'il était potager ou d'agrément. Une famille aussi modeste que les Beudet de la Garennie en Périgord profitait bien d'un jardin d'agrément comme le révèle le livre de raison du chevalier de Beudet. En 1749, les haies furent taillées par le fossoyeur avec les ciseaux achetés deux ans plus tôt, puisqu'on relève la mention « neuf livres pour notre part d'une paire de ciseaux que le frère Ignace nous a fait faire pour tailler la haie¹⁵ ». Chez beaucoup de gentilshommes campagnards, de petits jardins, dont les cartes ne

15 Arch. du Roch, fonds de Beudet, livre de raison rapporté par O. Royon, *La Petite Noblesse de la sénéchaussée de Sarlat*, op. cit., t. III, p. 573.

conserver même pas le souvenir, correspondaient pourtant à des marqueurs nobiliaires dans le paysage.

Enfin, les bâtiments mêlaient encore plus étroitement ostentation et symbolique. Les signes distinctifs des logis nobles étaient avant tout repérables de loin et donc plutôt en hauteur, pour qu'ils soient plus visibles. Ainsi, les pigeonniers de hauts justiciers se trouvaient si possible sur un rebord de coteau ou de falaise : à Puymartin, près de Sarlat, il fut construit à l'extrémité de la terrasse ouest, au bord du plateau, car on pouvait l'apercevoir depuis la vallée de la Beune. Il est également intéressant de travailler sur les chapelles privées dont il est facile de faire l'inventaire puisque le concile de Trente avait renforcé les pouvoirs épiscopaux sur les lieux de culte privés¹⁶. Au XVIII^e siècle, toute personne désireuse d'en posséder une adressait une demande à l'archevêque, ce qui rend possible la cartographie et l'analyse des motivations qui étaient au moins autant sociales que religieuses. Nombreux furent d'ailleurs les négociants ou les financiers à faire des demandes, car c'était ainsi tenter de s'agréger au second ordre en adoptant un genre de vie nobiliaire dont la chapelle était une composante des plus significatives. Les propriétaires qui détenaient d'antiques demeures remettaient en valeur les parties nobles qui, des girouettes au blason, constituaient les attributs de la noblesse.

Plusieurs membres de la haute noblesse, qui souhaitèrent une résidence au goût du jour, ne rompirent pas forcément tout à fait avec leur passé. Combien de bâtiments de la pure esthétique classique furent bâtis à l'ombre d'une vieille tour féodale ? Quand Marc de Beauvau-Craon s'installa à Haroué en Lorraine, il s'adressa à Germain Boffrand qui, dans son *Livre d'architecture*, expliquait cette volonté de s'enraciner dans le passé : « Quoique ce bâtiment soit moderne, il a été construit avec des tours sur les vestiges d'ancien château qui étant fort caduc ne pouvait plus subsister¹⁷ ». Le nouveau château devait ainsi s'élever sur les fondations du précédent dont on conservait le plan en U cantonné de

16 Philippe Loupès, « Villégiature et dévotion privée : les chapelles domestiques dans le diocèse de Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 108-115.

17 G. Boffrand, *Livre d'architecture*, Paris, G. Cavalier père, 1785, p. 65.

tours ainsi que les fossés en eau. Le respect des principaux symboles du château fort permettait à Marc de Beauvau-Craon de s'inscrire dans la continuité féodale. Les tours et les douves, bien que dépourvues de toute signification militaire, demeuraient les signes du pouvoir seigneurial. Cette symbolique se retrouve, à la même époque, dans toutes les régions : à Talmay et Missery en Bourgogne, à Laroque en Bordelais, à La Barben près d'Aix-en-Provence ou à Mont Geoffroy en Anjou avec le maréchal de Contades.

Ce travail sur les signes peut tout aussi bien s'effectuer à l'intérieur du château que cela soit en exploitant les symboles sculptés sur les lambris ou sur les stucs, les ex-libris, la vaisselle armoriée ou encore les collections d'armes. Les armes, muettes ou parlantes, étaient gravées ou peintes sur les cheminées, sur les voûtes et dans le soutènement des fenêtres : à Puymartin, les armes des Saint-Clar et des Montvallat sont encore visibles dans l'encadrement de la fenêtre de la « chambre d'honneur » ; à Simeuil, le blason des La Chapelle, probables bâtisseurs de la maison forte, est déchiffrable sur la clé de voûte de la tour nord¹⁸. La vaisselle armoriée était également un signe de prestige exposé à la vue de tous les convives. À la Grande Filolie, sur la paroisse de Saint-Amand, près de Périgueux, les Beaulieu disposaient d'une abondante vaisselle rangée dans un coffre, que le notaire Veyssières inventoria en 1692. Les couverts combinaient ostentation et symbolique : les plats, les assiettes, les flambeaux, l'aiguière, le sucrier, le vinaigrier, les cuillères et les fourchettes étaient en argent et portaient les armes des Reilhac, de Montmège, des Beaulieu, des Salignac-Fénelon et des Burg, traces des différentes alliances contractées au fil du temps¹⁹. Comme le souligne Olivier Royon dans sa belle étude, la décoration intérieure évoquait aussi parfois les aptitudes militaires d'un lignage : à Puymartin, plafonds et murs étaient décorés de faisceaux d'armes et de scènes de guerre rappelant que les Saint-Clar et les La Pleynie s'étaient illustrés en défendant leur région à l'occasion des guerres de religion. Dans la noblesse bas-normande, la décoration n'était pas aussi sophistiquée pour des raisons économiques,

18 O. Royon, *La Petite Noblesse de la sénéchaussée de Sarlat*, op. cit., t. III, p. 580.

19 AD Dordogne, 3 E 2286, notaire Veyssières à Montignac.

mais le service des armes s'affichait directement sur les murs. Selon Étienne Lambert, les armes exposées étaient essentiellement des armes à feu (44,98 % des fusils et mousquets, 31,83 % des pistolets), des épées, sabres et fleurets (19,04 %) et enfin d'autres armes blanches (4,15 %) ²⁰. Louis-Nicolas de Millières, dans son manoir du Theil, exhibait dans sa chambre deux fusils et deux pistolets sur le manteau de la cheminée, une épée à poignée d'argent, un sabre de dragon à poignée de cuivre sur le bahut et une hallebarde pendue au mur. Un fusil à deux coups et un couteau de chasse dans la cuisine signalaient une autre passion nobiliaire. Ces collections d'armes étaient incontestablement beaucoup plus rares en ville dans les milieux de la robe, elles restaient au cœur des valeurs de la gentilhommerie rurale.

L'inventaire reflète d'une hiérarchie de la noblesse rurale

À la campagne comme à la ville, l'inventaire après décès pouvait fournir une image assez précise des dénivellations socioculturelles qui traversaient la noblesse. L'originalité de l'étude d'Étienne Lambert sur la noblesse bas-normande des élections de Vire, Domfront, Argentan et Falaise est d'être parvenue à démontrer que la dénomination des différents habitats nobles n'était pas uniquement sortie de l'imagination du tabellion soucieux de faire plaisir à la famille ²¹. Les qualificatifs de *maison*, *manoir* et *château* désignent les trois grandes catégories d'habitat, mais il s'agit de se demander dans quelle mesure ils correspondent à une véritable stratigraphie et s'ils ne sont pas le simple reflet des habitudes sociales. Les inventaires étant tous systématiquement évalués en Normandie, Étienne Lambert, très marqué par l'école quantitative des historiens caennais, a pu calculer des valeurs moyennes du mobilier par inventaire et le nombre moyen de pièces pour chaque unité d'habitation. Si l'on examine les richesses détenues dans les maisons rurales, leur valeur moyenne s'établit à 852 livres, tandis qu'un manoir héberge 2061 livres de meubles et un château 8196 livres. Les écarts sont incontestablement très conséquents et significatifs : un manoir détient 2,42 fois plus de

²⁰ É. Lambert, *Nobles du bocage, nobles de la plaine*, op. cit., p. 267.

²¹ *Ibid.*, t. III, 3^e partie, p. 256 sq.

richesses mobilières qu'une maison et un château 3,97 fois plus qu'un manoir. La hiérarchie interne au groupe se traduit concrètement dans l'espace domestique par la qualité de l'habitat : les trois types d'habitat reflètent des différences réelles, exprimées par le nombre de pièces (5,5 à 7 pièces pour une maison, 13,5 pièces pour un manoir et 23 pièces pour un château) ; l'abondance et la valeur du mobilier (31 meubles pour une valeur moyenne de 852 livres dans une maison rurale, 52 meubles pour 2003 livres de moyenne dans une maison urbaine, 67 meubles pour 2061 livres dans un manoir et 111 meubles pour 8196 livres dans un château). Malheureusement, une étude aussi rigoureuse ne peut être conduite partout, mais il est assez symptomatique de remarquer qu'elle est confirmée par les niveaux de capitation.

En Périgord, l'étude d'Olivier Royon, sans faire preuve de la même rigueur comptable, dresse également une typologie qui débouche sur des catégories très proches : la noblesse châtelaine, la noblesse des repaires et celle des métairies nobles. Dans le vocabulaire local, le *repaire* remplace le manoir, mais il s'appliquait à la même réalité, à savoir une gentilhommière, une maison forte, un logis seigneurial flanqué d'une ou deux tours et d'un système de défense sommaire. « Le château était aux mains de l'élite nobiliaire [...]. Les châteaux de Beynac, de Carlux, de Berbiguières et de Coulonge étaient quant à eux détenus par des nobles restés en Sarladais, mais ils appartenaient à la minorité riche ou très riche du second ordre : les Beynac, les Coustin de Bourzolles et les Chapt de Rastignac. La plèbe nobiliaire et la noblesse pauvre ou moyenne résidaient dans des repaires plus ou moins importants et anciens, mais elles étaient exclues des châteaux. Enfin la noblesse des métairies nobles représentait la partie très pauvre de l'ordre (plèbe nobiliaire) : Isabeau de Régagnac appartenait à une lignée qui ne fut pas capitée parce que trop pauvre ; Raymond de Rochon de Saint-Félix versa quant à lui, cinq livres de capitation en 1715²² ». Et c'est ainsi que plusieurs hobereaux ne furent plus portés sur les rôles que « pour mémoire » avant d'en disparaître définitivement. La vie matérielle est bien une excellente

22 O. Royon, *La Petite Noblesse de la sénéchaussée de Sarlat*, op. cit., t. III, p. 570.

manière de saisir la perte d'un statut, de mesurer la fluidité sociale et de dresser une typologie d'un ordre aux réalités multiples.

Le rustique et le luxueux

Plus encore que la noblesse urbaine, la noblesse rurale est donc un monde de contrastes, contrastes qui ne pouvaient que s'aggraver avec la pénétration d'un nouveau luxe synonyme de confort au siècle des Lumières. À l'image de l'historien anglais John Styles faisant émerger un « luxe populaire²³ », il est intéressant de faire apparaître le phénomène au sein de la gentilhommerie rurale. Bien évidemment, les très grands châteaux de la noblesse de cour qui étaient les premiers à bénéficier de l'innovation pour leurs hôtes de quelques semaines, ne sont pas concernés²⁴. Je me limiterai à quelques pistes d'approche, car une étude approfondie nécessiterait de plus amples développements.

L'intérieur de ces petits châteaux ruraux et de ces maisons nobles était naturellement marqué par une simplicité rustique que se plaisaient à souligner les notaires dans leurs descriptions, ce qui explique que le contraste soit d'abord un contraste de proximité. Il pouvait se produire qu'une argenterie armoriée soit rangée dans les placards en chêne d'une cuisine au sol de pisé et que des commodes en acajou reposent sur un dallage de terre cuite. On peut se demander comment et quand des nobles impécunieux furent en mesure d'ouvrir les portes de leurs châteaux à certaines formes de modernité. Il est aujourd'hui certain que la mode pénétra dans les intérieurs de cette petite noblesse : dans les repaires de Fonréal, de Cazenac ou de Saint-Pompon étaient mentionnés des lits « à l'ange », à la romaine ou un petit mobilier précieux du type guéridons, encoignures ou bureaux. En 1793, tel était le cas du château de Saint-Amand, près d'Eauze, où M. de Montigny, le propriétaire, avait rassemblé les chaises, les fauteuils, les bergères et les sofas en satin et en soie brochée dans deux ou trois pièces d'apparat, tandis que les vieilles chaises pailonnées étaient installées à l'abri du regard du visiteur.

²³ John Styles, *The Dress of the people: Everyday fashion in eighteenth century England*, New Haven/London, Yale university Press, 2007, chap. XVIII, p. 303.

²⁴ Voir plusieurs exemples développés dans M. Figeac, *La Douceur des Lumières*, op. cit., p. 187-208.

Il est parfois possible de découvrir le moment où le meuble fut introduit dans un intérieur. Ainsi, le chevalier de Bars nous apprend que l'unique commode venait d'être insérée dans le mobilier lorsqu'il réalisa l'inventaire de sa demeure en 1744 : « Plus une commode neuve que j'ai fait faire de bois noyer à quatre tiroirs, deux grands et deux petits, le tout fermant à clé ». Les livres de raison du chevalier Beaudet de Savignac confirment que la petite noblesse pouvait faire fabriquer des objets à la mode : en janvier 1735, il versa un peu plus de trois livres à un verrier pour qu'il fasse des carafes doubles et quelques bouteilles « à la façon d'Angleterre²⁵ ». Il existait ainsi tout un artisanat local capable de faciliter l'accès au demi-luxe.

184

Un des meilleurs moyens de saisir que cette recherche, pour améliorer le bien-être, concernait aussi les gentilshommes campagnards, consiste, sans diluer le propos dans des descriptions d'objets, à cerner des pratiques nouvelles. Tenir salon était par exemple un phénomène typiquement urbain qui était apparu dans la seconde moitié du xvii^e siècle et qui ne s'était que très lentement translaté vers le monde rural. Si l'on examine l'existence du salon dans les 88 inventaires étudiés en Basse-Normandie, cette pièce était bien un marqueur de la richesse d'une habitation. Au xviii^e siècle, il était présent dans 66,7 % des châteaux, 45,45 % des manoirs, mais les maisons rurales ne l'accueillaient que dans 13 % des cas et encore dans les plus grandes contenant entre 7 et 11 pièces²⁶.

De même, retrouver les objets de l'hygiène est le signe d'une préoccupation véritablement nouvelle. Pots à eau, éponges, savons et chaises percées constituaient bien désormais un minimum, car les plus riches n'hésitaient guère à équiper leurs châteaux de baignoires en cuivre fort onéreuses. Chez Madame de Lubersac à Azérat, près de Thonon en Périgord, on trouve notamment de nombreux objets liés à l'hygiène : douze pots de chambre, douze pots à eau, trois plats à barbe, trois pissoirs, quinze cuvettes, une fontaine à laver les mains, un bidet offraient un équipement minimum pour toutes les chambres. Dans la même région, Madame de Vassal, au château de Sineuil, disposait

25 Arch. du Roch, livre de raison du fonds Beaudet.

26 É. Lambert, *Nobles du bocage, nobles de la plaine, op. cit.*, t. II, p. 261.

dans son cabinet de trois cuvettes, une fontaine avec sa garniture, un bidet et trois seringues pour la toilette intime. Cette invention récente, puisqu'elle datait de 1739, s'était répandue très rapidement, y compris à la campagne, chez les nobles qui avaient les moyens de l'acquérir, ce qui ne peut qu'illustrer le rôle moteur des élites dans la diffusion et l'assimilation de ces objets.

En réalité, les inventaires traduisent bien un renouvellement des objets, souvent proche de la moitié, au milieu du XVIII^e siècle, mais l'innovation choisit parfois des chemins très hésitants. En 1754, la découverte d'un lit « à tombeau » dans le repaire de Grand Borie, montre que la mode atteignait cette partie de la noblesse, mais avec un retard de plusieurs décennies puisque ce type de couchage avait surtout été en vogue cinquante ans plus tôt²⁷. On note enfin, selon les régions, des inégalités dans l'existence de tel ou tel meuble, de tel ou tel instrument, ce qui accrédite l'idée d'une présence différentielle selon les zones. Il est aussi vrai que les impératifs de la représentation n'étaient pas les mêmes en ville et dans un manoir du bocage normand. Et puis, il faut accorder une place primordiale à la psychologie individuelle, car avec un revenu identique, deux personnes n'avaient pas forcément les mêmes priorités dans leurs dépenses. Hobereau mal renté, Bernard de Bideran vivait dans la frugalité dans sa maison de Montignac, mais l'essentiel de ses revenus était réservé à sa toilette, à son apparence extérieure. Il était particulièrement sensible au mariage des couleurs : le gris, le blanc, le gris moucheté blanc, le bleu ou les différentes gammes de rouge s'accordaient avec une impressionnante collection de boutons, de festons et de galons argent et or²⁸. Chez d'autres, on consacrait la plus grande partie des ressources aux innovations culinaires et les batteries de cuisine prirent des proportions importantes dans la deuxième moitié du siècle. À la campagne, d'une gentilhommière à l'autre, on est ainsi sans cesse entre le frugal et le luxe, le banal et l'exceptionnel, le bas de gamme et le haut de gamme. Mais il y avait aussi ceux chez lesquels toute miette de consommation nouvelle était devenue un rêve inaccessible.

27 AD Dordogne, 3 E 5751, Monméja.

28 AD Dordogne, 3 E 2188, Desmond à Montignac.

MESURER PAR LA VIE MATÉRIELLE, LE DÉCLASSEMENT NOBILIAIRE

Les signes du déclin

186

Les inventaires après décès de la noblesse indigente ne sont pas très nombreux car ils sont difficiles à repérer dans l'océan des minutes rurales ; par ailleurs peu de nobles désargentés se rendirent chez le notaire pour réclamer un acte forcément onéreux, ce qui nécessite de glaner des sources très fragmentaires. La perception de l'indigence se mesure d'abord à l'extérieur des demeures. La résidence de Marie de Poyferré de Monval en Chalosse, telle que la décrit le notaire Mauco, illustre bien cela : « Nous avons inventorié la toute vieille maison communément appelée de Monval, située en la présente paroisse, bâtie de bois de torchis couverte de tuiles un peu en dehors, les planchers ayant le soin d'être refaits, un colombier sur le devant prêt à tomber²⁹ ». Ce type d'habitat correspond à celui d'un pays pauvre, il est marqué par le milieu, mais il dispose avec son colombier d'un signe de prestige qui, par son caractère délabré, symbolise toute la situation socio-économique de la propriétaire. Dans d'autres cas, le temps et l'absence d'entretien avaient ruiné une antique demeure. Sur les marges du Bordelais, aux confins de la Saintonge, le château de Callières présentait de très loin l'allure altière de la gentilhommerie rurale³⁰. En fait, le notaire venu pour dresser, en juin 1788, un procès-verbal de l'état du château, à la réquisition de Raphaël de Callières, découvrit un état de total délabrement. Un cahier de trente-quatre feuillets décrivait longuement des douves obstruées par les boues et les immondices, des murs tapissés par le lierre, à tel point que la plante parasite était montée jusqu'au toit dont elle soulevait les tuiles, empêchant l'eau de s'écouler et provoquant de multiples gouttières.

Pour le Sarladais, les Boucher de Laussel fournissent un exemple du même type à Olivier Royon. En 1760, le château de Laussel était devenu totalement inhabitable, aucun meuble n'était mentionné et la charpente s'affaissait lentement, si bien qu'il aurait fallu 1 500 livres de réparation pour une terre d'un capital de 9 450 livres³¹. Capités trois livres, en 1716,

²⁹ AD Landes, 3 E 491, le 4 juin 1734.

³⁰ M. Figeac, *La Douceur des Lumières*, op. cit., p. 259.

³¹ Olivier Royon, « La noblesse pauvre du Périgord dans les sénéchaussées de Sarlat et Bergerac au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du*

les Maléguat de la Vigerie avaient, *a priori*, une situation plus enviable que celle des Boucher de Laussel. Mais le sieur de la Vigerie était à la tête d'une famille nombreuse, composée de lui-même, de sa femme, de quatre enfants et de sa sœur, or on sait que le facteur démographique était souvent l'origine d'une rapide dégradation des conditions de vie. Le curé Grèze ne força qu'à peine le trait, lorsqu'il déclara dans un certificat de pauvreté que la famille de la Vigerie était privée de pain : « Nous soussignés, Louis de la Grèze, curé du Coux, certifions que Monsieur et Madame de la Vigerie, nos paroissiens, sont réduits à une si grande misère qu'ayant deux enfants et deux filles et une sœur, ils manquent même du pain, et à plus forte raison, des autres choses nécessaires à leur entretien³² ». Tous les symboles extérieurs du paraître ayant disparu, jusqu'au port de l'épée, la dissolution du groupe dans le tiers-état était inévitable.

Du paraître noble au paraître pauvre, le spectre d'un retour à la roture

Le caractère implacable de la déchéance sociale des cadets désargentés et autres hobereaux ruinés a eu sa traduction littéraire célèbre avec le baron de Sigognac, le héros du *Capitaine Fracasse* :

Sa jeune fierté répugnait à paraître parmi la noblesse de la province aux fêtes et aux chasses sans l'équipage convenable à sa qualité [...]. Aussi beaucoup de gens croyaient-ils que les Sigognac étaient éteints, et l'oubli, qui pousse sur les morts encore plus vite que l'herbe, effaçait cette famille autrefois importante et riche et bien peu de personnes savaient qu'il existât encore un rejeton de cette race amoindrie³³.

L'écriture de Gautier ne force absolument pas le trait, car le processus est décrit aussi bien dans les demandes de dégrèvement d'impôt que dans les correspondances privées, en l'occurrence moins sujettes à caution. Dépourvu de tout équipage, le chevalier de Gironde se trouvait

Périgord noir, 55, 1993, p. 123.

32 AD Dordogne, B 1229, archives du présidial de Sarlat.

33 Théophile Gautier, *Le Capitaine Fracasse*, dans *Romans, contes et nouvelles*, éd. Pierre Laubriet, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de La Pléiade », 2002, t. II, p. 658.

effectivement dans cette situation quand il expliquait son refus de rencontrer sa parenté dans un courrier du 19 septembre 1774 :

J'ai l'honneur d'écrire à Mademoiselle de Marzac pour lui demander la permission de l'appeler ma commère en attendant que je puisse par moi-même, l'assurer de mon respect et de la peine que j'ai, je t'avoueraï, mon cher Marzac, que je n'ai ni chevaux ni domestiques et que je suis aujourd'hui dans la bassesse³⁴.

188

Le chevalier traçait la limite en dessous de laquelle la bonne société perdait le souvenir de ses origines. À la fin du xvii^e siècle, la possession d'un manoir, d'un domestique, d'un cheval, et une sobre élégance vestimentaire pouvaient encore suffire pour paraître noble. Le siècle des Lumières mit un terme à cette homogénéité : les écarts entre les différentes catégories du second ordre se creusèrent, car les manières de table changèrent, les modes exotiques s'imposèrent, tout comme le confort et l'hygiène, l'obsolescence des objets s'accéléra. « Au xvii^e siècle, le mode de vie des Cugnac de Bragedelles était encore assez proche de celui pratiqué dans les maisons de la moyenne noblesse, car la "civilisation des mœurs" n'avait que faiblement touché le tissu social périgourdin. En revanche, un siècle plus tard, le "savoir-vivre" importé de Paris et de Bordeaux ne put être imité par la partie très pauvre du second ordre », conclut Olivier Royon au terme de son étude sur la noblesse du Sarladais³⁵.

Les très faibles revenus de cette plèbe nobiliaire expliquaient donc largement une vie routinière faite de dépenses parcimonieuses. À une époque où de nombreuses demeures changeaient de visage et adoptaient le confort moderne, le fossé ne cessait de se creuser entre des êtres qui n'avaient en commun que la fierté du sang noble. L'approche par la culture matérielle permet par là même de mieux mesurer les enjeux du débat autour du thème du luxe et du superflu qui est fort bien connu au travers des positions du chevalier d'Arcq qui, dans *La Noblesse militaire*, pourfendait ces pratiques et offrait une mystique très éloignée de la

34 Arch. de Puymartin, fonds Carbonnier, *Correspondance*, t. VIII, n° 87.

35 O. Royon, *La Petite Noblesse de la sénéchaussée de Sarlat*, op. cit., t. III, p. 622.

pensée des Lumières, recommandant de cultiver la grandeur dans la vie simple, de proscrire le luxe, de haïr l'argent. Dans un pamphlet de 1787, *L'Ouvrage d'un citoyen, gentilhomme, militaire, ou Lettres sur la noblesse*, l'auteur évoquait ces luttes implacables pour le contrôle des signes extérieurs de distinction et en livrait le ressort profond : « On aura plus d'argent pour soutenir un luxe extravagant³⁶ ». Pour contrer la perversion des mécanismes de distinction due à l'étalage du luxe bourgeois, il souhaitait rétablir une lisibilité claire des hiérarchies sociales : « Accoutumez, s'il se peut, les yeux et les têtes à quelqu'autre signe et moyen ; le luxe perdant son prix et n'ayant plus son effet, bientôt tombera de lui-même³⁷ ». De là naquit tout un courant de réforme de la noblesse qui souhaitait qu'elle se distinguât désormais par les vertus afin de retrouver la vraie supériorité sociale et morale. C'est cette noblesse soucieuse d'un retour aux vraies valeurs que Madame de Genlis mettait, par exemple, en scène dans ses ouvrages des années 1780 :

Voilà le funeste effet du luxe, c'est-à-dire de la plus méprisable vanité, celle de vouloir briller par une folle magnificence, au lieu de chercher à se distinguer par la vertu³⁸.

À onze heures et demie, on sonnait le dîner que l'on servait à midi. La grand'salle était à la fois salle à manger et salon [...]. [Elle] était boisée, peinte en gris blanc et ornée de vieux portraits depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XIV ; parmi ces portraits, on distinguait ceux de Condé et de Turenne ; un tableau représentant Hector tué par Achille sous les murs de Troie était suspendu au-dessus de la cheminée³⁹.

36 *Ouvrage d'un citoyen gentilhomme et militaire, ou Lettres sur la noblesse*, Londres, [s.n.], 1787, p. 129.

37 *Ibid.*, p. 161.

38 Stéphanie-Félicité Du Crest, comtesse de Genlis, *Veillées du château*, Paris, Didier, 1847, 2 vol., t. I, p. 155 ; rééd., Paris, impr. de Lambert et Baudouin, 1784 [numérisé dans Gallica].

39 Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. cit., t. I, p. 81.

Je fus conduit à Saint-Malo par M. de la Morandais, très bon gentilhomme, mais que la pauvreté avait réduit à être régisseur de la terre de Combourg. Il portait un habit de camelot gris avec un petit galon d'argent au collet, une têtère ou morion de feutre gris à oreilles, à une seule corne en avant⁴⁰.

Nous étions particulièrement liés avec la famille Trémaudan [...]. Cette famille habitait une métairie qui n'attestait sa noblesse que par un colombier⁴¹.

190

Trois petites scènes extraites des *Mémoires d'outre-tombe* qui suffiraient à nous convaincre, si nous l'avions oublié, que Chateaubriand était un remarquable témoin de la vie matérielle qui l'entourait. Trois situations sociales différentes prises dans cette noblesse bretonne étudiée par Jean Meyer et Michel Nassiet⁴². À chaque fois, la dignité nobiliaire plus ou moins chancelante s'exprimait à travers les objets, que cela soit dans les portraits de rois qui ornaient les murs de Combourg, dans le colombier qui anoblissait la modeste métairie, ou dans la mise extérieure d'une rustique élégance qui distinguait du paysan. Si le troisième glissait inexorablement vers la roture, le second vivait à l'écart du monde et le premier dans un autre monde. C'est cette existence traditionnelle qu'étaient venue bousculer la diffusion du luxe et le développement des nouvelles consommations. Quand les uns s'accrochaient à leur identité dans l'immobilisme, les autres affichaient leur singularité dans un élitisme des dépenses dispendieuses. La valeur des objets de consommation durable variait de plusieurs milliers de livres jusqu'à une centaine chez les nobles pauvres qui s'avéraient parfois plus pauvres que des paysans aisés. Choiseul et les hobereaux que croisait le jeune Chateaubriand n'avaient jamais vécu dans des mondes aussi éloignés. Dans sa fulgurante lucidité, l'habitant de Combourg pouvait écrire : « Un souper servi dans la salle des Gardes, et où je mangeai

40 *Ibid.*, t. I, p. 54.

41 *Ibid.*, t. I, p. 52.

42 Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, Éditions de l'EHESS, 1985 et M. Nassiet, *Noblesse et pauvreté*, *op. cit.*

sans contrainte, termina pour moi la première journée heureuse de ma vie. Le vrai bonheur coûte peu ; s'il est cher, il n'est pas d'une bonne espèce⁴³ ». Ou toutes les contradictions d'un ordre résumé dans les objets et les manières de vivre...

43 Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. cit., t. I, p. 43.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU MAS DE L'ALBERA À L'ÉPOQUE MODERNE

Martine Camiade

*Université de Perpignan, Institut catalan de recherche en sciences sociales
(EA 3681)*

Jean-Pierre Lacombe-Massot

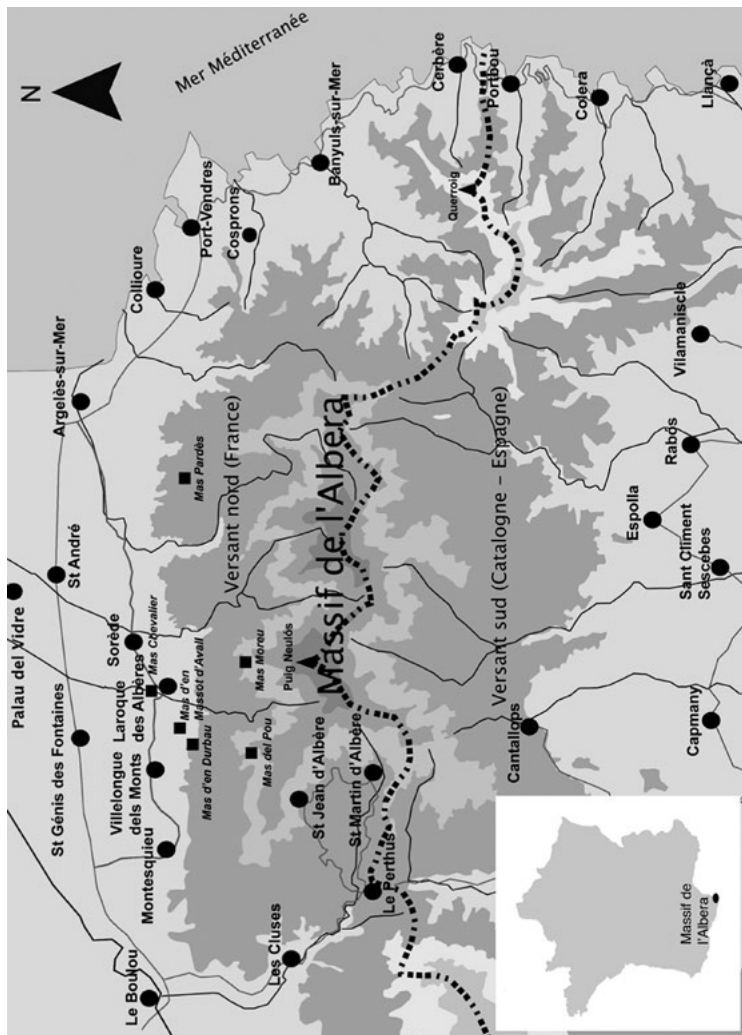
Historien

Le massif de l'Albera, épine dorsale du Nord de la Catalogne, constitue le maillon le plus oriental de la chaîne des Pyrénées ; il s'étend sur une trentaine de kilomètres, du col du Perthus à la mer, culminant à 1 256 m au pic Neulós, avant de plonger dans la mer Méditerranée. Depuis le traité des Pyrénées de 1659, sa ligne de crête sépare les états français et espagnol. Cette frontière divise un territoire de même culture et de même identité linguistique, catalane (fig. 1).

Cet article s'inscrit dans un projet de recherche ayant pour objet l'évolution du paysage et de l'habitat rural dispersé du versant et du piémont nord du massif de l'Albera du xiv^e siècle à nos jours. Plus précisément, notre problématique se centre sur l'évolution architecturale et structurelle des mas au cours du xviii^e siècle et ses liens avec le contexte économique, social et politique.

De part et d'autre, le mas, forme d'habitat rural dispersé, est un trait caractéristique du paysage¹. Bien que leur dénombrement exhaustif n'ait jamais été réalisé sur l'ensemble de la Catalogne, on peut estimer à plusieurs milliers les mas qui jalonnent plaines et collines de leurs imposantes structures ou, sous l'aspect de plus modestes constructions, s'accrochent aux pentes des montagnes. Ancrés dans les siècles, ils restent encore aujourd'hui un élément constitutif du paysage au sein duquel ils

1 Benoît Cursente (dir.), *L'Habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999, p. 11.



1. À cheval entre France et Espagne, le massif de l'Albera

s'affirment sans le heurter, s'y fondant dans l'harmonie des formes, des tons et des matériaux.

Si nombre d'entre eux maintiennent encore aujourd'hui leur rôle agricole, d'autres ont dû se soumettre avec plus ou moins de bonheur aux dures lois de la reconversion en résidences principales ou secondaires. C'est le cas de la plupart des 138 mas du piémont et du versant nord de l'Albera qui sont parvenus à traverser le temps², un temps qui n'excède que, dans de rares cas, trois siècles. En effet, les vestiges de la majeure partie d'entre eux s'enracinent dans le XVIII^e siècle, bien que s'appuyant souvent sur des bases plus anciennes, voire médiévales.

À L'ORIGINE DES MAS (X^e-XVI^e SIÈCLE)

Le mot *mansus* apparaît dans les documents catalans au X^e siècle, formalisant une structure rurale qui se met en place au nord de l'Albera dès le IX^e dans le sillage des défrichements et de la mise en valeur des terres du piémont et des flancs de la montagne impulsés par le pouvoir carolingien et les premières abbayes de Saint-Génis des Fontaines et de Saint-André de Sorède. Le système d'aprision, qui consiste à attribuer la propriété des terres défrichées à celui qui les exploite pendant au moins trente ans, contribue à accroître le peuplement et favorise l'expansion de l'habitat.

Nous n'avons que fort peu de documentation sur ces premières structures rurales longtemps parents pauvres de l'archéologie. En 2010, dans le cadre des fouilles du *castrum d'Ultrera* réalisées au pic Saint-Michel³, les vestiges d'un espace domestique des IX^e-X^e siècles ont été mis au jour. Une structure de forme rectangulaire en pierre sèche avec foyer à l'intérieur pourrait s'apparenter au type de construction horizontale modeste que seraient ces premiers *mansus*.

Du XI^e au XIII^e siècle, les mas se multiplient. Avec le processus de féodalisation de la société, ils deviennent les unités de base de

2 Mas situés à une altitude supérieure à 150 m, excluant ceux qui se retrouvent aujourd'hui phagocytés par l'urbanisation des villages du piémont.

3 André Constant, « Pic Saint-Michel – Ultrera (rapport de fouilles) », *Bulletin de l'Association archéologique des Pyrénées-Orientales*, 25, 2011, p. 13-16.

perception des droits seigneuriaux. Au XIII^e siècle, les premiers livres de reconnaissances, ou *capbreus* en catalan⁴, dans lesquels les seigneurs consignent les biens soumis aux redevances, distinguent l'unité économique d'exploitation servant de base aux prélèvements seigneuriaux, désignée comme *mansata*, *borda* ou *demi borda* (par ordre d'importance décroissant), de l'habitat principal, le *mansus* ou le *caput mansus*. Cette dichotomie se poursuit jusqu'au XV^e siècle où un glissement sémantique se fait jour. Dans le *capbreu* de la seigneurie de Laroque-des-Albères de 1455, plusieurs déclarations fusionnent les deux notions en une seule : le *mansus* devient à la fois l'habitat et l'unité économique ; il prévaudra désormais dans les *capbreus* ultérieurs de cette seigneurie, toujours dans sa forme latine au XVI^e siècle, puis catalane *mas* au XVII^e siècle, et française *métairie* au XVIII^e siècle. C'est dans le seul cadre du *mansus*, c'est-à-dire du mas en tant qu'habitat, que nous poursuivrons notre propos.



2. Mas de l'Albère. Du piémont à mi-pente (500 mètres), le mas est l'habitat dispersé caractéristique du massif.

4 Rodrigue Tréton, « Un prototype ? Remarques à propos d'un capbreu des revenus et usages du comte d'Empúries dans le castrum de Laroque-des-Albères fait en 1264 », dans Martine Camiade (dir.), *L'Albera. Terre de passage, de mémoires et d'identités*, Perpignan, PUP/IFCT, 1996, p. 49-75.

En l'absence de vestiges en élévation de mas médiévaux, il est difficile de connaître le moment précis où, dans l'Albera, le mas de type horizontal se trouve supplanté par le *mas tour* tel que l'a défini Manuel Riu dans ses travaux menés dans le Solsonès (principauté de Catalogne)⁵. Il situe ce changement progressif à partir du XII^e siècle. Il s'agit d'un édifice de plan carré ou rectangulaire aux murs épais en pierres liées à l'argile ou au mortier de chaux susceptibles de supporter un, voire deux étages, couvert par une toiture mono-pente ou bi-pente, en tuiles. Souvent ces constructions, aux ouvertures rectangulaires de petites dimensions ou de type meurtrière, s'appuient sur des rochers qui leur confèrent une meilleure assise.

Dans ces édifices, l'étage était réservé aux humains et le rez-de-chaussée aux animaux. Son évolution obéissait aux impératifs de l'exploitation. C'est ainsi qu'au fur et à mesure des besoins, des modules complémentaires de hauteurs variables venaient s'adosser au corps principal, conférant à l'ensemble cet aspect architectural monumental et complexe qui caractérise le mas.

Il nous est difficile d'appréhender l'importance de cet habitat dispersé au nord de l'Albera au cours du Moyen Âge. Les premiers décomptes indicatifs, à défaut d'être exhaustifs, sont issus des premiers *capbreus* : en 1293 pour les seigneureries royales d'Argelès et de Collioure⁶ et en 1375-1396 pour la seigneurie de Laroque⁷. Dans cette dernière, 47 mas sont alors disséminés de la plaine à mi-pente du massif (500 m). Leur nombre progresse jusqu'à atteindre 62 en 1458.

EFFONDREMENT DE L'ÉCONOMIE (MILIEU DU XV^e-MILIEU DU XVII^e SIÈCLE)

Les conditions économiques, favorables jusqu'alors, se dégradent dans la seconde moitié du XV^e siècle avec la guerre entre Joan II et Louis XI qui a pour enjeu le comté du Roussillon, plaçant les villages de l'Albera au cœur du conflit. En outre, la persistance des épidémies de peste, une

5 Jeroni Moner, « La masia una arquitectura singular », dans *La Masia catalana. Evolució, arquitectura i restauració*, Figueres, Brau Edicions, 2005.

6 R. Tréton (dir.), avec la collaboration de A. Catafau et L. Verdon, *Les Capbreus du roi Jacques II de Majorque (1292-1294)*, Paris, Éditions du CTHS, 2011, 2 vol., t. II, p. 49-75.

7 AD Pyrénées-Orientales, 3 E 40/1161 et 8 J 20.

succession de calamités climatiques et l'activisme des pirates turcs sur la côte, entraînent une forte baisse démographique corroborée par les recensements (*fogatges*) réalisés en 1480 et 1553 où la population des villages du Nord de l'Albera atteint son étiage : 463 feux, soit 60 à 70 % de moins qu'à la fin du XIV^e siècle.

Une faible reprise paraît se dessiner dans les dernières années du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, mais l'embellie est de courte durée. En 1635, la reprise des hostilités entre la France et l'Espagne met à nouveau le Roussillon au cœur des hostilités. Le nord du massif n'est épargné ni par les violences, ni par les épidémies de peste qui se succèdent (1589-1592, 1629-1631 et 1650-1652), ni par les famines. L'économie de ce territoire sort exsangue de ces années de combat. Malgré tout, après le traité des Pyrénées (1659), la courbe démographique s'infléchit à la hausse dans les dernières décennies du XVI^e siècle, et ce en dépit des passages répétés des troupes engagées dans les guerres de la fin du siècle : guerre de Dévolution (1667-1668) et guerre de Hollande (1672-1678).

Ces longues années de belligérance sont cause d'une misère qui est à l'origine de l'abandon de nombreux mas et des migrations vers la plaine voisine. À Laroque, le *capbreu* établi entre 1588 et 1595 illustre cet effondrement : des 62 mas en 1455, il n'en reste plus que 21 dont 4 en ruine ; à la fin du XVII^e siècle, la situation s'est très légèrement améliorée, on en compte 28 dont 5 en ruine.

Au mas Moreu, édifié sur une plateforme rocheuse à 420 mètres d'altitude dans la montagne de Laroque, Miquel Bagata, qui succède à son père Matheu en 1654, se déclare trop pauvre pour entretenir et s'acquitter des redevances de son mas, alors désigné « mas d'en Bagata ». Il évoque une « masada⁸ » en ruine dont les toitures sont effondrées et les terres non travaillées depuis plusieurs années⁹ (fig. 3). Il n'entrevoit d'autre solution que de renoncer à son héritage au profit de son frère Francesc. Cordonnier au village, puis à Perpignan, ce dernier ne vivra jamais au mas qu'il afferme en 1658 à Antoni Bes¹⁰, venu du hameau de montagne de

8 Masade.

9 AD Pyrénées-Orientales, 3 E 1/5572, notaire Albalulla Jean, liasse, 1654 (GB).

10 *Ibid.*

Sant Joan d'Albera distant de cinq kilomètres. L'état de délabrement de l'habitat l'oblige quelques mois plus tard à réaliser des travaux qu'il confie à un maçon du village voisin de Saint-Génis des Fontaines¹¹. Les murs et le four à pain sont remontés, les poutres changées et le toit refait.



3. Conséquence de la misère générée par les guerres et les famines, de nombreux mas sont abandonnées au cours du XVI^e siècle (ici le mas Moreu).

Autre mas de montagne, le mas del Pou¹² (ancien mas de Puigmanuell) est situé sur un replat à 550 m d'altitude dans la montagne du Vilar à Villelongue-dels-Monts. Il est déjà en ruine en 1531 lorsque Pere Perot vend à Sebastià Julià, du lieu du Vilar, « une maison ou mas en ruine appelé le mas de Puigmanuel dans le territoire du dit lieu du Vilar¹³ ». En 1555, son état reste inchangé lorsqu'Antich Llauro revend à Antoni Donat « un mas en ruine [...] appelé Puigmaniel situé dans le territoire de Sainte Marie du Vilar, baronnie de Montesquieu¹⁴ ».

11 AD Pyrénées-Orientales, 3 E 1/5577, notaire Albafulla Jean, liasse, 1659 (GB).

12 Martine Camiade, « Un mas stratégique de l'Albera : le mas del Pou du Vilar (XV^e-XXI^e siècle) », dans M. Camiade (dir.), *L'Albera, op. cit.*, p. 77-96.

13 AD Pyrénées-Orientales, 3 E2/273 (« *quandam domum sive mansum dirruytum vulgo dictum lo mas den puigmanuel in terminis dicti loci de vilario* »).

14 AD Pyrénées-Orientales, 3 E1/2798 (« *unum manssum dirrutum [...]nuncupatum Pug maniel situm in terminis beate Marie de Vilario baronie de Montesquivo* »).

C'est aussi le cas du mas Chevalier (ancien mas d'en Candell i d'en Trias) à Laroque, que Francesc Garau vend à Anton Sobrepera le 21 mai 1681. Il consiste en un ensemble de 7 *ayminates*¹⁵ se composant « d'une pièce de terre, partie champ, partie bois, partie pré avec un casal en ruine, appelée la Closa¹⁶ ». Son état ne s'est guère amélioré en 1688 ; en effet, lors d'un *capbreu* élaboré pour le seigneur Anton de Perarnau, le même Anton Sobrepera reconnaît tenir « un mas vulgairement dit le mas d'en Candell et d'en Trias qui est à présent un bâtiment en ruine¹⁷ ».

Le mas Pardès (ancien mas d'en Prades) à Argelès est également dans un triste état lorsque Joan Mauris, bourgeois honoré de Perpignan, reconnaît le 11 juillet 1638 en faveur du roi : « Un mas en ruine avec une baraque de vachers dont les murs lui sont contigus, vulgairement dit le mas de Prades, avec ses terres incultes dans le territoire de cette ville [Argelès]¹⁸ ». Il est encore en ruine ainsi que le mas d'en Selva en 1706 : « Une métairie détruite avec toutes ses dépendances située dans la montagne de la présente ville d'Argelès nommée le mas d'en Prades [...]. Item autre métairie détruite nommée le mas den Celba avec toutes ses dépendances confrontant d'orient avec Vincent Verges, de couchant avec les garrigues du Roi¹⁹ ».

LES CONDITIONS D'UNE NOUVELLE EXPANSION (XVIII^e SIÈCLE)

La lente reprise qui a débuté dans les dernières années du XVII^e siècle s'affirme à partir de la signature de la paix avec l'Espagne en 1720 et s'intensifie dans les années 1730 et 1740 sous l'impulsion des intendants qui tentent de moderniser une agriculture toujours fondée sur des techniques archaïques. Au nord de l'Albera, la viticulture est la grande

15 Mesure agraire variable correspondant à 0,59273 hectares pour le Roussillon.

16 AD Pyrénées-Orientales, 3 E1/4429.

17 AD Pyrénées-Orientales, 8 J 31 f°29-36 (« un mas vulgarment dit lo mas d'en Candell y d'en Trias que de present es un casal dirruit »).

18 AD Pyrénées-Orientales, 1 J 179, article 88.

19 AD Pyrénées-Orientales, 3 E 3/804 : « Une metterie dirruite avec toutes ses dependences size en la montagne de la present ville d'Argelès nommée lo mas d'en Prades [...]. Item autre metterie dirruite nommée lo mas den Celba avec toutes ses dependences confrontant d'orient avec Vincent Verges, de ponent avec les garrigues du Roj ».

bénéficiaire de ces efforts ; la progression du vignoble se poursuit pendant la première moitié du siècle. Cette embellie rejaillit sur la démographie, favorisée par la paix et la baisse de la mortalité liée à la régression des épidémies.

De nombreux mas sont restaurés et quelques nouveaux sont construits. Joseph Palé, le nouveau propriétaire du mas Moreu, procède à partir de 1701 à de profonds changements en construisant une « maison neuve » à côté de « la métairie *dirruite* [en ruine] et ancienne » ou « métairie vieille »²⁰. La superficie de l'exploitation n'a pas évolué ; toujours composée de terres, de bois et de pâturages, elle comprend un *quinta-devesa*²¹ de 20 *ayminates* et deux parcelles contiguës de 10 *ayminates* chacune. Il est intéressant de noter que la « métairie neuve » a été construite entre 1701 et 1712, à côté de la « métairie vieille », et non sur les ruines de cette dernière, ce qui est le cas le plus fréquent.

Favorisé par l'activité des verreries forestières voisines du Reposador et du Correch Sant Cristau, l'ancien mas de Puigmanuell a été reconstruit plus tôt, dans la première moitié du xvii^e siècle. Avec le mas Moreu, il fait partie de ces mas de montagne, dont l'économie repose sur une utilisation optimale des ressources forestières et en outre, dans leurs cas, de la proto-industrie du verre²² et de la glace²³ au cours des xvii^e et xviii^e siècles. Il doit son nouveau nom de mas del Pou à l'implantation de deux puits à glace (*pous de gel*) à proximité.

À Laroque, Anton Sobrepera a transmis le mas d'en Candell y d'en Trias à son fils Emmanuel qui le reconnaît au *capbreu* du notaire Jacques Estève le 11 décembre 1699²⁴. À sa mort, le 1^{er} février 1707, il revient à

20 AD Pyrénées-Orientales, 3 E 9 /163, f°167 v°-168.

21 Un *quinta* est une terre de qualité (vigne, jardin ou verger), proche du bâtiment principal, faisant l'objet de soins particuliers (épandage de fumier). Une *devesa* est une terre, une prairie ou un bois mis en défens ou soumis à réglementation.

22 Martine Camiade et Denis Fontaine, *Verreries et verriers catalans. L'Albera, Palau-del-Vidre, xiv^e-xvii^e siècles*, Perpignan, Éditions Sources, 2006, p. 182.

23 Denis Fontaine, « Puits à glace de l'Albera », dans Xavier Luna I Batlle (dir.), *L'Albera i el patrimoni en l'espai transfronterer*, Figueres, Consell Comarcal de l'Alt Empordà, 2005, p. 77-88.

24 AD Pyrénées Orientales, 8 J 32, f°107 à f°119 : reconnaissances que Marie Forcade et Anton Sobrepera ont faites le 26 août 1749 au terrier réalisé en faveur de « Dame de Perarnau ».

son épouse Marianne Travi, usufruitière, qui fait procéder à un inventaire des biens reçus en héritage dont, entre autres : « Une métairie nommée *lo mas de la Close* avec sa maison, cortal, escuderie pour les bœufs espallier au desous avec ces oges ou manjoires avec quelques pièces de terre unies de contenance en toutes de huyt ayminades de terre ». Le mas de la Close se confond avec celui d'en Candell y d'en Trias. Encore en ruine en 1688, il a été restauré et retrouvé sa fonctionnalité avant 1707 comme l'atteste l'inventaire ci-dessus (fig. 4).



4. Le mas Chevalier, ancien mas d'en Candell y d'en Trias

À Argelès, le mas Pardès souffre d'un conflit d'héritage qui retarde sa restauration. Il faut attendre le 15 novembre 1758 pour qu'un rapport des ouvriers royaux soit réalisé à la requête de Jean de Guanter, écuyer, et de Thérèse de Soler son épouse. Outre une maison avec *cortal* et *patús* place *del Castellar* à Argelès, il y est écrit :

Nous nous sommes transportés à la métairie dit lo mas Pradés qui se situe dans la montagne du côté de la tour de la Massane. Il faut refaire à neuf la toiture sauf une poutre qui peut servir et un tiers des tuiles et tout le restant sera mis à neuf. Il faut rempiéter les murs en maçonnerie les crépir en dehors et enduire en dedans faire une cheminée et une aiguière, la porte en bois à l'entrée est à refaire en faisant servir

la fermente qui s'y trouve bonne. Plus il faut refaire à neuf le courtal attenant à la métairie qui est entièrement détruit.

Puis nous nous sommes transportés au mas den Selve du côté de la même montagne. Il faut reparer tous les murs, les crépir tant en dehors comme en dedans refaire à neuf la porte d'entrée avec la fermente réparer le four et faire la couverture en tuiles dudit four reparer tout le toit en y plaçant 16 soliveaux pour le rendre solide et les tuiles nécessaires pour le mettre à l'abri des gouttières.

Il faut refaire certaines poutres des murailles à neuf du courtal de ladite métairie rempiéter et crépir tous les restants des murs dudit courtal, refaire à neuf tout le toit dudit courtal on ne pourra se servir que d'un quart des tuiles qui s'y trouvent et tout le restant seront mis à neuf tant bois qu'autres matériaux dudit toit à cause que la plus grande parti dudit toit n'a été couvert qu'avec des morceaux de liège [...] ²⁵.

Si la restauration de mas anciens reste prépondérante, quelques nouveaux mas sont construits. C'est le cas des mas d'en Massot d'Abaix et d'en Durbau à Laroque.

LE MAS D'EN MASSOT D'AVALL

Miquel Massot Terrades est le fils cadet de Pere Massot, propriétaire du mas d'en Massot ²⁶. C'est en qualité de *brasser* ²⁷ qu'il achète le 4 février 1711 à Bernard Gujas, « *pagès* et *baile* du lieu de Villelongue ²⁸ », une pièce de terre, champ, pré et jardin de 3 *ayminates* au lieu-dit Coma del Bern, situé à 500 mètres environ au nord du mas Massot ²⁹.

²⁵ AD Pyrénées-Orientales, 1 Bp 812, p. 3^o-3^vo, « Rapport des ouvriers royaux fait à la requête du sieur Don Jean de Guanter et la dame Soler son épouse (1758) ».

²⁶ Martine Camiade, « Le mas catalan de l'Albera du 17^e au 19^e siècle : l'exemple du mas Massot d'Abaix de la Roca d'Albera », dans Annie Antoine (dir.), *La Maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au xx^e siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 333-344.

²⁷ Étymologiquement, celui qui « loue » ses bras, paysan de condition modeste, par opposition au *pagès*, propriétaire d'un domaine utile qui lui confère une certaine aisance.

²⁸ *Baile*, ou plus courant *batlle*, est en catalan le représentant administratif du seigneur.

²⁹ Voir fig. 1.

Le 30 juin 1714, deux de ses fils, Pere et Feliu, se retrouvent impliqués dans un procès pour avoir fait pacager deux bœufs dans le champ de blé d'un voisin et s'être battu avec lui³⁰. Il est noté que Feliu est alors « âgé d'environ 18 ans, gardien de bœufs à la maitterie de Michel Massot [son] père », et qu'il se trouvait au moment des faits « près de la métairie de Pere Massot, [son] oncle ».

Ces précisions nous indiquent que Michel Massot possède, en juin 1714, une métairie guère éloignée du mas paternel d'en Massot. Le terrain ayant été acheté en février 1711, c'est entre ces deux dates que se situe le début de la construction du mas d'en Massot d'Avall. Il est édifié sur un replat rocheux situé au piémont nord du massif, à 145 mètres d'altitude, sur la commune de Laroque-des-Albères (fig. 5).

204



5. Le mas d'en Massot d'Avall au début du xx^e siècle

LE MAS D'EN DURBAU³¹

Le 4 novembre 1716, Joseph Bes Reste, dit Durbau, achète à Hieronim Sobrepera : « une pièce de terre herme garrigue et inculte

³⁰ AD Pyrénées-Orientales, 3 E 19/1289.

³¹ Martine Camiade, « Homes et masos de l'Albera : el Mas d'en Durbau de la Roca (segles XVIII-XX) », dans Xavier Luna I Batlle (dir.), *L'Albera i el patrimoni*, op. cit., p. 163-176.

dans laquelle il y a une fontaine appelée la fontaine de la Coma del Bern contenant huit eminattes de terre ». Son fils Pierre Bes, « alias Durbau », reconnaît dans le terrier du 8 novembre 1750 réalisé en faveur de « la Dame Done Theodore de Campredon, veuve de feu Seigneur Dominique de Perarnau, [qu'il possède] une pièce de terre dans laquelle il y a aujourd'hui une maison sise au terroir du dit lieu à l'endroit nommé a la Coma del Vern ».

À défaut de connaître avec précision la date de construction de ce mas, ces deux textes nous permettent de la situer entre 1717 et 1750. Le mas d'en Durbau est situé à l'extrême ouest de la commune de Laroque, à proximité du ruisseau de la Coma del Vern, aujourd'hui de Durbau, à 200 m d'altitude.

205

UNE ARCHITECTURE QUI S'AFFINE

Murs plus hauts, ouvertures plus larges, les constructions nouvelles et les restaurations reflètent une meilleure maîtrise des techniques résultant du professionnalisme accru de leurs bâtisseurs. Si l'on n'exclut pas la participation des hommes de l'art dans la construction des mas du Moyen Âge, elle n'est pas systématique, une grande partie du travail étant réalisé par les paysans eux-mêmes. Si ces derniers continuent à s'investir dans les travaux au XVIII^e siècle, c'est surtout pour approvisionner le chantier en matériaux – pierres, bois – et aider les artisans maçons et charpentiers dans leur tâche.

LE PLAN

Le « mas horizontal » a vécu. Hormis le mas Pardès, nous n'en connaissons pas d'autres. Place au « mas vertical » de un ou deux étages, de base carrée ou rectangulaire à toiture mono- ou bi-pentes. C'est dans cette partie principale que vivent ses habitants. Certains possèdent la cuisine au rez-de-chaussée, occupant l'intégralité de la surface ou la partageant avec une grande salle commune, les chambres se trouvent alors à l'étage. D'autres, les plus hauts, ont la cuisine et éventuellement la salle au premier niveau auquel on accède par un escalier extérieur en pierre ;

les chambres sont au deuxième niveau tandis que le rez-de-chaussée sert d'étable, de bergerie ou de remise pour entreposer les outils agricoles. Au fur et à mesure de l'évolution économique de l'exploitation, de nouveaux locaux de hauteurs variables suivant leur nature viennent s'accoler au bâtiment principal : le chai qui suit l'expansion viticole, le *cortal*, la *parraguera* ou petit enclos à ciel ouvert pour la volaille ou les cochons (dans ce cas aussi dénommée *cort de porc*), le *colomer* ou pigeonnier...

L'orientation du bâtiment principal se fait toujours par opposition au vent du nord dominant, la tramontane, privilégiant une exposition au midi pour l'entrée et les ouvertures principales.



6. Le mas Reste à Sant Martí d'Albera

LES MURS

La pierre demeure le matériau de base des murs. Présente en abondance dans tout le massif, elle est prélevée aux alentours mêmes du chantier garantissant la fusion de l'édifice dans son environnement : granit à l'est, gneiss au centre et schiste dans la zone littorale.

Les veines de calcaire étant rares dans l'Albera, ce matériau est peu utilisé contrairement à de nombreux mas de la plaine voisine de l'Empordà au sud du massif ou d'autres régions de Catalogne, où de gros blocs taillés servent aux encadrements des portes et des fenêtres. Dans les mas de notre zone d'étude, ces éléments sont montés en pierres sommairement équarries ou par superposition de *caïrous*, briques d'argile de couleur rouge (fig. 7). Des poutres de chêne ou de châtaignier sont fréquemment employées pour les linteaux.

Si la terre argileuse reste encore utilisée comme liant, le mortier de chaux vient la renforcer ou s'y substituer ; il est aussi employé sous forme de crépis pour consolider les murs. Les ruines de nombreux fours à chaux près des mas attestent l'utilisation fréquente de ce matériau.

207



7. Fabrication d'un *caïró* (*cayrou*)

LES TOITURES

Les couvertures de tuiles courbes se généralisent, reposant sur des charpentes en châtaignier, en chêne ou en hêtre, bois abondant dans le massif. L'isolation thermique résulte d'un assemblage de roseaux liés par de la corde dit *encanyissat* (fig. 8).



8. Assemblage de roseaux liés par de la corde dit *encanyissat*

L'INTÉRIEUR

La cheminée : partie essentielle de la cuisine, elle s'impose par la taille de son manteau (entre 2, 5 et 4 m x 1, 2) supporté par deux poutres en équerre ; elle forme une véritable pièce dans la pièce. Son rôle est à la fois fonctionnel (cuisson des aliments, entrée du four à pain) et un élément majeur de socialisation permettant à la famille, toutes générations confondues, de s'y retrouver pour passer les longues veillées d'hiver.

Le four à pain : élément à la fois intérieur au mas par son accès marqué par trois grandes pierres, et extérieur où se déploie la voûte de briques protégée par un bâti de pierre qui, lorsque la cuisine est à l'étage, prend un aspect turriforme permettant de rehausser le four.

Le *fogó* : fourneau potager, foyer disposé à proximité de la cheminée, où sont récupérées les braises pour réchauffer les plats ou les faire mijoter (fig. 9).

Le *bugader* : jarre en terre cuite grise destinée à la lessive, encastrée dans un bâti près de la cheminée (fig. 10).

La *pica*: cuvier ou évier taillé dans un bloc de pierre et encastré dans le mur ; à partir du XVIII^e siècle, le marbre gris ou rose est souvent préféré à la pierre.



9. Le *fogó*, fourneau potager



10. Cheminée typique d'un mas avec ses *bugaders* encastrés
(mas Reste, Sant Martí d'Albera)

Les sols du rez-de-chaussée sont soit formés de grandes lauses de pierre, en particulier dans la zone schisteuse littorale, soit de carreaux d'argile cuite (0,24 x 0,24 cm). À l'étage, les planchers, fréquemment en châtaignier, sont privilégiés pour les chambres. Dans le cas des cuisines, au premier niveau, les carreaux conservent la préférence ; ils sont alors disposés sur une chape de terre et de roseaux.

LE CORTAL

210

Le vocable catalan *cortal* correspond à la fois à l'étable et à la bergerie (fig. 11). Il est parfois exclusivement l'un ou l'autre ou parfois les deux par des divisions internes. Dans les mas du Nord de l'Albera, sa fonction de bergerie supprime celle d'étable tout au long des siècles. En effet, si l'élevage est une activité traditionnelle des mas, il est surtout ovin, caprin et porcin ; pendant de longs siècles, chevaux, mulets, ânes et vaches ont été élevés pour leur fonction d'animaux de trait ou de bât. Chaque mas en possédait quelques unités.

À partir du XVIII^e siècle, l'élevage bovin progresse, mais sans stabulation : en été, le bétail rejoint les pâturages de crête et redescend l'hiver au piémont retrouver des conditions plus clémentes. Les animaux sont seulement regroupés temporairement dans des enclos – les *jasses* – pour procéder aux opérations de marquage et de pose des *esquelles* (sonnaillles). Ce rassemblement annuel connu sous le nom d'*esquellada*, est aussi l'occasion d'un moment festif et convivial réunissant vachers et autres des deux versants du massif.

Les *cortals* sont présents dans chaque mas, accolés ou séparés du bâtiment principal. Avec l'abandon des mas de montagnes, on construit aux XVII^e et XVIII^e siècles des *cortals* à mi-pente du massif (500 m), dépendant de mas du piémont ; ils associent alors un petit local pour l'ordinaire des bergers.

Dans les mas médiévaux, le *cortal* est une simple cour (*cort* en catalan) prolongeant le rez-de-chaussée bergerie, ou dans le cas des mas « horizontaux », une cour en partie couverte d'une structure de bois. Dans les mas les plus riches, le *cortal* évolue suivant un plan rectangulaire à toiture mono-pente. La charpente est supportée par un ou deux

murs transversaux percés de deux ou trois arcs diaphragmes divisant le bâtiment en deux ou trois espaces.

À partir du XVIII^e siècle, le *cortal* profite des progrès des techniques de construction et gagne en hauteur. Si plan rectangulaire et toiture mono-pente demeurent, les murs diaphragmes disparaissent pour laisser place à de gros piliers centraux qui supportent la charpente et permettent d'ancrer un plancher servant de pailler. Cette vaste halle peut-être divisée en autant de sous espaces servant à séparer les animaux.



11. *Cortal* du mas des Abelles à Banyuls-sur-Mer

DE NOUVELLES EXTENSIONS

Les conditions d'une expansion durable s'affirment au cours de la seconde partie du XVIII^e siècle : regain démographique, progression de la culture de la vigne, de l'olivier, de l'élevage ovin et bovin. Elles seront coupées net par la Révolution française de 1789 et la guerre « *Gran*³² » entre la France et l'Espagne qui suit l'exécution de Louis XVI

32 La *Guerra Gran* est le nom donné par les Catalans à la guerre que la Convention déclara à l'Espagne le 25 mars 1793. Elle faisait suite à l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, qui avait déchaîné l'opinion espagnole contre les régicides.

en 1793. D'abord éprouvée par les querelles entre partisans et opposants à la Révolution, l'Albera se retrouve ensuite le théâtre des opérations militaires. Certains mas paient un lourd tribut, comme le mas del Pou qui est incendié au cours des combats qui ont fait rage dans la montagne de Villelongue-dels-Monts. La paix de Bâle, en 1795, signe momentanément la fin des hostilités, qui reprennent quelques années après, en 1807, avec les guerres napoléoniennes en Espagne. Les combats épargnent le Nord du massif, mais le va-et-vient incessant des armées impose de lourdes charges à ses habitants et les réquisitions de bétail et de vivres sont préjudiciables à son économie. Il faut attendre la fin du conflit, en 1814, pour voir cette douloureuse parenthèse se refermer et l'expansion repartir autour de l'élevage et de la vigne. Cette dernière s'impose progressivement comme une monoculture en plaine, source de richesse qui se reflète dans le gigantisme des mas attenants. Elle progresse aussi au piémont du massif faisant retomber dans une moindre mesure sa manne sur ses mas.

Rares sont les constructions nouvelles, comme celle réalisée vers 1815 au mas d'en Durbau par Jean-Baptiste Vigo. À quelques mètres à l'ouest du mas du XVIII^e siècle, il fait édifier un nouveau bâtiment, de plan rectangulaire, à toiture bi-pentes, avec rez-de-chaussée et deux étages, plus un sous sol en profitant de la déclivité du terrain (fig. 12).

Le même Vigo, qui a fait fortune en se portant acquéreur de biens saisis aux émigrés, dont entre autres : « Un corps d'héritage, dit *lo pou*, sis à Montesquieu terroir du Vilar, consistant en une Métairie brûlée et trois *ayminates* terre, provenant du dit émigré Jean Vaills³³ », fait reconstruire le mas del Pou.

Ce sont surtout les locaux annexes, agricoles ou liés à l'élevage qui continuent à se développer comme au mas d'en Massot où le *cortal* vient s'adosser au chai vers 1830.

Cette guerre affecta principalement le massif de l'Albera et, de part et d'autre, le Roussillon et l'Empordà. Elle prit fin le 22 juillet 1795 par un traité de paix, signé à Bâle entre la France et l'Espagne.

33 AD Pyrénées-Orientales, 1 QP 291.



Fig. 12. Le mas d'en Durbau à Laroque-des-Albères

Au mas Chevalier, on peut dater l'importante extension du *cortal* et du chai du tout début du XIX^e siècle, car déjà en 1815 le chevalier de Montferrer, renouvelle à Joseph Danyac le bail à ferme d'un « domaine ou corps d'héritage [...] consistant en champs, prés, olivettes, vignes, bois, bâtisses et autres terres³⁴ ». Ce nouveau bâtiment, imposant est porté au cadastre Napoléon de 1822.

Si l'on excepte le chevalier de Montferrer (mas Chevalier) et François Joseph de Palmarole (mas Pardès), tous deux militaires issus de la noblesse, qui n'ont ni l'un ni l'autre cherché à acquérir leurs propriétés rurales dont ils ont héritées, il est à remarquer qu'en cette fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, les promesses de revenus agricoles florissants ont conduit toute une bourgeoisie d'affaire à investir dans des mas et à financer leur développement.

Les études consacrées au mas sont toutes relativement récentes (vers 1920 en Catalogne) et sectorielles comme celle que nous présentons. L'ampleur d'un sujet qui concerne des milliers de bâtisses

34 AD Pyrénées-Orientales, 3 E 15/23.

sur la seule Catalogne (en y incluant sa partie française que sont les Pyrénées-Orientales dont le Nord de l'Albera forme un sous-ensemble), sans compter les mas du Languedoc, de la Provence et d'Italie, a par sa démesure rendu jusqu'à maintenant tout recensement impossible.

C'est par la multiplication des travaux analytiques locaux sur la longue durée, puis leur mise en perspective que nous parviendrons à mieux dégager les lignes de force qui unissent ces diverses constructions et les particularismes locaux qui les différencient, pour tenter d'esquisser la base d'une typologie.

214

À défaut d'y suffire, cette étude nous permet d'appréhender la philosophie qui sous-tend le type, à savoir que tout mas et, au-delà toute construction rurale, est une réponse, la meilleure, à laquelle soit parvenu le paysan dans son questionnement face à une nature vierge qu'il se propose de domestiquer : sa volonté d'y être au plus près, dans de bonnes conditions d'exposition, d'accès, d'approvisionnement en eau et en matières premières, d'y loger sa famille et d'y abriter animaux et récoltes. Par son empreinte, le mas nous renseigne sur le développement économique du territoire.

Les mas du versant nord de l'Albera sont autant de réponses utilitaires se déclinant suivant des variables spatio-temporelles. Il en résulte une architecture à la fois uniforme, matérialisée par une variété d'espaces se déployant autour d'un corps central, mais aussi différente en fonction de la diversité géologique du territoire et variable au cours des siècles : de massives et trapues et de dimensions modestes du Moyen Âge au début de l'époque moderne, les constructions s'affinent, s'élancent et s'agrandissent à partir de la fin du xvii^e siècle et du début du xviii^e siècle.

Le moment de cette évolution ne résulte pas d'un hasard, car, malgré son lien symbiotique à la terre qui en fait certainement une des architectures les plus originales d'une région, d'un terroir, le mas n'est pas une cellule vivant en vase clos. Il reste perméable à son environnement économique et social pour le pire lors des épidémies et des guerres qui le mettent à mal et pour le meilleur lors des phases d'expansion économique qui le dynamisent. Il demeure encore aujourd'hui, même en phase de reconversion, le symbole le plus emblématique, monumental, de l'architecture rurale.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par <i>Lucien Bély</i>	7
---------------------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

SPÉCIFICITÉS DE L'HABITAT ARISTOCRATIQUE ET CLÉRICAL

Bienvenue chez les Guise : sur l'habitat aristocratique à la Renaissance Marjorie Meiss-Even.....	13
--	----

Habiter un hôtel particulier à Paris au xvii ^e siècle d'après les inventaires après décès Nicolas Courtin	33
--	----

L'hôtel aristocratique, lieu du changement urbain. Paris au xviii ^e siècle Natacha Coquery	47
--	----

Entre notabilité et modestie cléricale : l'habitat du clergé séculier en France à l'époque moderne Frédéric Meyer	69
---	----

DEUXIÈME PARTIE

ESPACES COMMUNS ET LOCAUX PROFESSIONNELS EN VILLE

Habiter ensemble : les espaces communs dans les maisons ordinaires à Paris (1650-1790) Linnéa Rollenhagen Tilly.....	105
--	-----

L'habitat et les locaux à usages professionnels en ville au xviii ^e siècle Youri Carbonnier.....	135
--	-----

215

TROISIÈME PARTIE
HABITAT RURAL ET MODES DE VIE

Vivre en gentilhomme campagnard au siècle des Lumières Michel Figeac	171
Structure et évolution du mas de l'Albera à l'époque moderne Martine Camiade et Jean-Pierre Lacombe-Massot	193
Table des matières	215